

# — États financiers

et notes aux états financiers

## Table des matières

85	<b>Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière</b>		<b>Compte du régime de pension de la fonction publique – États financiers</b>		<b>Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada – États financiers</b>
86	<b>Certificat d'investissement</b>	129	États de la situation financière		
	<b>Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public – États financiers consolidés</b>	130	États du résultat global	209	États de la situation financière
		130	États des variations des capitaux propres	210	États du résultat global
89	États consolidés de la situation financière	131	Tableaux des flux de trésorerie	210	États des variations des capitaux propres
		132	Notes des états financiers	211	Tableaux des flux de trésorerie
90	États consolidés du résultat global			212	Notes des états financiers
90	États consolidés des variations des capitaux propres		<b>Compte du régime de pension des Forces canadiennes – États financiers</b>		<b>Compte du régime de pension de la Force de réserve – États financiers</b>
91	Tableaux consolidés des flux de trésorerie	169	États de la situation financière	249	États de la situation financière
		170	États du résultat global	250	États du résultat global
92	Notes des états financiers consolidés	170	États des variations des capitaux propres	250	États des variations des capitaux propres
		171	Tableaux des flux de trésorerie	251	Tableaux des flux de trésorerie
		172	Notes des états financiers	252	Notes des états financiers

# Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») de même que les états financiers des comptes des régimes de pension de la fonction publique, des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada et de la Force de réserve (les « états financiers ») ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et énoncées dans le Manuel de CPA Canada. La responsabilité des états financiers et de l'information financière figurant dans le rapport annuel incombe à la direction.

Annuellement, nous attestons que les contrôles internes à l'égard de l'information financière et les contrôles et les procédures de communication de l'information sont adéquatement conçus et fonctionnent efficacement. Nous rapportons toutes observations importantes au comité de vérification (le « comité ») du conseil d'administration d'Investissements PSP.

À cet égard, les placements effectués par Investissements PSP au cours des exercices terminés le 31 mars 2018 et le 31 mars 2019 étaient conformes à la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi ») et à l'Énoncé des principes, normes et procédures de placement (l'« ÉPNP »).



Neil Cunningham  
Président et chef de la direction

Le 14 mai 2019

De plus, Investissements PSP tient des registres et maintient des systèmes de contrôle interne et des procédures à l'appui de ceux-ci afin de fournir une assurance raisonnable que son actif est bien protégé et contrôlé, et que les opérations sont conformes aux dispositions applicables de la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et, selon ce qui convient, à la Loi, à son règlement d'application, aux règlements administratifs, et à l'ÉPNP.

Le comité aide le conseil d'administration à remplir ses responsabilités concernant l'approbation des états financiers annuels. Le comité rencontre régulièrement la direction et les auditeurs externes pour discuter de l'étendue des audits et autres mandats confiés de temps à autre aux auditeurs externes et des constatations qui en découlent, pour passer en revue l'information financière et pour discuter du caractère adéquat des contrôles internes. Le comité passe en revue les états financiers annuels et recommande leur approbation au conseil d'administration.

Les coauditeurs externes d'Investissements PSP, le Bureau du vérificateur général du Canada et Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (les « auditeurs externes »), ont effectué un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, en procédant aux tests et autres procédures qu'ils ont jugés nécessaires pour exprimer une opinion dans leur rapport des auditeurs. Les auditeurs externes peuvent en tout temps communiquer avec la direction et le comité de vérification pour discuter de leurs constatations sur l'intégrité de l'information financière et le caractère adéquat des systèmes de contrôle interne d'Investissements PSP.



Nathalie Bernier  
Première vice-présidente, planification stratégique  
et d'affaires et chef de la direction financière

Le 14 mai 2019

# Certificat d'investissement

La *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la «Loi») exige qu'un certificat soit signé par un administrateur au nom du conseil d'administration, indiquant que les placements détenus par l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») au cours de l'exercice financier ont été effectués conformément à la Loi ainsi qu'aux principes, aux normes et aux procédures régissant ces placements. Par conséquent, voici le certificat d'investissement:

*« Les placements détenus par Investissements PSP au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019 ont été effectués conformément à la Loi et à l'Énoncé des principes, normes et procédures régissant ces placements ».*



Martin Glynn  
Président du conseil  
Le 14 mai 2019

# — Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

# États financiers consolidés

## Rapport des auditeurs indépendants

À la présidente du Conseil du Trésor

### Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 mars 2019 et 2018, et les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée d'Investissements PSP aux 31 mars 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants d'Investissements PSP conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'Investissements PSP à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a

l'intention de liquider Investissements PSP ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'Investissements PSP.

#### *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'Investissements PSP;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'Investissements PSP à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Investissements PSP à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

##### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes: les dispositions

Pour le vérificateur général du Canada  
par intérim,



Mélanie Cabana, CPA auditrice, CA  
Directrice principale

Montréal, Canada  
Le 14 mai 2019

applicables de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* et ses règlements ainsi que les règlements administratifs de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et de ses filiales en propriété exclusive.

À notre avis, les opérations de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

##### *Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées*

La direction est responsable de la conformité de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et de ses filiales en propriété exclusive aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et de ses filiales en propriété exclusive à ces autorisations spécifiées.

##### *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées*

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.



Montréal, Canada  
Le 14 mai 2019

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A121444

# États consolidés de la situation financière

À la date indiquée

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
<b>Actif</b>		
Placements (note 4.1)	199 022	178 958
Autres actifs	193	181
<b>Total de l'actif</b>	<b>199 215</b>	179 139
<b>Passif</b>		
Fournisseurs et autres passifs	319	273
Passifs liés à des placements (note 4.1)	16 924	13 679
Emprunts (notes 4.1, 8.2)	14 119	12 193
<b>Total du passif</b>	<b>31 362</b>	26 145
<b>Actif net</b>	<b>167 853</b>	152 994
<b>Capitaux propres</b>		
Droits prévus par la loi conférés au gouvernement du Canada à l'égard de ce qui suit : (note 9.1)		
Compte du régime de pension de la fonction publique	121 974	111 066
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	33 012	30 145
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	12 130	11 095
Compte du régime de pension de la Force de réserve	737	688
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>167 853</b>	152 994
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>199 215</b>	179 139

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration :



Martin Glynn  
Président du conseil



William A. Mackinnon  
Président du comité de vérification

# États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
<b>Revenu de placement</b>	<b>12 195</b>	14 420
<b>Charges liées aux placements (note 11)</b>	<b>(579)</b>	(445)
<b>Revenu de placement net</b>	<b>11 616</b>	13 975
<b>Charges d'exploitation (note 12)</b>	<b>(503)</b>	(450)
<b>Résultat net</b>	<b>11 113</b>	13 525
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	(3)	(14)
<b>Résultat global</b>	<b>11 110</b>	13 511

# États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
<b>Transferts de fonds</b>		
Solde au début de la période	<b>73 731</b>	69 810
Transferts de fonds reçus au cours de la période (note 9.3)	<b>3 749</b>	3 921
Solde à la fin de la période	<b>77 480</b>	73 731
<b>Résultats non distribués</b>		
Solde au début de la période	<b>79 263</b>	65 752
Résultat global	<b>11 110</b>	13 511
Solde à la fin de la période	<b>90 373</b>	79 263
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>167 853</b>	152 994

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.



# Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Résultat net	11 113	13 525
Ajustements pour tenir compte des éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 12)	33	31
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(33)	18
Pertes (gains) non réalisé(e)s sur les emprunts	189	(189)
	11 302	13 385
<b>Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation</b>		
Augmentation des placements	(17 479)	(19 748)
Diminution (augmentation) des autres actifs	4	(9)
Augmentation des fournisseurs et autres passifs	44	28
Augmentation des passifs liés à des placements	3 257	1 303
<b>Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation</b>	(2 872)	(5 041)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Produits tirés des emprunts	33 711	27 325
Remboursement d'emprunts	(31 987)	(25 747)
Transferts de fonds reçus (note 9)	3 749	3 921
<b>Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement</b>	5 473	5 499
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Acquisitions des immobilisations corporelles	(43)	(45)
<b>Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement</b>	(43)	(45)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 558	413
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	33	(18)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	4 225	3 830
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période<sup>A</sup></b>	6 816	4 225
<b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Intérêts versés	(310)	(198)

<sup>A</sup> Au 31 mars 2019, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient un montant de 6 796 millions \$ (4 212 millions \$ au 31 mars 2018) détenu à des fins de placement et inclus à la note 4.1, ainsi qu'un montant de 20 millions \$ (13 millions \$ au 31 mars 2018) détenu à des fins administratives et inclus dans les autres actifs.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

## 1 — Renseignements sur la société

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») est une société d'État créée en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi ») pour gérer et investir les sommes qui lui sont transférées, en vertu des *Lois sur la pension* (telles qu'elles sont définies ci-après), pour les fonds (tels qu'ils sont définis dans la Loi) au titre des régimes de retraite constitués en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* (« LPRFC »), de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* (collectivement, les « *Lois sur la pension* »), ainsi que de certains règlements afférents à la LPRFC (les « règlements afférents à la LPRFC »). Les régimes de retraite constitués en vertu des *Lois sur la pension* comprennent le régime de pension de la fonction publique, le régime de pension des Forces canadiennes et le régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada, et le régime de retraite constitué en vertu des règlements afférents à la LPRFC comprend le régime de pension de la Force de réserve. Ils sont désignés aux présentes individuellement le « régime » et collectivement, les « régimes ».

Les sommes qui sont actuellement transférées pour les fonds par le gouvernement du Canada (individuellement, un « Fonds » et collectivement, les « Fonds ») à Investissements PSP ont trait aux obligations en matière de prestations de retraite en vertu des régimes pour des services rendus à compter du 1<sup>er</sup> avril 2000, et dans le cas du régime de pension de la Force de réserve pour des services rendus à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007 (collectivement, les « services postérieurs à 2000 »). Les comptes gérés par Investissements PSP au nom des Fonds sont désignés aux présentes individuellement le « compte de régime » et collectivement, les « comptes de régime ».

Il incombe à Investissements PSP de gérer les montants qui lui sont transférés dans le meilleur intérêt des bénéficiaires et des contributeurs en vertu des *Lois sur la pension*. Les montants doivent être investis en vue d'obtenir un rendement maximal sans s'exposer à un risque de perte indu, en tenant compte du financement, des politiques et des exigences des régimes et de la capacité des régimes à respecter leurs obligations financières.

En vertu des *Lois sur la pension*, le gouvernement du Canada, qui administre les régimes et leurs Fonds respectifs, peut en tout temps avoir recours à l'actif net d'Investissements PSP attribué au compte de régime de chaque Fonds à l'égard des montants requis aux fins du versement des prestations de retraite en vertu du régime concerné pour les services postérieurs à 2000, ou, généralement, en vue de réduire tout surplus non autorisé dans le Fonds de ce régime.

Investissements PSP et la plupart de ses filiales sont exonérées de l'impôt de la Partie I en vertu respectivement des alinéas 149(1)d) et 149(1)d.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Le siège social d'Investissements PSP est situé au 1, rue Rideau, Ottawa (Ontario) Canada, et son établissement principal se trouve au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) Canada.

## 2 — Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés sont présentées sommairement ci-après et ont été appliquées à toutes les périodes présentées.

### 2.1. Mode de présentation

Les états financiers consolidés d'Investissements PSP ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Investissements PSP constitue une entité d'investissement selon la définition de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et, par conséquent, ne consolide que les filiales qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement. Investissements PSP évalue plutôt ses participations dans les filiales à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») selon l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), y compris les filiales qui ont été constituées par Investissements PSP et qui se qualifient à titre d'entités d'investissement (les « filiales qui sont des entités d'investissement »). Investissements PSP évalue également sa participation dans des entreprises associées, des coentreprises et des actifs financiers et des passifs financiers à la JVRN selon l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, et l'IFRS 9.

Les présents états financiers consolidés reflètent la situation financière et les résultats d'exploitation d'Investissements PSP et de ses filiales qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement. Ils tiennent compte de l'activité économique d'Investissements PSP en ce qui a trait au placement des contributions nettes qui lui sont transférées pour les Fonds. Par conséquent, ils ne présentent pas tous les actifs ni toutes les informations relatives aux contributions, aux versements et aux passifs au titre des régimes.

La publication de ces états financiers consolidés a été autorisée par une résolution du conseil d'administration en date du 14 mai 2019.

#### Comptes de régime

Investissements PSP tient un registre des contributions nettes pour chacun des Fonds, de même que de la répartition de ses placements et de ses résultats d'exploitation à chacun des comptes de régime. Des états financiers distincts sont dressés pour chaque compte de régime.

## 2 — Principales méthodes comptables (suite)

### 2.2. Statut d'entité d'investissement

Investissements PSP a déterminé qu'elle respecte les critères obligatoires de la définition d'entité d'investissement selon l'IFRS 10, en se basant sur les faits et circonstances qui existaient à la fin de la période. Ces critères sont les suivants :

#### i) Mandat et objet de l'entité

Comme il est mentionné à la note 1, Investissements PSP a pour mandat de gérer et d'investir les montants qui lui sont transférés dans le meilleur intérêt des bénéficiaires et des contributeurs en vertu des *Lois sur la pension*. Par conséquent, l'objet d'Investissements PSP est d'investir dans le but de réaliser un rendement optimal sous forme de plus-values en capital et de revenu de placement, sans s'exposer à un risque de perte indu.

#### ii) Évaluation de la performance

Investissements PSP évalue et apprécie la performance de ses placements sur la base de la juste valeur.

Outre les critères obligatoires contenus dans la définition, l'IFRS 10 présente également certaines caractéristiques typiques d'une entité d'investissement. L'absence de l'une ou l'autre de ces caractéristiques ne signifie pas nécessairement que l'entité ne peut constituer une entité d'investissement. L'une de ces caractéristiques est qu'une entité d'investissement doit avoir des investisseurs qui ne sont pas des parties liées de l'entité.

Comme il est mentionné à la note 14, étant donné qu'Investissements PSP est une société de la Couronne, elle est considérée comme étant liée au gouvernement du Canada ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada. Par conséquent, puisque les fonds gérés par Investissements PSP proviennent de parties liées, elle pourrait ne pas respecter la caractéristique typique susmentionnée. Toutefois, la Loi prévoit un cadre qui garantit qu'Investissements PSP exerce ses activités dans des conditions normales de concurrence par rapport au gouvernement du Canada. Par conséquent, elle satisfait à tous les critères obligatoires de la définition susmentionnés et constitue une entité d'investissement.

Investissements PSP évaluera l'incidence de tout changement dans les faits et circonstances sur son statut d'entité d'investissement.

### 2.3. Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées aux fins de la préparation des présents états financiers consolidés sont présentées ci-après.

#### 2.3.1. Instruments financiers

##### i) Classement

Les actifs financiers qui sont des placements sont gérés, à l'instar des passifs financiers connexes, selon le modèle économique de l'entité de façon à optimiser le rendement. La performance de ces instruments financiers est évaluée sur la base de la juste valeur et ces instruments financiers sont classés comme étant à la JVRN. Ils sont décrits à la note 4.1.

Les emprunts qui sont présentés à la note 8 sont des passifs financiers qui ont été désignés comme devant être évalués à la JVRN, puisqu'ils font partie des portefeuilles de placements gérés en commun dont la performance est évaluée sur la base de la juste valeur.

##### ii) Comptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle Investissements PSP devient partie aux dispositions contractuelles qui s'y rattachent. Les actifs financiers négociés sont comptabilisés à la date de transaction.

##### iii) Évaluation initiale et évaluation ultérieure

Tous les actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière à la juste valeur et continuent à être évalués de cette manière de façon récurrente. Après l'évaluation initiale, les variations ultérieures de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers classés comme étant à la JVRN sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat global.

Si des variations de juste valeur des passifs financiers désignés comme devant être évalués à la JVRN découlent des fluctuations du risque de crédit propre à Investissements PSP, elles sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Toutes les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le revenu de placement.

##### iv) Décomptabilisation

Un actif financier (ou, le cas échéant, une partie de celui-ci) est décomptabilisé lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- les droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ont expiré; ou
- Investissements PSP a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ou a l'obligation de payer les flux de trésorerie reçus à un tiers;

et

- Investissements PSP a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif; ou
- dans le cas où Investissements PSP n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif, elle a transféré le contrôle de l'actif.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation au titre du passif est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

## 2 — Principales méthodes comptables (suite)

### 2.3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### 2.3.2. Détermination de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Au moment de la comptabilisation initiale, Investissements PSP évalue les faits et circonstances liés à la transaction pour confirmer que le prix de transaction équivaut à la juste valeur d'un actif ou d'un passif. Par la suite, à chaque date de clôture, les cours du marché sont utilisés pour établir la juste valeur lorsqu'il y a un marché actif (par exemple, une Bourse reconnue), car ils représentent des transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de pleine concurrence. Lorsqu'un cours coté n'est pas disponible, la juste valeur est estimée au moyen de techniques d'évaluation fondées sur les données d'entrée disponibles à la fin de la période de présentation de l'information financière qui sont tirées de données de marché observables.

Les techniques d'évaluation s'appliquent, en règle générale, aux placements sur les marchés privés, aux placements alternatifs, aux instruments dérivés hors cote et à certains titres à revenu fixe. Le choix du modèle d'évaluation et les hypothèses sous-jacentes élaborées à propos de facteurs tels que le montant et le moment des flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation, la volatilité et le risque de crédit influent sur les valeurs obtenues au moyen de ces techniques. Dans certains cas, ces hypothèses ne sont pas étayées par des données de marché observables.

L'approche utilisée pour déterminer la juste valeur de tous les actifs financiers et de tous les passifs financiers est décrite à la note 4.

#### 2.3.3. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation d'Investissements PSP et de ses filiales consolidées, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel chacune des entités au sein du groupe consolidé exerce ses activités. Investissements PSP et ses filiales consolidées évaluent leur performance en dollars canadiens, et leur liquidité est gérée en dollars canadiens.

#### 2.3.4. Conversion des devises

Les transactions en devises réalisées au cours de la période, y compris l'achat et la vente de titres, les revenus et les charges, sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les profits et les pertes de change sur tous les actifs et passifs monétaires sont inclus dans le revenu de placement.

#### 2.3.5. Prêts et emprunts de titres et garantie connexe

Investissements PSP participe à des programmes de prêt et d'emprunt de titres aux termes desquels elle prête et emprunte des titres en vue d'augmenter le rendement du portefeuille. Les opérations de prêt et d'emprunt, y compris la garantie connexe, en vertu de ces programmes ne transfèrent à la contrepartie ni les risques ni les avantages liés au droit de propriété. Par conséquent, Investissements PSP ne décomptabilise pas les titres prêtés ou donnés en garantie et ne comptabilise pas les titres empruntés ou reçus en garantie. Les garanties en espèces obtenues sont comptabilisées tel qu'il est indiqué à la note 4.1.9.

Ces opérations de prêt et d'emprunt de titres requièrent des garanties en espèces, en titres de créance de qualité supérieure ou en titres. Les opérations portant sur des garanties sont conclues selon les modalités habituelles dans le cadre de programmes de prêt et d'emprunt de titres. Investissements PSP et ses contreparties sont autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. Les mêmes titres ou des titres équivalents doivent être rendus à la contrepartie à la fin du contrat, à moins qu'un cas de défaillance ne survienne.

#### 2.3.6. Titres vendus en vertu de conventions de rachat et acquis en vertu de conventions de revente et garantie connexe

Investissements PSP est partie à des conventions de rachat et à des conventions de revente. Ces conventions prévoient la vente de titres par une contrepartie et sont assorties d'une entente simultanée visant le rachat de ces titres à un prix et à une date future fixés à l'avance.

Les titres vendus ou achetés en vertu de conventions de rachat et de conventions de revente, respectivement, y compris la garantie connexe, ne sont pas décomptabilisés ou comptabilisés puisque tous les risques et les avantages liés au droit de propriété relativement à ces titres ne sont pas transférés. Ainsi, lorsque Investissements PSP est la contrepartie qui vend des titres en vertu de telles conventions, le revenu (la perte) relativement à ces titres continue d'être comptabilisé(e) dans le revenu de placement, et les obligations de racheter les titres vendus sont comptabilisées dans les passifs liés à des placements. La différence entre la juste valeur des titres vendus et le prix de rachat est comptabilisée comme des charges d'intérêts dans les charges liées aux placements. Par contre, lorsque Investissements PSP est la contrepartie qui acquiert des titres en vertu de telles conventions, aucun revenu (aucune perte) relativement à ces titres n'est comptabilisé(e), et les obligations de revendre les titres sont comptabilisées dans les montants à recevoir liés à des placements. La différence entre la juste valeur des titres achetés et le prix de revente est comptabilisée comme un revenu de placement.

Les transactions en vertu de conventions de rachat et de conventions de revente requièrent que des biens soient donnés en garantie sous forme d'espèces ou de titres jugés admissibles par les contreparties. Les transactions portant sur des garanties sont effectuées selon les modalités habituelles dans le cadre de conventions de rachat standards. Ces modalités exigent des contreparties concernées qu'elles donnent des garanties supplémentaires en fonction des variations de la juste valeur des biens déjà détenus en garantie ainsi que des titres connexes vendus ou achetés. Les contreparties sont autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. Les titres donnés en garantie doivent être rendus aux contreparties concernées à la fin du contrat, à moins qu'un cas de défaillance ne survienne.

## 2 — Principales méthodes comptables (suite)

### 2.3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### 2.3.7. Compensation des instruments financiers

Investissements PSP opère compensation entre les actifs financiers et les passifs financiers et le montant net est présenté dans les états consolidés de la situation financière uniquement si Investissements PSP a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

#### 2.3.8. Capitaux propres

Les droits du gouvernement du Canada en vertu des *Lois sur la pension* sont décrits à la note 1 et sont classés à titre d'instruments de capitaux propres sur la base qui suit :

- Ces lois confèrent en tout temps au gouvernement du Canada des droits sur l'actif net d'Investissements PSP aux fins décrites dans les *Lois sur la pension*. Ces droits ne comportent aucune obligation supplémentaire pour Investissements PSP de verser des montants au gouvernement du Canada.
- Ces droits prennent rang en dernier à l'égard de l'actif net d'Investissements PSP.
- Le total des flux de trésorerie prévus attribuables à ces droits, en tout temps, est uniquement fondé sur la juste valeur de l'actif net d'Investissements PSP à la date en question. De plus, la juste valeur de la totalité de l'actif net d'Investissements PSP correspond aux montants que le gouvernement du Canada peut exiger en tout temps.

#### 2.3.9. Revenu de placement

Le revenu de placement se compose des intérêts, des dividendes, des gains (pertes) à la cession des actifs et passifs financiers et des gains (pertes) qui tiennent compte de la variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des actifs financiers détenus et des passifs financiers en cours à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les intérêts sont comptabilisés de façon uniforme en utilisant les taux prescrits jusqu'à la maturité des placements. Les dividendes sont comptabilisés lorsque les droits de les recevoir ont été obtenus, en général à la date ex-dividende.

#### 2.3.10. Charges liées aux placements

Les charges liées aux placements comprennent les charges d'intérêts, comme il est mentionné à la note 4.1.7, les coûts de transaction, les frais de gestion externe des placements et autres (montant net).

Les coûts de transaction sont les coûts marginaux directement imputables à l'acquisition, au contrôle diligent, à l'émission ou à la sortie d'un actif financier ou d'un passif financier. Ils sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les frais de gestion externe des placements sont directement imputables à la gestion externe des actifs pour le compte d'Investissements PSP. Ces frais sont payés directement par Investissements PSP et comprennent les frais de gestion de base courus calculés en pourcentage de la juste valeur des actifs gérés à l'externe et les frais de gestion courus liés à la performance calculés en fonction de différents indicateurs de performance. Ils ne comprennent pas les montants qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP pour certains placements dans des fonds en gestion commune classés dans les placements alternatifs et pour les placements sur les marchés privés, comme il est indiqué à la note 11.

#### 2.3.11. Transferts de fonds

Les montants pour les Fonds sont comptabilisés dans leur compte de régime respectif quand ils sont reçus du gouvernement du Canada.

### 2.4. Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

Dans la préparation des états financiers consolidés, la direction pose certains jugements, fait des estimations et formule des hypothèses qui peuvent toucher les montants qui y sont présentés. Les jugements importants comprennent les jugements liés à la détermination du statut d'entité d'investissement comme il est décrit à la note 2.2.

La direction fait également des estimations et formule des hypothèses relatives à l'évaluation, à l'appréciation des risques et aux informations connexes à l'égard des placements sur les marchés privés et de certains titres à revenu fixe. Les principales hypothèses formulées par la direction relatives à l'évaluation des instruments financiers sont présentées à la note 4.2.3 et celles relatives à l'appréciation des risques, à la note 7.

Bien que les estimations et les hypothèses reflètent le meilleur jugement de la direction, les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison des incertitudes qui entourent leur utilisation.

### 3 — Modifications actuelles et futures de normes comptables

#### 3.1. Normes comptables actuelles

*IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*

L'IAS 28 modifiée est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Elle contient une mise au point permettant de clarifier que le choix d'évaluer à la juste valeur une participation dans une entité émettrice doit se faire sur une base individuelle. Ce choix ne s'applique pas uniformément pour évaluer les participations dans toutes les entreprises associées et les coentreprises. Investissements PSP a appliqué les modifications à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, ce qui n'a eu aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

*IFRS 9, Instruments financiers*

En 2014, l'IASB a terminé son projet de remplacement de l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* par l'IFRS 9. La norme comprend des exigences de comptabilisation, de décomptabilisation, de classement et d'évaluation des actifs et passifs financiers, ainsi que des dispositions en matière de dépréciation et de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'application anticipée est permise. Investissements PSP a adopté de façon anticipée l'IFRS 9 (2014) dans ses états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

Les principales méthodes comptables liées à l'IFRS 9 à l'égard de la comptabilisation, de la décomptabilisation, du classement et de l'évaluation des actifs et passifs financiers sont décrites à la note 2.3.1. Les dispositions de la norme en matière de dépréciation et de comptabilité de couverture n'ont aucune incidence.

#### 3.2. Modifications futures de normes comptables

Investissements PSP a déterminé que les normes, modifications et interprétations ayant été publiées par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur, n'ont eu aucune incidence importante sur ses états financiers consolidés.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les actifs financiers et les passifs financiers selon leur catégorie, leur pondération et le secteur dans lequel ils sont investis. Leur juste valeur s'établissait comme suit à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
<b>Placements sur les marchés publics</b>		
Actions canadiennes	3 394	4 262
Actions étrangères	32 424	34 652
<b>Placements sur les marchés privés</b>		
Placements immobiliers	28 142	26 693
Placements privés	20 234	16 265
Placements en infrastructures	20 099	17 842
Placements en ressources naturelles	7 513	5 339
<b>Titres à revenu fixe</b>		
Trésorerie et titres du marché monétaire	11 904	11 376
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	26 249	22 613
Obligations indexées à l'inflation	14 017	12 357
Titres de créance privés	15 644	14 126
<b>Placements alternatifs</b>	10 039	8 748
	<b>189 659</b>	174 273
<b>Actifs liés à des placements</b>		
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	1 176	1 115
Intérêts à recevoir	498	420
Dividendes à recevoir	143	133
Titres acquis en vertu de conventions de revente	5 970	1 867
Actifs liés à des produits dérivés	1 576	1 150
	<b>9 363</b>	4 685
<b>Placements représentant les actifs financiers à la JVRN</b>	<b>199 022</b>	178 958
<b>Passifs liés à des placements</b>		
Montants à payer liés à des transactions en cours	(956)	(1 164)
Intérêts à payer	(69)	(56)
Titres vendus à découvert	(6 298)	(6 577)
Garanties à payer	(3 012)	(3 573)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(5 627)	(575)
Passifs liés à des produits dérivés	(962)	(1 734)
<b>Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN</b>	<b>(16 924)</b>	(13 679)
<b>Emprunts</b>		
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(14 119)	(12 193)
<b>Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN</b>	<b>(14 119)</b>	(12 193)
<b>Placements nets</b>	<b>167 979</b>	153 086

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.1. Placements sur les marchés publics

Les placements sur les marchés publics comprennent les placements canadiens et étrangers dans les titres suivants : les actions ordinaires, les certificats américains d'actions étrangères, les certificats internationaux d'actions étrangères, les billets participatifs, les actions privilégiées, les parts de fiducies de revenu, les parts de fonds négociés en Bourse, les parts de fonds en gestion commune et les titres convertibles en actions ordinaires d'émetteurs cotés en Bourse.

Les placements directs dans des actions canadiennes et des actions étrangères sont évalués à la juste valeur en fonction des cours cotés dans des marchés actifs, d'après le prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur.

Dans le cas des placements dans des fonds en gestion commune, la juste valeur est établie en fonction des valeurs des parts obtenues des administrateurs de chacun des fonds, lesquelles proviennent de la juste valeur des placements sous-jacents dans chacun des fonds en gestion commune. La direction examine la juste valeur et, le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération.

#### 4.1.2. Placements sur les marchés privés

Les placements sur les marchés privés comprennent les placements immobiliers, les placements privés, les placements en infrastructures et les placements en ressources naturelles.

Les placements immobiliers comprennent les participations directes dans diverses entités fermées, les placements dans des fonds ainsi que des biens du secteur immobilier. Les placements immobiliers visent les sociétés de personnes, les sociétés et les biens immobiliers intervenant principalement dans le secteur des résidences pour aînés et le secteur résidentiel, les secteurs de l'immobilier commercial et du commerce au détail, et le secteur industriel, ainsi que des fonds privés investis dans des actifs immobiliers. Les placements immobiliers sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Les placements privés regroupent les placements dans des fonds ayant des objectifs similaires, les co-investissements dans des entités fermées et les participations directes.

Les placements en infrastructures regroupent les participations directes, les placements dans des fonds et les co-investissements dans diverses entités fermées. Les placements en infrastructures visent les entités exerçant leurs activités essentiellement dans la gestion, la détention ou l'exploitation d'actifs de sociétés énergétiques, du transport et d'autres sociétés réglementées. Les placements en infrastructures sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Les placements en ressources naturelles regroupent les participations directes, les placements dans des fonds et les co-investissements dans diverses entités fermées. Les placements en ressources naturelles visent les entités exerçant leurs activités dans la gestion, la détention ou l'exploitation d'actifs dans les secteurs des terrains forestiers, de l'agriculture et du pétrole et du gaz naturel en amont. Les placements en ressources naturelles sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Le processus d'évaluation de la juste valeur des placements sur les marchés privés est décrit à la note 4.2.2 et les techniques d'évaluation, ainsi que les données d'entrée importantes utilisées, sont décrites à la note 4.2.3.

#### 4.1.3. Titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire, les obligations gouvernementales et les obligations de sociétés, les obligations indexées à l'inflation et les titres de créance privés.

La trésorerie et les titres du marché monétaire regroupent les instruments dont la durée jusqu'à l'échéance ne dépasse pas un an, tels que les bons du Trésor, les certificats de dépôt et les acceptations bancaires. Une partie de ces instruments ont une échéance de 90 jours ou moins et sont détenus dans le but de faire face aux engagements financiers à court terme. Ces instruments sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changements de valeur. Ils sont inclus à titre de composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie aux fins des tableaux consolidés des flux de trésorerie et se sont établis à 6 796 millions \$ au 31 mars 2019 (4 212 millions \$ au 31 mars 2018). Les bons du Trésor sont évalués au moyen des prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont établis au moyen du prix le plus représentatif dans un écart de cotations de courtier. Compte tenu de leur nature à court terme, les certificats de dépôt et les acceptations bancaires sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

Les obligations gouvernementales et les obligations de sociétés comprennent les obligations canadiennes, étrangères, fédérales, provinciales, territoriales et municipales, les billets à taux variable, les billets à terme adossés à des actifs et les titres adossés à des créances hypothécaires. Les obligations indexées à l'inflation sont des titres à revenu fixe qui permettent d'obtenir un rendement rajusté selon l'inflation.

Les titres de créance privés sont des titres à revenu fixe de sociétés fermées détenus directement ou par l'intermédiaire de fonds privés. Ces titres de créance se présentent sous la forme de prêts de premier rang, de dettes mezzanines et de prêts en difficulté et de placements principaux et secondaires dans des prêts à effet de levier. Les titres de créance privés comprennent également des prêts à des tiers, tels que des prêts de premier rang et de rang inférieur, des prêts à la construction, des prêts-relais, des prêts participatifs, ainsi que d'autres produits financiers structurés dans le secteur immobilier.

La juste valeur des obligations gouvernementales et de la plupart des obligations de sociétés, des obligations indexées à l'inflation et des titres adossés à des créances hypothécaires est fondée sur les prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont calculés au moyen d'une courbe de taux d'intérêt appropriée et d'un écart témoignant de la qualité du crédit de l'émetteur ou d'autres méthodes d'évaluation généralement reconnues.

La juste valeur de certaines obligations de sociétés, des titres de créance privés et des billets à terme adossés à des actifs est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Ces techniques, ainsi que les données d'entrée importantes utilisées, sont décrites à la note 4.2.3.

L'évaluation de la juste valeur des placements dans des fonds faisant partie des titres de créance privés est décrite à la note 4.2.2.



## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.4. Placements alternatifs

Les placements alternatifs regroupent surtout des parts de fonds qui détiennent une combinaison d'actions, de titres à revenu fixe et d'instruments dérivés, ainsi que de fonds de couverture. La juste valeur de ces placements est déterminée selon les justes valeurs présentées par les administrateurs ou les gestionnaires principaux du fonds et reflète la juste valeur des actions, des titres à revenu fixe ou des instruments dérivés sous-jacents, selon le cas. La direction examine la juste valeur et, le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération.

#### 4.1.5. Montants à recevoir et à payer liés à des transactions en cours

Les montants à recevoir liés à des transactions en cours comprennent le produit des ventes de placements, excluant les instruments financiers dérivés, qui ont été négociés, mais demeurent non réglés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les montants à payer liés à des transactions en cours comprennent le coût des achats de placements, excluant les instruments financiers dérivés, qui ont été négociés, mais demeurent non réglés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

La juste valeur des montants à recevoir et à payer liés à des transactions en cours reflète la valeur à laquelle les transactions de vente ou d'achat initiales sous-jacentes ont été conclues.

#### 4.1.6. Intérêts et dividendes à recevoir

Les intérêts et les dividendes sont comptabilisés aux montants que l'on s'attend à recevoir à la fin de la période de présentation de l'information financière, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

#### 4.1.7. Intérêts à payer

En ce qui a trait aux emprunts décrits à la note 4.1.11, les intérêts courus sont comptabilisés au montant que l'on s'attend à payer à la fin de la période de présentation de l'information financière, ce qui se rapproche de la juste valeur.

#### 4.1.8. Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert reflètent l'obligation d'Investissements PSP d'acheter des titres dans le cadre de transactions de vente à découvert. Dans le cadre de ces transactions, Investissements PSP vend des titres qu'elle ne détient pas avec l'obligation d'acheter des titres semblables sur le marché afin de couvrir sa position.

À l'aide de cours cotés du marché qui sont fondés sur le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, la juste valeur des titres vendus à découvert est calculée au moyen de la même méthode que pour les positions acheteur décrites dans les sections portant sur les placements sur les marchés publics et sur les titres à revenu fixe.

#### 4.1.9. Garanties à payer

Dans le cadre de prêts de titres et de certaines transactions sur dérivés hors cote, une garantie en espèces est reçue et réinvestie par Investissements PSP. Investissements PSP comptabilise la garantie en espèces reçue, et un montant correspondant est comptabilisé dans les montants à payer. Le solde à payer représente l'obligation du cessionnaire de rembourser la garantie en espèces au cédant à la fin de la transaction en l'absence de défaillance de la part du cédant.

#### 4.1.10. Titres vendus en vertu de conventions de rachat et acquis en vertu de conventions de revente

Comme il est mentionné à la note 2.3.6, Investissements PSP est partie à des conventions de rachat et à des conventions de revente. Les obligations de racheter ou de revendre les titres vendus ou acquis en vertu de telles conventions sont comptabilisées au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

#### 4.1.11. Emprunts en vertu du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP est présenté à la note 8.2. Les billets à ordre à court terme sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des billets à moyen terme d'Investissements PSP se fonde sur des prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont établis à l'aide d'une courbe de taux d'intérêt et d'un écart témoignant de la qualité du crédit d'Investissements PSP.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers qui sont réglés à une date future. La valeur de ces instruments fluctue en fonction de la variation de la valeur des actifs, des taux d'intérêt ou des taux de change sous-jacents. En règle générale, les instruments financiers dérivés n'exigent aucun placement initial net. Dans certains cas, ils exigent un placement initial net inférieur à celui qui serait exigé pour détenir directement la position sous-jacente. Les instruments financiers dérivés peuvent être cotés en Bourse ou négociés hors cote. Les instruments négociés hors cote comprennent les instruments qui sont négociés bilatéralement et réglés, ainsi que ceux qui sont compensés (instruments dérivés hors cote compensés) par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Investissements PSP utilise des instruments financiers dérivés afin d'améliorer le rendement des placements ou de reproduire des placements de façon synthétique. En outre, les instruments dérivés permettent de réduire les risques liés aux placements actuellement détenus.

Investissements PSP utilise les instruments financiers dérivés suivants :

#### *Swaps*

Les swaps désignent des transactions dans le cadre desquelles deux contreparties conviennent d'échanger des flux de trésorerie selon des modalités prédéterminées comprenant notamment un montant nominal et une durée. Les swaps sont utilisés dans le but d'accroître les rendements ou pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder les actifs sous-jacents.

#### *Contrats à terme normalisés*

Les contrats à terme normalisés sont des contrats dont les modalités sont standardisées, et dans le cadre desquels un actif est reçu ou livré (acheté ou vendu) à un prix et à une date future fixés à l'avance. Ce type de contrat est utilisé pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder directement les actifs sous-jacents.

#### *Contrats à terme*

Les contrats à terme sont des contrats couvrant la vente par une partie et l'achat par une autre partie d'un montant prédéterminé d'un instrument sous-jacent, à un prix et à une date future fixés à l'avance. Ce type de contrat est utilisé pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder directement les actifs sous-jacents.

#### *Options*

Les options sont des contrats en vertu desquels le vendeur donne le droit à l'acquéreur, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un nombre donné de titres liés aux capitaux propres, aux indices, aux marchandises, aux devises, aux taux d'intérêt, au crédit ou d'autres instruments financiers sous-jacents, à un prix convenu d'avance, à une date déterminée ou en tout temps avant la date d'échéance prédéterminée.

#### *Bons et droits de souscription*

Le bon de souscription est une option visant l'achat d'un actif sous-jacent qui se présente sous la forme d'un titre transférable et qui peut être inscrite à la cote d'une Bourse ou négociée hors cote.

Le droit de souscription est un titre donnant à un actionnaire le droit d'acquérir de nouvelles actions émises par une société à un prix prédéterminé (habituellement inférieur au prix courant du marché), dans une proportion donnée du nombre d'actions que cet actionnaire détient déjà. Les droits de souscription ne sont émis que pour une courte période au terme de laquelle ils viennent à échéance.

#### *Détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés*

Les instruments financiers dérivés cotés sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction des cours cotés du marché, soit le prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur. Les instruments dérivés hors cote compensés sont comptabilisés à leur juste valeur au moyen des cours obtenus de la chambre de compensation centrale. Les instruments dérivés négociés hors cote sont évalués à l'aide de techniques appropriées comme la valeur actualisée des flux de trésorerie. Ces techniques ont recours à des données d'entrée importantes qui sont observables sur le marché, comme les taux de rendement du marché actuels.

#### *Valeur nominale et juste valeur des actifs et des passifs liés aux produits dérivés*

La valeur nominale des instruments financiers dérivés n'est comptabilisée ni à l'actif ni au passif, car elle représente le montant nominal du contrat. À l'exception des dérivés de crédit, la valeur nominale ne représente pas le potentiel de profit ou de perte associé au risque de marché ou de crédit des transactions présentées ci-après. Cette valeur sert plutôt de fondement pour établir les flux de trésorerie et la juste valeur des contrats.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés (suite)

Le tableau ci-après résume la situation du portefeuille des instruments dérivés à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019			31 mars 2018		
	Valeur nominale	Juste valeur		Valeur nominale	Juste valeur	
		Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
<b>Dérivés sur titres et marchandises</b>						
<b>Cotés</b>						
Contrats à terme normalisés	3 478	—	—	3 794	—	—
Bons et droits de souscription	1	1	—	3	3	—
Options : acquises	5 125	171	—	10 589	252	—
souscrites	4 610	—	(79)	7 217	—	(144)
<b>Hors cote</b>						
Swaps	26 159	641	(189)	26 774	146	(649)
Options : acquises	672	23	—	1 525	44	—
souscrites	541	—	(31)	853	—	(32)
<b>Dérivés sur devises</b>						
<b>Cotés</b>						
Contrats à terme normalisés	301	—	—	121	—	—
<b>Hors cote</b>						
Contrats à terme	19 873	117	(52)	27 751	198	(419)
Swaps	6 588	18	(36)	3 003	1	(56)
Options : acquises	6 439	52	—	8 278	57	—
souscrites	5 893	—	(48)	8 502	—	(50)
<b>Dérivés sur taux d'intérêt</b>						
<b>Cotés</b>						
Contrats à terme normalisés	11 150	—	—	14 600	—	—
Options : acquises	47 905	34	—	49 524	18	—
souscrites	43 920	—	(28)	42 835	—	(15)
<b>Hors cote</b>						
Contrats à terme	593	10	(16)	—	—	—
Swaps	25 558	245	(264)	14 597	175	(145)
Options : acquises	54 045	263	—	49 904	249	—
souscrites	51 142	—	(209)	52 207	—	(209)
<b>Hors cote compensés</b>						
Swaps	55 783	—	—	65 171	—	—
<b>Dérivés de crédit</b>						
<b>Hors cote</b>						
Swaps sur défaillance : acquis	668	—	(10)	1 243	—	(15)
souscrits <sup>A</sup>	90	1	—	235	2	—
Options : acquises	—	—	—	644	5	—
<b>Hors cote compensés</b>						
Swaps sur défaillance : acquis	821	—	—	1 241	—	—
souscrits <sup>A</sup>	—	—	—	602	—	—
<b>Total</b>		<b>1 576</b>	<b>(962)</b>		<b>1 150</b>	<b>(1 734)</b>

<sup>A</sup> Investissements PSP garanti indirectement, au moyen des swaps sur défaillance souscrits, les obligations de référence sous-jacentes. L'exposition potentielle maximale correspond à la valeur nominale des swaps sur défaillance souscrits présentée ci-dessus.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés (suite)

Le total des actifs et des passifs liés à des dérivés comprend ce qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019			31 mars 2018		
	Valeur nominale	Juste valeur		Valeur nominale	Juste valeur	
		Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
Instruments dérivés cotés	116 490	206	(107)	128 683	273	(159)
Instruments dérivés négociés hors cote	198 261	1 370	(855)	195 516	877	(1 575)
Instruments dérivés hors cote compensés	56 604	—	—	67 014	—	—
<b>Total</b>		<b>1 576</b>	<b>(962)</b>		<b>1 150</b>	<b>(1 734)</b>

Le tableau suivant présente la valeur nominale des produits dérivés selon l'échéance à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
Moins de 3 mois	94 331	125 971
De 3 à 12 mois	162 586	119 957
Plus d'un an	114 438	145 285

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur

#### 4.2.1. Classement

Les actifs financiers et les passifs financiers décrits à la note 4.1 sont classés au même niveau de la hiérarchie de la juste valeur, qui est présentée ci-après, que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble.

- Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) auxquels Investissements PSP peut avoir accès à la fin de la période de présentation de l'information financière, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :
  - i) les cours sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs similaires;
  - ii) les cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires;
  - iii) les données d'entrée autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif;
  - iv) les données d'entrée corroborées par le marché.
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif qui sont utilisées dans les techniques d'évaluation reposant sur des modèles. Elles reflètent l'appréciation par la direction des hypothèses que les autres intervenants sur le marché utiliseraient pour établir le prix des actifs et des passifs.

Le classement par niveaux hiérarchiques est établi au moment de la détermination initiale de la juste valeur de l'actif ou du passif et, par la suite, passé en revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Investissements PSP détermine s'il y a eu transfert entre les niveaux et comptabilise ce transfert au début de la période de présentation de l'information financière.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.1. Classement (suite)

Le tableau ci-après présente la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers au 31 mars 2019, selon leur classement dans la hiérarchie de la juste valeur :

(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
<b>Placements sur les marchés publics</b>				
Actions canadiennes	2 471	862	61	3 394
Actions étrangères	28 570	2 178	1 676	32 424
<b>Placements sur les marchés privés</b>				
Placements immobiliers	–	–	28 142	28 142
Placements privés	–	–	20 234	20 234
Placements en infrastructures	–	–	20 099	20 099
Placements en ressources naturelles	–	–	7 513	7 513
<b>Titres à revenu fixe</b>				
Trésorerie et titres du marché monétaire	–	11 904	–	11 904
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	–	26 211	38	26 249
Obligations indexées à l'inflation	–	14 017	–	14 017
Titres de créance privés	–	–	15 644	15 644
<b>Placements alternatifs</b>	–	2 124	7 915	10 039
	<b>31 041</b>	<b>57 296</b>	<b>101 322</b>	<b>189 659</b>
<b>Actifs liés à des placements</b>				
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	–	1 176	–	1 176
Intérêts à recevoir	–	498	–	498
Dividendes à recevoir	–	143	–	143
Titres acquis en vertu de conventions de revente	–	5 970	–	5 970
Actifs liés à des produits dérivés	130	1 446	–	1 576
	<b>130</b>	<b>9 233</b>	<b>–</b>	<b>9 363</b>
<b>Placements représentant les actifs financiers à la JVRN</b>	<b>31 171</b>	<b>66 529</b>	<b>101 322</b>	<b>199 022</b>
<b>Passifs liés à des placements</b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	–	(956)	–	(956)
Intérêts à payer	–	(69)	–	(69)
Titres vendus à découvert	(3 919)	(2 379)	–	(6 298)
Garanties à payer	–	(3 012)	–	(3 012)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	–	(5 627)	–	(5 627)
Passifs liés à des produits dérivés	(107)	(855)	–	(962)
<b>Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN</b>	<b>(4 026)</b>	<b>(12 898)</b>	<b>–</b>	<b>(16 924)</b>
<b>Emprunts</b>				
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	–	(14 119)	–	(14 119)
<b>Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN</b>	<b>–</b>	<b>(14 119)</b>	<b>–</b>	<b>(14 119)</b>
<b>Placements nets</b>	<b>27 145</b>	<b>39 512</b>	<b>101 322</b>	<b>167 979</b>

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.1. Classement (suite)

Le tableau ci-après présente la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers au 31 mars 2018, selon leur classement dans la hiérarchie de la juste valeur :

(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
<b>Placements sur les marchés publics</b>				
Actions canadiennes	3 400	862	–	4 262
Actions étrangères	29 531	3 227	1 894	34 652
<b>Placements sur les marchés privés</b>				
Placements immobiliers	–	–	26 693	26 693
Placements privés	–	–	16 265	16 265
Placements en infrastructures	–	–	17 842	17 842
Placements en ressources naturelles	–	–	5 339	5 339
<b>Titres à revenu fixe</b>				
Trésorerie et titres du marché monétaire	–	11 376	–	11 376
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	–	22 438	175	22 613
Obligations indexées à l'inflation	–	12 357	–	12 357
Titres de créance privés	–	–	14 126	14 126
<b>Placements alternatifs</b>	–	1 668	7 080	8 748
	32 931	51 928	89 414	174 273
<b>Actifs liés à des placements</b>				
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	–	1 115	–	1 115
Intérêts à recevoir	–	420	–	420
Dividendes à recevoir	–	133	–	133
Titres acquis en vertu de conventions de revente	–	1 867	–	1 867
Actifs liés à des produits dérivés	200	950	–	1 150
	200	4 485	–	4 685
<b>Placements représentant les actifs financiers à la JVRN</b>	33 131	56 413	89 414	178 958
<b>Passifs liés à des placements</b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	–	(1 164)	–	(1 164)
Intérêts à payer	–	(56)	–	(56)
Titres vendus à découvert	(5 069)	(1 508)	–	(6 577)
Garanties à payer	–	(3 573)	–	(3 573)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	–	(575)	–	(575)
Passifs liés à des produits dérivés	(159)	(1 575)	–	(1 734)
<b>Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN</b>	(5 228)	(8 451)	–	(13 679)
<b>Emprunts</b>				
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	–	(12 193)	–	(12 193)
<b>Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN</b>	–	(12 193)	–	(12 193)
<b>Placements nets</b>	27 903	35 769	89 414	153 086

Aucun transfert important n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, des titres cotés d'une juste valeur de 43 millions \$, classés au niveau 2 au 31 mars 2017, ont été transférés dans le niveau 1, les restrictions de négociation ayant expiré.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.2. Processus de détermination de la juste valeur des placements classés au niveau 3

Le processus d'évaluation est suivi et régi par un comité d'évaluation interne. Ce comité est responsable de la surveillance de tous les aspects de la détermination de la juste valeur, y compris l'élaboration des méthodes et procédures d'évaluation pour chaque type de placement et l'assurance qu'elles sont suivies. Les méthodes d'évaluation sont fondées sur des pratiques largement reconnues conformes aux normes d'évaluation professionnelles. Ces normes comprennent, entre autres, les *International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines*, les *Règles uniformes de pratique professionnelle en matière d'évaluation au Canada* et les *Uniform Standards of Professional Appraisal Practice* en vigueur aux États-Unis.

La juste valeur des placements classés au niveau 3 est établie au moins une fois l'an. Chaque trimestre, la juste valeur est passée en revue et ajustée, s'il y a lieu, pour refléter les répercussions de situations ou de circonstances importantes sur le marché en général ou propres aux placements. La méthode d'évaluation choisie pour chaque placement est, par la suite, appliquée de façon uniforme selon ce qui convient dans les circonstances. Le comité d'évaluation passe en revue les modifications importantes apportées aux méthodes d'évaluation pour déterminer si elles sont appropriées.

Dans les situations où elle recourt aux services d'évaluateurs indépendants, la direction s'assure qu'ils sont indépendants et que les méthodes d'évaluation employées sont conformes aux normes d'évaluation professionnelles susmentionnées. Pour valider le travail effectué par les évaluateurs, la direction s'assure que les hypothèses employées correspondent à l'information financière et aux prévisions du placement sous-jacent.

En ce qui concerne les placements dans des fonds classés au niveau 3, la juste valeur annuelle est habituellement déterminée selon les états financiers audités reçus du gestionnaire principal du fonds. Dans certains cas, la juste valeur est obtenue au moyen d'informations fournies par les administrateurs du fonds et revue par la direction pour s'assurer qu'elle est raisonnable et conforme aux méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur. Le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération pour déterminer la juste valeur.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.3. Données d'entrée importantes pour le classement au niveau 3

Le tableau ci-après présente les principales informations sur les données d'entrée importantes liées aux actifs financiers et aux passifs financiers classés au niveau 3 au 31 mars 2019:

Actifs financiers et passifs financiers	Type de placement	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Techniques d'évaluation importantes	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette (moyenne pondérée)
<b>Placements sur les marchés publics</b> Actions canadiennes	Placements directs	<b>61</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
	Actions étrangères	<b>1 676</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Placements sur les marchés privés</b> Placements immobiliers	Placements directs et co-investissements	<b>26 307</b>	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B, C</sup>	4,10 % – 20,00 % (7,55 %)
				Taux de capitalisation final <sup>B, C</sup>	4,25 % – 10,25 % (5,92 %)
			Capitalisation directe	Taux de capitalisation <sup>B, D</sup>	2,50 % – 8,98 % (5,57 %)
				Taux d'occupation stable <sup>D, E</sup>	93,00 % – 100,00 % (98,22 %)
	Approche des transactions comparables	Prix au pied carré <sup>D, E</sup>	0,95 \$ – 2 057,93 \$ (281,99 \$)		
	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.		
	Prix de la transaction	s. o.	s. o.		
Placements dans des fonds	<b>1 835</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
Autres placements sur les marchés privés	Placements directs et co-investissements	<b>33 792</b>	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	6,00 % – 12,50 % (8,79 %)
				Données de marché comparables	s. o.
			Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
	Prix de la transaction	s. o.	s. o.		
Placements dans des fonds	<b>14 054</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
<b>Titres à revenu fixe</b> Obligations de sociétés	Obligations convertibles	<b>29</b>	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	52,50 %
	Billets à terme adossés à des actifs	<b>9</b>	Prix obtenus de sources indépendantes <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
Titres de créance privés	Placements directs et co-investissements	<b>10 797</b>	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	5,54 % – 18,76 % (9,77 %)
				Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.
	Prix de la transaction	s. o.	s. o.		
Placements dans des fonds	<b>4 847</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
<b>Placements alternatifs</b>	Placements dans des fonds	<b>7 915</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Total</b>		<b>101 322</b>			

<sup>A</sup> Dans certains cas, la juste valeur est déterminée par des sources indépendantes. Investissements PSP n'a pas accès aux informations sur les évaluations.

<sup>B</sup> Toute augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une diminution (augmentation) de la juste valeur.

<sup>C</sup> Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation est en général accompagnée d'une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final.

<sup>D</sup> Il n'existe pas de relation directe prévisible entre cette donnée d'entrée et toute autre donnée d'entrée importante non observable.

<sup>E</sup> Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une augmentation (diminution) de la juste valeur.



## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.3. Données d'entrée importantes pour le classement au niveau 3 (suite)

Le tableau ci-après présente les principales informations sur les données d'entrée importantes liées aux actifs financiers et aux passifs financiers classés au niveau 3 au 31 mars 2018 :

Actifs financiers et passifs financiers	Type de placement	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Techniques d'évaluation importantes	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette (moyenne pondérée)
<b>Placements sur les marchés publics</b> Actions étrangères	Placements directs	1 894	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Placements sur les marchés privés</b> Placements immobiliers	Placements directs et co-investissements	25 048	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B, C</sup>	5,00 % – 22,10 % (7,94 %)
				Taux de capitalisation final <sup>B, C</sup>	4,25 % – 9,75 % (5,92 %)
			Capitalisation directe	Taux de capitalisation <sup>B, D</sup>	2,75 % – 9,09 % (5,30 %)
				Taux d'occupation stable <sup>D, E</sup>	94,00 % – 100,00 % (98,29 %)
			Approche des transactions comparables	Prix au pied carré <sup>D, E</sup>	27,50 \$ – 1 107,92 \$ (90,83 \$)
			Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
	Prix de la transaction	s. o.	s. o.		
	Placements dans des fonds	1 645	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
Autres placements sur les marchés privés	Placements directs et co-investissements	27 221	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	6,00 % – 12,70 % (8,94 %)
				Données de marché comparables	s. o.
			Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
			Prix de la transaction	s. o.	s. o.
	Placements dans des fonds	12 225	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Titres à revenu fixe</b> Obligations de sociétés	Obligations convertibles	164	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	4,70 % – 10,00 % (7,40 %)
	Billets à terme adossés à des actifs	11	Prix obtenus de sources indépendantes <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
Titres de créance privés	Placements directs et co-investissements	10 160	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	5,90 % – 17,25 % (9,79 %)
				Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.
			Prix de la transaction	s. o.	s. o.
	Placements dans des fonds	3 966	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Placements alternatifs</b>	Placements dans des fonds	7 080	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Total</b>		89 414			

<sup>A</sup> Dans certains cas, la juste valeur est déterminée par des sources indépendantes. Investissements PSP n'a pas accès aux informations sur les évaluations.

<sup>B</sup> Toute augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une diminution (augmentation) de la juste valeur.

<sup>C</sup> Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation est en général accompagnée d'une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final.

<sup>D</sup> Il n'existe pas de relation directe prévisible entre cette donnée d'entrée et toute autre donnée d'entrée importante non observable.

<sup>E</sup> Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une augmentation (diminution) de la juste valeur.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.4. Niveau 3 – rapprochement

Le tableau suivant présente le rapprochement de tous les mouvements liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 mars 2019 :

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Achats	Ventes	Règlements	Gains réalisés	Gains (pertes) non réalisés	Transfert hors du niveau 3	Solde de clôture
Placements sur les marchés publics	1 894	555	(675)	-	430	(467)	-	1 737
Placements sur les marchés privés	66 139	14 873	(9 473)	-	1 898	2 639	(88)	75 988
Titres à revenu fixe	14 301	5 785	(4 504)	(59)	152	7	-	15 682
Placements alternatifs	7 080	879	(552)	-	44	464	-	7 915
Montants nets à recevoir et à payer liés aux produits dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>89 414</b>	<b>22 092</b>	<b>(15 204)</b>	<b>(59)</b>	<b>2 524</b>	<b>2 643</b>	<b>(88)</b>	<b>101 322</b>

Au 31 mars 2018, un placement sur les marchés privés a été classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, étant donné que la juste valeur a été déterminée à l'aide de données d'entrée non observables importantes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, le placement a été transféré dans le niveau 1, les titres connexes ayant été inscrits en Bourse.

Le tableau suivant présente le rapprochement de tous les mouvements liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 mars 2018 :

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Achats	Ventes	Règlements	Gains réalisés	Gains non réalisés	Transfert hors du niveau 3	Solde de clôture
Placements sur les marchés publics	295	657	(57)	-	6	993	-	1 894
Placements sur les marchés privés	55 427	9 836	(4 487)	-	1 115	4 261	(13)	66 139
Titres à revenu fixe	9 426	7 820	(3 204)	(26)	218	67	-	14 301
Placements alternatifs	6 491	1 336	(935)	-	79	109	-	7 080
Montants nets à recevoir et à payer liés aux produits dérivés	-	17	-	(17)	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>71 639</b>	<b>19 666</b>	<b>(8 683)</b>	<b>(43)</b>	<b>1 418</b>	<b>5 430</b>	<b>(13)</b>	<b>89 414</b>

Au 31 mars 2017, un placement sur les marchés privés a été classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, étant donné que la juste valeur a été déterminée à l'aide de données d'entrée non observables importantes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, le placement a été transféré dans le niveau 2, les titres connexes ayant été inscrits en Bourse. Les titres détenus par Investissements PSP ne sont pas inscrits en Bourse et ne peuvent être vendus qu'à compter du moment de leur inscription.

#### 4.2.5. Niveau 3 – analyse de sensibilité

Dans le processus d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation utilisées reposent sur des hypothèses fondées sur des données non observables. Les hypothèses importantes utilisées pour chaque catégorie d'actif sont décrites à la note 4.2.3. Bien que de telles hypothèses reflètent le meilleur jugement de la direction, l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles pourrait donner des justes valeurs différentes représentant, au minimum, une augmentation de 3 % et une diminution de 3 % au 31 mars 2019 (augmentation de 3 % et diminution de 3 % au 31 mars 2018) de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. Sont exclus les placements dans des fonds, pour lesquels une analyse de sensibilité n'est pas possible étant donné qu'Investissements PSP n'a pas accès aux hypothèses sous-jacentes utilisées. Pour ce qui est des placements dans des fonds, la juste valeur est établie tel qu'il est indiqué à la note 4.2.2.

## 5 — Biens donnés et obtenus en garantie

Investissements PSP est partie à des ententes qui requièrent que des biens soient donnés et obtenus en garantie, comme il est indiqué aux notes 2.3.5, 2.3.6 et 7.2.1. Le tableau qui suit présente la juste valeur de ces garanties, ainsi que les titres visés par les programmes de prêt et d'emprunt et les titres visés par les conventions de rachat et les conventions de revente à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
<b>Prêts et emprunts de titres</b>		
Titres prêtés	7 988	11 554
Biens détenus en garantie <sup>A</sup>	8 419	12 295
Titres empruntés	3 921	5 105
Biens donnés en garantie <sup>B</sup>	4 040	5 285
<b>Conventions de rachat et conventions de revente de titres</b>		
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	5 665	584
Biens donnés en garantie	5 650	584
Titres acquis en vertu de conventions de revente	6 001	1 883
Biens détenus en garantie <sup>C</sup>	5 991	1 876
<b>Contrats de dérivés</b>		
Biens donnés en garantie	915	1 779
Biens détenus en garantie <sup>D</sup>	556	3

<sup>A</sup> La juste valeur minimale de la garantie en espèces requise correspond à 102 % de la juste valeur des titres prêtés et, dans le cas des garanties sous forme de titres, à 105 %. Les biens détenus en garantie comprenaient 2 982 millions \$ en espèces au 31 mars 2019 (3 505 millions \$ au 31 mars 2018) et 5 437 millions \$ en titres au 31 mars 2019 (8 790 millions \$ au 31 mars 2018). Toutes les garanties en espèces sont réinvesties.

<sup>B</sup> La juste valeur minimale de la garantie requise correspond à 100 % de la juste valeur des titres empruntés.

<sup>C</sup> Au 31 mars 2019, un montant de 2 379 millions \$ (1 508 millions \$ au 31 mars 2018) des biens détenus en garantie sous forme de titres avait été utilisé dans le cadre de transactions de vente à découvert et un montant de 16 millions \$ (néant au 31 mars 2018) avait été utilisé relativement à des titres vendus en vertu de conventions de rachat.

<sup>D</sup> Les biens détenus en garantie comprenaient 8 millions \$ en espèces au 31 mars 2019 (2 millions \$ au 31 mars 2018) et 548 millions \$ en titres au 31 mars 2019 (1 million \$ au 31 mars 2018). Toutes les garanties en espèces sont réinvesties.

## 6 — Intérêts détenus dans d'autres entités

### 6.1. Filiales, coentreprises et entreprises associées

À titre d'entité d'investissement, Investissements PSP ne consolide que les filiales qui lui fournissent des services liés à ses activités de placement. Investissements PSP évalue sa participation dans ses filiales, ses coentreprises et ses entreprises associées à la JVRN, comme il est mentionné à la note 2.1.

Aux fins de la préparation de cette note, la direction évalue le contrôle, le contrôle conjoint et l'influence notable comme suit :

#### *i) Contrôle et influence notable*

Investissements PSP détermine qu'elle exerce un contrôle sur une entité émettrice si elle est exposée ou si elle a le droit à des rendements variables en raison de sa participation dans une entité et si elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Dans certains cas, Investissements PSP n'exerce pas un contrôle sur une entité émettrice, mais a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice. Dans de tels cas, Investissements PSP détermine qu'elle exerce une influence notable sur l'entité émettrice.

Dans le cas du contrôle ou de l'influence notable, le pouvoir sur l'entité émettrice résulte des droits de vote conférés par les droits de propriété, d'autres accords contractuels, ou une combinaison de ces éléments.

#### *ii) Contrôle conjoint*

Investissements PSP détermine qu'elle est partie à un accord de coentreprise si elle exerce un contrôle conjoint sur une entité émettrice et détient des droits sur l'actif net de l'entité émettrice. Le contrôle conjoint est établi en vertu d'un accord contractuel qui exige le consentement unanime des parties partageant le contrôle à l'égard des activités qui ont une incidence importante sur les rendements de la coentreprise.

En général, la prise de décisions à l'égard des activités est régie par les droits de vote conférés par la participation de chaque partie. Dans certains cas, elle est régie uniquement en vertu des accords contractuels ou en combinaison avec les droits de propriété de chaque partie.

## 6 — Intérêts détenus dans d'autres entités (suite)

### 6.1. Filiales, coentreprises et entreprises associées (suite)

Dans le cours normal des activités, les placements sur les marchés privés sont généralement détenus par les filiales qui sont des entités d'investissement créées par Investissements PSP. Au 31 mars 2019, 108 filiales qui sont des entités d'investissement étaient constituées en Amérique du Nord, 17 en Europe, 11 en Océanie, 4 en Amérique centrale et en Amérique du Sud, 1 en Afrique et 1 en Asie (103 entités d'investissement en Amérique du Nord, 23 en Europe, 11 en Océanie, 4 en Amérique centrale et en Amérique du Sud, 1 en Afrique et 1 en Asie au 31 mars 2018).

De plus, Investissements PSP contrôlait 81 entités émettrices directement ou par l'intermédiaire de ses filiales qui sont des entités d'investissement au 31 mars 2019 (80 entités émettrices au 31 mars 2018).

Les tableaux ci-après présentent, en ordre décroissant, les entités émettrices importantes détenues directement ou indirectement par Investissements PSP, sur lesquelles elle exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

31 mars 2019			
Nom de l'entité	Établissement principal	Participation détenue par Investissements PSP (%)	Relation avec Investissements PSP
AviAlliance GmbH	Europe	100	Entité émettrice contrôlée
Revera Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
Kaingaroa Timberlands Ltd.	Océanie	56	Entité contrôlée conjointement
Roadis Transportation B.V.	Mondial	100	Entité émettrice contrôlée
FirstLight Power Resources Holding Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
SEGRO European Logistics Partnership S.a.r.l.	Europe	50	Entité contrôlée conjointement
Forth Ports Limited	Europe	51	Entité contrôlée conjointement
TDF S.A.S.	Europe	22	Entreprise associée
Roccapina Fund, L.P.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
Big Box Properties	Amérique du Nord	49	Entité contrôlée conjointement

31 mars 2018			
Nom de l'entité	Établissement principal	Participation détenue par Investissements PSP (%)	Relation avec Investissements PSP
Revera Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
AviAlliance GmbH	Europe	100	Entité émettrice contrôlée
Kaingaroa Timberlands Ltd.	Océanie	56	Entité contrôlée conjointement
Roadis Transportation B.V.	Mondial	100	Entité émettrice contrôlée
SEGRO European Logistics Partnership S.a.r.l.	Europe	50	Entité contrôlée conjointement
FirstLight Power Resources Holding Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
Roccapina Fund, L.P.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
TDF S.A.S.	Europe	22	Entreprise associée
Cubico Sustainable Investments Limited	Mondial	50	Entité contrôlée conjointement
Big Box Properties	Amérique du Nord	49	Entité contrôlée conjointement

Outre ce qui précède, Investissements PSP consolide les filiales en propriété exclusive qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement. Ces services comprennent la gestion de placements et le financement des placements sur les marchés privés dans le cadre du programme du financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP, décrit à la note 8.2.

### 6.2. Entités structurées

Investissements PSP détient des intérêts dans des sociétés de personnes et des fonds surtout dans le contexte de ses placements sur les marchés privés. En raison de leur nature, ces entités ont en général les caractéristiques d'une entité structurée comme elles sont définies par les IFRS. Ces entités sont détenues à titre de placements et n'exposent pas Investissements PSP à plus de risques ou de rendements que ses intérêts détenus dans des entités non structurées.

Des renseignements à l'égard des entités structurées sont compris, s'il y a lieu, dans les informations portant sur la gestion du risque lié aux placements à la note 7, les garanties et les indemnités, à la note 16 et les engagements, à la note 17.

## 7 — Gestion du risque lié aux placements

Investissements PSP est tenue d'agir dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires en vertu des régimes et de maximiser les rendements sans s'exposer à un risque de perte indu. Aux fins de l'atteinte de cet objectif, Investissements PSP a élaboré une politique de gestion du risque d'entreprise. La politique de gestion du risque d'entreprise fournit un cadre pour identifier, évaluer, gérer, atténuer, surveiller et signaler les risques liés et non liés aux placements auxquels Investissements PSP est exposée.

Dans le cadre de la politique globale de gestion du risque d'entreprise, la politique de gestion du risque de placement vise à appuyer la gestion des risques inhérents au processus de prise de décisions en matière de placement. La politique de gestion du risque de placement offre un cadre précisant la façon dont les activités de placement doivent se conformer à la philosophie d'Investissements PSP en matière de risque et s'aligner sur la tolérance et les limites de son appétit à l'égard du risque. La politique de gestion du risque de placement complète également l'Énoncé sur les principes, normes et procédures de placement (l'« ÉPNP »), dont l'objectif est d'assurer une gestion efficace des risques de placement dans le cadre de la mise en œuvre des diverses stratégies de placement d'Investissements PSP. Les risques liés aux placements comprennent le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

### 7.1. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de variation de la valeur d'un placement attribuable à des résultats financiers défavorables découlant de facteurs qui influent sur la valeur, comme les fluctuations des prix du marché, les fluctuations dues à des facteurs propres au placement, la volatilité des cours des actions et des marchandises, des taux d'intérêt, des taux de change, ou d'autres facteurs touchant des titres similaires négociés sur le marché.

#### 7.1.1. Mesure du risque de marché

La volatilité annualisée absolue pour l'ensemble du portefeuille est utilisée comme mesure principale du risque de marché. La volatilité absolue est une mesure statistique de l'ampleur des variations des rendements d'un placement ou d'un portefeuille de placements donné. Elle permet d'illustrer le potentiel de perte de valeur dans un placement ou un portefeuille de placements découlant des fluctuations des prix du marché.

Investissements PSP utilise les rendements des marchés sur une période de sept ans et sur un horizon de détention de douze mois pour calculer la volatilité absolue. En ce qui concerne les placements qui ne sont pas négociés activement, des titres ayant des caractéristiques de risque semblables sont utilisés pour calculer la volatilité absolue.

La volatilité absolue est valide, sur le plan statistique, dans des conditions normales de marché et ne tient pas particulièrement compte des pertes découlant d'événements marquants sur le marché. Elle suppose également que l'avenir se déroulera d'une manière semblable au passé. Par conséquent, si la conjoncture du marché varie grandement par rapport à la conjoncture passée, les pertes potentielles pourraient différer de celles qui avaient été estimées initialement.

Le tableau suivant présente la volatilité absolue pour l'ensemble du portefeuille, calculée en pourcentage des placements nets, à la fin de la période :

	31 mars 2019 (%)	31 mars 2018 (%)
<b>Volatilité absolue</b>	<b>7,3</b>	7,2

#### *Méthodes de simulation de crises*

Bien que la volatilité absolue soit une méthode très reconnue de mesure du risque, elle est complétée par d'autres méthodes de mesure du risque qui donnent un meilleur aperçu du risque de marché. Investissements PSP utilise donc des méthodes de simulation de crises et l'analyse de scénarios pour évaluer l'incidence sur les résultats financiers de fluctuations inhabituelles des facteurs de risque. Ces méthodes servent à évaluer la sensibilité d'un portefeuille à divers facteurs de risque et aux principales hypothèses de modélisation. Dans le cadre de ces méthodes, les périodes de crise passées servent également à évaluer comment un portefeuille actuel se comporte en pareilles circonstances. En outre, les méthodes de simulation de crises et l'analyse de scénarios permettent d'évaluer la performance d'un nouveau produit de placement.

## 7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.1. Risque de marché (suite)

#### 7.1.2. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt a trait à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif net d'Investissements PSP. Les durées jusqu'à l'échéance des catégories d'instruments financiers, qui figurent à la note 4.1, qui sont les plus exposées au risque de taux d'intérêt étaient les suivantes :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019					Total
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Autres	
Trésorerie et titres du marché monétaire	–	–	–	–	11 904 <sup>A</sup>	11 904
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	1 191	12 115	6 018	4 892	2 033 <sup>B</sup>	26 249
Obligations indexées à l'inflation	–	2 289	7 830	3 898	–	14 017
Titres de créance privés	84	2 549	6 009	2 084	4 918 <sup>C</sup>	15 644
<b>Total des titres à revenu fixe</b>	<b>1 275</b>	<b>16 953</b>	<b>19 857</b>	<b>10 874</b>	<b>18 855</b>	<b>67 814</b>

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2018					Total
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Autres	
Trésorerie et titres du marché monétaire	–	–	–	–	11 376 <sup>A</sup>	11 376
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	3 495	8 277	5 218	3 427	2 196 <sup>B</sup>	22 613
Obligations indexées à l'inflation	–	4 102	4 411	3 844	–	12 357
Titres de créance privés	3	1 426	6 998	1 541	4 158 <sup>C</sup>	14 126
<b>Total des titres à revenu fixe</b>	<b>3 498</b>	<b>13 805</b>	<b>16 627</b>	<b>8 812</b>	<b>17 730</b>	<b>60 472</b>

<sup>A</sup> En raison de leur échéance à court terme, ces placements ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt.

<sup>B</sup> Certains titres à revenu fixe ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt étant donné que leurs taux d'intérêt prescrits sont variables.

<sup>C</sup> L'information liée à la durée jusqu'à l'échéance des placements dans des fonds et de certains placements détenus directement compris dans les titres de créance privés n'est pas disponible.

Tous les placements dans des actions canadiennes, les placements dans des actions étrangères, les placements immobiliers, les placements privés, les placements en infrastructures et les placements en ressources naturelles, totalisant 111806 millions \$ au 31 mars 2019 (105 053 millions \$ au 31 mars 2018), n'ont pas d'échéance précise et ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt.

Les placements alternatifs décrits à la note 4.1.4, totalisant 10 039 millions \$ au 31 mars 2019 (8 748 millions \$ au 31 mars 2018), n'ont également pas d'échéance précise. Certains de ces placements alternatifs, de même que des conventions de revente et des contrats de dérivés présentés respectivement aux notes 4.1.10 et 4.1.12 sont exposés au risque de taux d'intérêt. Ces expositions sont prises en compte dans le calcul de la volatilité absolue dont il est question à la note 7.1.1.

La durée jusqu'à l'échéance des titres de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP est présentée à la note 8.2.

## 7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.1. Risque de marché (suite)

#### 7.1.3. Risque de change

Investissements PSP est exposée à un risque de change découlant de la détention de placements (c'est-à-dire la détention directe et indirecte de titres, de parts de fonds en gestion commune et de parts de sociétés en commandite) ou de passifs liés à des placements dans diverses devises. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport aux devises peuvent influencer positivement ou négativement sur la juste valeur des placements. Afin d'atténuer ce risque, Investissements PSP peut prendre des positions en devises au moyen de contrats de change à terme ou de swaps de devises.

Les expositions au risque de change sous-jacentes des placements nets s'établissaient comme suit à la date indiquée :

Devise	31 mars 2019		31 mars 2018	
	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Pourcentage du total	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Pourcentage du total
Dollar américain	87 178	63,6	82 368	68,4
Euro	20 423	14,9	12 202	10,1
Livre sterling	7 918	5,8	2 953	2,5
Dollar australien	3 015	2,2	2 637	2,2
Yen japonais	2 779	2,0	3 554	3,0
Dollar de Hong Kong	2 578	1,9	2 397	2,0
Peso mexicain	2 410	1,8	1 956	1,6
Réal brésilien	1 602	1,2	2 156	1,8
Roupie indienne	1 595	1,2	1 377	1,1
Won sud-coréen	1 322	1,0	2 612	2,2
Franc suisse	919	0,7	798	0,7
Nouveau dollar taïwanais	917	0,7	1 029	0,9
Autres	4 297	3,0	4 342	3,5
<b>Total</b>	<b>136 953</b>	<b>100,0</b>	<b>120 381</b>	<b>100,0</b>

Au 31 mars 2019, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient en outre des engagements libellés en devises de 21604 millions \$ pour le compte de régime (13 656 millions \$ US, 1984 millions €, 103 millions £, 22 millions de rands d'Afrique du Sud, 3 millions de réals brésiliens, 13 553 millions de pesos colombiens, 2 653 millions de pesos mexicains et 16 millions de dollars australiens). Ces engagements ne figurent pas dans le tableau des expositions au risque de change ci-dessus.

Au 31 mars 2018, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient en outre des engagements libellés en devises de 23 374 millions \$ (14 668 millions \$ US, 2 541 millions €, 180 millions £, 22 millions de rands d'Afrique du Sud, 13 553 millions de pesos colombiens et 1 439 millions de pesos mexicains). Ces engagements ne figurent pas dans le tableau des expositions au risque de change ci-dessus.



## 7 — Gestion du risque lié aux placements

(suite)

### 7.2. Risque de crédit

Investissements PSP est exposée au risque de crédit, c'est-à-dire le risque de non-exécution par un débiteur sur lequel Investissements PSP compte pour satisfaire à ses obligations contractuelles ou financières, soit le risque qu'un émetteur de titres d'emprunt ou qu'une contrepartie à une opération sur instruments dérivés, à une transaction de prêt et d'emprunt de titres ou à une transaction sur des titres acquis en vertu de conventions de revente ne puisse satisfaire à ses obligations financières.

Le risque de crédit comprend le risque d'une détérioration de la solvabilité et le risque de concentration concerné. La surveillance du risque de crédit comporte l'évaluation de la cote de crédit de chaque émetteur et de chaque contrepartie effectuant des transactions avec Investissements PSP. Cette évaluation à l'égard d'émetteurs et de contreparties publics est fondée sur les renseignements fournis par quatre agences de notation reconnues. Chaque titre est classé sur la foi d'au moins deux cotes de crédit. Si les agences accordent des cotes différentes à un même titre, Investissements PSP se fondera sur la notation la plus faible. Pour les émetteurs privés, Investissements PSP attribue des cotes de crédit internes aux émetteurs et évalue les profils de risques combinés par rapport aux objectifs fixés. Pour attribuer des cotes de crédit aux émetteurs, Investissements PSP utilise des méthodes comparables à celles utilisées par des agences de notation reconnues.

Au 31 mars 2019, l'exposition maximale d'Investissements PSP au risque de crédit s'élevait à 73 milliards \$ (62 milliards \$ au 31 mars 2018). Ce montant est présenté compte non tenu des biens détenus en garantie et des conventions de compensation qui ne sont pas admissibles à la compensation selon les IFRS. Le risque de crédit maximum exclut les garanties présentées à la note 16 ainsi que les placements dans des fonds classés dans les placements alternatifs à la note 4.1. Ces fonds détiennent des titres à revenu fixe parmi d'autres types d'instruments.

Dans le cadre de son suivi du risque de crédit, Investissements PSP produit un rapport périodique sur la concentration par cote de crédit pour les titres sensibles au crédit. Le tableau suivant présente la concentration du risque de crédit en fonction des cotes de crédit, à la date indiquée :

Cote de crédit	31 mars 2019 (%)	31 mars 2018 (%)
AAA-AA	48,4	51,2
A	23,6	20,9
BBB	2,3	2,5
BB et moins	25,1	24,4
Aucune cote <sup>A</sup>	0,6	1,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

<sup>A</sup> Comprend des titres d'émetteurs et de contreparties publics qui ne sont pas cotés par des agences de notation du crédit ou qui sont cotés par une seule agence de notation du crédit.

## 7 — Gestion du risque lié aux placements

(suite)

### 7.2. Risque de crédit (suite)

#### 7.2.1. Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie représente le risque de crédit découlant de l'exposition actuelle ou potentielle liée à des transactions portant sur des contrats de dérivés, à des transactions portant sur des titres de prêt et d'emprunt et à des transactions portant sur des conventions de rachat et des conventions de revente de titres. Afin d'atténuer le risque de contrepartie, Investissements PSP exige des contreparties qu'elles fournissent des garanties adéquates et qu'elles répondent à ses exigences en matière de cote de crédit. Investissements PSP assure un suivi régulier des cotes de crédit de ses contreparties établies par des agences de notation du crédit reconnues. En ce qui concerne les contrats de dérivés, Investissements PSP peut mettre un terme à toute activité avec la plupart des contreparties dont la cote de crédit baisse en deçà de ses exigences.

En ce qui a trait aux instruments dérivés négociés hors cote, la politique d'Investissements PSP exige également que soit signée la convention-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (l'« ISDA ») avec toute contrepartie à un contrat de dérivés. Cette entente fournit l'encadrement contractuel régissant la manière dont doivent se dérouler les activités de négociation touchant toute une gamme de produits négociés hors cote. Dans le cas des instruments dérivés hors cote compensés, les activités de négociation entre les parties sont régies selon les modalités habituelles dans le cadre de telles transactions.

En tant que technique de limitation du risque de crédit, la convention-cadre de l'ISDA prévoit des dispositions exécutoires de compensation par liquidation en cas de défaut de l'une des contreparties. En outre, l'annexe sur le soutien des garanties (l'« ASG ») à la convention-cadre de l'ISDA permet à Investissements PSP de réaliser toute garantie qui lui est accordée en cas de défaillance de la contrepartie. L'ASG exige également d'Investissements PSP qu'elle fournisse une garantie supplémentaire si une telle garantie lui est demandée. Toutes les transactions assujetties à l'ASG portent sur des garanties en espèces, des titres de créance de qualité supérieure ou d'autres titres de qualité supérieure. L'ASG régit également l'échange de garanties lorsque l'exposition au crédit d'une contrepartie dépasse un seuil prédéterminé. Les contreparties sont, en règle générale, autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. De même, dans le cas d'instruments dérivés hors cote compensés, des garanties sont requises en espèces, en titres de créance de qualité supérieure ou d'autres titres de qualité supérieure et peuvent être vendues, redonnées en garantie ou autrement utilisées. Investissements PSP ne vend pas, ne redonne pas en garantie ni n'utilise autrement les biens détenus en garantie sous forme de titres, mais réinvestit toutes les garanties en espèces relativement aux contrats de dérivés.

En ce qui concerne les transactions portant sur des contrats de prêt et d'emprunt de titres, ainsi que sur des conventions de rachat et des conventions de revente de titres, il existe des obligations de garantie pour atténuer le risque de contrepartie. Les obligations de garantie pour les programmes de prêt et d'emprunt de titres ainsi que les conventions de rachat et les conventions de revente de titres sont décrites aux notes 2.3.5 et 2.3.6.

L'information relative aux biens donnés en garantie par Investissements PSP et ses contreparties figure à la note 5.

Dans le cas du programme de prêt de titres, l'exposition d'Investissements PSP au risque de contrepartie est davantage atténuée puisque le gardien des valeurs prêtées assume le risque que la contrepartie ne pourra respecter les obligations liées à la garantie.

La direction assure la surveillance et l'atténuation du risque de contrepartie et applique une procédure exhaustive et rigoureuse à l'échelle d'Investissements PSP dans le cadre de son suivi et de sa gestion du risque de contrepartie. Ainsi, la direction mesure le risque de contrepartie en continu, évalue et assure le suivi de la qualité du crédit des contreparties actuelles, et veille à atténuer le risque de contrepartie par la gestion des garanties.

## 7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.2. Risque de crédit (suite)

#### 7.2.2. Compensation

Investissements PSP est assujettie aux conventions-cadres de l'ISDA à l'égard de ses instruments financiers dérivés négociés hors cote, comme il a déjà été mentionné. Ces conventions contiennent des dispositions exécutoires de compensation par liquidation qui s'appliquent seulement en cas de défaut. Dans certains cas, ces conventions permettent la compensation. Lorsque les conditions de compensation étaient satisfaites, les instruments financiers ont été présentés selon leur montant net dans les états consolidés de la situation financière. Les conventions de rachat et les conventions de revente de titres, décrites aux notes 2.3.6 et 5, sont assujetties à des conventions similaires bien qu'elles ne soient pas compensées, les conditions de compensation n'étant pas satisfaites.

Les tableaux qui suivent présentent les actifs financiers et les passifs financiers susmentionnés :

#### Actifs financiers

(en millions de dollars canadiens)	Montant brut des actifs financiers comptabilisés	Moins : Montant brut des passifs financiers comptabilisés et compensés	Montant net des actifs financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière	Moins : Montants connexes non compensés dans les états consolidés de la situation financière		Montant net
				Passifs financiers comptabilisés	Biens détenus en garantie et non comptabilisés	
<b>31 mars 2019</b>						
Conventions de revente	5 970	–	5 970 <sup>A</sup>	3 884	2 085	1
Dérivés négociés hors cote	1 376	6	1 370 <sup>B</sup>	762	534	74
<b>Total</b>	<b>7 346</b>	<b>6</b>	<b>7 340</b>	<b>4 646</b>	<b>2 619</b>	<b>75</b>
<b>31 mars 2018</b>						
Conventions de revente	1 867	–	1 867 <sup>A</sup>	496	1 371	–
Dérivés négociés hors cote	917	40	877 <sup>B</sup>	870	1	6
<b>Total</b>	<b>2 784</b>	<b>40</b>	<b>2 744</b>	<b>1 366</b>	<b>1 372</b>	<b>6</b>

#### Passifs financiers

(en millions de dollars canadiens)	Montant brut des passifs financiers comptabilisés	Moins : Montant brut des actifs financiers comptabilisés et compensés	Montant net des passifs financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière	Moins : Montants connexes non compensés dans les états consolidés de la situation financière		Montant net
				Actifs financiers comptabilisés	Biens donnés en garantie et non décomptabilisés	
<b>31 mars 2019</b>						
Conventions de rachat	5 627	–	5 627 <sup>A</sup>	3 884	1 741	2
Dérivés négociés hors cote	861	6	855 <sup>B</sup>	756	93	6
Garanties à payer	8	–	8 <sup>C</sup>	6	–	2
<b>Total</b>	<b>6 496</b>	<b>6</b>	<b>6 490</b>	<b>4 646</b>	<b>1 834</b>	<b>10</b>
<b>31 mars 2018</b>						
Conventions de rachat	575	–	575 <sup>A</sup>	496	79	–
Dérivés négociés hors cote	1 615	40	1 575 <sup>B</sup>	869	705	1
Garanties à payer	2	–	2 <sup>C</sup>	1	–	1
<b>Total</b>	<b>2 192</b>	<b>40</b>	<b>2 152</b>	<b>1 366</b>	<b>784</b>	<b>2</b>

<sup>A</sup> Tel qu'il est décrit à la note 4.1.10.

<sup>B</sup> Tel qu'il est décrit à la note 4.1.12.

<sup>C</sup> Tel qu'il est décrit à la note 4.1.9. Le solde comprend la garantie en espèces reçue dans le cadre de certaines transactions sur dérivés hors cote, et fait partie des garanties à payer décrites à la note 4.1.

## 7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'Investissements PSP ne puisse respecter ses obligations financières en temps opportun au moyen de liquidités suffisantes et facilement disponibles. La situation de l'encaisse d'Investissements PSP fait l'objet d'un contrôle quotidien. En règle générale, les placements en trésorerie, les titres du marché monétaire, les billets à taux variable, les obligations et les actions de sociétés ouvertes sont présumés être très liquides, car ils seront investis dans des titres qui sont négociés activement. La direction utilise les méthodes pertinentes de mesure et de contrôle du risque de liquidité afin de s'assurer que la société dispose des liquidités suffisantes pour satisfaire à ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles. Un rapport sur la liquidité, qui prend en compte les flux de trésorerie futurs prévus, est dressé et présenté à la haute direction sur une base hebdomadaire. Cela permet d'assurer que les réserves d'encaisse sont suffisantes et disponibles pour financer les sorties de fonds prévues. En outre, Investissements PSP maintient des sources de liquidités suffisantes pour en faire usage en cas d'interruption des activités sur les marchés. Investissements PSP a la capacité de mobiliser des capitaux supplémentaires au moyen de son programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux. Ce programme permet à Investissements PSP d'émettre des billets à ordre à court terme et des billets à moyen terme. De l'information supplémentaire sur le recours au programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux est présentée à la note 8.2. En outre, Investissements PSP détient des facilités de crédit aux fins générales de la société. De l'information supplémentaire sur ces facilités de crédit est présentée à la note 8.1.

La valeur nominale des produits dérivés selon l'échéance est présentée à la note 4.1.12.

#### Passifs financiers

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ainsi que celle des instruments financiers liés à des produits dérivés, regroupés en fonction de leur échéance au 31 mars 2019, et compte non tenu de l'incidence des garanties et des indemnités mentionnées à la note 16 :

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés<sup>A</sup></b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	(956)	—	—	(956)
Intérêts à payer	(67)	(2)	—	(69)
Titres vendus à découvert	(6 298)	—	—	(6 298)
Garanties à payer	(3 012)	—	—	(3 012)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(5 627)	—	—	(5 627)
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(4 735)	(2 127)	(7 257)	(14 119)
Fournisseurs et autres passifs	(72)	(122)	(125)	(319)
<b>Total</b>	<b>(20 767)</b>	<b>(2 251)</b>	<b>(7 382)</b>	<b>(30 400)</b>
(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Instruments financiers liés à des produits dérivés</b>				
Actifs liés à des produits dérivés	660	554	362	1 576
Passifs liés à des produits dérivés <sup>A</sup>	(235)	(350)	(377)	(962)
<b>Total</b>	<b>425</b>	<b>204</b>	<b>(15)</b>	<b>614</b>

<sup>A</sup> Les passifs sont présentés selon la première des périodes pendant laquelle la contrepartie peut exiger le paiement.

## 7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.3. Risque de liquidité (suite)

#### Passifs financiers (suite)

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ainsi que celle des instruments financiers liés à des produits dérivés, regroupés en fonction de leur échéance au 31 mars 2018, et compte non tenu de l'incidence des garanties et des indemnités mentionnées à la note 16 :

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés<sup>A</sup></b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	(1 164)	–	–	(1 164)
Intérêts à payer	(54)	(2)	–	(56)
Titres vendus à découvert	(6 577)	–	–	(6 577)
Garanties à payer	(3 573)	–	–	(3 573)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(575)	–	–	(575)
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(4 731)	(1 589)	(5 873)	(12 193)
Fournisseurs et autres passifs	(170)	–	(103)	(273)
<b>Total</b>	<b>(16 844)</b>	<b>(1 591)</b>	<b>(5 976)</b>	<b>(24 411)</b>
(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Instruments financiers liés à des produits dérivés</b>				
Actifs liés à des produits dérivés	500	241	409	1 150
Passifs liés à des produits dérivés <sup>A</sup>	(828)	(477)	(429)	(1 734)
<b>Total</b>	<b>(328)</b>	<b>(236)</b>	<b>(20)</b>	<b>(584)</b>

<sup>A</sup> Les passifs sont présentés selon la première des périodes pendant laquelle la contrepartie peut exiger le paiement.

## 8 — Emprunts

### 8.1. Facilités de crédit

Investissements PSP détient une facilité de crédit renouvelable de 2 milliards \$ et une ligne de crédit à demande de 1 milliard \$ (collectivement, les « facilités de crédit »).

Les facilités de crédit servent aux fins générales de la société et sont offertes en dollars canadiens ou américains. Ces facilités de crédit sont assujetties aux modalités habituelles et sont consenties à des taux d'intérêt variables, notamment au taux préférentiel et au taux de base américain.

Aucun prélèvement n'avait été effectué sur ces facilités de crédit aux 31 mars 2019 et 2018.

### 8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP comprend le placement privé de billets à ordre à court terme, de même que des billets à moyen terme émis par PSP Capital Inc., filiale en propriété exclusive d'Investissements PSP. Les fonds mobilisés sont principalement affectés au financement des placements sur les marchés privés. Ils sont garantis inconditionnellement et irrévocablement par Investissements PSP conformément à la politique de levier corporative.

Pour le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux, le montant maximum autorisé par le conseil d'administration s'établit à 10 % des placements nets plus la totalité de l'encours de la dette avec recours d'Investissements PSP au moment de l'émission. Compte tenu de cette limite, la composante des billets à ordre à court terme ne doit pas dépasser 12 milliards \$ pour les émissions au Canada et aux États-Unis combinées.

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP respectait les limites autorisées par le conseil d'administration au cours des exercices clos les 31 mars 2019 et 2018.

Le tableau suivant présente les échéances et la juste valeur des billets émis en vertu du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019		31 mars 2018	
	Montants de capital payables à l'échéance	Juste valeur	Montants de capital payables à l'échéance	Juste valeur
Billets à ordre à court terme libellés en dollars canadiens, portant intérêt entre 1,79 % et 2,20 % et venant à échéance de 56 à 365 jours (entre 1,16 % et 1,85 % et venant à échéance de 26 à 364 jours au 31 mars 2018)	652	648	948	944
Billets à ordre à court terme libellés en dollars américains, portant intérêt entre 2,45 % et 2,84 % et venant à échéance de 21 à 365 jours (entre 1,39 % et 2,17 % et venant à échéance de 28 à 365 jours au 31 mars 2018)	6 247	6 214	5 389	5 376
Billets à moyen terme de série 5, portant intérêt à 3,03 % par année et venant à échéance le 22 octobre 2020	947	965	1 000	1 023
Billets à moyen terme de série 7, portant intérêt à 3,29 % par année et venant à échéance le 4 avril 2024	942	997	985	1 026
Billets à moyen terme de série 8, portant intérêt à 1,34 % par année et venant à échéance le 18 août 2021	1 250	1 238	1 250	1 213
Billets à moyen terme de série 9, portant intérêt à 2,09 % par année et venant à échéance le 22 novembre 2023	1 000	1 003	965	945
Billets à moyen terme de série 10, portant intérêt à 1,73 % par année et venant à échéance le 21 juin 2022	1 750	1 742	1 710	1 666
Billets à moyen terme de série 11, portant intérêt à 3,00 % par année et venant à échéance le 5 novembre 2025	1 250	1 312	-	-
<b>Total</b>	<b>14 038</b>	<b>14 119</b>	<b>12 247</b>	<b>12 193</b>

Les pertes non réalisées sur les emprunts s'élevaient à 189 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (gains non réalisés de 189 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018).

## 8 — Emprunts (suite)

### 8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux (suite)

Les charges d'intérêts pour les exercices clos les 31 mars s'établissaient comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Billets à ordre à court terme	150	77
Billets à moyen terme	143	116
<b>Total</b>	<b>293</b>	<b>193</b>

### 8.3. Rapprochement des passifs issus des activités de financement

Le tableau suivant présente le rapprochement des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Produits tirés des emprunts	Remboursement d'emprunts	Changements sans contrepartie de trésorerie		Solde de clôture
				Pertes de change	Pertes de juste valeur <sup>A</sup>	
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	12 193	33 711	(31 987)	24	178	14 119
Facilités de crédit	-	-	-	-	-	-
<b>Emprunts</b>	<b>12 193</b>	<b>33 711</b>	<b>(31 987)</b>	<b>24</b>	<b>178</b>	<b>14 119</b>

<sup>A</sup> Comprend les intérêts sur les billets à ordre à court terme, qui sont ajoutés au coût, lequel se rapproche de leur juste valeur.

Le tableau suivant présente le rapprochement des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Produits tirés des emprunts	Remboursement d'emprunts	Changements sans contrepartie de trésorerie		Solde de clôture
				Gains de change	Gains de juste valeur <sup>A</sup>	
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	10 807	27 291	(25 713)	(37)	(155)	12 193
Facilités de crédit	-	34	(34)	-	-	-
<b>Emprunts</b>	<b>10 807</b>	<b>27 325</b>	<b>(25 747)</b>	<b>(37)</b>	<b>(155)</b>	<b>12 193</b>

<sup>A</sup> Comprend les intérêts sur les billets à ordre à court terme, qui sont ajoutés au coût, lequel se rapproche de leur juste valeur.

## 9 — Capitaux propres

### 9.1. Droits prévus par la loi conférés au gouvernement du Canada

Les *Lois sur la pension* confèrent au gouvernement du Canada des droits sur l'actif net d'Investissements PSP réparti à chaque compte de régime aux fins décrites dans les *Lois sur la pension*. La répartition de l'actif net et du résultat global d'Investissements PSP à chaque compte de régime à une date donnée est fondée sur la politique de répartition décrite à la note 13.

### 9.2. Actions émises

En vertu de la Loi, Investissements PSP a émis dix actions d'une valeur nominale de 10 \$ chacune au président du Conseil du Trésor, pour le compte de Sa Majesté du chef du Canada. La Loi n'attribue aucun droit de vote, droit de dividende, droit résiduel ou autre droit relativement à ces actions.

### 9.3. Transferts de fonds

Investissements PSP a reçu, à l'intention des Fonds, des transferts de fonds du gouvernement du Canada pour les exercices clos les 31 mars, comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Fonds de retraite de la fonction publique	2 838	2 814
Fonds de retraite des Forces canadiennes	679	827
Fonds de retraite de la Gendarmerie royale du Canada	232	280
Fonds de retraite de la Force de réserve	-	-
<b>Total</b>	<b>3 749</b>	<b>3 921</b>

## 10 — Informations sectorielles

### Secteurs de placements

En vue de s'acquitter de son mandat, Investissements PSP gère un portefeuille mondial diversifié comportant des placements effectués dans différentes catégories d'actifs. De plus, elle a adopté une approche de placements axée sur l'ensemble des Fonds plutôt que sur une seule catégorie d'actifs. Cette approche s'articule sur la stratégie de placements à long terme et repose sur la gestion de la répartition et de l'exposition des catégories d'actifs, des secteurs et des facteurs de risques de l'ensemble des Fonds.

Ainsi, les secteurs de placements d'Investissements PSP sont présentés ci-après afin de refléter la façon dont les catégories d'actifs sont gérées et comment la haute direction analyse les résultats pour faciliter la gestion de la performance et la prise de décision. Le montant de chaque secteur de placements comprend sa quote-part respective dans les actifs liés aux placements, dans les passifs liés aux placements, ainsi que les emprunts, qui sont présentés séparément selon la nature des placements sous-jacents à la note 4.1. En outre, à l'appui de l'approche de placement d'Investissements PSP, un portefeuille complémentaire est géré en sus de chaque portefeuille de catégories d'actifs, ce qui permet à Investissements PSP de saisir des occasions de placements qui s'inscrivent dans son mandat, mais qui se trouvent hors de la portée du cadre de placement d'une catégorie d'actifs prise individuellement.

Ces secteurs comprennent des placements détenus directement et en copropriété, ainsi que des placements détenus par les gestionnaires de fonds, et sont composés de ce qui suit :

- Placements sur les marchés publics – placements dans des actions négociées sur des marchés organisés, des titres de gouvernements et des titres à revenu fixe de sociétés.
- Placements immobiliers – placements dans des actifs immobiliers, principalement dans le secteur des résidences pour retraités, le secteur résidentiel, le secteur commercial, le secteur du commerce au détail et d'autres secteurs industriels.
- Placements privés – placements dans des entités fermées ayant des objectifs similaires.
- Placements en infrastructures – placements dans des entités fermées axés sur les actifs de sociétés du transport, énergétiques, des télécommunications et d'autres sociétés réglementées.
- Placements en ressources naturelles – placements dans des actifs réels axés sur les actifs des secteurs des terrains forestiers, de l'agriculture et du pétrole et du gaz naturel en amont.
- Titres de créance privés – placements dans des titres de créance principaux et secondaires de qualité inférieure.
- Portefeuille complémentaire – placements qui ne s'inscrivent pas dans le mandat des catégories d'actifs actuellement détenues, mais qui sont jugés avantageux pour l'ensemble des Fonds.

Les tableaux qui suivent présentent les placements nets par secteur de placements aux dates indiquées :

		31 mars 2019								
(en millions de dollars canadiens)	Placements sur les marchés publics	Placements immobiliers	Placements privés	Placements en infrastructures	Placements en ressources naturelles	Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	Autre <sup>A</sup>	Total	
	80 821	23 538	23 539	16 818	6 759	10 475	1 426	4 603	167 979	

		31 mars 2018								
(en millions de dollars canadiens)	Placements sur les marchés publics	Placements immobiliers	Placements privés	Placements en infrastructures	Placements en ressources naturelles	Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	Autre <sup>A</sup>	Total	
	76 669	23 245	19 382	14 972	4 833	8 857	2 201	2 927	153 086	

<sup>A</sup> Comprendent de la trésorerie et des titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.



## 10 — Informations sectorielles (suite)

### Secteurs de placements (suite)

Le tableau qui suit présente le résultat net d'exploitation par secteur de placements pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

(en millions de dollars canadiens)	Placements sur les marchés publics	Placements immobiliers	Placements privés	Placements en infrastructures	Placements en ressources naturelles	Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	Autre <sup>c</sup>	Total
Revenu de placement <sup>A</sup>	3 447	1 887	3 220	1 212	606	837	(1)	987	12 195
Charges <sup>B</sup>	(397)	(256)	(99)	(176)	(67)	(60)	(13)	(14)	(1 082)
<b>Résultat net</b>	<b>3 050</b>	<b>1 631</b>	<b>3 121</b>	<b>1 036</b>	<b>539</b>	<b>777</b>	<b>(14)</b>	<b>973</b>	<b>11 113</b>

<sup>A</sup> Comme il est mentionné à la note 11, les autres frais payés par certains placements dans des fonds en gestion commune et les frais de gestion qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP sont inclus dans le revenu de placement.

<sup>B</sup> Comprennent toutes les charges liées aux placements et les charges d'exploitation présentées respectivement aux notes 11 et 12.

<sup>C</sup> Comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.

Le tableau qui suit présente le résultat net d'exploitation par secteur de placements pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

(en millions de dollars canadiens)	Placements sur les marchés publics	Placements immobiliers	Placements privés	Placements en infrastructures	Placements en ressources naturelles	Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	Autre <sup>c</sup>	Total
Revenu de placement <sup>A</sup>	6 328	2 928	2 074	2 348	469	567	536	(830)	14 420
Charges <sup>B</sup>	(360)	(199)	(78)	(141)	(50)	(40)	(13)	(14)	(895)
<b>Résultat net</b>	<b>5 968</b>	<b>2 729</b>	<b>1 996</b>	<b>2 207</b>	<b>419</b>	<b>527</b>	<b>523</b>	<b>(844)</b>	<b>13 525</b>

<sup>A</sup> Comme il est mentionné à la note 11, les autres frais payés par certains placements dans des fonds en gestion commune et les frais de gestion qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP sont inclus dans le revenu de placement.

<sup>B</sup> Comprennent toutes les charges liées aux placements et les charges d'exploitation présentées respectivement aux notes 11 et 12.

<sup>C</sup> Comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.

## 11 — Charges liées aux placements

Les charges liées aux placements pour les exercices clos les 31 mars comprenaient les éléments suivants:

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Charges d'intérêts	336	213
Coûts de transaction	128	139
Frais de gestion externe des placements <sup>A</sup>	28	41
Autres (montant net)	87	52
<b>Total</b>	<b>579</b>	<b>445</b>

<sup>A</sup> Comprennent les montants engagés relativement à des placements sur les marchés publics qui sont payés directement par Investissements PSP. D'autres frais sont payés par certains placements dans des fonds en gestion commune classés en tant que placements alternatifs, lesquels ont totalisé 236 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (161 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018). Ces frais sont intégrés dans la juste valeur des fonds.

De même, les frais de gestion liés aux placements sur les marchés privés et les titres de créance privés ne sont pas payés directement par Investissements PSP. Ces frais, qui varient en règle générale entre 0,2 % et 2,5 % du montant total investi ou engagé, se sont élevés à 330 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (312 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018). Ces frais sont intégrés dans la juste valeur des placements.

## 12 — Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation pour les exercices clos les 31 mars comprenaient les éléments suivants:

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Salaires et avantages du personnel	291	262
Honoraires de consultation et de services professionnels	77	72
Locaux et matériel	31	26
Données de marché et applications commerciales	37	31
Amortissement des immobilisations corporelles	33	31
Droits de garde	5	5
Autres charges d'exploitation	29	23
<b>Total</b>	<b>503</b>	<b>450</b>

## 13 — Répartition du résultat global

La répartition du résultat global d'Investissements PSP entre les comptes de régime se détaille comme suit:

### 13.1. Revenu de placement

Le revenu de placement est réparti proportionnellement en fonction des placements nets de chaque compte de régime au moment où le revenu est gagné.

### 13.2. Charges

Selon la Loi, les coûts d'exploitation d'Investissements PSP doivent être imputés aux comptes de régime. Aux termes du paragraphe 4(3) de la Loi, le président du Conseil du Trésor détermine à quel compte de régime ces coûts seront imputés, de concert avec le ministre de la Défense nationale et le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Une politique de répartition a été élaborée afin d'imputer à chaque compte de régime les coûts directs des activités de placement, soit les frais de gestion externe de placement et les droits de garde, en fonction des placements nets de chaque compte de régime au moment où les charges sont engagées.

Pour les exercices clos les 31 mars, les charges d'exploitation et les autres éléments du résultat global, excluant les coûts directs des activités de placement mentionnés ci-dessus, ont été répartis au prorata du montant annuel des placements nets de chaque compte de régime, comme suit:

(%)	2019	2018
Compte du régime de pension de la fonction publique	72,6	72,6
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	19,7	19,7
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	7,3	7,2
Compte du régime de pension de la Force de réserve	0,4	0,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Les charges, réglées par Investissements PSP au moyen d'avances du compte du régime de pension de la fonction publique, sont remboursées trimestriellement par les autres comptes de régime.

## 14 — Transactions entre parties liées

### 14.1. Certaines entités émettrices

Comme il est mentionné à la note 2.1, les participations dans des filiales non consolidées, des entités émettrices contrôlées conjointement et des entreprises associées sont comptabilisées à la JVRN. Les transactions conclues entre Investissements PSP et ces entités ou les filiales de ces entités sont des transactions entre parties liées. Investissements PSP réalise des transactions de placement avec ces parties liées dans le cours normal de ses activités, notamment dans le cadre des placements sur les marchés privés et de certains placements dans des titres à revenu fixe décrits à la note 4.1, ainsi que des garanties, des indemnités et des engagements décrits respectivement aux notes 16 et 17. Comme les soldes liés à toutes les transactions de placement sont évalués à la JVRN, ces transactions réalisées avec des parties liées ont la même incidence sur l'actif net et le résultat global que celles réalisées avec des parties non liées.

Les transactions réalisées entre Investissements PSP et ses filiales consolidées ainsi que les soldes connexes sont éliminés et, par conséquent, ne sont pas présentés dans la présente note.

### 14.2. Le gouvernement du Canada et les entités liées au gouvernement

Puisque Investissements PSP est une société de la Couronne, comme il est mentionné à la note 1, elle est considérée comme étant liée au gouvernement du Canada, ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada (collectivement, les « entités liées au gouvernement »).

#### i) Gouvernement du Canada

Les seules transactions réalisées entre Investissements PSP et le gouvernement du Canada sont les transferts de fonds décrits à la note 9.3.

#### ii) Entités liées au gouvernement

Investissements PSP peut conclure des transactions de placement avec des entités liées au gouvernement dans le cours normal de ses activités, notamment dans le cadre des placements sur les marchés privés et de certains placements dans des titres à revenu fixe décrits à la note 4.1. Ces transactions de placement sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui peuvent s'appliquer aux transactions entre parties non liées et sont assujetties aux mêmes processus internes. À cet égard, les transactions avec ces parties liées ont la même incidence sur l'actif net et le résultat global que celles avec des parties non liées. Par conséquent, Investissements PSP se prévaut de l'exemption aux termes de l'IAS 24, *Parties liées*, qui lui permet de ne pas présenter des informations spécifiques sur les transactions conclues avec ces entités liées au gouvernement et les soldes liés à ces transactions.

### 14.3. Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont liés à Investissements PSP. Les principaux dirigeants désignent les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'Investissements PSP, directement ou indirectement, soit les membres du conseil d'administration, l'équipe de la haute direction et les dirigeants nommés par le conseil d'Investissements PSP. La rémunération des principaux dirigeants pour les exercices clos les 31 mars a été comptabilisée dans les états consolidés du résultat global et se présente comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Rémunération et autres avantages du personnel à court terme	15	20
Rémunération et autres avantages du personnel à long terme	9	5
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>25</b>

Comme il est indiqué à la note 16, Investissements PSP pourrait également être tenue d'indemniser certains des principaux dirigeants à l'égard des coûts engagés par suite de réclamations, de poursuites ou de litiges relativement à l'exercice de certains aspects de leurs fonctions.

## 15 — Gestion du capital

En tant que société de placement, Investissements PSP poursuit les objectifs suivants en ce qui a trait à la gestion de son capital :

- Investir les transferts de fonds, selon ce qui est énoncé à la note 9.3, dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires en vertu des *Lois sur la pension*. Les fonds reçus sont investis dans le but de réaliser un rendement optimal sans s'exposer à un risque de perte indu, en tenant compte du financement, des politiques et des exigences des régimes constitués en vertu des *Lois sur la pension* et de la capacité des régimes à respecter leurs obligations financières. Les fonds sont également investis conformément à la politique de gestion du risque lié aux placements dont il est question à la note 7.
- Conserver une cote de crédit lui assurant l'accès aux marchés des capitaux au meilleur coût. Par l'intermédiaire de PSP Capital Inc. et de ses politiques en matière d'endettement, Investissements PSP a la possibilité de mobiliser des capitaux au moyen de l'émission de billets à ordre à court terme et de billets à moyen terme. La note 8.2 présente de l'information relative au financement par emprunt sur les marchés des capitaux, et la note 7.3 présente de l'information sur la situation d'Investissements PSP en matière de liquidité.

La structure du capital d'Investissements PSP se compose des transferts de fonds et du financement par emprunt sur les marchés des capitaux. Investissements PSP n'est soumise à aucune restriction imposée de l'extérieur à l'égard du capital.

## 16 — Garanties et indemnités

Investissements PSP fournit une indemnisation à ses administrateurs, à ses dirigeants, à ses vice-présidents et à certains de ses représentants qui sont appelés à siéger à des conseils d'administration (ou à des organes similaires) ou à des conseils consultatifs en matière de placement (ou à des organes similaires) d'entités dans lesquelles Investissements PSP ou ses filiales qui sont des entités d'investissement ont effectué un placement ou ont une participation financière. Par conséquent, mais sous réserve des dispositions de la Loi, Investissements PSP pourrait être tenue d'indemniser ces représentants à l'égard des coûts engagés par suite de réclamations, de poursuites ou de litiges relativement à l'exercice de leurs fonctions, sauf dans les cas où la responsabilité de ces représentants est attribuable au fait qu'ils n'ont pas agi avec intégrité et de bonne foi. À ce jour, Investissements PSP n'a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités.

Dans certains cas, Investissements PSP fournit aussi une indemnisation à des tiers dans le cours normal de ses activités. Par conséquent, Investissements PSP peut être tenue d'indemniser ces tiers en lien avec la réalisation de leurs obligations contractuelles. À ce jour, Investissements PSP n'a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités.

Investissements PSP garantit de façon inconditionnelle et irrévocable toutes les facilités de crédit ainsi que tous les billets à ordre à court terme et les billets à moyen terme émis par PSP Capital Inc., tel qu'il est décrit à la note 8.

Dans le cadre de certaines transactions de placement, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement ont fourni des garanties, accordé des indemnisations ou émis des lettres de crédit à des tiers, les plus importantes étant les suivantes :

- Aux 31 mars 2019 et 2018, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient convenu d'offrir une garantie et, dans certains cas, d'accorder une indemnisation à l'égard du respect des exigences imposées à certaines entités détenues en vertu d'ententes contractuelles. La majorité de ces ententes sont des accords d'emprunt. Dans l'éventualité d'une défaillance en vertu de ces ententes, à recours limité dans certains cas, Investissements PSP ou ses filiales qui sont des entités d'investissement pourraient devoir assumer des obligations jusqu'à concurrence de 2 602 millions \$ au 31 mars 2019 (2 550 millions \$ au 31 mars 2018) plus les intérêts et autres frais connexes applicables. Au 31 mars 2019, les accords d'emprunt venaient à échéance entre juillet 2019 et novembre 2029 (entre novembre 2018 et novembre 2029 au 31 mars 2018).
- De plus, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient émis des lettres de crédit d'un montant total de 54 millions \$ au 31 mars 2019 (53 millions \$ au 31 mars 2018) relativement à des transactions de placement.

## 17 — Engagements

Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement ont convenu de conclure des transactions de placement qui seront financées au cours des exercices à venir conformément à des modalités convenues. Les engagements s'établissaient comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
Actions étrangères	–	5
Placements immobiliers	2 442	2 292
Placements privés	10 296	11 342
Placements en infrastructures	2 674	3 879
Placements en ressources naturelles	418	457
Titres de créance privés	4 141	3 758
Placements alternatifs	2 074	2 232
<b>Total</b>	<b>22 045</b>	<b>23 965</b>

Le financement des engagements susmentionnés peut être demandé à diverses dates jusqu'en 2035 au 31 mars 2019 (jusqu'en 2035 au 31 mars 2018).

# — Compte du régime de pension de la fonction publique

# États financiers

## Rapport des auditeurs indépendants

À la présidente du Conseil du Trésor

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Compte du régime de pension de la fonction publique de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« le Compte du régime de pension de la fonction publique »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 mars 2019 et 2018, et les états du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Compte du régime de pension de la fonction publique aux 31 mars 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Compte du régime de pension de la fonction publique conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Compte du régime de pension de la fonction publique à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si

la direction a l'intention de liquider le Compte du régime de pension de la fonction publique ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Compte du régime de pension de la fonction publique.

#### *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Compte du régime de pension de la fonction publique;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Compte du régime de pension de la fonction publique à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Compte du régime de pension de la fonction publique à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

### Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Compte du régime de pension de la fonction publique de l'Office d'investissement des régimes de pensions du

Pour le vérificateur général du Canada  
par intérim,



Mélanie Cabana, CPA auditrice, CA  
Directrice principale

Montréal, Canada  
Le 14 mai 2019

secteur public dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : les dispositions applicables de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* et ses règlements ainsi que les règlements administratifs de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et de ses filiales en propriété exclusive.

À notre avis, les opérations du Compte du régime de pension de la fonction publique de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

### Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Compte du régime de pension de la fonction publique de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Compte du régime de pension de la fonction publique de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public à ces autorisations spécifiées.

### Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.



Montréal, Canada  
Le 14 mai 2019

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A121444

# États de la situation financière

À la date indiquée

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
<b>Actif</b>		
Placements (note 4.1)	144 624	129 877
Autres actifs	140	131
Somme à recevoir du compte du régime de pension des Forces canadiennes	-	24
Somme à recevoir du compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	-	9
Somme à recevoir du compte du régime de pension de la Force de réserve	-	1
<b>Total de l'actif</b>	<b>144 764</b>	<b>130 042</b>
<b>Passif</b>		
Fournisseurs et autres passifs	232	199
Passifs liés à des placements (note 4.1)	12 298	9 928
Emprunts (notes 4.1, 8.2)	10 260	8 849
<b>Total du passif</b>	<b>22 790</b>	<b>18 976</b>
<b>Actif net</b>	<b>121 974</b>	<b>111 066</b>
<b>Capitaux propres (note 9)</b>	<b>121 974</b>	<b>111 066</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>144 764</b>	<b>130 042</b>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



Martin Glynn  
Président du conseil



William A. Mackinnon  
Président du comité de vérification

## États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
<b>Revenu de placement</b>	<b>8 858</b>	10 465
<b>Charges liées aux placements (note 11)</b>	<b>(420)</b>	(323)
<b>Revenu de placement net</b>	<b>8 438</b>	10 142
<b>Charges d'exploitation (note 12)</b>	<b>(365)</b>	(327)
<b>Résultat net</b>	<b>8 073</b>	9 815
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	(3)	(10)
<b>Résultat global</b>	<b>8 070</b>	9 805

## États des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
<b>Transferts de fonds</b>		
Solde au début de la période	53 498	50 684
Transferts de fonds reçus au cours de la période (note 9.2)	2 838	2 814
Solde à la fin de la période	56 336	53 498
<b>Résultats non distribués</b>		
Solde au début de la période	57 568	47 763
Résultat global	8 070	9 805
Solde à la fin de la période	65 638	57 568
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>121 974</b>	111 066

Les notes font partie intégrante des états financiers.



# Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Résultat net	8 073	9 815
Ajustements pour tenir compte des éléments sans effet sur la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 12)	24	23
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(24)	13
Pertes (gains) non réalisé(e)s sur les emprunts	137	(137)
	<b>8 210</b>	<b>9 714</b>
<b>Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation</b>		
Augmentation des placements	(12 866)	(14 285)
Diminution (augmentation) des autres actifs	2	(6)
Augmentation des fournisseurs et autres passifs	32	20
Augmentation des passifs liés à des placements	2 380	942
<b>Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>(2 242)</b>	<b>(3 615)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Produits tirés des emprunts	24 490	19 832
Remboursement d'emprunts	(23 225)	(18 689)
Remboursements de sommes à recevoir du:		
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	104	102
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	38	38
Compte du régime de pension de la Force de réserve	2	2
Sommes avancées au:		
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	(81)	(105)
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	(30)	(39)
Compte du régime de pension de la Force de réserve	(2)	(2)
Transferts de fonds reçus (note 9)	2 838	2 814
<b>Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement</b>	<b>4 134</b>	<b>3 953</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Acquisitions des immobilisations corporelles	(30)	(33)
<b>Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement</b>	<b>(30)</b>	<b>(33)</b>
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 862	305
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	24	(13)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	3 066	2 774
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période<sup>A</sup></b>	<b>4 952</b>	<b>3 066</b>
<b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Intérêts versés	(225)	(144)

<sup>A</sup> Au 31 mars 2019, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient un montant de 4 938 millions \$ (3 057 millions \$ au 31 mars 2018) détenu à des fins de placement et inclus à la note 4.1, ainsi qu'un montant de 14 millions \$ (9 millions \$ au 31 mars 2018) détenu à des fins administratives et inclus dans les autres actifs.

Les notes font partie intégrante des états financiers.

# Notes des états financiers

Pour les exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

## 1 — Renseignements sur la société

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») est une société d'État créée en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi ») pour gérer et investir les sommes qui lui sont transférées, en vertu des *Lois sur la pension* (telles qu'elles sont définies ci-après), pour les fonds (tels qu'ils sont définis dans la Loi) au titre des régimes de retraite constitués en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* (« LPRFC »), de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* (collectivement, les « *Lois sur la pension* »), ainsi que de certains règlements afférents à la LPRFC (les « règlements afférents à la LPRFC »). Les régimes de retraite constitués en vertu des *Lois sur la pension* comprennent le régime de pension de la fonction publique (le « régime »), le régime de pension des Forces canadiennes et le régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada, et le régime de retraite constitué en vertu des règlements afférents à la LPRFC comprend le régime de pension de la Force de réserve. Le régime et les autres régimes de retraite sont désignés collectivement aux présentes, les « régimes ».

Les sommes qui sont actuellement transférées pour le fonds du régime par le gouvernement du Canada (le « Fonds ») à Investissements PSP ont trait aux obligations en matière de prestations de retraite en vertu du régime pour des services rendus à compter du 1<sup>er</sup> avril 2000 (les « services postérieurs à 2000 »). Le compte géré par Investissements PSP au nom du Fonds est désigné aux présentes, le « compte de régime ». Investissements PSP tient un registre des contributions nettes pour le Fonds, de même que de la répartition de ses placements et de ses résultats d'exploitation pour le Fonds dans le compte de régime. Investissements PSP gère aussi un compte de régime pour les fonds des autres régimes, qui sont, de même que le compte de régime, désignés collectivement aux présentes, les « comptes de régime ».

Il incombe à Investissements PSP de gérer les montants qui lui sont transférés pour le Fonds dans le meilleur intérêt des bénéficiaires et des contributeurs en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*. Les montants doivent être investis en vue d'obtenir un rendement maximal sans s'exposer à un risque de perte indu, en tenant compte du financement, des politiques et des exigences du régime et de la capacité du régime à respecter ses obligations financières.

En vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, le gouvernement du Canada, qui administre le régime et le Fonds, peut en tout temps avoir recours à l'actif net d'Investissements PSP attribué au compte de régime du Fonds à l'égard des montants requis aux fins du versement des prestations de retraite en vertu du régime pour les services postérieurs à 2000, ou, généralement, en vue de réduire tout surplus non autorisé dans le Fonds.

Investissements PSP et la plupart de ses filiales sont exonérées de l'impôt de la Partie I en vertu respectivement des alinéas 149(1)d) et 149(1)d.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Le siège social d'Investissements PSP est situé au 1, rue Rideau, Ottawa (Ontario) Canada, et son établissement principal se trouve au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) Canada.

## 2 — Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers sont présentées sommairement ci-après et ont été appliquées à toutes les périodes présentées.

### 2.1. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Investissements PSP constitue une entité d'investissement selon la définition de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et, par conséquent, ne consolide que les filiales qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement. Investissements PSP évalue plutôt ses participations dans les filiales à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») selon l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), y compris les filiales qui ont été constituées par Investissements PSP et qui se qualifient à titre d'entités d'investissement (les « filiales qui sont des entités d'investissement »). Investissements PSP évalue également sa participation dans des entreprises associées, des coentreprises et des actifs financiers et des passifs financiers à la JVRN selon l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, et l'IFRS 9.

Les présents états financiers reflètent la situation financière du compte de régime et les résultats d'exploitation d'Investissements PSP et de ses filiales qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement, selon l'attribution au compte de régime. Ils tiennent compte de l'activité économique d'Investissements PSP en ce qui a trait au placement des contributions nettes qui lui sont transférées pour le Fonds à l'égard des services postérieurs à 2000. Par conséquent, ils ne présentent pas tous les actifs ni toutes les informations relatives aux contributions, aux versements et aux passifs au titre du régime.

La publication de ces états financiers a été autorisée par une résolution du conseil d'administration en date du 14 mai 2019.

## 2 — Principales méthodes comptables (suite)

### 2.2. Statut d'entité d'investissement

Investissements PSP a déterminé qu'elle respecte les critères obligatoires de la définition d'entité d'investissement selon l'IFRS 10, en se basant sur les faits et circonstances qui existaient à la fin de la période. Ces critères sont les suivants :

#### i) Mandat et objet de l'entité

Comme il est mentionné à la note 1, Investissements PSP a pour mandat de gérer et d'investir les montants qui lui sont transférés dans le meilleur intérêt des bénéficiaires et des contributeurs en vertu des *Lois sur la pension*. Par conséquent, l'objet d'Investissements PSP est d'investir dans le but de réaliser un rendement optimal sous forme de plus-values en capital et de revenu de placement, sans s'exposer à un risque de perte indu.

#### ii) Évaluation de la performance

Investissements PSP évalue et apprécie la performance de ses placements sur la base de la juste valeur.

Outre les critères obligatoires contenus dans la définition, l'IFRS 10 présente également certaines caractéristiques typiques d'une entité d'investissement. L'absence de l'une ou l'autre de ces caractéristiques ne signifie pas nécessairement que l'entité ne peut constituer une entité d'investissement. L'une de ces caractéristiques est qu'une entité d'investissement doit avoir des investisseurs qui ne sont pas des parties liées de l'entité.

Comme il est mentionné à la note 14, étant donné qu'Investissements PSP est une société de la Couronne, elle est considérée comme étant liée au gouvernement du Canada ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada. Par conséquent, puisque les fonds gérés par Investissements PSP proviennent de parties liées, elle pourrait ne pas respecter la caractéristique typique susmentionnée. Toutefois, la Loi prévoit un cadre qui garantit qu'Investissements PSP exerce ses activités dans des conditions normales de concurrence par rapport au gouvernement du Canada. Par conséquent, elle satisfait à tous les critères obligatoires de la définition susmentionnés et constitue une entité d'investissement. Investissements PSP évaluera l'incidence de tout changement dans les faits et circonstances sur son statut d'entité d'investissement.

### 2.3. Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées aux fins de la préparation des présents états financiers sont présentées ci-après.

#### 2.3.1. Instruments financiers

##### i) Classement

Les actifs financiers qui sont des placements sont gérés, à l'instar des passifs financiers connexes, selon le modèle économique de l'entité de façon à optimiser le rendement. La performance de ces instruments financiers est évaluée sur la base de la juste valeur et ces instruments financiers sont classés comme étant à la JVRN. Ils sont décrits à la note 4.1.

Les emprunts qui sont présentés à la note 8 sont des passifs financiers qui ont été désignés comme devant être évalués à la JVRN, puisqu'ils font partie des portefeuilles de placements gérés en commun dont la performance est évaluée sur la base de la juste valeur.

##### ii) Comptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle Investissements PSP devient partie aux dispositions contractuelles qui s'y rattachent. Les actifs financiers négociés sont comptabilisés à la date de transaction.

##### iii) Évaluation initiale et évaluation ultérieure

Tous les actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur et continuent à être évalués de cette manière de façon récurrente. Après l'évaluation initiale, les variations ultérieures de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers classés comme étant à la JVRN sont comptabilisées dans les états du résultat global.

Si des variations de juste valeur des passifs financiers désignés comme devant être évalués à la JVRN découlent des fluctuations du risque de crédit propre à Investissements PSP, elles sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Toutes les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le revenu de placement.

##### iv) Décomptabilisation

Un actif financier (ou, le cas échéant, une partie de celui-ci) est décomptabilisé lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- les droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ont expiré; ou
- Investissements PSP a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ou a l'obligation de payer les flux de trésorerie reçus à un tiers;

et

- Investissements PSP a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif; ou
- dans le cas où Investissements PSP n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif, elle a transféré le contrôle de l'actif.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation au titre du passif est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

## 2 — Principales méthodes comptables (suite)

### 2.3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### 2.3.2. Détermination de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Au moment de la comptabilisation initiale, Investissements PSP évalue les faits et circonstances liés à la transaction pour confirmer que le prix de transaction équivaut à la juste valeur d'un actif ou d'un passif. Par la suite, à chaque date de clôture, les cours du marché sont utilisés pour établir la juste valeur lorsqu'il y a un marché actif (par exemple, une Bourse reconnue), car ils représentent des transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de pleine concurrence. Lorsqu'un cours coté n'est pas disponible, la juste valeur est estimée au moyen de techniques d'évaluation fondées sur les données d'entrée disponibles à la fin de la période de présentation de l'information financière qui sont tirées de données de marché observables.

Les techniques d'évaluation s'appliquent, en règle générale, aux placements sur les marchés privés, aux placements alternatifs, aux instruments dérivés hors cote et à certains titres à revenu fixe. Le choix du modèle d'évaluation et les hypothèses sous-jacentes élaborées à propos de facteurs tels que le montant et le moment des flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation, la volatilité et le risque de crédit influent sur les valeurs obtenues au moyen de ces techniques. Dans certains cas, ces hypothèses ne sont pas étayées par des données de marché observables.

L'approche utilisée pour déterminer la juste valeur de tous les actifs financiers et de tous les passifs financiers est décrite à la note 4.

#### 2.3.3. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation d'Investissements PSP et de ses filiales consolidées, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel chacune des entités au sein du groupe consolidé exerce ses activités. Investissements PSP et ses filiales consolidées évaluent leur performance en dollars canadiens, et leur liquidité est gérée en dollars canadiens.

#### 2.3.4. Conversion des devises

Les transactions en devises réalisées au cours de la période, y compris l'achat et la vente de titres, les revenus et les charges, sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les profits et les pertes de change sur tous les actifs et passifs monétaires sont inclus dans le revenu de placement.

#### 2.3.5. Prêts et emprunts de titres et garantie connexe

Investissements PSP participe à des programmes de prêt et d'emprunt de titres aux termes desquels elle prête et emprunte des titres en vue d'augmenter le rendement du portefeuille. Les opérations de prêt et d'emprunt, y compris la garantie connexe, en vertu de ces programmes ne transfèrent à la contrepartie ni les risques ni les avantages liés au droit de propriété. Par conséquent, Investissements PSP ne décomptabilise pas les titres prêtés ou donnés en garantie et ne comptabilise pas les titres empruntés ou reçus en garantie. Les garanties en espèces obtenues sont comptabilisées tel qu'il est indiqué à la note 4.1.9.

Ces opérations de prêt et d'emprunt de titres requièrent des garanties en espèces, en titres de créance de qualité supérieure ou en titres. Les opérations portant sur des garanties sont conclues selon les modalités habituelles dans le cadre de programmes de prêt et d'emprunt de titres. Investissements PSP et ses contreparties sont autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. Les mêmes titres ou des titres équivalents doivent être rendus à la contrepartie à la fin du contrat, à moins qu'un cas de défaillance ne survienne.

#### 2.3.6. Titres vendus en vertu de conventions de rachat et acquis en vertu de conventions de revente et garantie connexe

Investissements PSP est partie à des conventions de rachat et à des conventions de revente. Ces conventions prévoient la vente de titres par une contrepartie et sont assorties d'une entente simultanée visant le rachat de ces titres à un prix et à une date future fixés à l'avance.

Les titres vendus ou achetés en vertu de conventions de rachat et de conventions de revente, respectivement, y compris la garantie connexe, ne sont pas décomptabilisés ou comptabilisés puisque tous les risques et les avantages liés au droit de propriété relativement à ces titres ne sont pas transférés. Ainsi, lorsque Investissements PSP est la contrepartie qui vend des titres en vertu de telles conventions, le revenu (la perte) relativement à ces titres continue d'être comptabilisé(e) dans le revenu de placement, et les obligations de racheter les titres vendus sont comptabilisées dans les passifs liés à des placements. La différence entre la juste valeur des titres vendus et le prix de rachat est comptabilisée comme des charges d'intérêts dans les charges liées aux placements. Par contre, lorsque Investissements PSP est la contrepartie qui acquiert des titres en vertu de telles conventions, aucun revenu (aucune perte) relativement à ces titres n'est comptabilisé(e), et les obligations de revendre les titres sont comptabilisées dans les montants à recevoir liés à des placements. La différence entre la juste valeur des titres achetés et le prix de revente est comptabilisée comme un revenu de placement.

Les transactions en vertu de conventions de rachat et de conventions de revente requièrent que des biens soient donnés en garantie sous forme d'espèces ou de titres jugés admissibles par les contreparties. Les transactions portant sur des garanties sont effectuées selon les modalités habituelles dans le cadre de conventions de rachat standards. Ces modalités exigent des contreparties concernées qu'elles donnent des garanties supplémentaires en fonction des variations de la juste valeur des biens déjà détenus en garantie ainsi que des titres connexes vendus ou achetés. Les contreparties sont autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. Les titres donnés en garantie doivent être rendus aux contreparties concernées à la fin du contrat, à moins qu'un cas de défaillance ne survienne.

## 2 — Principales méthodes comptables (suite)

### 2.3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### 2.3.7. Compensation des instruments financiers

Investissements PSP opère compensation entre les actifs financiers et les passifs financiers, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière uniquement si Investissements PSP a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

#### 2.3.8. Capitaux propres

Les droits du gouvernement du Canada en vertu des *Lois sur la pension* sont décrits à la note 1 et sont classés à titre d'instruments de capitaux propres sur la base qui suit :

- Ces lois confèrent en tout temps au gouvernement du Canada des droits sur l'actif net d'Investissements PSP aux fins décrites dans les *Lois sur la pension*. Ces droits ne comportent aucune obligation supplémentaire pour Investissements PSP de verser des montants au gouvernement du Canada.
- Ces droits prennent rang en dernier à l'égard de l'actif net d'Investissements PSP.
- Le total des flux de trésorerie prévus attribuables à ces droits, en tout temps, est uniquement fondé sur la juste valeur de l'actif net d'Investissements PSP à la date en question. De plus, la juste valeur de la totalité de l'actif net d'Investissements PSP correspond aux montants que le gouvernement du Canada peut exiger en tout temps.

#### 2.3.9. Revenu de placement

Le revenu de placement se compose des intérêts, des dividendes, des gains (pertes) à la cession des actifs et passifs financiers et des gains (pertes) qui tiennent compte de la variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des actifs financiers détenus et des passifs financiers en cours à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les intérêts sont comptabilisés de façon uniforme en utilisant les taux prescrits jusqu'à la maturité des placements. Les dividendes sont comptabilisés lorsque les droits de les recevoir ont été obtenus, en général à la date ex-dividende.

#### 2.3.10. Charges liées aux placements

Les charges liées aux placements comprennent les charges d'intérêts, comme il est mentionné à la note 4.1.7, les coûts de transaction, les frais de gestion externe des placements et autres (montant net).

Les coûts de transaction sont les coûts marginaux directement imputables à l'acquisition, au contrôle diligent, à l'émission ou à la sortie d'un actif financier ou d'un passif financier. Ils sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les frais de gestion externe des placements sont directement imputables à la gestion externe des actifs pour le compte d'Investissements PSP. Ces frais sont payés directement par Investissements PSP et comprennent les frais de gestion de base courus calculés en pourcentage de la juste valeur des actifs gérés à l'externe et les frais de gestion courus liés à la performance calculés en fonction de différents indicateurs de performance. Ils ne comprennent pas les montants qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP pour certains placements dans des fonds en gestion commune classés dans les placements alternatifs et pour les placements sur les marchés privés, comme il est indiqué à la note 11.

#### 2.3.11. Transferts de fonds

Les montants pour le Fonds sont comptabilisés quand ils sont reçus du gouvernement du Canada.

### 2.4. Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

Dans la préparation des états financiers, la direction pose certains jugements, fait des estimations et formule des hypothèses qui peuvent toucher les montants qui y sont présentés. Les jugements importants comprennent les jugements liés à la détermination du statut d'entité d'investissement comme il est décrit à la note 2.2.

La direction fait également des estimations et formule des hypothèses relatives à l'évaluation, à l'appréciation des risques et aux informations connexes à l'égard des placements sur les marchés privés et de certains titres à revenu fixe. Les principales hypothèses formulées par la direction relatives à l'évaluation des instruments financiers sont présentées à la note 4.2.3 et celles relatives à l'appréciation des risques, à la note 7.

Bien que les estimations et les hypothèses reflètent le meilleur jugement de la direction, les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison des incertitudes qui entourent leur utilisation.

### 3 — Modifications actuelles et futures de normes comptables

#### 3.1. Normes comptables actuelles

*IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*

L'IAS 28 modifiée est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Elle contient une mise au point permettant de clarifier que le choix d'évaluer à la juste valeur une participation dans une entité émettrice doit se faire sur une base individuelle. Ce choix ne s'applique pas uniformément pour évaluer les participations dans toutes les entreprises associées et les coentreprises. Investissements PSP a appliqué les modifications à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, ce qui n'a eu aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

*IFRS 9, Instruments financiers*

En 2014, l'IASB a terminé son projet de remplacement de l'IAS 39, *Instruments financiers: comptabilisation et évaluation* par l'IFRS 9. La norme comprend des exigences de comptabilisation, de décomptabilisation, de classement et d'évaluation des actifs et passifs financiers, ainsi que des dispositions en matière de dépréciation et de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'application anticipée est permise. Investissements PSP a adopté de façon anticipée l'IFRS 9 (2014) dans ses états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

Les principales méthodes comptables liées à l'IFRS 9 à l'égard de la comptabilisation, de la décomptabilisation, du classement et de l'évaluation des actifs et passifs financiers sont décrites à la note 2.3.1. Les dispositions de la norme en matière de dépréciation et de comptabilité de couverture n'ont aucune incidence.

#### 3.2. Modifications futures de normes comptables

Investissements PSP a déterminé que les normes, modifications et interprétations ayant été publiées par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur, n'ont eu aucune incidence importante sur ses états financiers consolidés.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les actifs financiers et les passifs financiers selon leur catégorie, leur pondération et le secteur dans lequel ils sont investis. Leur juste valeur s'établissait comme suit à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
<b>Placements sur les marchés publics</b>		
Actions canadiennes	2 466	3 093
Actions étrangères	23 562	25 148
<b>Placements sur les marchés privés</b>		
Placements immobiliers	20 450	19 372
Placements privés	14 704	11 804
Placements en infrastructures	14 605	12 949
Placements en ressources naturelles	5 460	3 875
<b>Titres à revenu fixe</b>		
Trésorerie et titres du marché monétaire	8 650	8 256
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	19 075	16 411
Obligations indexées à l'inflation	10 185	8 967
Titres de créance privés	11 368	10 252
<b>Placements alternatifs</b>	7 295	6 349
	<b>137 820</b>	126 476
<b>Actifs liés à des placements</b>		
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	855	809
Intérêts à recevoir	362	305
Dividendes à recevoir	104	97
Titres acquis en vertu de conventions de revente	4 338	1 355
Actifs liés à des produits dérivés	1 145	835
	<b>6 804</b>	3 401
<b>Placements représentant les actifs financiers à la JVRN</b>	<b>144 624</b>	129 877
<b>Passifs liés à des placements</b>		
Montants à payer liés à des transactions en cours	(695)	(845)
Intérêts à payer	(50)	(41)
Titres vendus à découvert	(4 577)	(4 774)
Garanties à payer	(2 188)	(2 593)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(4 089)	(417)
Passifs liés à des produits dérivés	(699)	(1 258)
<b>Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN</b>	<b>(12 298)</b>	(9 928)
<b>Emprunts</b>		
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(10 260)	(8 849)
<b>Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN</b>	<b>(10 260)</b>	(8 849)
<b>Placements nets</b>	<b>122 066</b>	111 100

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.1. Placements sur les marchés publics

Les placements sur les marchés publics comprennent les placements canadiens et étrangers dans les titres suivants : les actions ordinaires, les certificats américains d'actions étrangères, les certificats internationaux d'actions étrangères, les billets participatifs, les actions privilégiées, les parts de fiducies de revenu, les parts de fonds négociés en Bourse, les parts de fonds en gestion commune et les titres convertibles en actions ordinaires d'émetteurs cotés en Bourse.

Les placements directs dans des actions canadiennes et des actions étrangères sont évalués à la juste valeur en fonction des cours cotés dans des marchés actifs, d'après le prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur.

Dans le cas des placements dans des fonds en gestion commune, la juste valeur est établie en fonction des valeurs des parts obtenues des administrateurs de chacun des fonds, lesquelles proviennent de la juste valeur des placements sous-jacents dans chacun des fonds en gestion commune. La direction examine la juste valeur et, le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération.

#### 4.1.2. Placements sur les marchés privés

Les placements sur les marchés privés comprennent les placements immobiliers, les placements privés, les placements en infrastructures et les placements en ressources naturelles.

Les placements immobiliers comprennent les participations directes dans diverses entités fermées, les placements dans des fonds ainsi que des biens du secteur immobilier. Les placements immobiliers visent les sociétés de personnes, les sociétés et les biens immobiliers intervenant principalement dans le secteur des résidences pour aînés et le secteur résidentiel, les secteurs de l'immobilier commercial et du commerce au détail, et le secteur industriel, ainsi que des fonds privés investis dans des actifs immobiliers. Les placements immobiliers sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Les placements privés regroupent les placements dans des fonds ayant des objectifs similaires, les co-investissements dans des entités fermées et les participations directes.

Les placements en infrastructures regroupent les participations directes, les placements dans des fonds et les co-investissements dans diverses entités fermées. Les placements en infrastructures visent les entités exerçant leurs activités essentiellement dans la gestion, la détention ou l'exploitation d'actifs de sociétés énergétiques, du transport et d'autres sociétés réglementées. Les placements en infrastructures sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Les placements en ressources naturelles regroupent les participations directes, les placements dans des fonds et les co-investissements dans diverses entités fermées. Les placements en ressources naturelles visent les entités exerçant leurs activités dans la gestion, la détention ou l'exploitation d'actifs dans les secteurs des terrains forestiers, de l'agriculture et du pétrole et du gaz naturel en amont. Les placements en ressources naturelles sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Le processus d'évaluation de la juste valeur des placements sur les marchés privés est décrit à la note 4.2.2 et les techniques d'évaluation, ainsi que les données d'entrée importantes utilisées, sont décrites à la note 4.2.3.

#### 4.1.3. Titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire, les obligations gouvernementales et les obligations de sociétés, les obligations indexées à l'inflation, les titres de créance privés.

La trésorerie et les titres du marché monétaire regroupent les instruments dont la durée jusqu'à l'échéance ne dépasse pas un an, tels que les bons du Trésor, les certificats de dépôt et les acceptations bancaires. Une partie de ces instruments ont une échéance de 90 jours ou moins et sont détenus dans le but de faire face aux engagements financiers à court terme. Ces instruments sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changements de valeur. Ils sont inclus à titre de composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie aux fins des tableaux des flux de trésorerie et se sont établis à 4 938 millions \$ au 31 mars 2019 (3 057 millions \$ au 31 mars 2018). Les bons du Trésor sont évalués au moyen des prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont établis au moyen du prix le plus représentatif dans un écart de cotations de courtier. Compte tenu de leur nature à court terme, les certificats de dépôt et les acceptations bancaires sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

Les obligations gouvernementales et les obligations de sociétés comprennent les obligations canadiennes, étrangères, fédérales, provinciales, territoriales et municipales, les billets à taux variable, les billets à terme adossés à des actifs et les titres adossés à des créances hypothécaires. Les obligations indexées à l'inflation sont des titres à revenu fixe qui permettent d'obtenir un rendement rajusté selon l'inflation.

Les titres de créance privés sont des titres à revenu fixe de sociétés fermées détenus directement ou par l'intermédiaire de fonds privés. Ces titres de créance se présentent sous la forme de prêts de premier rang, de dettes mezzanines et de prêts en difficulté et de placements principaux et secondaires dans des prêts à effet de levier. Les titres de créance privés comprennent également des prêts à des tiers, tels que des prêts de premier rang et de rang inférieur, des prêts à la construction, des prêts-relais, des prêts participatifs, ainsi que d'autres produits financiers structurés dans le secteur immobilier.

La juste valeur des obligations gouvernementales et de la plupart des obligations de sociétés, des obligations indexées à l'inflation et des titres adossés à des créances hypothécaires est fondée sur les prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont calculés au moyen d'une courbe de taux d'intérêt appropriée et d'un écart témoignant de la qualité du crédit de l'émetteur ou d'autres méthodes d'évaluation généralement reconnues.

La juste valeur de certaines obligations de sociétés, des titres de créance privés et des billets à terme adossés à des actifs est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Ces techniques, ainsi que les données d'entrée importantes utilisées, sont décrites à la note 4.2.3.

L'évaluation de la juste valeur des placements dans des fonds faisant partie des titres de créance privés est décrite à la note 4.2.2.



## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.4. Placements alternatifs

Les placements alternatifs regroupent surtout des parts de fonds qui détiennent une combinaison d'actions, de titres à revenu fixe et d'instruments dérivés, ainsi que de fonds de couverture. La juste valeur de ces placements est déterminée selon les justes valeurs présentées par les administrateurs ou les gestionnaires principaux du fonds et reflète la juste valeur des actions, des titres à revenu fixe ou des instruments dérivés sous-jacents, selon le cas. La direction examine la juste valeur et, le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération.

#### 4.1.5. Montants à recevoir et à payer liés à des transactions en cours

Les montants à recevoir liés à des transactions en cours comprennent le produit des ventes de placements, excluant les instruments financiers dérivés, qui ont été négociés, mais demeurent non réglés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les montants à payer liés à des transactions en cours comprennent le coût des achats de placements, excluant les instruments financiers dérivés, qui ont été négociés, mais demeurent non réglés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

La juste valeur des montants à recevoir et à payer liés à des transactions en cours reflète la valeur à laquelle les transactions de vente ou d'achat initiales sous-jacentes ont été conclues.

#### 4.1.6. Intérêts et dividendes à recevoir

Les intérêts et les dividendes sont comptabilisés aux montants que l'on s'attend à recevoir à la fin de la période de présentation de l'information financière, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

#### 4.1.7. Intérêts à payer

En ce qui a trait aux emprunts décrits à la note 4.1.11, les intérêts courus sont comptabilisés au montant que l'on s'attend à payer à la fin de la période de présentation de l'information financière, ce qui se rapproche de la juste valeur.

#### 4.1.8. Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert reflètent l'obligation d'Investissements PSP d'acheter des titres dans le cadre de transactions de vente à découvert. Dans le cadre de ces transactions, Investissements PSP vend des titres qu'elle ne détient pas avec l'obligation d'acheter des titres semblables sur le marché afin de couvrir sa position.

À l'aide de cours cotés du marché qui sont fondés sur le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, la juste valeur des titres vendus à découvert est calculée au moyen de la même méthode que pour les positions acheteur décrites dans les sections portant sur les placements sur les marchés publics et sur les titres à revenu fixe.

#### 4.1.9. Garanties à payer

Dans le cadre de prêts de titres et de certaines transactions sur dérivés hors cote, une garantie en espèces est reçue et réinvestie par Investissements PSP. Investissements PSP comptabilise la garantie en espèces reçue, et un montant correspondant est comptabilisé dans les montants à payer. Le solde à payer représente l'obligation du cessionnaire de rembourser la garantie en espèces au cédant à la fin de la transaction en l'absence de défaillance de la part du cédant.

#### 4.1.10. Titres vendus en vertu de conventions de rachat et acquis en vertu de conventions de revente

Comme il est mentionné à la note 2.3.6, Investissements PSP est partie à des conventions de rachat et à des conventions de revente. Les obligations de racheter ou de revendre les titres vendus ou acquis en vertu de telles conventions sont comptabilisées au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

#### 4.1.11. Emprunts en vertu du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP est présenté à la note 8.2. Les billets à ordre à court terme sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des billets à moyen terme d'Investissements PSP se fonde sur des prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont établis à l'aide d'une courbe de taux d'intérêt et d'un écart témoignant de la qualité du crédit d'Investissements PSP.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers qui sont réglés à une date future. La valeur de ces instruments fluctue en fonction de la variation de la valeur des actifs, des taux d'intérêt ou des taux de change sous-jacents. En règle générale, les instruments financiers dérivés n'exigent aucun placement initial net. Dans certains cas, ils exigent un placement initial net inférieur à celui qui serait exigé pour détenir directement la position sous-jacente. Les instruments financiers dérivés peuvent être cotés en Bourse ou négociés hors cote. Les instruments négociés hors cote comprennent les instruments qui sont négociés bilatéralement et réglés, ainsi que ceux qui sont compensés (instruments dérivés hors cote compensés) par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Investissements PSP utilise des instruments financiers dérivés afin d'améliorer le rendement des placements ou de reproduire des placements de façon synthétique. En outre, les instruments dérivés permettent de réduire les risques liés aux placements actuellement détenus.

Investissements PSP utilise les instruments financiers dérivés suivants :

#### *Swaps*

Les swaps désignent des transactions dans le cadre desquelles deux contreparties conviennent d'échanger des flux de trésorerie selon des modalités prédéterminées comprenant notamment un montant nominal et une durée. Les swaps sont utilisés dans le but d'accroître les rendements ou pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder les actifs sous-jacents.

#### *Contrats à terme normalisés*

Les contrats à terme normalisés sont des contrats dont les modalités sont standardisées, et dans le cadre desquels un actif est reçu ou livré (acheté ou vendu) à un prix et à une date future fixés à l'avance. Ce type de contrat est utilisé pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder directement les actifs sous-jacents.

#### *Contrats à terme*

Les contrats à terme sont des contrats couvrant la vente par une partie et l'achat par une autre partie d'un montant prédéterminé d'un instrument sous-jacent, à un prix et à une date future fixés à l'avance. Ce type de contrat est utilisé pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder directement les actifs sous-jacents.

#### *Options*

Les options sont des contrats en vertu desquels le vendeur donne le droit à l'acquéreur, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un nombre donné de titres liés aux capitaux propres, aux indices, aux marchandises, aux devises, aux taux d'intérêt, au crédit ou d'autres instruments financiers sous-jacents, à un prix convenu d'avance, à une date déterminée ou en tout temps avant la date d'échéance prédéterminée.

#### *Bons et droits de souscription*

Le bon de souscription est une option visant l'achat d'un actif sous-jacent qui se présente sous la forme d'un titre transférable et qui peut être inscrite à la cote d'une Bourse ou négociée hors cote.

Le droit de souscription est un titre donnant à un actionnaire le droit d'acquérir de nouvelles actions émises par une société à un prix prédéterminé (habituellement inférieur au prix courant du marché), dans une proportion donnée de nombre d'actions que cet actionnaire détient déjà. Les droits de souscription ne sont émis que pour une courte période au terme de laquelle ils viennent à échéance.

#### *Détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés*

Les instruments financiers dérivés cotés sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction des cours cotés du marché, soit le prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur. Les instruments dérivés hors cote compensés sont comptabilisés à leur juste valeur au moyen des cours obtenus de la chambre de compensation centrale. Les instruments dérivés négociés hors cote sont évalués à l'aide de techniques appropriées comme la valeur actualisée des flux de trésorerie. Ces techniques ont recours à des données d'entrée importantes qui sont observables sur le marché, comme les taux de rendement du marché actuels.

#### *Valeur nominale et juste valeur des actifs et des passifs liés aux produits dérivés*

La valeur nominale des instruments financiers dérivés n'est comptabilisée ni à l'actif ni au passif, car elle représente le montant nominal du contrat. À l'exception des dérivés de crédit, la valeur nominale ne représente pas le potentiel de profit ou de perte associé au risque de marché ou de crédit des transactions présentées ci-après. Cette valeur sert plutôt de fondement pour établir les flux de trésorerie et la juste valeur des contrats.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés (suite)

Le tableau ci-après résume la situation du portefeuille des instruments dérivés à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019			31 mars 2018		
	Valeur nominale	Juste valeur		Valeur nominale	Juste valeur	
		Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
<b>Dérivés sur titres et marchandises</b>						
<b>Cotés</b>						
Contrats à terme normalisés	2 528	–	–	2 754	–	–
Bons et droits de souscription	1	1	–	2	2	–
Options : acquises	3 724	124	–	7 684	183	–
souscrites	3 350	–	(57)	5 238	–	(104)
<b>Hors cote</b>						
Swaps	19 009	465	(137)	19 430	105	(471)
Options : acquises	488	17	–	1 106	32	–
souscrites	393	–	(23)	619	–	(23)
<b>Dérivés sur devises</b>						
<b>Cotés</b>						
Contrats à terme normalisés	219	–	–	87	–	–
<b>Hors cote</b>						
Contrats à terme	14 441	85	(38)	20 140	144	(304)
Swaps	4 787	13	(26)	2 180	1	(41)
Options : acquises	4 679	38	–	6 007	42	–
souscrites	4 282	–	(35)	6 171	–	(36)
<b>Dérivés sur taux d'intérêt</b>						
<b>Cotés</b>						
Contrats à terme normalisés	8 102	–	–	10 595	–	–
Options : acquises	34 811	25	–	35 942	13	–
souscrites	31 916	–	(20)	31 087	–	(11)
<b>Hors cote</b>						
Contrats à terme	431	7	(12)	–	–	–
Swaps	18 573	178	(192)	10 594	127	(105)
Options : acquises	39 273	191	–	36 217	181	–
souscrites	37 162	–	(152)	37 889	–	(152)
<b>Hors cote compensés</b>						
Swaps	40 536	–	–	47 297	–	–
<b>Dérivés de crédit</b>						
<b>Hors cote</b>						
Swaps sur défaillance : acquis	486	–	(7)	902	–	(11)
souscrits <sup>A</sup>	66	1	–	171	2	–
Options : acquises	–	–	–	468	3	–
<b>Hors cote compensés</b>						
Swaps sur défaillance : acquis	596	–	–	900	–	–
souscrits <sup>A</sup>	–	–	–	437	–	–
<b>Total</b>		<b>1 145</b>	<b>(699)</b>		<b>835</b>	<b>(1 258)</b>

<sup>A</sup> Investissements PSP garanti indirectement, au moyen des swaps sur défaillance souscrits, les obligations de référence sous-jacentes. L'exposition potentielle maximale correspond à la valeur nominale des swaps sur défaillance souscrits présentée ci-dessus.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés (suite)

Le total des actifs et des passifs liés à des dérivés comprend ce qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019			31 mars 2018		
	Valeur nominale	Juste valeur		Valeur nominale	Juste valeur	
		Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
Instruments dérivés cotés	84 651	150	(77)	93 389	198	(115)
Instruments dérivés négociés hors cote	144 070	995	(622)	141 894	637	(1 143)
Instruments dérivés hors cote compensés	41 132	—	—	48 634	—	—
<b>Total</b>		<b>1 145</b>	<b>(699)</b>		835	(1 258)

Le tableau suivant présente la valeur nominale des produits dérivés selon l'échéance à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
Moins de 3 mois	68 548	91 422
De 3 à 12 mois	118 146	87 057
Plus d'un an	83 159	105 438

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur

#### 4.2.1. Classement

Les actifs financiers et les passifs financiers décrits à la note 4.1 sont classés au même niveau de la hiérarchie de la juste valeur, qui est présentée ci-après, que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble.

- Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) auxquels Investissements PSP peut avoir accès à la fin de la période de présentation de l'information financière, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :
  - i) les cours sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs similaires;
  - ii) les cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires;
  - iii) les données d'entrée autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif;
  - iv) les données d'entrée corroborées par le marché.
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif qui sont utilisées dans les techniques d'évaluation reposant sur des modèles. Elles reflètent l'appréciation par la direction des hypothèses que les autres intervenants sur le marché utiliseraient pour établir le prix des actifs et des passifs.

Le classement par niveaux hiérarchiques est établi au moment de la détermination initiale de la juste valeur de l'actif ou du passif et, par la suite, passé en revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Investissements PSP détermine s'il y a eu transfert entre les niveaux et comptabilise ce transfert au début de la période de présentation de l'information financière.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.1. Classement (suite)

Le tableau ci-après présente la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers au 31 mars 2019, selon leur classement dans la hiérarchie de la juste valeur :

(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
<b>Placements sur les marchés publics</b>				
Actions canadiennes	1 795	626	45	2 466
Actions étrangères	20 761	1 584	1 217	23 562
<b>Placements sur les marchés privés</b>				
Placements immobiliers	—	—	20 450	20 450
Placements privés	—	—	14 704	14 704
Placements en infrastructures	—	—	14 605	14 605
Placements en ressources naturelles	—	—	5 460	5 460
<b>Titres à revenu fixe</b>				
Trésorerie et titres du marché monétaire	—	8 650	—	8 650
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	—	19 047	28	19 075
Obligations indexées à l'inflation	—	10 185	—	10 185
Titres de créance privés	—	—	11 368	11 368
<b>Placements alternatifs</b>	—	1 543	5 752	7 295
	<b>22 556</b>	<b>41 635</b>	<b>73 629</b>	<b>137 820</b>
<b>Actifs liés à des placements</b>				
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	—	855	—	855
Intérêts à recevoir	—	362	—	362
Dividendes à recevoir	—	104	—	104
Titres acquis en vertu de conventions de revente	—	4 338	—	4 338
Actifs liés à des produits dérivés	94	1 051	—	1 145
	<b>94</b>	<b>6 710</b>	<b>—</b>	<b>6 804</b>
<b>Placements représentant les actifs financiers à la JVRN</b>	<b>22 650</b>	<b>48 345</b>	<b>73 629</b>	<b>144 624</b>
<b>Passifs liés à des placements</b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	—	(695)	—	(695)
Intérêts à payer	—	(50)	—	(50)
Titres vendus à découvert	(2 848)	(1 729)	—	(4 577)
Garanties à payer	—	(2 188)	—	(2 188)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	—	(4 089)	—	(4 089)
Passifs liés à des produits dérivés	(77)	(622)	—	(699)
<b>Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN</b>	<b>(2 925)</b>	<b>(9 373)</b>	<b>—</b>	<b>(12 298)</b>
<b>Emprunts</b>				
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	—	(10 260)	—	(10 260)
<b>Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN</b>	<b>—</b>	<b>(10 260)</b>	<b>—</b>	<b>(10 260)</b>
<b>Placements nets</b>	<b>19 725</b>	<b>28 712</b>	<b>73 629</b>	<b>122 066</b>

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.1. Classement (suite)

Le tableau ci-après présente la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers au 31 mars 2018, selon leur classement dans la hiérarchie de la juste valeur :

(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
<b>Placements sur les marchés publics</b>				
Actions canadiennes	2 467	626	–	3 093
Actions étrangères	21 432	2 342	1 374	25 148
<b>Placements sur les marchés privés</b>				
Placements immobiliers	–	–	19 372	19 372
Placements privés	–	–	11 804	11 804
Placements en infrastructures	–	–	12 949	12 949
Placements en ressources naturelles	–	–	3 875	3 875
<b>Titres à revenu fixe</b>				
Trésorerie et titres du marché monétaire	–	8 256	–	8 256
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	–	16 284	127	16 411
Obligations indexées à l'inflation	–	8 967	–	8 967
Titres de créance privés	–	–	10 252	10 252
<b>Placements alternatifs</b>	–	1 211	5 138	6 349
	23 899	37 686	64 891	126 476
<b>Actifs liés à des placements</b>				
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	–	809	–	809
Intérêts à recevoir	–	305	–	305
Dividendes à recevoir	–	97	–	97
Titres acquis en vertu de conventions de revente	–	1 355	–	1 355
Actifs liés à des produits dérivés	145	690	–	835
	145	3 256	–	3 401
<b>Placements représentant les actifs financiers à la JVRN</b>	24 044	40 942	64 891	129 877
<b>Passifs liés à des placements</b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	–	(845)	–	(845)
Intérêts à payer	–	(41)	–	(41)
Titres vendus à découvert	(3 679)	(1 095)	–	(4 774)
Garanties à payer	–	(2 593)	–	(2 593)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	–	(417)	–	(417)
Passifs liés à des produits dérivés	(115)	(1 143)	–	(1 258)
<b>Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN</b>	(3 794)	(6 134)	–	(9 928)
<b>Emprunts</b>				
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	–	(8 849)	–	(8 849)
<b>Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN</b>	–	(8 849)	–	(8 849)
<b>Placements nets</b>	20 250	25 959	64 891	111 100

Aucun transfert important n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, des titres cotés d'une juste valeur de 31 millions \$, classés au niveau 2 au 31 mars 2017, ont été transférés dans le niveau 1, les restrictions de négociation ayant expiré.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.2. Processus de détermination de la juste valeur des placements classés au niveau 3

Le processus d'évaluation est suivi et régi par un comité d'évaluation interne. Ce comité est responsable de la surveillance de tous les aspects de la détermination de la juste valeur, y compris l'élaboration des méthodes et procédures d'évaluation pour chaque type de placement et l'assurance qu'elles sont suivies. Les méthodes d'évaluation sont fondées sur des pratiques largement reconnues conformes aux normes d'évaluation professionnelles. Ces normes comprennent, entre autres, les *International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines*, les *Règles uniformes de pratique professionnelle en matière d'évaluation au Canada* et les *Uniform Standards of Professional Appraisal Practice* en vigueur aux États-Unis.

La juste valeur des placements classés au niveau 3 est établie au moins une fois l'an. Chaque trimestre, la juste valeur est passée en revue et ajustée, s'il y a lieu, pour refléter les répercussions de situations ou de circonstances importantes sur le marché en général ou propres aux placements. La méthode d'évaluation choisie pour chaque placement est, par la suite, appliquée de façon uniforme selon ce qui convient dans les circonstances. Le comité d'évaluation passe en revue les modifications importantes apportées aux méthodes d'évaluation pour déterminer si elles sont appropriées.

Dans les situations où elle recourt aux services d'évaluateurs indépendants, la direction s'assure qu'ils sont indépendants et que les méthodes d'évaluation employées sont conformes aux normes d'évaluation professionnelles susmentionnées. Pour valider le travail effectué par les évaluateurs, la direction s'assure que les hypothèses employées correspondent à l'information financière et aux prévisions du placement sous-jacent.

En ce qui concerne les placements dans des fonds classés au niveau 3, la juste valeur annuelle est habituellement déterminée selon les états financiers audités reçus du gestionnaire principal du fonds. Dans certains cas, la juste valeur est obtenue au moyen d'informations fournies par les administrateurs du fonds et revue par la direction pour s'assurer qu'elle est raisonnable et conforme aux méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur. Le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération pour déterminer la juste valeur.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.3. Données d'entrée importantes pour le classement au niveau 3

Le tableau ci-après présente les principales informations sur les données d'entrée importantes liées aux actifs financiers et aux passifs financiers classés au niveau 3 au 31 mars 2019:

Actifs financiers et passifs financiers	Type de placement	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Techniques d'évaluation importantes	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette (moyenne pondérée)
<b>Placements sur les marchés publics</b> Actions canadiennes	Placements directs	45	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
	Actions étrangères	1 217	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Placements sur les marchés privés</b> Placements immobiliers	Placements directs et co-investissements	19 117	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B, C</sup>	4,10 % – 20,00 % (7,55 %)
				Taux de capitalisation final <sup>B, C</sup>	4,25 % – 10,25 % (5,92 %)
			Capitalisation directe	Taux de capitalisation <sup>B, D</sup>	2,50 % – 8,98 % (5,57 %)
				Taux d'occupation stable <sup>D, E</sup>	93,00 % – 100,00 % (98,22 %)
			Approche des transactions comparables	Prix au pied carré <sup>D, E</sup>	0,95 \$ – 2 057,93 \$ (281,99 \$)
			Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
	Prix de la transaction	s. o.	s. o.		
Placements dans des fonds	1 333	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
Autres placements sur les marchés privés	Placements directs et co-investissements	24 556	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	6,00 % – 12,50 % (8,79 %)
				Données de marché comparables	s. o.
			Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
	Prix de la transaction	s. o.	s. o.		
Placements dans des fonds	10 213	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
<b>Titres à revenu fixe</b> Obligations de sociétés	Obligations convertibles	21	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	52,50 %
	Billets à terme adossés à des actifs	7	Prix obtenus de sources indépendantes <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
Titres de créance privés	Placements directs et co-investissements	7 846	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	5,54 % – 18,76 % (9,77 %)
				Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.
	Prix de la transaction	s. o.	s. o.		
Placements dans des fonds	3 522	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
<b>Placements alternatifs</b>	Placements dans des fonds	5 752	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Total</b>		<b>73 629</b>			

<sup>A</sup> Dans certains cas, la juste valeur est déterminée par des sources indépendantes. Investissements PSP n'a pas accès aux informations sur les évaluations.

<sup>B</sup> Toute augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une diminution (augmentation) de la juste valeur.

<sup>C</sup> Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation est en général accompagnée d'une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final.

<sup>D</sup> Il n'existe pas de relation directe prévisible entre cette donnée d'entrée et toute autre donnée d'entrée importante non observable.

<sup>E</sup> Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une augmentation (diminution) de la juste valeur.



## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.3. Données d'entrée importantes pour le classement au niveau 3 (suite)

Le tableau ci-après présente les principales informations sur les données d'entrée importantes liées aux actifs financiers et aux passifs financiers classés au niveau 3 au 31 mars 2018 :

Actifs financiers et passifs financiers	Type de placement	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Techniques d'évaluation importantes	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette (moyenne pondérée)
<b>Placements sur les marchés publics</b> Actions étrangères	Placements directs	1 374	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Placements sur les marchés privés</b> Placements immobiliers	Placements directs et co-investissements	18 178	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B, C</sup>	5,00 % – 22,10 % (7,94 %)
				Taux de capitalisation final <sup>B, C</sup>	4,25 % – 9,75 % (5,92 %)
			Capitalisation directe	Taux de capitalisation <sup>B, D</sup>	2,75 % – 9,09 % (5,30 %)
				Taux d'occupation stable <sup>D, E</sup>	94,00 % – 100,00 % (98,29 %)
			Approche des transactions comparables	Prix au pied carré <sup>D, E</sup>	27,50 \$ – 1 107,92 \$ (90,83 \$)
			Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
	Prix de la transaction	s. o.	s. o.		
	Placements dans des fonds	1 194	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
Autres placements sur les marchés privés	Placements directs et co-investissements	19 756	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	6,00 % – 12,70 % (8,94 %)
				Données de marché comparables	s. o.
			Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
			Prix de la transaction	s. o.	s. o.
	Placements dans des fonds	8 872	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Titres à revenu fixe</b> Obligations de sociétés	Obligations convertibles	119	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	4,70 % – 10,00 % (7,40 %)
	Billets à terme adossés à des actifs	8	Prix obtenus de sources indépendantes <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
Titres de créance privés	Placements directs et co-investissements	7 374	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	5,90 % – 17,25 % (9,79 %)
				Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.
			Prix de la transaction	s. o.	s. o.
	Placements dans des fonds	2 878	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Placements alternatifs</b>	Placements dans des fonds	5 138	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Total</b>		64 891			

<sup>A</sup> Dans certains cas, la juste valeur est déterminée par des sources indépendantes. Investissements PSP n'a pas accès aux informations sur les évaluations.

<sup>B</sup> Toute augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une diminution (augmentation) de la juste valeur.

<sup>C</sup> Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation est en général accompagnée d'une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final.

<sup>D</sup> Il n'existe pas de relation directe prévisible entre cette donnée d'entrée et toute autre donnée d'entrée importante non observable.

<sup>E</sup> Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une augmentation (diminution) de la juste valeur.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.4. Niveau 3 – rapprochement

Le tableau suivant présente le rapprochement de tous les mouvements liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 mars 2019 :

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Achats	Ventes	Règlements	Gains réalisés	Gains (pertes) non réalisés <sup>A</sup>	Transfert hors du niveau 3	Solde de clôture
Placements sur les marchés publics	1 374	403	(490)	-	312	(337)	-	1 262
Placements sur les marchés privés	48 000	10 804	(6 882)	-	1 379	1 982	(64)	55 219
Titres à revenu fixe	10 379	4 205	(3 272)	(43)	110	17	-	11 396
Placements alternatifs	5 138	639	(401)	-	32	344	-	5 752
Montants nets à recevoir et à payer liés aux produits dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>64 891</b>	<b>16 051</b>	<b>(11 045)</b>	<b>(43)</b>	<b>1 833</b>	<b>2 006</b>	<b>(64)</b>	<b>73 629</b>

<sup>A</sup> Comprennent des ajustements liés à la répartition du compte de régime.

Au 31 mars 2018, un placement sur les marchés privés a été classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, étant donné que la juste valeur a été déterminée à l'aide de données d'entrée non observables importantes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, le placement a été transféré dans le niveau 1, les titres connexes ayant été inscrits en Bourse.

Le tableau suivant présente le rapprochement de tous les mouvements liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 mars 2018 :

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Achats	Ventes	Règlements	Gains réalisés	Gains non réalisés <sup>A</sup>	Transfert hors du niveau 3	Solde de clôture
Placements sur les marchés publics	215	477	(42)	-	5	719	-	1 374
Placements sur les marchés privés	40 242	7 138	(3 256)	-	808	3 077	(9)	48 000
Titres à revenu fixe	6 844	5 675	(2 325)	(19)	158	46	-	10 379
Placements alternatifs	4 712	970	(679)	-	58	77	-	5 138
Montants nets à recevoir et à payer liés aux produits dérivés	-	13	-	(13)	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>52 013</b>	<b>14 273</b>	<b>(6 302)</b>	<b>(32)</b>	<b>1 029</b>	<b>3 919</b>	<b>(9)</b>	<b>64 891</b>

<sup>A</sup> Comprennent des ajustements liés à la répartition du compte de régime.

Au 31 mars 2017, un placement sur les marchés privés a été classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, étant donné que la juste valeur a été déterminée à l'aide de données d'entrée non observables importantes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, le placement a été transféré dans le niveau 2, les titres connexes ayant été inscrits en Bourse. Les titres détenus par Investissements PSP ne sont pas inscrits en Bourse et ne peuvent être vendus qu'à compter du moment de leur inscription.

#### 4.2.5. Niveau 3 – analyse de sensibilité

Dans le processus d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation utilisées reposent sur des hypothèses fondées sur des données non observables. Les hypothèses importantes utilisées pour chaque catégorie d'actif sont décrites à la note 4.2.3. Bien que de telles hypothèses reflètent le meilleur jugement de la direction, l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles pourrait donner des justes valeurs différentes représentant, au minimum, une augmentation de 3 % et une diminution de 3 % au 31 mars 2019 (augmentation de 3 % et diminution de 3 % au 31 mars 2018) de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. Sont exclus les placements dans des fonds, pour lesquels une analyse de sensibilité n'est pas possible étant donné qu'Investissements PSP n'a pas accès aux hypothèses sous-jacentes utilisées. Pour ce qui est des placements dans des fonds, la juste valeur est établie tel qu'il est indiqué à la note 4.2.2.

## 5 — Biens donnés et obtenus en garantie

Investissements PSP est partie à des ententes qui requièrent que des biens soient donnés et obtenus en garantie, comme il est indiqué aux notes 2.3.5, 2.3.6 et 7.2.1. Le tableau qui suit présente la juste valeur de ces garanties attribuées au compte de régime, ainsi que les titres visés par les programmes de prêt et d'emprunt et les titres visés par les conventions de rachat et les conventions de revente à la date indiquée:

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
<b>Prêts et emprunts de titres</b>		
Titres prêtés	5 805	8 385
Biens détenus en garantie <sup>A</sup>	6 118	8 923
Titres empruntés	2 849	3 705
Biens donnés en garantie <sup>B</sup>	2 936	3 835
<b>Conventions de rachat et conventions de revente de titres</b>		
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	4 116	424
Biens donnés en garantie	4 106	424
Titres acquis en vertu de conventions de revente	4 361	1 367
Biens détenus en garantie <sup>C</sup>	4 354	1 362
<b>Contrats de dérivés</b>		
Biens donnés en garantie	665	1 291
Biens détenus en garantie <sup>D</sup>	404	2

<sup>A</sup> La juste valeur minimale de la garantie en espèces requise correspond à 102 % de la juste valeur des titres prêtés et, dans le cas des garanties sous forme de titres, à 105 %. Les biens détenus en garantie comprenaient 2 167 millions \$ en espèces pour le compte de régime au 31 mars 2019 (2 544 millions \$ au 31 mars 2018) et 3 951 millions \$ en titres au 31 mars 2019 (6 379 millions \$ au 31 mars 2018). Toutes les garanties en espèces sont réinvesties.

<sup>B</sup> La juste valeur minimale de la garantie requise correspond à 100 % de la juste valeur des titres empruntés.

<sup>C</sup> Au 31 mars 2019, un montant de 1 729 millions \$ (1 094 millions \$ au 31 mars 2018) des biens détenus en garantie sous forme de titres avait été utilisé dans le cadre de transactions de vente à découvert et un montant de 12 millions \$ (néant au 31 mars 2018) avait été utilisé relativement à des titres vendus en vertu de conventions de rachat.

<sup>D</sup> Les biens détenus en garantie comprenaient 6 millions \$ en espèces au 31 mars 2019 (1 million \$ au 31 mars 2018) et 398 millions \$ en titres au 31 mars 2019 (1 million \$ au 31 mars 2018). Toutes les garanties en espèces sont réinvesties.

## 6 — Intérêts détenus dans d'autres entités

### 6.1. Filiales, coentreprises et entreprises associées

À titre d'entité d'investissement, Investissements PSP ne consolide que les filiales qui lui fournissent des services liés à ses activités de placement. Investissements PSP évalue sa participation dans ses filiales, ses coentreprises et ses entreprises associées à la JVRN, comme il est mentionné à la note 2.1.

Aux fins de la préparation de cette note, la direction évalue le contrôle, le contrôle conjoint et l'influence notable comme suit :

#### *i) Contrôle et influence notable*

Investissements PSP détermine qu'elle exerce un contrôle sur une entité émettrice si elle est exposée ou si elle a le droit à des rendements variables en raison de sa participation dans une entité et si elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Dans certains cas, Investissements PSP n'exerce pas un contrôle sur une entité émettrice, mais a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice. Dans de tels cas, Investissements PSP détermine qu'elle exerce une influence notable sur l'entité émettrice.

Dans le cas du contrôle ou de l'influence notable, le pouvoir sur l'entité émettrice résulte des droits de vote conférés par les droits de propriété, d'autres accords contractuels, ou une combinaison de ces éléments.

#### *ii) Contrôle conjoint*

Investissements PSP détermine qu'elle est partie à un accord de coentreprise si elle exerce un contrôle conjoint sur une entité émettrice et détient des droits sur l'actif net de l'entité émettrice. Le contrôle conjoint est établi en vertu d'un accord contractuel qui exige le consentement unanime des parties partageant le contrôle à l'égard des activités qui ont une incidence importante sur les rendements de la coentreprise.

En général, la prise de décisions à l'égard des activités est régie par les droits de vote conférés par la participation de chaque partie. Dans certains cas, elle est régie uniquement en vertu des accords contractuels ou en combinaison avec les droits de propriété de chaque partie.

## 6 — Intérêts détenus dans d'autres entités (suite)

### 6.1. Filiales, coentreprises et entreprises associées (suite)

Dans le cours normal des activités, les placements sur les marchés privés sont généralement détenus par les filiales qui sont des entités d'investissement créées par Investissements PSP. Au 31 mars 2019, 108 filiales qui sont des entités d'investissement étaient constituées en Amérique du Nord, 17 en Europe, 11 en Océanie, 4 en Amérique centrale et en Amérique du Sud, 1 en Afrique et 1 en Asie (103 entités d'investissement en Amérique du Nord, 23 en Europe, 11 en Océanie, 4 en Amérique centrale et en Amérique du Sud, 1 en Afrique et 1 en Asie au 31 mars 2018).

De plus, Investissements PSP contrôlait 81 entités émettrices directement ou par l'intermédiaire de ses filiales qui sont des entités d'investissement au 31 mars 2019 (80 entités émettrices au 31 mars 2018).

Les tableaux ci-après présentent, en ordre décroissant, les entités émettrices importantes détenues directement ou indirectement par Investissements PSP, sur lesquelles elle exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

31 mars 2019			
Nom de l'entité	Établissement principal	Participation détenue par Investissements PSP (%)	Relation avec Investissements PSP
AviAlliance GmbH	Europe	100	Entité émettrice contrôlée
Revera Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
Kaingaroa Timberlands Ltd.	Océanie	56	Entité contrôlée conjointement
Roadis Transportation B.V.	Mondial	100	Entité émettrice contrôlée
FirstLight Power Resources Holding Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
SEGRO European Logistics Partnership S.a.r.l.	Europe	50	Entité contrôlée conjointement
Forth Ports Limited	Europe	51	Entité contrôlée conjointement
TDF S.A.S.	Europe	22	Entreprise associée
Roccapina Fund, L.P.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
Big Box Properties	Amérique du Nord	49	Entité contrôlée conjointement

31 mars 2018			
Nom de l'entité	Établissement principal	Participation détenue par Investissements PSP (%)	Relation avec Investissements PSP
Revera Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
AviAlliance GmbH	Europe	100	Entité émettrice contrôlée
Kaingaroa Timberlands Ltd.	Océanie	56	Entité contrôlée conjointement
Roadis Transportation B.V.	Mondial	100	Entité émettrice contrôlée
SEGRO European Logistics Partnership S.a.r.l.	Europe	50	Entité contrôlée conjointement
FirstLight Power Resources Holding Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
Roccapina Fund, L.P.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
TDF S.A.S.	Europe	22	Entreprise associée
Cubico Sustainable Investments Limited	Mondial	50	Entité contrôlée conjointement
Big Box Properties	Amérique du Nord	49	Entité contrôlée conjointement

Outre ce qui précède, Investissements PSP consolide les filiales en propriété exclusive qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement. Ces services comprennent la gestion de placements et le financement des placements sur les marchés privés dans le cadre du programme du financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP, décrit à la note 8.2.

### 6.2. Entités structurées

Investissements PSP détient des intérêts dans des sociétés de personnes et des fonds surtout dans le contexte de ses placements sur les marchés privés. En raison de leur nature, ces entités ont en général les caractéristiques d'une entité structurée comme elles sont définies par les IFRS. Ces entités sont détenues à titre de placements et n'exposent pas Investissements PSP à plus de risques ou de rendements que ses intérêts détenus dans des entités non structurées.

Des renseignements à l'égard des entités structurées sont compris, s'il y a lieu, dans les informations portant sur la gestion du risque lié aux placements à la note 7, les garanties et les indemnités, à la note 16 et les engagements, à la note 17.

## 7 — Gestion du risque lié aux placements

Investissements PSP est tenue d'agir dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires en vertu des régimes et de maximiser les rendements sans s'exposer à un risque de perte indu. Aux fins de l'atteinte de cet objectif, Investissements PSP a élaboré une politique de gestion du risque d'entreprise. La politique de gestion du risque d'entreprise fournit un cadre pour identifier, évaluer, gérer, atténuer, surveiller et signaler les risques liés et non liés aux placements auxquels Investissements PSP est exposée.

Dans le cadre de la politique globale de gestion du risque d'entreprise, la politique de gestion du risque de placement vise à appuyer la gestion des risques inhérents au processus de prise de décisions en matière de placement. La politique de gestion du risque de placement offre un cadre précisant la façon dont les activités de placement doivent se conformer à la philosophie d'Investissements PSP en matière de risque et s'aligner sur la tolérance et les limites de son appétit à l'égard du risque. La politique de gestion du risque de placement complète également l'Énoncé sur les principes, normes et procédures de placement (l'« ÉPNP »), dont l'objectif est d'assurer une gestion efficace des risques de placement dans le cadre de la mise en œuvre des diverses stratégies de placement d'Investissements PSP. Les risques liés aux placements comprennent le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

### 7.1. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de variation de la valeur d'un placement attribuable à des résultats financiers défavorables découlant de facteurs qui influent sur la valeur, comme les fluctuations des prix du marché, les fluctuations dues à des facteurs propres au placement, la volatilité des cours des actions et des marchandises, des taux d'intérêt, des taux de change, ou d'autres facteurs touchant des titres similaires négociés sur le marché.

#### 7.1.1. Mesure du risque de marché

La volatilité annualisée absolue pour l'ensemble du portefeuille est utilisée comme mesure principale du risque de marché. La volatilité absolue est une mesure statistique de l'ampleur des variations des rendements d'un placement ou d'un portefeuille de placements donné. Elle permet d'illustrer le potentiel de perte de valeur dans un placement ou un portefeuille de placements découlant des fluctuations des prix du marché.

Investissements PSP utilise les rendements des marchés sur une période de sept ans et sur un horizon de détention de douze mois pour calculer la volatilité absolue. En ce qui concerne les placements qui ne sont pas négociés activement, des titres ayant des caractéristiques de risque semblables sont utilisés pour calculer la volatilité absolue.

La volatilité absolue est valide, sur le plan statistique, dans des conditions normales de marché et ne tient pas particulièrement compte des pertes découlant d'événements marquants sur le marché. Elle suppose également que l'avenir se déroulera d'une manière semblable au passé. Par conséquent, si la conjoncture du marché varie grandement par rapport à la conjoncture passée, les pertes potentielles pourraient différer de celles qui avaient été estimées initialement.

Le tableau suivant présente la volatilité absolue pour l'ensemble du portefeuille, calculée en pourcentage des placements nets, à la fin de la période :

	31 mars 2019 (%)	31 mars 2018 (%)
<b>Volatilité absolue</b>	<b>7,3</b>	7,2

#### *Méthodes de simulation de crises*

Bien que la volatilité absolue soit une méthode très reconnue de mesure du risque, elle est complétée par d'autres méthodes de mesure du risque qui donnent un meilleur aperçu du risque de marché. Investissements PSP utilise donc des méthodes de simulation de crises et l'analyse de scénarios pour évaluer l'incidence sur les résultats financiers de fluctuations inhabituelles des facteurs de risque. Ces méthodes servent à évaluer la sensibilité d'un portefeuille à divers facteurs de risque et aux principales hypothèses de modélisation. Dans le cadre de ces méthodes, les périodes de crise passées servent également à évaluer comment un portefeuille actuel se comporte en pareilles circonstances. En outre, les méthodes de simulation de crises et l'analyse de scénarios permettent d'évaluer la performance d'un nouveau produit de placement.

## 7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.1. Risque de marché (suite)

#### 7.1.2. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt a trait à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif net du compte de régime. Les durées jusqu'à l'échéance des catégories d'instruments financiers, qui figurent à la note 4.1, qui sont les plus exposées au risque de taux d'intérêt étaient les suivantes :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019					
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Autres	Total
Trésorerie et titres du marché monétaire	–	–	–	–	8 650 <sup>A</sup>	8 650
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	866	8 804	4 373	3 555	1 477 <sup>B</sup>	19 075
Obligations indexées à l'inflation	–	1 663	5 689	2 833	–	10 185
Titres de créance privés	61	1 853	4 366	1 514	3 574 <sup>C</sup>	11 368
<b>Total des titres à revenu fixe</b>	<b>927</b>	<b>12 320</b>	<b>14 428</b>	<b>7 902</b>	<b>13 701</b>	<b>49 278</b>

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2018					
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Autres	Total
Trésorerie et titres du marché monétaire	–	–	–	–	8 256 <sup>A</sup>	8 256
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	2 537	6 007	3 787	2 487	1 593 <sup>B</sup>	16 411
Obligations indexées à l'inflation	–	2 977	3 201	2 789	–	8 967
Titres de créance privés	2	1 034	5 079	1 119	3 018 <sup>C</sup>	10 252
<b>Total des titres à revenu fixe</b>	<b>2 539</b>	<b>10 018</b>	<b>12 067</b>	<b>6 395</b>	<b>12 867</b>	<b>43 886</b>

<sup>A</sup> En raison de leur échéance à court terme, ces placements ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt.

<sup>B</sup> Certains titres à revenu fixe ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt étant donné que leurs taux d'intérêt prescrits sont variables.

<sup>C</sup> L'information liée à la durée jusqu'à l'échéance des placements dans des fonds et de certains placements détenus directement compris dans les titres de créance privés n'est pas disponible.

Tous les placements dans des actions canadiennes, les placements dans des actions étrangères, les placements immobiliers, les placements privés, les placements en infrastructures et les placements en ressources naturelles, totalisant 81247 millions \$ au 31 mars 2019 (76241 millions \$ au 31 mars 2018), n'ont pas d'échéance précise et ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt.

Les placements alternatifs décrits à la note 4.1.4, totalisant 7295 millions \$ au 31 mars 2019 (6349 millions \$ au 31 mars 2018), n'ont également pas d'échéance précise. Certains de ces placements alternatifs, de même que des conventions de revente et des contrats de dérivés présentés respectivement aux notes 4.1.10 et 4.1.12 sont exposés au risque de taux d'intérêt. Ces expositions sont prises en compte dans le calcul de la volatilité absolue dont il est question à la note 7.1.1.

La durée jusqu'à l'échéance des titres de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP est présentée à la note 8.2.

## 7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.1. Risque de marché (suite)

#### 7.1.3. Risque de change

Investissements PSP est exposée à un risque de change découlant de la détention de placements (c'est-à-dire la détention directe et indirecte de titres, de parts de fonds en gestion commune et de parts de sociétés en commandite) ou de passifs liés à des placements dans diverses devises. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport aux devises peuvent influencer positivement ou négativement sur la juste valeur des placements. Afin d'atténuer ce risque, Investissements PSP peut prendre des positions en devises au moyen de contrats de change à terme ou de swaps de devises.

Les expositions au risque de change sous-jacentes des placements nets du compte de régime s'établissaient comme suit à la date indiquée :

Devise	31 mars 2019		31 mars 2018	
	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Pourcentage du total	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Pourcentage du total
Dollar américain	63 350	63,6	59 778	68,4
Euro	14 841	14,9	8 856	10,1
Livre sterling	5 754	5,8	2 143	2,5
Dollar australien	2 191	2,2	1 914	2,2
Yen japonais	2 020	2,0	2 579	3,0
Dollar de Hong Kong	1 873	1,9	1 739	2,0
Peso mexicain	1 751	1,8	1 420	1,6
Réal brésilien	1 164	1,2	1 565	1,8
Roupie indienne	1 159	1,2	999	1,1
Won sud-coréen	960	1,0	1 895	2,2
Franc suisse	668	0,7	579	0,7
Nouveau dollar taïwanais	667	0,7	747	0,9
Autres	3 122	3,0	3 151	3,5
<b>Total</b>	<b>99 520</b>	<b>100,0</b>	<b>87 365</b>	<b>100,0</b>

Au 31 mars 2019, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient en outre des engagements libellés en devises de 15 699 millions \$ pour le compte de régime (9 923 millions \$ US, 1 442 millions €, 75 millions £, 16 millions de rands d'Afrique du Sud, 2 millions de réals brésiliens, 9 849 millions de pesos colombiens, 1 927 millions de pesos mexicains et 12 millions de dollars australiens). Ces engagements ne figurent pas dans le tableau des expositions au risque de change ci-dessus.

Au 31 mars 2018, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient en outre des engagements libellés en devises de 16 964 millions \$ pour le compte de régime (10 645 millions \$ US, 1 844 millions €, 130 millions £, 16 millions de rands d'Afrique du Sud, 9 836 millions de pesos colombiens et 1 045 millions de pesos mexicains). Ces engagements ne figurent pas dans le tableau des expositions au risque de change ci-dessus.



## 7 — Gestion du risque lié aux placements

(suite)

### 7.2. Risque de crédit

Investissements PSP est exposée au risque de crédit, c'est-à-dire le risque de non-exécution par un débiteur sur lequel Investissements PSP compte pour satisfaire à ses obligations contractuelles ou financières, soit le risque qu'un émetteur de titres d'emprunt ou qu'une contrepartie à une opération sur instruments dérivés, à une transaction de prêt et d'emprunt de titres ou à une transaction sur des titres acquis en vertu de conventions de revente ne puisse satisfaire à ses obligations financières.

Le risque de crédit comprend le risque d'une détérioration de la solvabilité et le risque de concentration concerné. La surveillance du risque de crédit comporte l'évaluation de la cote de crédit de chaque émetteur et de chaque contrepartie effectuant des transactions avec Investissements PSP. Cette évaluation à l'égard d'émetteurs et de contreparties publics est fondée sur les renseignements fournis par quatre agences de notation reconnues. Chaque titre est classé sur la foi d'au moins deux cotes de crédit. Si les agences accordent des cotes différentes à un même titre, Investissements PSP se fondera sur la notation la plus faible. Pour les émetteurs privés, Investissements PSP attribue des cotes de crédit internes aux émetteurs et évalue les profils de risques combinés par rapport aux objectifs fixés. Pour attribuer des cotes de crédit aux émetteurs, Investissements PSP utilise des méthodes comparables à celles utilisées par des agences de notation reconnues.

Au 31 mars 2019, l'exposition maximale du compte de régime au risque de crédit s'élevait à 54 milliards \$ (46 milliards \$ au 31 mars 2018). Ce montant est présenté compte non tenu des biens détenus en garantie et des conventions de compensation qui ne sont pas admissibles à la compensation selon les IFRS. Le risque de crédit maximum exclut les garanties présentées à la note 16 ainsi que les placements dans des fonds classés dans les placements alternatifs à la note 4.1. Ces fonds détiennent des titres à revenu fixe parmi d'autres types d'instruments.

Dans le cadre de son suivi du risque de crédit, Investissements PSP produit un rapport périodique sur la concentration par cote de crédit pour les titres sensibles au crédit. Le tableau suivant présente la concentration du risque de crédit en fonction des cotes de crédit, à la date indiquée :

Cote de crédit	31 mars 2019 (%)	31 mars 2018 (%)
AAA-AA	48,4	51,2
A	23,6	20,9
BBB	2,3	2,5
BB et moins	25,1	24,4
Aucune cote <sup>A</sup>	0,6	1,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

<sup>A</sup> Comprend des titres d'émetteurs et de contreparties publics qui ne sont pas cotés par des agences de notation du crédit ou qui sont cotés par une seule agence de notation du crédit.

## 7 — Gestion du risque lié aux placements

(suite)

### 7.2. Risque de crédit (suite)

#### 7.2.1. Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie représente le risque de crédit découlant de l'exposition actuelle ou potentielle liée à des transactions portant sur des contrats de dérivés, à des transactions portant sur des titres de prêt et d'emprunt et à des transactions portant sur des conventions de rachat et des conventions de revente de titres. Afin d'atténuer le risque de contrepartie, Investissements PSP exige des contreparties qu'elles fournissent des garanties adéquates et qu'elles répondent à ses exigences en matière de cote de crédit. Investissements PSP assure un suivi régulier des cotes de crédit de ses contreparties établies par des agences de notation du crédit reconnues. En ce qui concerne les contrats de dérivés, Investissements PSP peut mettre un terme à toute activité avec la plupart des contreparties dont la cote de crédit baisse en deçà de ses exigences.

En ce qui a trait aux instruments dérivés négociés hors cote, la politique d'Investissements PSP exige également que soit signée la convention-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (l'« ISDA ») avec toute contrepartie à un contrat de dérivés. Cette entente fournit l'encadrement contractuel régissant la manière dont doivent se dérouler les activités de négociation touchant toute une gamme de produits négociés hors cote. Dans le cas des instruments dérivés hors cote compensés, les activités de négociation entre les parties sont régies selon les modalités habituelles dans le cadre de telles transactions.

En tant que technique de limitation du risque de crédit, la convention-cadre de l'ISDA prévoit des dispositions exécutoires de compensation par liquidation en cas de défaut de l'une des contreparties. En outre, l'annexe sur le soutien des garanties (l'« ASG ») à la convention-cadre de l'ISDA permet à Investissements PSP de réaliser toute garantie qui lui est accordée en cas de défaillance de la contrepartie. L'ASG exige également d'Investissements PSP qu'elle fournisse une garantie supplémentaire si une telle garantie lui est demandée. Toutes les transactions assujetties à l'ASG portent sur des garanties en espèces, des titres de créance de qualité supérieure ou d'autres titres de qualité supérieure. L'ASG régit également l'échange de garanties lorsque l'exposition au crédit d'une contrepartie dépasse un seuil prédéterminé. Les contreparties sont, en règle générale, autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. De même, dans le cas d'instruments dérivés hors cote compensés, des garanties sont requises en espèces, en titres de créance de qualité supérieure ou d'autres titres de qualité supérieure et peuvent être vendues, redonnées en garantie ou autrement utilisées. Investissements PSP ne vend pas, ne redonne pas en garantie ni n'utilise autrement les biens détenus en garantie sous forme de titres, mais réinvestit toutes les garanties en espèces relativement aux contrats de dérivés.

En ce qui concerne les transactions portant sur des contrats de prêt et d'emprunt de titres, ainsi que sur des conventions de rachat et des conventions de revente de titres, il existe des obligations de garantie pour atténuer le risque de contrepartie. Les obligations de garantie pour les programmes de prêt et d'emprunt de titres ainsi que les conventions de rachat et les conventions de revente de titres sont décrites aux notes 2.3.5 et 2.3.6.

L'information relative aux biens donnés en garantie par Investissements PSP et ses contreparties figure à la note 5.

Dans le cas du programme de prêt de titres, l'exposition d'Investissements PSP au risque de contrepartie est davantage atténuée puisque le gardien des valeurs prêtées assume le risque que la contrepartie ne pourra respecter les obligations liées à la garantie.

La direction assure la surveillance et l'atténuation du risque de contrepartie et applique une procédure exhaustive et rigoureuse à l'échelle d'Investissements PSP dans le cadre de son suivi et de sa gestion du risque de contrepartie. Ainsi, la direction mesure le risque de contrepartie en continu, évalue et assure le suivi de la qualité du crédit des contreparties actuelles, et veille à atténuer le risque de contrepartie par la gestion des garanties.

## 7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.2. Risque de crédit (suite)

#### 7.2.2. Compensation

Investissements PSP est assujettie aux conventions-cadres de l'ISDA à l'égard de ses instruments financiers dérivés négociés hors cote, comme il a déjà été mentionné. Ces conventions contiennent des dispositions exécutoires de compensation par liquidation qui s'appliquent seulement en cas de défaut. Dans certains cas, ces conventions permettent la compensation. Lorsque les conditions de compensation étaient satisfaites, les instruments financiers ont été présentés selon leur montant net dans les états de la situation financière. Les conventions de rachat et les conventions de revente de titres, décrites aux notes 2.3.6 et 5, sont assujetties à des conventions similaires bien qu'elles ne soient pas compensées, les conditions de compensation n'étant pas satisfaites.

Les tableaux qui suivent présentent les actifs financiers et les passifs financiers susmentionnés :

#### Actifs financiers

(en millions de dollars canadiens)	Montant brut des actifs financiers comptabilisés	Moins : Montant brut des passifs financiers comptabilisés et compensés	Montant net des actifs financiers présentés dans les états de la situation financière	Moins : Montants connexes non compensés dans les états de la situation financière		Montant net
				Passifs financiers comptabilisés	Biens détenus en garantie et non comptabilisés	
<b>31 mars 2019</b>						
Conventions de revente	4 338	–	4 338 <sup>A</sup>	2 823	1 514	1
Dérivés négociés hors cote	999	4	995 <sup>B</sup>	553	388	54
<b>Total</b>	<b>5 337</b>	<b>4</b>	<b>5 333</b>	<b>3 376</b>	<b>1 902</b>	<b>55</b>
<b>31 mars 2018</b>						
Conventions de revente	1 355	–	1 355 <sup>A</sup>	360	995	–
Dérivés négociés hors cote	666	29	637 <sup>B</sup>	632	1	4
<b>Total</b>	<b>2 021</b>	<b>29</b>	<b>1 992</b>	<b>992</b>	<b>996</b>	<b>4</b>

#### Passifs financiers

(en millions de dollars canadiens)	Montant brut des passifs financiers comptabilisés	Moins : Montant brut des actifs financiers comptabilisés et compensés	Montant net des passifs financiers présentés dans les états de la situation financière	Moins : Montants connexes non compensés dans les états de la situation financière		Montant net
				Actifs financiers comptabilisés	Biens donnés en garantie et non décomptabilisés	
<b>31 mars 2019</b>						
Conventions de rachat	4 089	–	4 089 <sup>A</sup>	2 823	1 265	1
Dérivés négociés hors cote	626	4	622 <sup>B</sup>	549	68	5
Garanties à payer	5	–	5	4	–	1
<b>Total</b>	<b>4 720</b>	<b>4</b>	<b>4 716</b>	<b>3 376</b>	<b>1 333</b>	<b>7</b>
<b>31 mars 2018</b>						
Conventions de rachat	417	–	417 <sup>A</sup>	360	57	–
Dérivés négociés hors cote	1 172	29	1 143 <sup>B</sup>	631	511	1
Garanties à payer	2	–	2 <sup>C</sup>	1	–	1
<b>Total</b>	<b>1 591</b>	<b>29</b>	<b>1 562</b>	<b>992</b>	<b>568</b>	<b>2</b>

<sup>A</sup> Tel qu'il est décrit à la note 4.110.

<sup>B</sup> Tel qu'il est décrit à la note 4.112.

<sup>C</sup> Tel qu'il est décrit à la note 4.1.9. Le solde comprend la garantie en espèces reçue dans le cadre de certaines transactions sur dérivés hors cote, et fait partie des garanties à payer décrites à la note 4.1.

## 7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'Investissements PSP ne puisse respecter ses obligations financières en temps opportun au moyen de liquidités suffisantes et facilement disponibles. La situation de l'encaisse d'Investissements PSP fait l'objet d'un contrôle quotidien. En règle générale, les placements en trésorerie, les titres du marché monétaire, les billets à taux variable, les obligations et les actions de sociétés ouvertes sont présumés être très liquides, car ils seront investis dans des titres qui sont négociés activement. La direction utilise les méthodes pertinentes de mesure et de contrôle du risque de liquidité afin de s'assurer que la société dispose des liquidités suffisantes pour satisfaire à ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles. Un rapport sur la liquidité, qui prend en compte les flux de trésorerie futurs prévus, est dressé et présenté à la haute direction sur une base hebdomadaire. Cela permet d'assurer que les réserves d'encaisse sont suffisantes et disponibles pour financer les sorties de fonds prévues. En outre, Investissements PSP maintient des sources de liquidités suffisantes pour en faire usage en cas d'interruption des activités sur les marchés. Investissements PSP a la capacité de mobiliser des capitaux supplémentaires au moyen de son programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux. Ce programme permet à Investissements PSP d'émettre des billets à ordre à court terme et des billets à moyen terme. De l'information supplémentaire sur le recours au programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux est présentée à la note 8.2. En outre, Investissements PSP détient des facilités de crédit aux fins générales de la société. De l'information supplémentaire sur ces facilités de crédit est présentée à la note 8.1.

La valeur nominale des produits dérivés selon l'échéance est présentée à la note 4.1.12.

#### Passifs financiers

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ainsi que celle des instruments financiers liés à des produits dérivés, regroupés en fonction de leur échéance au 31 mars 2019, et compte non tenu de l'incidence des garanties et des indemnités mentionnées à la note 16 :

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés<sup>A</sup></b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	(695)	—	—	(695)
Intérêts à payer	(48)	(2)	—	(50)
Titres vendus à découvert	(4 577)	—	—	(4 577)
Garanties à payer	(2 188)	—	—	(2 188)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(4 089)	—	—	(4 089)
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(3 441)	(1 545)	(5 274)	(10 260)
Fournisseurs et autres passifs	(52)	(89)	(91)	(232)
<b>Total</b>	<b>(15 090)</b>	<b>(1 636)</b>	<b>(5 365)</b>	<b>(22 091)</b>
(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Instruments financiers liés à des produits dérivés</b>				
Actifs liés à des produits dérivés	479	403	263	1 145
Passifs liés à des produits dérivés <sup>A</sup>	(171)	(254)	(274)	(699)
<b>Total</b>	<b>308</b>	<b>149</b>	<b>(11)</b>	<b>446</b>

<sup>A</sup> Les passifs sont présentés selon la première des périodes pendant laquelle la contrepartie peut exiger le paiement.

## 7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.3. Risque de liquidité (suite)

#### Passifs financiers (suite)

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ainsi que celle des instruments financiers liés à des produits dérivés, regroupés en fonction de leur échéance au 31 mars 2018, et compte non tenu de l'incidence des garanties et des indemnités mentionnées à la note 16 :

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés<sup>A</sup></b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	(845)	–	–	(845)
Intérêts à payer	(39)	(2)	–	(41)
Titres vendus à découvert	(4 774)	–	–	(4 774)
Garanties à payer	(2 593)	–	–	(2 593)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(417)	–	–	(417)
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(3 434)	(1 153)	(4 262)	(8 849)
Fournisseurs et autres passifs	(126)	–	(73)	(199)
<b>Total</b>	<b>(12 228)</b>	<b>(1 155)</b>	<b>(4 335)</b>	<b>(17 718)</b>
(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Instruments financiers liés à des produits dérivés</b>				
Actifs liés à des produits dérivés	363	175	297	835
Passifs liés à des produits dérivés <sup>A</sup>	(601)	(346)	(311)	(1 258)
<b>Total</b>	<b>(238)</b>	<b>(171)</b>	<b>(14)</b>	<b>(423)</b>

<sup>A</sup> Les passifs sont présentés selon la première des périodes pendant laquelle la contrepartie peut exiger le paiement.

## 8 — Emprunts

### 8.1. Facilités de crédit

Investissements PSP détient une facilité de crédit renouvelable de 2 milliards \$ et une ligne de crédit à demande de 1 milliard \$ (collectivement, les « facilités de crédit »).

Les facilités de crédit servent aux fins générales de la société et sont offertes en dollars canadiens ou américains. Ces facilités de crédit sont assujetties aux modalités habituelles et sont consenties à des taux d'intérêt variables, notamment au taux préférentiel et au taux de base américain.

Aucun prélèvement n'avait été effectué sur ces facilités de crédit aux 31 mars 2019 et 2018.

### 8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP comprend le placement privé de billets à ordre à court terme, de même que des billets à moyen terme émis par PSP Capital Inc., filiale en propriété exclusive d'Investissements PSP. Les fonds mobilisés sont principalement affectés au financement des placements sur les marchés privés. Ils sont garantis inconditionnellement et irrévocablement par Investissements PSP conformément à la politique de levier corporative.

Pour le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux, le montant maximum autorisé par le conseil d'administration s'établit à 10 % des placements nets plus la totalité de l'encours de la dette avec recours d'Investissements PSP au moment de l'émission. Compte tenu de cette limite, la composante des billets à ordre à court terme ne doit pas dépasser 12 milliards \$ pour les émissions au Canada et aux États-Unis combinées.

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP respectait les limites autorisées par le conseil d'administration au cours des exercices clos les 31 mars 2019 et 2018.

Le tableau suivant présente les échéances et la juste valeur des billets émis en vertu du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux attribués au compte de régime à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019		31 mars 2018	
	Montants de capital payables à l'échéance	Juste valeur	Montants de capital payables à l'échéance	Juste valeur
Billets à ordre à court terme libellés en dollars canadiens, portant intérêt entre 1,79 % et 2,20 % et venant à échéance de 56 à 365 jours (entre 1,16 % et 1,85 % et venant à échéance de 26 à 364 jours au 31 mars 2018)	474	471	688	685
Billets à ordre à court terme libellés en dollars américains, portant intérêt entre 2,45 % et 2,84 % et venant à échéance de 21 à 365 jours (entre 1,39 % et 2,17 % et venant à échéance de 28 à 365 jours au 31 mars 2018)	4 540	4 515	3 911	3 902
Billets à moyen terme de série 5, portant intérêt à 3,03 % par année et venant à échéance le 22 octobre 2020	688	702	726	742
Billets à moyen terme de série 7, portant intérêt à 3,29 % par année et venant à échéance le 4 avril 2024	685	724	715	744
Billets à moyen terme de série 8, portant intérêt à 1,34 % par année et venant à échéance le 18 août 2021	908	900	907	881
Billets à moyen terme de série 9, portant intérêt à 2,09 % par année et venant à échéance le 22 novembre 2023	727	729	700	686
Billets à moyen terme de série 10, portant intérêt à 1,73 % par année et venant à échéance le 21 juin 2022	1 272	1 265	1 241	1 209
Billets à moyen terme de série 11, portant intérêt à 3,00 % par année et venant à échéance le 5 novembre 2025	908	954	-	-
<b>Total</b>	<b>10 202</b>	<b>10 260</b>	<b>8 888</b>	<b>8 849</b>

Les pertes non réalisées sur les emprunts s'élevaient à 137 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (gains non réalisés de 137 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018).

## 8 — Emprunts (suite)

### 8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux (suite)

Les charges d'intérêts pour les exercices clos les 31 mars s'établissaient comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Billets à ordre à court terme	109	56
Billets à moyen terme	104	84
<b>Total</b>	<b>213</b>	<b>140</b>

### 8.3. Rapprochement des passifs issus des activités de financement

Le tableau suivant présente le rapprochement des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Produits tirés des emprunts	Remboursement d'emprunts	Changements sans contrepartie de trésorerie		Solde de clôture
				Pertes de change	Pertes de juste valeur <sup>A</sup>	
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	8 849	24 490	(23 225)	17	129	10 260
Facilités de crédit	-	-	-	-	-	-
<b>Emprunts</b>	<b>8 849</b>	<b>24 490</b>	<b>(23 225)</b>	<b>17</b>	<b>129</b>	<b>10 260</b>

<sup>A</sup> Comprend les intérêts sur les billets à ordre à court terme, qui sont ajoutés au coût, lequel se rapproche de leur juste valeur.

Le tableau suivant présente le rapprochement des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Produits tirés des emprunts	Remboursement d'emprunts	Changements sans contrepartie de trésorerie		Solde de clôture
				Gains de change	Gains de juste valeur <sup>A</sup>	
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	7 846	19 807	(18 664)	(27)	(113)	8 849
Facilités de crédit	-	25	(25)	-	-	-
<b>Emprunts</b>	<b>7 846</b>	<b>19 832</b>	<b>(18 689)</b>	<b>(27)</b>	<b>(113)</b>	<b>8 849</b>

<sup>A</sup> Comprend les intérêts sur les billets à ordre à court terme, qui sont ajoutés au coût, lequel se rapproche de leur juste valeur.

## 9 — Capitaux propres

### 9.1. Droits prévus par la loi conférés au gouvernement du Canada

Les *Lois sur la pension* confèrent au gouvernement du Canada des droits sur l'actif net d'Investissements PSP réparti à chaque compte de régime aux fins décrites dans les *Lois sur la pension*. La répartition de l'actif net et du résultat global d'Investissements PSP à chaque compte de régime à une date donnée est fondée sur la politique de répartition décrite à la note 13.

### 9.2. Transferts de fonds

Investissements PSP a reçu des transferts de fonds du gouvernement du Canada de 2 838 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (2 814 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018) pour le Fonds. Les fonds ainsi transférés ont été comptabilisés dans le compte de régime.

## 10 — Informations sectorielles

### Secteurs de placements

En vue de s'acquitter de son mandat, Investissements PSP gère un portefeuille mondial diversifié comportant des placements effectués dans différentes catégories d'actifs. De plus, elle a adopté une approche de placements axée sur l'ensemble des Fonds plutôt que sur une seule catégorie d'actifs. Cette approche s'articule sur la stratégie de placements à long terme et repose sur la gestion de la répartition et de l'exposition des catégories d'actifs, des secteurs et des facteurs de risques de l'ensemble des Fonds.

Ainsi, les secteurs de placements d'Investissements PSP sont présentés ci-après afin de refléter la façon dont les catégories d'actifs sont gérées et comment la haute direction analyse les résultats pour faciliter la gestion de la performance et la prise de décision. Le montant de chaque secteur de placements comprend sa quote-part respective dans les actifs liés aux placements, dans les passifs liés aux placements, ainsi que les emprunts, qui sont présentés séparément selon la nature des placements sous-jacents à la note 4.1. En outre, à l'appui de l'approche de placement d'Investissements PSP, un portefeuille complémentaire est géré en sus de chaque portefeuille de catégories d'actifs, ce qui permet à Investissements PSP de saisir des occasions de placements qui s'inscrivent dans son mandat, mais qui se trouvent hors de la portée du cadre de placement d'une catégorie d'actifs prise individuellement.

Ces secteurs comprennent des placements détenus directement et en copropriété, ainsi que des placements détenus par les gestionnaires de fonds, et sont composés de ce qui suit :

- Placements sur les marchés publics – placements dans des actions négociées sur des marchés organisés, des titres de gouvernements et des titres à revenu fixe de sociétés.
- Placements immobiliers – placements dans des actifs immobiliers, principalement dans le secteur des résidences pour retraités, le secteur résidentiel, le secteur commercial, le secteur du commerce au détail et d'autres secteurs industriels.
- Placements privés – placements dans des entités fermées ayant des objectifs similaires.
- Placements en infrastructures – placements dans des entités fermées axés sur les actifs de sociétés du transport, énergétiques, des télécommunications et d'autres sociétés réglementées.
- Placements en ressources naturelles – placements dans des actifs réels axés sur les actifs des secteurs des terrains forestiers, de l'agriculture et du pétrole et du gaz naturel en amont.
- Titres de créance privés – placements dans des titres de créance principaux et secondaires de qualité inférieure.
- Portefeuille complémentaire – placements qui ne s'inscrivent pas dans le mandat des catégories d'actifs actuellement détenues, mais qui sont jugés avantageux pour l'ensemble des Fonds.

Les tableaux qui suivent présentent les placements nets par secteur de placements aux dates indiquées :

		31 mars 2019								
(en millions de dollars canadiens)	Placements sur les marchés publics	Placements immobiliers	Placements privés	Placements en infrastructures	Placements en ressources naturelles	Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	Autre <sup>A</sup>	Total	
	58 730	17 105	17 105	12 221	4 912	7 612	1 036	3 345	122 066	

		31 mars 2018								
(en millions de dollars canadiens)	Placements sur les marchés publics	Placements immobiliers	Placements privés	Placements en infrastructures	Placements en ressources naturelles	Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	Autre <sup>A</sup>	Total	
	55 641	16 870	14 066	10 866	3 507	6 428	1 598	2 124	111 100	

<sup>A</sup> Comprendent de la trésorerie et des titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.



## 10 — Informations sectorielles (suite)

### Secteurs de placements (suite)

Le tableau qui suit présente le résultat net d'exploitation par secteur de placements pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

(en millions de dollars canadiens)	Placements sur les marchés publics	Placements immobiliers	Placements privés	Placements en infrastructures	Placements en ressources naturelles	Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	Autre <sup>c</sup>	Total
Revenu de placement <sup>A</sup>	2 504	1 371	2 339	880	440	608	(1)	717	8 858
Charges <sup>B</sup>	(288)	(186)	(72)	(127)	(49)	(44)	(9)	(10)	(785)
<b>Résultat net</b>	<b>2 216</b>	<b>1 185</b>	<b>2 267</b>	<b>753</b>	<b>391</b>	<b>564</b>	<b>(10)</b>	<b>707</b>	<b>8 073</b>

<sup>A</sup> Comme il est mentionné à la note 11, les autres frais payés par certains placements dans des fonds en gestion commune et les frais de gestion qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP sont inclus dans le revenu de placement.

<sup>B</sup> Comprennent toutes les charges liées aux placements et les charges d'exploitation présentées respectivement aux notes 11 et 12.

<sup>C</sup> Comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.

Le tableau qui suit présente le résultat net d'exploitation par secteur de placements pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

(en millions de dollars canadiens)	Placements sur les marchés publics	Placements immobiliers	Placements privés	Placements en infrastructures	Placements en ressources naturelles	Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	Autre <sup>c</sup>	Total
Revenu de placement <sup>A</sup>	4 592	2 125	1 505	1 704	340	411	390	(602)	10 465
Charges <sup>B</sup>	(262)	(144)	(57)	(102)	(37)	(29)	(9)	(10)	(650)
<b>Résultat net</b>	<b>4 330</b>	<b>1 981</b>	<b>1 448</b>	<b>1 602</b>	<b>303</b>	<b>382</b>	<b>381</b>	<b>(612)</b>	<b>9 815</b>

<sup>A</sup> Comme il est mentionné à la note 11, les autres frais payés par certains placements dans des fonds en gestion commune et les frais de gestion qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP sont inclus dans le revenu de placement.

<sup>B</sup> Comprennent toutes les charges liées aux placements et les charges d'exploitation présentées respectivement aux notes 11 et 12.

<sup>C</sup> Comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.

## 11 — Charges liées aux placements

Les charges liées aux placements attribuées au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars comprenaient les éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Charges d'intérêts	244	155
Coûts de transaction	93	101
Frais de gestion externe des placements <sup>A</sup>	20	29
Autres (montant net)	63	38
<b>Total</b>	<b>420</b>	<b>323</b>

<sup>A</sup> Comprennent les montants engagés relativement à des placements sur les marchés publics qui sont payés directement par Investissements PSP. D'autres frais sont payés par certains placements dans des fonds en gestion commune classés en tant que placements alternatifs, lesquels ont totalisé 172 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (116 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018). Ces frais sont intégrés dans la juste valeur des fonds.

De même, les frais de gestion liés aux placements sur les marchés privés et les titres de créance privés ne sont pas payés directement par Investissements PSP. Ces frais, qui varient en règle générale entre 0,2 % et 2,5 % du montant total investi ou engagé, se sont élevés à 240 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (226 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018). Ces frais sont intégrés dans la juste valeur des placements.

## 12 — Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation attribuées au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars comprenaient les éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Salaires et avantages du personnel	211	190
Honoraires de consultation et de services professionnels	56	52
Locaux et matériel	23	19
Données de marché et applications commerciales	27	23
Amortissement des immobilisations corporelles	24	23
Droits de garde	4	3
Autres charges d'exploitation	20	17
<b>Total</b>	<b>365</b>	<b>327</b>

## 13 — Répartition du résultat global

La répartition du résultat global d'Investissements PSP entre les comptes de régime se détaille comme suit :

### 13.1. Revenu de placement

Le revenu de placement est réparti proportionnellement en fonction des placements nets de chaque compte de régime au moment où le revenu est gagné.

### 13.2. Charges

Selon la Loi, les coûts d'exploitation d'Investissements PSP doivent être imputés aux comptes de régime. Aux termes du paragraphe 4(3) de la Loi, le président du Conseil du Trésor détermine à quel compte de régime ces coûts seront imputés, de concert avec le ministre de la Défense nationale et le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Une politique de répartition a été élaborée afin d'imputer à chaque compte de régime les coûts directs des activités de placement, soit les frais de gestion externe de placement et les droits de garde, en fonction des placements nets de chaque compte de régime au moment où les charges sont engagées.

Pour les exercices clos les 31 mars, les charges d'exploitation et les autres éléments du résultat global, excluant les coûts directs des activités de placement mentionnés ci-dessus, ont été répartis au prorata du montant annuel des placements nets de chaque compte de régime, comme suit :

(%)	2019	2018
Compte du régime de pension de la fonction publique	72,6	72,6
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	19,7	19,7
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	7,3	7,2
Compte du régime de pension de la Force de réserve	0,4	0,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Les charges, réglées par Investissements PSP au moyen d'avances du compte du régime de pension de la fonction publique, sont remboursées trimestriellement par les autres comptes de régime.

## 14 — Transactions entre parties liées

### 14.1. Certaines entités émettrices

Comme il est mentionné à la note 2.1, les participations dans des filiales non consolidées, des entités émettrices contrôlées conjointement et des entreprises associées sont comptabilisées à la JVRN. Les transactions conclues entre Investissements PSP et ces entités ou les filiales de ces entités sont des transactions entre parties liées. Investissements PSP réalise des transactions de placement avec ces parties liées dans le cours normal de ses activités, notamment dans le cadre des placements sur les marchés privés et de certains placements dans des titres à revenu fixe décrits à la note 4.1, ainsi que des garanties, des indemnités et des engagements décrits respectivement aux notes 16 et 17. Comme les soldes liés à toutes les transactions de placement sont évalués à la JVRN, ces transactions réalisées avec des parties liées ont la même incidence sur l'actif net et le résultat global que celles réalisées avec des parties non liées.

Les transactions réalisées entre Investissements PSP et ses filiales consolidées ainsi que les soldes connexes sont éliminés et, par conséquent, ne sont pas présentés dans la présente note.

### 14.2. Le gouvernement du Canada et les entités liées au gouvernement

Puisque Investissements PSP est une société de la Couronne, comme il est mentionné à la note 1, elle est considérée comme étant liée au gouvernement du Canada, ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada (collectivement, les « entités liées au gouvernement »).

#### i) Gouvernement du Canada

Les seules transactions réalisées entre Investissements PSP et le gouvernement du Canada sont les transferts de fonds décrits à la note 9.2.

#### ii) Entités liées au gouvernement

Investissements PSP peut conclure des transactions de placement avec des entités liées au gouvernement dans le cours normal de ses activités, notamment dans le cadre des placements sur les marchés privés et de certains placements dans des titres à revenu fixe décrits à la note 4.1. Ces transactions de placement sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui peuvent s'appliquer aux transactions entre parties non liées et sont assujetties aux mêmes processus internes. À cet égard, les transactions avec ces parties liées ont la même incidence sur l'actif net et le résultat global que celles avec des parties non liées. Par conséquent, Investissements PSP se prévaut de l'exemption aux termes de l'IAS 24, *Parties liées*, qui lui permet de ne pas présenter des informations spécifiques sur les transactions conclues avec ces entités liées au gouvernement et les soldes liés à ces transactions.

### 14.3. Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont liés à Investissements PSP. Les principaux dirigeants désignent les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'Investissements PSP, directement ou indirectement, soit les membres du conseil d'administration, l'équipe de la haute direction et les dirigeants nommés par le conseil d'Investissements PSP. La rémunération des principaux dirigeants attribuée au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars a été comptabilisée dans les états du résultat global et se présente comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Rémunération et autres avantages du personnel à court terme	11	14
Rémunération et autres avantages du personnel à long terme	6	4
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>18</b>

Comme il est indiqué à la note 16, Investissements PSP pourrait également être tenue d'indemniser certains des principaux dirigeants à l'égard des coûts engagés par suite de réclamations, de poursuites ou de litiges relativement à l'exercice de certains aspects de leurs fonctions.

## 15 — Gestion du capital

En tant que société de placement, Investissements PSP poursuit les objectifs suivants en ce qui a trait à la gestion de son capital :

- Investir les transferts de fonds, selon ce qui est énoncé à la note 9.2, dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires en vertu des *Lois sur la pension*. Les fonds reçus sont investis dans le but de réaliser un rendement optimal sans s'exposer à un risque de perte indu, en tenant compte du financement, des politiques et des exigences des régimes constitués en vertu des *Lois sur la pension* et de la capacité des régimes à respecter leurs obligations financières. Les fonds sont également investis conformément à la politique de gestion du risque lié aux placements dont il est question à la note 7.
- Conserver une cote de crédit lui assurant l'accès aux marchés des capitaux au meilleur coût. Par l'intermédiaire de PSP Capital Inc. et de ses politiques en matière d'endettement, Investissements PSP a la possibilité de mobiliser des capitaux au moyen de l'émission de billets à ordre à court terme et de billets à moyen terme. La note 8.2 présente de l'information relative au financement par emprunt sur les marchés des capitaux, et la note 7.3 présente de l'information sur la situation d'Investissements PSP en matière de liquidité.

La structure du capital d'Investissements PSP se compose des transferts de fonds et du financement par emprunt sur les marchés des capitaux. Investissements PSP n'est soumise à aucune restriction imposée de l'extérieur à l'égard du capital.

## 16 — Garanties et indemnités

Investissements PSP fournit une indemnisation à ses administrateurs, à ses dirigeants, à ses vice-présidents et à certains de ses représentants qui sont appelés à siéger à des conseils d'administration (ou à des organes similaires) ou à des conseils consultatifs en matière de placement (ou à des organes similaires) d'entités dans lesquelles Investissements PSP ou ses filiales qui sont des entités d'investissement ont effectué un placement ou ont une participation financière. Par conséquent, mais sous réserve des dispositions de la Loi, Investissements PSP pourrait être tenue d'indemniser ces représentants à l'égard des coûts engagés par suite de réclamations, de poursuites ou de litiges relativement à l'exercice de leurs fonctions, sauf dans les cas où la responsabilité de ces représentants est attribuable au fait qu'ils n'ont pas agi avec intégrité et de bonne foi. À ce jour, Investissements PSP n'a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités.

Dans certains cas, Investissements PSP fournit aussi une indemnisation à des tiers dans le cours normal de ses activités. Par conséquent, Investissements PSP peut être tenue d'indemniser ces tiers en lien avec la réalisation de leurs obligations contractuelles. À ce jour, Investissements PSP n'a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités.

Investissements PSP garantit de façon inconditionnelle et irrévocable toutes les facilités de crédit ainsi que tous les billets à ordre à court terme et les billets à moyen terme émis par PSP Capital Inc., tel qu'il est décrit à la note 8.

Dans le cadre de certaines transactions de placement, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement ont fourni des garanties, accordé des indemnisations ou émis des lettres de crédit à des tiers, les plus importantes étant les suivantes :

- Aux 31 mars 2019 et 2018, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient convenu d'offrir une garantie et, dans certains cas, d'accorder une indemnisation à l'égard du respect des exigences imposées à certaines entités détenues en vertu d'ententes contractuelles. La majorité de ces ententes sont des accords d'emprunt. Dans l'éventualité d'une défaillance en vertu de ces ententes, à recours limité dans certains cas, Investissements PSP ou ses filiales qui sont des entités d'investissement pourraient devoir assumer des obligations jusqu'à concurrence de 2 602 millions \$ au 31 mars 2019 (2 550 millions \$ au 31 mars 2018), dont un montant de 1 891 millions \$ a été attribué au compte de régime (1 851 millions \$ au 31 mars 2018), plus les intérêts et autres frais connexes applicables. Au 31 mars 2019, les accords d'emprunt venaient à échéance entre juillet 2019 et novembre 2029 (entre novembre 2018 et novembre 2029 au 31 mars 2018).
- De plus, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient émis des lettres de crédit d'un montant total de 54 millions \$ au 31 mars 2019 (53 millions \$ au 31 mars 2018), dont un montant de 39 millions \$ a été attribué au compte de régime (38 millions \$ au 31 mars 2018) relativement à des transactions de placement.

## 17 — Engagements

Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement ont convenu de conclure des transactions de placement qui seront financées au cours des exercices à venir conformément à des modalités convenues. La portion des engagements d'Investissements PSP qui aurait été prise en charge par le compte de régime était comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
Actions étrangères	–	3
Placements immobiliers	1 774	1 664
Placements privés	7 482	8 231
Placements en infrastructures	1 943	2 815
Placements en ressources naturelles	304	332
Titres de créance privés	3 009	2 727
Placements alternatifs	1 507	1 620
<b>Total</b>	<b>16 019</b>	17 392

Le financement des engagements susmentionnés peut être demandé à diverses dates jusqu'en 2035 au 31 mars 2019 (jusqu'en 2035 au 31 mars 2018).

# — Compte du régime de pension des Forces canadiennes

# États financiers

## Rapport des auditeurs indépendants

Au ministre de la Défense nationale

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Compte du régime de pension des Forces canadiennes de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« le Compte du régime de pension des Forces canadiennes »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 mars 2019 et 2018, et les états du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Compte du régime de pension des Forces canadiennes aux 31 mars 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Compte du régime de pension des Forces canadiennes conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Compte du régime de pension des Forces canadiennes à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf

si la direction a l'intention de liquider le Compte du régime de pension des Forces canadiennes ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Compte du régime de pension des Forces canadiennes.

#### *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Compte du régime de pension des Forces canadiennes;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Compte du régime de pension des Forces canadiennes à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Compte du régime de pension des Forces canadiennes à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

### Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Compte du régime de pension des Forces canadiennes de l'Office d'investissement des régimes de pensions du

Pour le vérificateur général du Canada  
par intérim,



Mélanie Cabana, CPA auditrice, CA  
Directrice principale

Montréal, Canada  
Le 14 mai 2019

secteur public dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : les dispositions applicables de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* et ses règlements ainsi que les règlements administratifs de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et de ses filiales en propriété exclusive.

À notre avis, les opérations du Compte du régime de pension des Forces canadiennes de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

### Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Compte du régime de pension des Forces canadiennes de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Compte du régime de pension des Forces canadiennes de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public à ces autorisations spécifiées.

### Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.



Montréal, Canada  
Le 14 mai 2019

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A121444

# États de la situation financière

À la date indiquée

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
<b>Actif</b>		
Placements (note 4.1)	39 141	35 288
Autres actifs	38	36
<b>Total de l'actif</b>	<b>39 179</b>	<b>35 324</b>
<b>Passif</b>		
Fournisseurs et autres passifs	62	54
Passifs liés à des placements (note 4.1)	3 328	2 697
Emprunts (notes 4.1, 8.2)	2 777	2 404
Somme à payer au compte du régime de pension de la fonction publique	–	24
<b>Total du passif</b>	<b>6 167</b>	<b>5 179</b>
<b>Actif net</b>	<b>33 012</b>	<b>30 145</b>
<b>Capitaux propres (note 9)</b>	<b>33 012</b>	<b>30 145</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>39 179</b>	<b>35 324</b>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



Martin Glynn  
Président du conseil



William A. Mackinnon  
Président du comité de vérification

## États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
<b>Revenu de placement</b>	<b>2 402</b>	2 844
<b>Charges liées aux placements (note 11)</b>	<b>(114)</b>	(88)
<b>Revenu de placement net</b>	<b>2 288</b>	2 756
<b>Charges d'exploitation (note 12)</b>	<b>(99)</b>	(88)
<b>Résultat net</b>	<b>2 189</b>	2 668
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	(1)	(3)
<b>Résultat global</b>	<b>2 188</b>	2 665

## États des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
<b>Transferts de fonds</b>		
Solde au début de la période	14 503	13 676
Transferts de fonds reçus au cours de la période (note 9.2)	679	827
Solde à la fin de la période	15 182	14 503
<b>Résultats non distribués</b>		
Solde au début de la période	15 642	12 977
Résultat global	2 188	2 665
Solde à la fin de la période	17 830	15 642
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>33 012</b>	30 145

Les notes font partie intégrante des états financiers.



# Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Résultat net	2 189	2 668
Ajustements pour tenir compte des éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 12)	7	6
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(6)	4
Pertes (gains) non réalisé(e)s sur les emprunts	37	(38)
	<b>2 227</b>	<b>2 640</b>
<b>Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation</b>		
Augmentation des placements	(3 348)	(3 957)
Diminution (augmentation) des autres actifs	1	(2)
Augmentation des fournisseurs et autres passifs	7	6
Augmentation des passifs liés à des placements	633	262
<b>Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>(480)</b>	<b>(1 051)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Produits tirés des emprunts	6 634	5 389
Remboursement d'emprunts	(6 301)	(5 074)
Remboursement de somme à payer au compte du régime de pension de la fonction publique	(104)	(102)
Somme avancée par le compte du régime de pension de la fonction publique	81	105
Transferts de fonds reçus (note 9)	679	827
<b>Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement</b>	<b>989</b>	<b>1 145</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Acquisitions des immobilisations corporelles	(9)	(9)
<b>Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement</b>	<b>(9)</b>	<b>(9)</b>
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	500	85
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	7	(4)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	834	753
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période<sup>A</sup></b>	<b>1 341</b>	<b>834</b>
<b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Intérêts versés	(61)	(39)

<sup>A</sup> Au 31 mars 2019, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient un montant de 1 337 millions \$ (830 millions \$ au 31 mars 2018) détenu à des fins de placement et inclus à la note 4.1, ainsi qu'un montant de 4 millions \$ (4 millions \$ au 31 mars 2018) détenu à des fins administratives et inclus dans les autres actifs

Les notes font partie intégrante des états financiers.

# Notes des états financiers

Pour les exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

## 1 — Renseignements sur la société

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») est une société d'État créée en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi ») pour gérer et investir les sommes qui lui sont transférées, en vertu des *Lois sur la pension* (telles qu'elles sont définies ci-après), pour les fonds (tels qu'ils sont définis dans la Loi) au titre des régimes de retraite constitués en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* (« LPRFC »), de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* (collectivement, les « *Lois sur la pension* »), ainsi que de certains règlements afférents à la LPRFC (les « règlements afférents à la LPRFC »). Les régimes de retraite constitués en vertu des *Lois sur la pension* comprennent le régime de pension de la fonction publique, le régime de pension des Forces canadiennes (le « régime ») et le régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada, et le régime de retraite constitué en vertu des règlements afférents à la LPRFC comprend le régime de pension de la Force de réserve. Le régime et les autres régimes de retraite sont désignés collectivement aux présentes, les « régimes ».

Les sommes qui sont actuellement transférées pour le fonds du régime par le gouvernement du Canada (le « Fonds ») à Investissements PSP ont trait aux obligations en matière de prestations de retraite en vertu du régime pour des services rendus à compter du 1<sup>er</sup> avril 2000 (les « services postérieurs à 2000 »). Le compte géré par Investissements PSP au nom du Fonds est désigné aux présentes, le « compte de régime ». Investissements PSP tient un registre des contributions nettes pour le Fonds, de même que de la répartition de ses placements et de ses résultats d'exploitation pour le Fonds dans le compte de régime. Investissements PSP gère aussi un compte de régime pour les fonds des autres régimes, qui sont, de même que le compte de régime, désignés collectivement aux présentes, les « comptes de régime ».

Il incombe à Investissements PSP de gérer les montants qui lui sont transférés pour le Fonds dans le meilleur intérêt des bénéficiaires et des contributeurs en vertu de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*. Les montants doivent être investis en vue d'obtenir un rendement maximal sans s'exposer à un risque de perte indu, en tenant compte du financement, des politiques et des exigences du régime et de la capacité du régime à respecter ses obligations financières.

En vertu de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, le gouvernement du Canada, qui administre le régime et le Fonds, peut en tout temps avoir recours à l'actif net d'Investissements PSP attribué au compte de régime du Fonds à l'égard des montants requis aux fins du versement des prestations de retraite en vertu du régime pour les services postérieurs à 2000, ou, généralement, en vue de réduire tout surplus non autorisé dans le Fonds.

Investissements PSP et la plupart de ses filiales sont exonérées de l'impôt de la Partie I en vertu respectivement des alinéas 149(1)d) et 149(1)d.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Le siège social d'Investissements PSP est situé au 1, rue Rideau, Ottawa (Ontario) Canada, et son établissement principal se trouve au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) Canada.

## 2 — Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers sont présentées sommairement ci-après et ont été appliquées à toutes les périodes présentées.

### 2.1. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Investissements PSP constitue une entité d'investissement selon la définition de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et, par conséquent, ne consolide que les filiales qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement. Investissements PSP évalue plutôt ses participations dans les filiales à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») selon l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), y compris les filiales qui ont été constituées par Investissements PSP et qui se qualifient à titre d'entités d'investissement (les « filiales qui sont des entités d'investissement »). Investissements PSP évalue également sa participation dans des entreprises associées, des coentreprises et des actifs financiers et des passifs financiers à la JVRN selon l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, et l'IFRS 9.

Les présents états financiers reflètent la situation financière du compte de régime et les résultats d'exploitation d'Investissements PSP et de ses filiales qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement, selon l'attribution au compte de régime. Ils tiennent compte de l'activité économique d'Investissements PSP en ce qui a trait au placement des contributions nettes qui lui sont transférées pour le Fonds à l'égard des services postérieurs à 2000. Par conséquent, ils ne présentent pas tous les actifs ni toutes les informations relatives aux contributions, aux versements et aux passifs au titre du régime.

La publication de ces états financiers a été autorisée par une résolution du conseil d'administration en date du 14 mai 2019.

## 2 — Principales méthodes comptables (suite)

### 2.2. Statut d'entité d'investissement

Investissements PSP a déterminé qu'elle respecte les critères obligatoires de la définition d'entité d'investissement selon l'IFRS 10, en se basant sur les faits et circonstances qui existaient à la fin de la période. Ces critères sont les suivants :

#### i) Mandat et objet de l'entité

Comme il est mentionné à la note 1, Investissements PSP a pour mandat de gérer et d'investir les montants qui lui sont transférés dans le meilleur intérêt des bénéficiaires et des contributeurs en vertu des *Lois sur la pension*. Par conséquent, l'objet d'Investissements PSP est d'investir dans le but de réaliser un rendement optimal sous forme de plus-values en capital et de revenu de placement, sans s'exposer à un risque de perte indu.

#### ii) Évaluation de la performance

Investissements PSP évalue et apprécie la performance de ses placements sur la base de la juste valeur.

Outre les critères obligatoires contenus dans la définition, l'IFRS 10 présente également certaines caractéristiques typiques d'une entité d'investissement. L'absence de l'une ou l'autre de ces caractéristiques ne signifie pas nécessairement que l'entité ne peut constituer une entité d'investissement. L'une de ces caractéristiques est qu'une entité d'investissement doit avoir des investisseurs qui ne sont pas des parties liées de l'entité.

Comme il est mentionné à la note 14, étant donné qu'Investissements PSP est une société de la Couronne, elle est considérée comme étant liée au gouvernement du Canada ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada. Par conséquent, puisque les fonds gérés par Investissements PSP proviennent de parties liées, elle pourrait ne pas respecter la caractéristique typique susmentionnée. Toutefois, la Loi prévoit un cadre qui garantit qu'Investissements PSP exerce ses activités dans des conditions normales de concurrence par rapport au gouvernement du Canada. Par conséquent, elle satisfait à tous les critères obligatoires de la définition susmentionnés et constitue une entité d'investissement. Investissements PSP évaluera l'incidence de tout changement dans les faits et circonstances sur son statut d'entité d'investissement.

### 2.3. Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées aux fins de la préparation des présents états financiers sont présentées ci-après.

#### 2.3.1. Instruments financiers

##### i) Classement

Les actifs financiers qui sont des placements sont gérés, à l'instar des passifs financiers connexes, selon le modèle économique de l'entité de façon à optimiser le rendement. La performance de ces instruments financiers est évaluée sur la base de la juste valeur et ces instruments financiers sont classés comme étant à la JVRN. Ils sont décrits à la note 4.1.

Les emprunts qui sont présentés à la note 8 sont des passifs financiers qui ont été désignés comme devant être évalués à la JVRN, puisqu'ils font partie des portefeuilles de placements gérés en commun dont la performance est évaluée sur la base de la juste valeur.

##### ii) Comptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle Investissements PSP devient partie aux dispositions contractuelles qui s'y rattachent. Les actifs financiers négociés sont comptabilisés à la date de transaction.

##### iii) Évaluation initiale et évaluation ultérieure

Tous les actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur et continuent à être évalués de cette manière de façon récurrente. Après l'évaluation initiale, les variations ultérieures de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers classés comme étant à la JVRN sont comptabilisées dans les états du résultat global.

Si des variations de juste valeur des passifs financiers désignés comme devant être évalués à la JVRN découlent des fluctuations du risque de crédit propre à Investissements PSP, elles sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Toutes les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le revenu de placement.

##### iv) Décomptabilisation

Un actif financier (ou, le cas échéant, une partie de celui-ci) est décomptabilisé lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- les droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ont expiré; ou
- Investissements PSP a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ou a l'obligation de payer les flux de trésorerie reçus à un tiers;

et

- Investissements PSP a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif; ou
- dans le cas où Investissements PSP n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif, elle a transféré le contrôle de l'actif.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation au titre du passif est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

## 2 — Principales méthodes comptables (suite)

### 2.3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### 2.3.2. Détermination de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Au moment de la comptabilisation initiale, Investissements PSP évalue les faits et circonstances liés à la transaction pour confirmer que le prix de transaction équivaut à la juste valeur d'un actif ou d'un passif. Par la suite, à chaque date de clôture, les cours du marché sont utilisés pour établir la juste valeur lorsqu'il y a un marché actif (par exemple, une Bourse reconnue), car ils représentent des transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de pleine concurrence. Lorsqu'un cours coté n'est pas disponible, la juste valeur est estimée au moyen de techniques d'évaluation fondées sur les données d'entrée disponibles à la fin de la période de présentation de l'information financière qui sont tirées de données de marché observables.

Les techniques d'évaluation s'appliquent, en règle générale, aux placements sur les marchés privés, aux placements alternatifs, aux instruments dérivés hors cote et à certains titres à revenu fixe. Le choix du modèle d'évaluation et les hypothèses sous-jacentes élaborées à propos de facteurs tels que le montant et le moment des flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation, la volatilité et le risque de crédit influent sur les valeurs obtenues au moyen de ces techniques. Dans certains cas, ces hypothèses ne sont pas étayées par des données de marché observables.

L'approche utilisée pour déterminer la juste valeur de tous les actifs financiers et de tous les passifs financiers est décrite à la note 4.

#### 2.3.3. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation d'Investissements PSP et de ses filiales consolidées, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel chacune des entités au sein du groupe consolidé exerce ses activités. Investissements PSP et ses filiales consolidées évaluent leur performance en dollars canadiens, et leur liquidité est gérée en dollars canadiens.

#### 2.3.4. Conversion des devises

Les transactions en devises réalisées au cours de la période, y compris l'achat et la vente de titres, les revenus et les charges, sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les profits et les pertes de change sur tous les actifs et passifs monétaires sont inclus dans le revenu de placement.

#### 2.3.5. Prêts et emprunts de titres et garantie connexe

Investissements PSP participe à des programmes de prêt et d'emprunt de titres aux termes desquels elle prête et emprunte des titres en vue d'augmenter le rendement du portefeuille. Les opérations de prêt et d'emprunt, y compris la garantie connexe, en vertu de ces programmes ne transfèrent à la contrepartie ni les risques ni les avantages liés au droit de propriété. Par conséquent, Investissements PSP ne décomptabilise pas les titres prêtés ou donnés en garantie et ne comptabilise pas les titres empruntés ou reçus en garantie. Les garanties en espèces obtenues sont comptabilisées tel qu'il est indiqué à la note 4.1.9.

Ces opérations de prêt et d'emprunt de titres requièrent des garanties en espèces, en titres de créance de qualité supérieure ou en titres. Les opérations portant sur des garanties sont conclues selon les modalités habituelles dans le cadre de programmes de prêt et d'emprunt de titres. Investissements PSP et ses contreparties sont autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. Les mêmes titres ou des titres équivalents doivent être rendus à la contrepartie à la fin du contrat, à moins qu'un cas de défaillance ne survienne.

#### 2.3.6. Titres vendus en vertu de conventions de rachat et acquis en vertu de conventions de revente et garantie connexe

Investissements PSP est partie à des conventions de rachat et à des conventions de revente. Ces conventions prévoient la vente de titres par une contrepartie et sont assorties d'une entente simultanée visant le rachat de ces titres à un prix et à une date future fixés à l'avance.

Les titres vendus ou achetés en vertu de conventions de rachat et de conventions de revente, respectivement, y compris la garantie connexe, ne sont pas décomptabilisés ou comptabilisés puisque tous les risques et les avantages liés au droit de propriété relativement à ces titres ne sont pas transférés. Ainsi, lorsque Investissements PSP est la contrepartie qui vend des titres en vertu de telles conventions, le revenu (la perte) relativement à ces titres continue d'être comptabilisé(e) dans le revenu de placement, et les obligations de racheter les titres vendus sont comptabilisées dans les passifs liés à des placements. La différence entre la juste valeur des titres vendus et le prix de rachat est comptabilisée comme des charges d'intérêts dans les charges liées aux placements. Par contre, lorsque Investissements PSP est la contrepartie qui acquiert des titres en vertu de telles conventions, aucun revenu (aucune perte) relativement à ces titres n'est comptabilisé(e), et les obligations de revendre les titres sont comptabilisées dans les montants à recevoir liés à des placements. La différence entre la juste valeur des titres achetés et le prix de revente est comptabilisée comme un revenu de placement.

Les transactions en vertu de conventions de rachat et de conventions de revente requièrent que des biens soient donnés en garantie sous forme d'espèces ou de titres jugés admissibles par les contreparties. Les transactions portant sur des garanties sont effectuées selon les modalités habituelles dans le cadre de conventions de rachat standards. Ces modalités exigent des contreparties concernées qu'elles donnent des garanties supplémentaires en fonction des variations de la juste valeur des biens déjà détenus en garantie ainsi que des titres connexes vendus ou achetés. Les contreparties sont autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. Les titres donnés en garantie doivent être rendus aux contreparties concernées à la fin du contrat, à moins qu'un cas de défaillance ne survienne.

## 2 — Principales méthodes comptables (suite)

### 2.3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### 2.3.7. Compensation des instruments financiers

Investissements PSP opère compensation entre les actifs financiers et les passifs financiers, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière uniquement si Investissements PSP a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de régler le montant net soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

#### 2.3.8. Capitaux propres

Les droits du gouvernement du Canada en vertu des *Lois sur la pension* sont décrits à la note 1 et sont classés à titre d'instruments de capitaux propres sur la base qui suit :

- Ces lois confèrent en tout temps au gouvernement du Canada des droits sur l'actif net d'Investissements PSP aux fins décrites dans les *Lois sur la pension*. Ces droits ne comportent aucune obligation supplémentaire pour Investissements PSP de verser des montants au gouvernement du Canada.
- Ces droits prennent rang en dernier à l'égard de l'actif net d'Investissements PSP.
- Le total des flux de trésorerie prévus attribuables à ces droits, en tout temps, est uniquement fondé sur la juste valeur de l'actif net d'Investissements PSP à la date en question. De plus, la juste valeur de la totalité de l'actif net d'Investissements PSP correspond aux montants que le gouvernement du Canada peut exiger en tout temps.

#### 2.3.9. Revenu de placement

Le revenu de placement se compose des intérêts, des dividendes, des gains (pertes) à la cession des actifs et passifs financiers et des gains (pertes) qui tiennent compte de la variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des actifs financiers détenus et des passifs financiers en cours à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les intérêts sont comptabilisés de façon uniforme en utilisant les taux prescrits jusqu'à la maturité des placements. Les dividendes sont comptabilisés lorsque les droits de les recevoir ont été obtenus, en général à la date ex-dividende.

#### 2.3.10. Charges liées aux placements

Les charges liées aux placements comprennent les charges d'intérêts, comme il est mentionné à la note 4.1.7, les coûts de transaction, les frais de gestion externe des placements et autres (montant net).

Les coûts de transaction sont les coûts marginaux directement imputables à l'acquisition, au contrôle diligent, à l'émission ou à la sortie d'un actif financier ou d'un passif financier. Ils sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les frais de gestion externe des placements sont directement imputables à la gestion externe des actifs pour le compte d'Investissements PSP. Ces frais sont payés directement par Investissements PSP et comprennent les frais de gestion de base courus calculés en pourcentage de la juste valeur des actifs gérés à l'externe et les frais de gestion courus liés à la performance calculés en fonction de différents indicateurs de performance. Ils ne comprennent pas les montants qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP pour certains placements dans des fonds en gestion commune classés dans les placements alternatifs et pour les placements sur les marchés privés, comme il est indiqué à la note 11.

#### 2.3.11. Transferts de fonds

Les montants pour le Fonds sont comptabilisés quand ils sont reçus du gouvernement du Canada.

### 2.4. Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

Dans la préparation des états financiers, la direction pose certains jugements, fait des estimations et formule des hypothèses qui peuvent toucher les montants qui y sont présentés. Les jugements importants comprennent les jugements liés à la détermination du statut d'entité d'investissement comme il est décrit à la note 2.2.

La direction fait également des estimations et formule des hypothèses relatives à l'évaluation, à l'appréciation des risques et aux informations connexes à l'égard des placements sur les marchés privés et de certains titres à revenu fixe. Les principales hypothèses formulées par la direction relatives à l'évaluation des instruments financiers sont présentées à la note 4.2.3 et celles relatives à l'appréciation des risques, à la note 7.

Bien que les estimations et les hypothèses reflètent le meilleur jugement de la direction, les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison des incertitudes qui entourent leur utilisation.

### 3 — Modifications actuelles et futures de normes comptables

#### 3.1. Normes comptables actuelles

*IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*

L'IAS 28 modifiée est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Elle contient une mise au point permettant de clarifier que le choix d'évaluer à la juste valeur une participation dans une entité émettrice doit se faire sur une base individuelle. Ce choix ne s'applique pas uniformément pour évaluer les participations dans toutes les entreprises associées et les coentreprises. Investissements PSP a appliqué les modifications à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, ce qui n'a eu aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

*IFRS 9, Instruments financiers*

En 2014, l'IASB a terminé son projet de remplacement de l'IAS 39, *Instruments financiers: comptabilisation et évaluation* par l'IFRS 9. La norme comprend des exigences de comptabilisation, de décomptabilisation, de classement et d'évaluation des actifs et passifs financiers, ainsi que des dispositions en matière de dépréciation et de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'application anticipée est permise. Investissements PSP a adopté de façon anticipée l'IFRS 9 (2014) dans ses états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

Les principales méthodes comptables liées à l'IFRS 9 à l'égard de la comptabilisation, de la décomptabilisation, du classement et de l'évaluation des actifs et passifs financiers sont décrites à la note 2.3.1. Les dispositions de la norme en matière de dépréciation et de comptabilité de couverture n'ont aucune incidence.

#### 3.2. Modifications futures de normes comptables

Investissements PSP a déterminé que les normes, modifications et interprétations ayant été publiées par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur, n'ont eu aucune incidence importante sur ses états financiers consolidés.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les actifs financiers et les passifs financiers selon leur catégorie, leur pondération et le secteur dans lequel ils sont investis. Leur juste valeur s'établissait comme suit à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
<b>Placements sur les marchés publics</b>		
Actions canadiennes	668	841
Actions étrangères	6 377	6 833
<b>Placements sur les marchés privés</b>		
Placements immobiliers	5 535	5 263
Placements privés	3 979	3 207
Placements en infrastructures	3 953	3 518
Placements en ressources naturelles	1 477	1 053
<b>Titres à revenu fixe</b>		
Trésorerie et titres du marché monétaire	2 340	2 243
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	5 162	4 459
Obligations indexées à l'inflation	2 757	2 437
Titres de créance privés	3 077	2 785
<b>Placements alternatifs</b>	1 975	1 725
	<b>37 300</b>	<b>34 364</b>
<b>Actifs liés à des placements</b>		
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	231	220
Intérêts à recevoir	98	83
Dividendes à recevoir	28	26
Titres acquis en vertu de conventions de revente	1 174	368
Actifs liés à des produits dérivés	310	227
	<b>1 841</b>	<b>924</b>
<b>Placements représentant les actifs financiers à la JVRN</b>	<b>39 141</b>	<b>35 288</b>
<b>Passifs liés à des placements</b>		
Montants à payer liés à des transactions en cours	(188)	(230)
Intérêts à payer	(14)	(11)
Titres vendus à découvert	(1 238)	(1 296)
Garanties à payer	(592)	(705)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(1 107)	(113)
Passifs liés à des produits dérivés	(189)	(342)
<b>Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN</b>	<b>(3 328)</b>	<b>(2 697)</b>
<b>Emprunts</b>		
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(2 777)	(2 404)
<b>Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN</b>	<b>(2 777)</b>	<b>(2 404)</b>
<b>Placements nets</b>	<b>33 036</b>	<b>30 187</b>

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.1. Placements sur les marchés publics

Les placements sur les marchés publics comprennent les placements canadiens et étrangers dans les titres suivants : les actions ordinaires, les certificats américains d'actions étrangères, les certificats internationaux d'actions étrangères, les billets participatifs, les actions privilégiées, les parts de fiducies de revenu, les parts de fonds négociés en Bourse, les parts de fonds en gestion commune et les titres convertibles en actions ordinaires d'émetteurs cotés en Bourse.

Les placements directs dans des actions canadiennes et des actions étrangères sont évalués à la juste valeur en fonction des cours cotés dans des marchés actifs, d'après le prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur.

Dans le cas des placements dans des fonds en gestion commune, la juste valeur est établie en fonction des valeurs des parts obtenues des administrateurs de chacun des fonds, lesquelles proviennent de la juste valeur des placements sous-jacents dans chacun des fonds en gestion commune. La direction examine la juste valeur et, le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération.

#### 4.1.2. Placements sur les marchés privés

Les placements sur les marchés privés comprennent les placements immobiliers, les placements privés, les placements en infrastructures et les placements en ressources naturelles.

Les placements immobiliers comprennent les participations directes dans diverses entités fermées, les placements dans des fonds ainsi que des biens du secteur immobilier. Les placements immobiliers visent les sociétés de personnes, les sociétés et les biens immobiliers intervenant principalement dans le secteur des résidences pour aînés et le secteur résidentiel, les secteurs de l'immobilier commercial et du commerce au détail, et le secteur industriel, ainsi que des fonds privés investis dans des actifs immobiliers. Les placements immobiliers sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Les placements privés regroupent les placements dans des fonds ayant des objectifs similaires, les co-investissements dans des entités fermées et les participations directes.

Les placements en infrastructures regroupent les participations directes, les placements dans des fonds et les co-investissements dans diverses entités fermées. Les placements en infrastructures visent les entités exerçant leurs activités essentiellement dans la gestion, la détention ou l'exploitation d'actifs de sociétés énergétiques, du transport et d'autres sociétés réglementées. Les placements en infrastructures sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Les placements en ressources naturelles regroupent les participations directes, les placements dans des fonds et les co-investissements dans diverses entités fermées. Les placements en ressources naturelles visent les entités exerçant leurs activités dans la gestion, la détention ou l'exploitation d'actifs dans les secteurs des terrains forestiers, de l'agriculture et du pétrole et du gaz naturel en amont. Les placements en ressources naturelles sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Le processus d'évaluation de la juste valeur des placements sur les marchés privés est décrit à la note 4.2.2 et les techniques d'évaluation, ainsi que les données d'entrée importantes utilisées, sont décrites à la note 4.2.3.

#### 4.1.3. Titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire, les obligations gouvernementales et les obligations de sociétés, les obligations indexées à l'inflation et les titres de créance privés.

La trésorerie et les titres du marché monétaire regroupent les instruments dont la durée jusqu'à l'échéance ne dépasse pas un an, tels que les bons du Trésor, les certificats de dépôt et les acceptations bancaires. Une partie de ces instruments ont une échéance de 90 jours ou moins et sont détenus dans le but de faire face aux engagements financiers à court terme. Ces instruments sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changements de valeur. Ils sont inclus à titre de composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie aux fins des tableaux des flux de trésorerie et se sont établis à 1337 millions \$ au 31 mars 2019 (830 millions \$ au 31 mars 2018). Les bons du Trésor sont évalués au moyen des prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont établis au moyen du prix le plus représentatif dans un écart de cotations de courtier. Compte tenu de leur nature à court terme, les certificats de dépôt et les acceptations bancaires sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

Les obligations gouvernementales et les obligations de sociétés comprennent les obligations canadiennes, étrangères, fédérales, provinciales, territoriales et municipales, les billets à taux variable, les billets à terme adossés à des actifs et les titres adossés à des créances hypothécaires. Les obligations indexées à l'inflation sont des titres à revenu fixe qui permettent d'obtenir un rendement rajusté selon l'inflation.

Les titres de créance privés sont des titres à revenu fixe de sociétés fermées détenus directement ou par l'intermédiaire de fonds privés. Ces titres de créance se présentent sous la forme de prêts de premier rang, de dettes mezzanines et de prêts en difficulté et de placements principaux et secondaires dans des prêts à effet de levier. Les titres de créance privés comprennent également des prêts à des tiers, tels que des prêts de premier rang et de rang inférieur, des prêts à la construction, des prêts-relais, des prêts participatifs, ainsi que d'autres produits financiers structurés dans le secteur immobilier.

La juste valeur des obligations gouvernementales et de la plupart des obligations de sociétés, des obligations indexées à l'inflation et des titres adossés à des créances hypothécaires est fondée sur les prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont calculés au moyen d'une courbe de taux d'intérêt appropriée et d'un écart témoignant de la qualité du crédit de l'émetteur ou d'autres méthodes d'évaluation généralement reconnues.

La juste valeur de certaines obligations de sociétés, des titres de créance privés et des billets à terme adossés à des actifs est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Ces techniques, ainsi que les données d'entrée importantes utilisées, sont décrites à la note 4.2.3.

L'évaluation de la juste valeur des placements dans des fonds faisant partie des titres de créance privés est décrite à la note 4.2.2.



## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.4. Placements alternatifs

Les placements alternatifs regroupent surtout des parts de fonds qui détiennent une combinaison d'actions, de titres à revenu fixe et d'instruments dérivés, ainsi que de fonds de couverture. La juste valeur de ces placements est déterminée selon les justes valeurs présentées par les administrateurs ou les gestionnaires principaux du fonds et reflète la juste valeur des actions, des titres à revenu fixe ou des instruments dérivés sous-jacents, selon le cas. La direction examine la juste valeur et, le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération.

#### 4.1.5. Montants à recevoir et à payer liés à des transactions en cours

Les montants à recevoir liés à des transactions en cours comprennent le produit des ventes de placements, excluant les instruments financiers dérivés, qui ont été négociés, mais demeurent non réglés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les montants à payer liés à des transactions en cours comprennent le coût des achats de placements, excluant les instruments financiers dérivés, qui ont été négociés, mais demeurent non réglés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

La juste valeur des montants à recevoir et à payer liés à des transactions en cours reflète la valeur à laquelle les transactions de vente ou d'achat initiales sous-jacentes ont été conclues.

#### 4.1.6. Intérêts et dividendes à recevoir

Les intérêts et les dividendes sont comptabilisés aux montants que l'on s'attend à recevoir à la fin de la période de présentation de l'information financière, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

#### 4.1.7. Intérêts à payer

En ce qui a trait aux emprunts décrits à la note 4.1.11, les intérêts courus sont comptabilisés au montant que l'on s'attend à payer à la fin de la période de présentation de l'information financière, ce qui se rapproche de la juste valeur.

#### 4.1.8. Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert reflètent l'obligation d'Investissements PSP d'acheter des titres dans le cadre de transactions de vente à découvert. Dans le cadre de ces transactions, Investissements PSP vend des titres qu'elle ne détient pas avec l'obligation d'acheter des titres semblables sur le marché afin de couvrir sa position.

À l'aide de cours cotés du marché qui sont fondés sur le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, la juste valeur des titres vendus à découvert est calculée au moyen de la même méthode que pour les positions acheteur décrites dans les sections portant sur les placements sur les marchés publics et sur les titres à revenu fixe.

#### 4.1.9. Garanties à payer

Dans le cadre de prêts de titres et de certaines transactions sur dérivés hors cote, une garantie en espèces est reçue et réinvestie par Investissements PSP. Investissements PSP comptabilise la garantie en espèces reçue, et un montant correspondant est comptabilisé dans les montants à payer. Le solde à payer représente l'obligation du cessionnaire de rembourser la garantie en espèces au cédant à la fin de la transaction en l'absence de défaillance de la part du cédant.

#### 4.1.10. Titres vendus en vertu de conventions de rachat et acquis en vertu de conventions de revente

Comme il est mentionné à la note 2.3.6, Investissements PSP est partie à des conventions de rachat et à des conventions de revente. Les obligations de racheter ou de revendre les titres vendus ou acquis en vertu de telles conventions sont comptabilisées au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

#### 4.1.11. Emprunts en vertu du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP est présenté à la note 8.2. Les billets à ordre à court terme sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des billets à moyen terme d'Investissements PSP se fonde sur des prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont établis à l'aide d'une courbe de taux d'intérêt et d'un écart témoignant de la qualité du crédit d'Investissements PSP.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers qui sont réglés à une date future. La valeur de ces instruments fluctue en fonction de la variation de la valeur des actifs, des taux d'intérêt ou des taux de change sous-jacents. En règle générale, les instruments financiers dérivés n'exigent aucun placement initial net. Dans certains cas, ils exigent un placement initial net inférieur à celui qui serait exigé pour détenir directement la position sous-jacente. Les instruments financiers dérivés peuvent être cotés en Bourse ou négociés hors cote. Les instruments négociés hors cote comprennent les instruments qui sont négociés bilatéralement et réglés, ainsi que ceux qui sont compensés (instruments dérivés hors cote compensés) par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Investissements PSP utilise des instruments financiers dérivés afin d'améliorer le rendement des placements ou de reproduire des placements de façon synthétique. En outre, les instruments dérivés permettent de réduire les risques liés aux placements actuellement détenus.

Investissements PSP utilise les instruments financiers dérivés suivants :

#### *Swaps*

Les swaps désignent des transactions dans le cadre desquelles deux contreparties conviennent d'échanger des flux de trésorerie selon des modalités prédéterminées comprenant notamment un montant nominal et une durée. Les swaps sont utilisés dans le but d'accroître les rendements ou pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder les actifs sous-jacents.

#### *Contrats à terme normalisés*

Les contrats à terme normalisés sont des contrats dont les modalités sont standardisées, et dans le cadre desquels un actif est reçu ou livré (acheté ou vendu) à un prix et à une date future fixés à l'avance. Ce type de contrat est utilisé pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder directement les actifs sous-jacents.

#### *Contrats à terme*

Les contrats à terme sont des contrats couvrant la vente par une partie et l'achat par une autre partie d'un montant prédéterminé d'un instrument sous-jacent, à un prix et à une date future fixés à l'avance. Ce type de contrat est utilisé pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder directement les actifs sous-jacents.

#### *Options*

Les options sont des contrats en vertu desquels le vendeur donne le droit à l'acquéreur, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un nombre donné de titres liés aux capitaux propres, aux indices, aux marchandises, aux devises, aux taux d'intérêt, au crédit ou d'autres instruments financiers sous-jacents, à un prix convenu d'avance, à une date déterminée ou en tout temps avant la date d'échéance prédéterminée.

#### *Bons et droits de souscription*

Le bon de souscription est une option visant l'achat d'un actif sous-jacent qui se présente sous la forme d'un titre transférable et qui peut être inscrite à la cote d'une Bourse ou négociée hors cote.

Le droit de souscription est un titre donnant à un actionnaire le droit d'acquérir de nouvelles actions émises par une société à un prix prédéterminé (habituellement inférieur au prix courant du marché), dans une proportion donnée de nombre d'actions que cet actionnaire détient déjà. Les droits de souscription ne sont émis que pour une courte période au terme de laquelle ils viennent à échéance.

#### *Détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés*

Les instruments financiers dérivés cotés sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction des cours cotés du marché, soit le prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur. Les instruments dérivés hors cote compensés sont comptabilisés à leur juste valeur au moyen des cours obtenus de la chambre de compensation centrale. Les instruments dérivés négociés hors cote sont évalués à l'aide de techniques appropriées comme la valeur actualisée des flux de trésorerie. Ces techniques ont recours à des données d'entrée importantes qui sont observables sur le marché, comme les taux de rendement du marché actuels.

#### *Valeur nominale et juste valeur des actifs et des passifs liés aux produits dérivés*

La valeur nominale des instruments financiers dérivés n'est comptabilisée ni à l'actif ni au passif, car elle représente le montant nominal du contrat. À l'exception des dérivés de crédit, la valeur nominale ne représente pas le potentiel de profit ou de perte associé au risque de marché ou de crédit des transactions présentées ci-après. Cette valeur sert plutôt de fondement pour établir les flux de trésorerie et la juste valeur des contrats.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés (suite)

Le tableau ci-après résume la situation du portefeuille des instruments dérivés à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019			31 mars 2018		
	Valeur nominale	Juste valeur		Valeur nominale	Juste valeur	
		Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
<b>Dérivés sur titres et marchandises</b>						
<b>Cotés</b>						
Contrats à terme normalisés	684	—	—	748	—	—
Bons et droits de souscription	—	—	—	1	1	—
Options : acquises	1 008	34	—	2 088	50	—
souscrites	907	—	(16)	1 423	—	(28)
<b>Hors cote</b>						
Swaps	5 145	126	(37)	5 280	29	(128)
Options : acquises	132	4	—	301	9	—
souscrites	106	—	(6)	168	—	(6)
<b>Dérivés sur devises</b>						
<b>Cotés</b>						
Contrats à terme normalisés	59	—	—	24	—	—
<b>Hors cote</b>						
Contrats à terme	3 909	23	(10)	5 472	39	(83)
Swaps	1 296	4	(7)	591	—	(11)
Options : acquises	1 266	10	—	1 633	11	—
souscrites	1 159	—	(10)	1 676	—	(10)
<b>Dérivés sur taux d'intérêt</b>						
<b>Cotés</b>						
Contrats à terme normalisés	2 193	—	—	2 879	—	—
Options : acquises	9 422	7	—	9 765	4	—
souscrites	8 637	—	(5)	8 447	—	(3)
<b>Hors cote</b>						
Contrats à terme	117	2	(3)	—	—	—
Swaps	5 027	48	(52)	2 878	34	(29)
Options : acquises	10 629	52	—	9 840	49	—
souscrites	10 059	—	(41)	10 295	—	(41)
<b>Hors cote compensés</b>						
Swaps	10 971	—	—	12 851	—	—
<b>Dérivés de crédit</b>						
<b>Hors cote</b>						
Swaps sur défaillance : acquis	131	—	(2)	245	—	(3)
souscrits <sup>A</sup>	17	—	—	46	—	—
Options : acquises	—	—	—	127	1	—
<b>Hors cote compensés</b>						
Swaps sur défaillance : acquis	162	—	—	245	—	—
souscrits <sup>A</sup>	—	—	—	119	—	—
<b>Total</b>		<b>310</b>	<b>(189)</b>		<b>227</b>	<b>(342)</b>

<sup>A</sup> Investissements PSP garanti indirectement, au moyen des swaps sur défaillance souscrits, les obligations de référence sous-jacentes. L'exposition potentielle maximale correspond à la valeur nominale des swaps sur défaillance souscrits présentée ci-dessus.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés (suite)

Le total des actifs et des passifs liés à des dérivés comprend ce qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019			31 mars 2018		
	Valeur nominale	Juste valeur		Valeur nominale	Juste valeur	
		Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
Instrumentés dérivés cotés	22 910	41	(21)	25 375	55	(31)
Instrumentés dérivés négociés hors cote	38 993	269	(168)	38 552	172	(311)
Instrumentés dérivés hors cote compensés	11 133	—	—	13 215	—	—
<b>Total</b>		<b>310</b>	<b>(189)</b>		227	(342)

Le tableau suivant présente la valeur nominale des produits dérivés selon l'échéance à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
Moins de 3 mois	18 552	24 840
De 3 à 12 mois	31 977	23 654
Plus d'un an	22 507	28 648

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur

#### 4.2.1. Classement

Les actifs financiers et les passifs financiers décrits à la note 4.1 sont classés au même niveau de la hiérarchie de la juste valeur, qui est présentée ci-après, que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble.

- Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) auxquels Investissements PSP peut avoir accès à la fin de la période de présentation de l'information financière, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :
  - i) les cours sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs similaires;
  - ii) les cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires;
  - iii) les données d'entrée autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif;
  - iv) les données d'entrée corroborées par le marché.
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif qui sont utilisées dans les techniques d'évaluation reposant sur des modèles. Elles reflètent l'appréciation par la direction des hypothèses que les autres intervenants sur le marché utiliseraient pour établir le prix des actifs et des passifs.

Le classement par niveaux hiérarchiques est établi au moment de la détermination initiale de la juste valeur de l'actif ou du passif et, par la suite, passé en revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Investissements PSP détermine s'il y a eu transfert entre les niveaux et comptabilise ce transfert au début de la période de présentation de l'information financière.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.1. Classement (suite)

Le tableau ci-après présente la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers au 31 mars 2019, selon leur classement dans la hiérarchie de la juste valeur :

(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
<b>Placements sur les marchés publics</b>				
Actions canadiennes	486	170	12	668
Actions étrangères	5 618	429	330	6 377
<b>Placements sur les marchés privés</b>				
Placements immobiliers	–	–	5 535	5 535
Placements privés	–	–	3 979	3 979
Placements en infrastructures	–	–	3 953	3 953
Placements en ressources naturelles	–	–	1 477	1 477
<b>Titres à revenu fixe</b>				
Trésorerie et titres du marché monétaire	–	2 340	–	2 340
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	–	5 155	7	5 162
Obligations indexées à l'inflation	–	2 757	–	2 757
Titres de créance privés	–	–	3 077	3 077
<b>Placements alternatifs</b>	–	418	1 557	1 975
	<b>6 104</b>	<b>11 269</b>	<b>19 927</b>	<b>37 300</b>
<b>Actifs liés à des placements</b>				
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	–	231	–	231
Intérêts à recevoir	–	98	–	98
Dividendes à recevoir	–	28	–	28
Titres acquis en vertu de conventions de revente	–	1 174	–	1 174
Actifs liés à des produits dérivés	26	284	–	310
	<b>26</b>	<b>1 815</b>	<b>–</b>	<b>1 841</b>
<b>Placements représentant les actifs financiers à la JVRN</b>	<b>6 130</b>	<b>13 084</b>	<b>19 927</b>	<b>39 141</b>
<b>Passifs liés à des placements</b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	–	(188)	–	(188)
Intérêts à payer	–	(14)	–	(14)
Titres vendus à découvert	(770)	(468)	–	(1 238)
Garanties à payer	–	(592)	–	(592)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	–	(1 107)	–	(1 107)
Passifs liés à des produits dérivés	(21)	(168)	–	(189)
<b>Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN</b>	<b>(791)</b>	<b>(2 537)</b>	<b>–</b>	<b>(3 328)</b>
<b>Emprunts</b>				
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	–	(2 777)	–	(2 777)
<b>Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN</b>	<b>–</b>	<b>(2 777)</b>	<b>–</b>	<b>(2 777)</b>
<b>Placements nets</b>	<b>5 339</b>	<b>7 770</b>	<b>19 927</b>	<b>33 036</b>

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.1. Classement (suite)

Le tableau ci-après présente la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers au 31 mars 2018, selon leur classement dans la hiérarchie de la juste valeur :

(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
<b>Placements sur les marchés publics</b>				
Actions canadiennes	671	170	–	841
Actions étrangères	5 823	636	374	6 833
<b>Placements sur les marchés privés</b>				
Placements immobiliers	–	–	5 263	5 263
Placements privés	–	–	3 207	3 207
Placements en infrastructures	–	–	3 518	3 518
Placements en ressources naturelles	–	–	1 053	1 053
<b>Titres à revenu fixe</b>				
Trésorerie et titres du marché monétaire	–	2 243	–	2 243
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	–	4 425	34	4 459
Obligations indexées à l'inflation	–	2 437	–	2 437
Titres de créance privés	–	–	2 785	2 785
<b>Placements alternatifs</b>	–	329	1 396	1 725
	6 494	10 240	17 630	34 364
<b>Actifs liés à des placements</b>				
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	–	220	–	220
Intérêts à recevoir	–	83	–	83
Dividendes à recevoir	–	26	–	26
Titres acquis en vertu de conventions de revente	–	368	–	368
Actifs liés à des produits dérivés	40	187	–	227
	40	884	–	924
<b>Placements représentant les actifs financiers à la JVRN</b>	6 534	11 124	17 630	35 288
<b>Passifs liés à des placements</b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	–	(230)	–	(230)
Intérêts à payer	–	(11)	–	(11)
Titres vendus à découvert	(1 000)	(296)	–	(1 296)
Garanties à payer	–	(705)	–	(705)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	–	(113)	–	(113)
Passifs liés à des produits dérivés	(31)	(311)	–	(342)
<b>Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN</b>	(1 031)	(1 666)	–	(2 697)
<b>Emprunts</b>				
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	–	(2 404)	–	(2 404)
<b>Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN</b>	–	(2 404)	–	(2 404)
<b>Placements nets</b>	5 503	7 054	17 630	30 187

Aucun transfert important n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, des titres cotés d'une juste valeur de 9 millions \$, classés au niveau 2 au 31 mars 2017, ont été transférés dans le niveau 1, les restrictions de négociation ayant expiré.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.2. Processus de détermination de la juste valeur des placements classés au niveau 3

Le processus d'évaluation est suivi et régi par un comité d'évaluation interne. Ce comité est responsable de la surveillance de tous les aspects de la détermination de la juste valeur, y compris l'élaboration des méthodes et procédures d'évaluation pour chaque type de placement et l'assurance qu'elles sont suivies. Les méthodes d'évaluation sont fondées sur des pratiques largement reconnues conformes aux normes d'évaluation professionnelles. Ces normes comprennent, entre autres, les *International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines*, les *Règles uniformes de pratique professionnelle en matière d'évaluation au Canada* et les *Uniform Standards of Professional Appraisal Practice* en vigueur aux États-Unis.

La juste valeur des placements classés au niveau 3 est établie au moins une fois l'an. Chaque trimestre, la juste valeur est passée en revue et ajustée, s'il y a lieu, pour refléter les répercussions de situations ou de circonstances importantes sur le marché en général ou propres aux placements. La méthode d'évaluation choisie pour chaque placement est, par la suite, appliquée de façon uniforme selon ce qui convient dans les circonstances. Le comité d'évaluation passe en revue les modifications importantes apportées aux méthodes d'évaluation pour déterminer si elles sont appropriées.

Dans les situations où elle recourt aux services d'évaluateurs indépendants, la direction s'assure qu'ils sont indépendants et que les méthodes d'évaluation employées sont conformes aux normes d'évaluation professionnelles susmentionnées. Pour valider le travail effectué par les évaluateurs, la direction s'assure que les hypothèses employées correspondent à l'information financière et aux prévisions du placement sous-jacent.

En ce qui concerne les placements dans des fonds classés au niveau 3, la juste valeur annuelle est habituellement déterminée selon les états financiers audités reçus du gestionnaire principal du fonds. Dans certains cas, la juste valeur est obtenue au moyen d'informations fournies par les administrateurs du fonds et revue par la direction pour s'assurer qu'elle est raisonnable et conforme aux méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur. Le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération pour déterminer la juste valeur.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.3. Données d'entrée importantes pour le classement au niveau 3

Le tableau ci-après présente les principales informations sur les données d'entrée importantes liées aux actifs financiers et aux passifs financiers classés au niveau 3 au 31 mars 2019:

Actifs financiers et passifs financiers	Type de placement	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Techniques d'évaluation importantes	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette (moyenne pondérée)
<b>Placements sur les marchés publics</b> Actions canadiennes	Placements directs	12	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
	Actions étrangères	330	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Placements sur les marchés privés</b> Placements immobiliers	Placements directs et co-investissements	5 174	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B, C</sup>	4,10 % – 20,00 % (7,55 %)
				Taux de capitalisation final <sup>B, C</sup>	4,25 % – 10,25 % (5,92 %)
			Capitalisation directe	Taux de capitalisation <sup>B, D</sup>	2,50 % – 8,98 % (5,57 %)
				Taux d'occupation stable <sup>D, E</sup>	93,00 % – 100,00 % (98,22 %)
	Approche des transactions comparables	Prix au pied carré <sup>D, E</sup>	0,95 \$ – 2 057,93 \$ (281,99 \$)		
	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.		
	Prix de la transaction	s. o.	s. o.		
Placements dans des fonds	361	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
Autres placements sur les marchés privés	Placements directs et co-investissements	6 646	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	6,00 % – 12,50 % (8,79 %)
				Données de marché comparables	s. o.
			Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
			Prix de la transaction	s. o.	s. o.
Placements dans des fonds	2 763	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
<b>Titres à revenu fixe</b> Obligations de sociétés	Obligations convertibles	6	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	52,50 %
	Billets à terme adossés à des actifs	1	Prix obtenus de sources indépendantes <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
Titres de créance privés	Placements directs et co-investissements	2 124	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	5,54 % – 18,76 % (9,77 %)
				Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.
			Prix de la transaction	s. o.	s. o.
Placements dans des fonds	953	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
<b>Placements alternatifs</b>	Placements dans des fonds	1 557	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Total</b>		<b>19 927</b>			

<sup>A</sup> Dans certains cas, la juste valeur est déterminée par des sources indépendantes. Investissements PSP n'a pas accès aux informations sur les évaluations.

<sup>B</sup> Toute augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une diminution (augmentation) de la juste valeur.

<sup>C</sup> Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation est en général accompagnée d'une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final.

<sup>D</sup> Il n'existe pas de relation directe prévisible entre cette donnée d'entrée et toute autre donnée d'entrée importante non observable.

<sup>E</sup> Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une augmentation (diminution) de la juste valeur.



## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.3. Données d'entrée importantes pour le classement au niveau 3 (suite)

Le tableau ci-après présente les principales informations sur les données d'entrée importantes liées aux actifs financiers et aux passifs financiers classés au niveau 3 au 31 mars 2018 :

Actifs financiers et passifs financiers	Type de placement	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Techniques d'évaluation importantes	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette (moyenne pondérée)
<b>Placements sur les marchés publics</b> Actions étrangères	Placements directs	374	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Placements sur les marchés privés</b> Placements immobiliers	Placements directs et co-investissements	4 939	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B, C</sup>	5,00 % – 22,10 % (7,94 %)
Taux de capitalisation final <sup>B, C</sup>				4,25 % – 9,75 % (5,92 %)	
Capitalisation directe			Taux de capitalisation <sup>B, D</sup>	2,75 % – 9,09 % (5,30 %)	
			Taux d'occupation stable <sup>D, E</sup>	94,00 % – 100,00 % (98,29 %)	
Approche des transactions comparables			Prix au pied carré <sup>D, E</sup>	27,50 \$ – 1 107,92 \$ (90,83 \$)	
Valeur de l'actif net <sup>A</sup>			s. o.	s. o.	
Prix de la transaction	s. o.	s. o.			
	Placements dans des fonds	324	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
Autres placements sur les marchés privés	Placements directs et co-investissements	5 367	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	6,00 % – 12,70 % (8,94 %)
				Données de marché comparables	s. o.
			Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
			Prix de la transaction	s. o.	s. o.
	Placements dans des fonds	2 411	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Titres à revenu fixe</b> Obligations de sociétés	Obligations convertibles	32	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	4,70 % – 10,00 % (7,40 %)
	Billets à terme adossés à des actifs	2	Prix obtenus de sources indépendantes <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
Titres de créance privés	Placements directs et co-investissements	2 003	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	5,90 % – 17,25 % (9,79 %)
				Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.
			Prix de la transaction	s. o.	s. o.
	Placements dans des fonds	782	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Placements alternatifs</b>	Placements dans des fonds	1 396	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Total</b>		17 630			

<sup>A</sup> Dans certains cas, la juste valeur est déterminée par des sources indépendantes. Investissements PSP n'a pas accès aux informations sur les évaluations.

<sup>B</sup> Toute augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une diminution (augmentation) de la juste valeur.

<sup>C</sup> Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation est en général accompagnée d'une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final.

<sup>D</sup> Il n'existe pas de relation directe prévisible entre cette donnée d'entrée et toute autre donnée d'entrée importante non observable.

<sup>E</sup> Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une augmentation (diminution) de la juste valeur.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.4. Niveau 3 – rapprochement

Le tableau suivant présente le rapprochement de tous les mouvements liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 mars 2019 :

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Achats	Ventes	Règlements	Gains réalisés	Gains (pertes) non réalisés <sup>A</sup>	Transfert hors du niveau 3	Solde de clôture
Placements sur les marchés publics	374	109	(133)	-	85	(93)	-	342
Placements sur les marchés privés	13 041	2 927	(1 864)	-	373	484	(17)	14 944
Titres à revenu fixe	2 819	1 137	(886)	(12)	30	(4)	-	3 084
Placements alternatifs	1 396	173	(108)	-	9	87	-	1 557
Montants nets à recevoir et à payer liés aux produits dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>17 630</b>	<b>4 346</b>	<b>(2 991)</b>	<b>(12)</b>	<b>497</b>	<b>474</b>	<b>(17)</b>	<b>19 927</b>

<sup>A</sup> Comprennent des ajustements liés à la répartition du compte de régime.

Au 31 mars 2018, un placement sur les marchés privés a été classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, étant donné que la juste valeur a été déterminée à l'aide de données d'entrée non observables importantes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, le placement a été transféré dans le niveau 1, les titres connexes ayant été inscrits en Bourse.

Le tableau suivant présente le rapprochement de tous les mouvements liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 mars 2018 :

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Achats	Ventes	Règlements	Gains réalisés	Gains non réalisés <sup>A</sup>	Transfert hors du niveau 3	Solde de clôture
Placements sur les marchés publics	58	129	(11)	-	1	197	-	374
Placements sur les marchés privés	10 907	1 940	(886)	-	221	862	(3)	13 041
Titres à revenu fixe	1 855	1 543	(632)	(5)	42	16	-	2 819
Placements alternatifs	1 277	263	(184)	-	16	24	-	1 396
Montants nets à recevoir et à payer liés aux produits dérivés	-	3	-	(3)	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>14 097</b>	<b>3 878</b>	<b>(1 713)</b>	<b>(8)</b>	<b>280</b>	<b>1 099</b>	<b>(3)</b>	<b>17 630</b>

<sup>A</sup> Comprennent des ajustements liés à la répartition du compte de régime.

Au 31 mars 2017, un placement sur les marchés privés a été classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, étant donné que la juste valeur a été déterminée à l'aide de données d'entrée non observables importantes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, le placement a été transféré dans le niveau 2, les titres connexes ayant été inscrits en Bourse. Les titres détenus par Investissements PSP ne sont pas inscrits en Bourse et ne peuvent être vendus qu'à compter du moment de leur inscription.

#### 4.2.5. Niveau 3 – analyse de sensibilité

Dans le processus d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation utilisées reposent sur des hypothèses fondées sur des données non observables. Les hypothèses importantes utilisées pour chaque catégorie d'actif sont décrites à la note 4.2.3. Bien que de telles hypothèses reflètent le meilleur jugement de la direction, l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles pourrait donner des justes valeurs différentes représentant, au minimum, une augmentation de 3 % et une diminution de 3 % au 31 mars 2019 (augmentation de 3 % et diminution de 3 % au 31 mars 2018) de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. Sont exclus les placements dans des fonds, pour lesquels une analyse de sensibilité n'est pas possible étant donné qu'Investissements PSP n'a pas accès aux hypothèses sous-jacentes utilisées. Pour ce qui est des placements dans des fonds, la juste valeur est établie tel qu'il est indiqué à la note 4.2.2.

## 5 — Biens donnés et obtenus en garantie

Investissements PSP est partie à des ententes qui requièrent que des biens soient donnés et obtenus en garantie, comme il est indiqué aux notes 2.3.5, 2.3.6 et 7.2.1. Le tableau qui suit présente la juste valeur de ces garanties attribuées au compte de régime, ainsi que les titres visés par les programmes de prêt et d'emprunt et les titres visés par les conventions de rachat et les conventions de revente à la date indiquée:

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
<b>Prêts et emprunts de titres</b>		
Titres prêtés	1 571	2 278
Biens détenus en garantie <sup>A</sup>	1 655	2 424
Titres empruntés	772	1 007
Biens donnés en garantie <sup>B</sup>	794	1 042
<b>Conventions de rachat et conventions de revente de titres</b>		
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	1 114	115
Biens donnés en garantie	1 111	115
Titres acquis en vertu de conventions de revente	1 180	371
Biens détenus en garantie <sup>C</sup>	1 178	370
<b>Contrats de dérivés</b>		
Biens donnés en garantie	180	351
Biens détenus en garantie <sup>D</sup>	109	1

<sup>A</sup> La juste valeur minimale de la garantie en espèces requise correspond à 102 % de la juste valeur des titres prêtés et, dans le cas des garanties sous forme de titres, à 105 %. Les biens détenus en garantie comprenaient 586 millions \$ en espèces pour le compte de régime au 31 mars 2019 (691 millions \$ au 31 mars 2018) et 1 069 millions \$ en titres au 31 mars 2019 (1 733 millions \$ au 31 mars 2018). Toutes les garanties en espèces sont réinvesties.

<sup>B</sup> La juste valeur minimale de la garantie requise correspond à 100 % de la juste valeur des titres empruntés.

<sup>C</sup> Au 31 mars 2019, un montant de 468 millions \$ (297 millions \$ au 31 mars 2018) des biens détenus en garantie sous forme de titres avait été utilisé dans le cadre de transactions de vente à découvert et un montant de 3 millions \$ (néant au 31 mars 2018) avait été utilisé relativement à des titres vendus en vertu de conventions de rachat.

<sup>D</sup> Les biens détenus en garantie comprenaient 1 million \$ en espèces au 31 mars 2019 (1 million \$ au 31 mars 2018) et 108 millions \$ en titres au 31 mars 2019 (134 mille \$ au 31 mars 2018). Toutes les garanties en espèces sont réinvesties.

## 6 — Intérêts détenus dans d'autres entités

### 6.1. Filiales, coentreprises et entreprises associées

À titre d'entité d'investissement, Investissements PSP ne consolide que les filiales qui lui fournissent des services liés à ses activités de placement. Investissements PSP évalue sa participation dans ses filiales, ses coentreprises et ses entreprises associées à la JVRN, comme il est mentionné à la note 2.1.

Aux fins de la préparation de cette note, la direction évalue le contrôle, le contrôle conjoint et l'influence notable comme suit :

#### *i) Contrôle et influence notable*

Investissements PSP détermine qu'elle exerce un contrôle sur une entité émettrice si elle est exposée ou si elle a le droit à des rendements variables en raison de sa participation dans une entité et si elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Dans certains cas, Investissements PSP n'exerce pas un contrôle sur une entité émettrice, mais a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice. Dans de tels cas, Investissements PSP détermine qu'elle exerce une influence notable sur l'entité émettrice.

Dans le cas du contrôle ou de l'influence notable, le pouvoir sur l'entité émettrice résulte des droits de vote conférés par les droits de propriété, d'autres accords contractuels, ou une combinaison de ces éléments.

#### *ii) Contrôle conjoint*

Investissements PSP détermine qu'elle est partie à un accord de coentreprise si elle exerce un contrôle conjoint sur une entité émettrice et détient des droits sur l'actif net de l'entité émettrice. Le contrôle conjoint est établi en vertu d'un accord contractuel qui exige le consentement unanime des parties partageant le contrôle à l'égard des activités qui ont une incidence importante sur les rendements de la coentreprise.

En général, la prise de décisions à l'égard des activités est régie par les droits de vote conférés par la participation de chaque partie. Dans certains cas, elle est régie uniquement en vertu des accords contractuels ou en combinaison avec les droits de propriété de chaque partie.

## 6 — Intérêts détenus dans d'autres entités (suite)

### 6.1. Filiales, coentreprises et entreprises associées (suite)

Dans le cours normal des activités, les placements sur les marchés privés sont généralement détenus par les filiales qui sont des entités d'investissement créées par Investissements PSP. Au 31 mars 2019, 108 filiales qui sont des entités d'investissement étaient constituées en Amérique du Nord, 17 en Europe, 11 en Océanie, 4 en Amérique centrale et en Amérique du Sud, 1 en Afrique et 1 en Asie (103 entités d'investissement en Amérique du Nord, 23 en Europe, 11 en Océanie, 4 en Amérique centrale et en Amérique du Sud, 1 en Afrique et 1 en Asie au 31 mars 2018).

De plus, Investissements PSP contrôlait 81 entités émettrices directement ou par l'intermédiaire de ses filiales qui sont des entités d'investissement au 31 mars 2019 (80 entités émettrices au 31 mars 2018).

Les tableaux ci-après présentent, en ordre décroissant, les entités émettrices importantes détenues directement ou indirectement par Investissements PSP, sur lesquelles elle exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

31 mars 2019			
Nom de l'entité	Établissement principal	Participation détenue par Investissements PSP (%)	Relation avec Investissements PSP
AviAlliance GmbH	Europe	100	Entité émettrice contrôlée
Revera Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
Kaingaroa Timberlands Ltd.	Océanie	56	Entité contrôlée conjointement
Roadis Transportation B.V.	Mondial	100	Entité émettrice contrôlée
FirstLight Power Resources Holding Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
SEGRO European Logistics Partnership S.a.r.l.	Europe	50	Entité contrôlée conjointement
Forth Ports Limited	Europe	51	Entité contrôlée conjointement
TDF S.A.S.	Europe	22	Entreprise associée
Roccapina Fund, L.P.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
Big Box Properties	Amérique du Nord	49	Entité contrôlée conjointement

31 mars 2018			
Nom de l'entité	Établissement principal	Participation détenue par Investissements PSP (%)	Relation avec Investissements PSP
Revera Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
AviAlliance GmbH	Europe	100	Entité émettrice contrôlée
Kaingaroa Timberlands Ltd.	Océanie	56	Entité contrôlée conjointement
Roadis Transportation B.V.	Mondial	100	Entité émettrice contrôlée
SEGRO European Logistics Partnership S.a.r.l.	Europe	50	Entité contrôlée conjointement
FirstLight Power Resources Holding Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
Roccapina Fund, L.P.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
TDF S.A.S.	Europe	22	Entreprise associée
Cubico Sustainable Investments Limited	Mondial	50	Entité contrôlée conjointement
Big Box Properties	Amérique du Nord	49	Entité contrôlée conjointement

Outre ce qui précède, Investissements PSP consolide les filiales en propriété exclusive qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement. Ces services comprennent la gestion de placements et le financement des placements sur les marchés privés dans le cadre du programme du financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP, décrit à la note 8.2.

### 6.2. Entités structurées

Investissements PSP détient des intérêts dans des sociétés de personnes et des fonds surtout dans le contexte de ses placements sur les marchés privés. En raison de leur nature, ces entités ont en général les caractéristiques d'une entité structurée comme elles sont définies par les IFRS. Ces entités sont détenues à titre de placements et n'exposent pas Investissements PSP à plus de risques ou de rendements que ses intérêts détenus dans des entités non structurées.

Des renseignements à l'égard des entités structurées sont compris, s'il y a lieu, dans les informations portant sur la gestion du risque lié aux placements à la note 7, les garanties et les indemnités, à la note 16 et les engagements, à la note 17.

## 7 — Gestion du risque lié aux placements

Investissements PSP est tenue d'agir dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires en vertu des régimes et de maximiser les rendements sans s'exposer à un risque de perte indu. Aux fins de l'atteinte de cet objectif, Investissements PSP a élaboré une politique de gestion du risque d'entreprise. La politique de gestion du risque d'entreprise fournit un cadre pour identifier, évaluer, gérer, atténuer, surveiller et signaler les risques liés et non liés aux placements auxquels Investissements PSP est exposée.

Dans le cadre de la politique globale de gestion du risque d'entreprise, la politique de gestion du risque de placement vise à appuyer la gestion des risques inhérents au processus de prise de décisions en matière de placement. La politique de gestion du risque de placement offre un cadre précisant la façon dont les activités de placement doivent se conformer à la philosophie d'Investissements PSP en matière de risque et s'aligner sur la tolérance et les limites de son appétit à l'égard du risque. La politique de gestion du risque de placement complète également l'Énoncé sur les principes, normes et procédures de placement (l'« ÉPNP »), dont l'objectif est d'assurer une gestion efficace des risques de placement dans le cadre de la mise en œuvre des diverses stratégies de placement d'Investissements PSP. Les risques liés aux placements comprennent le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

### 7.1. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de variation de la valeur d'un placement attribuable à des résultats financiers défavorables découlant de facteurs qui influent sur la valeur, comme les fluctuations des prix du marché, les fluctuations dues à des facteurs propres au placement, la volatilité des cours des actions et des marchandises, des taux d'intérêt, des taux de change, ou d'autres facteurs touchant des titres similaires négociés sur le marché.

#### 7.1.1. Mesure du risque de marché

La volatilité annualisée absolue pour l'ensemble du portefeuille est utilisée comme mesure principale du risque de marché. La volatilité absolue est une mesure statistique de l'ampleur des variations des rendements d'un placement ou d'un portefeuille de placements donné. Elle permet d'illustrer le potentiel de perte de valeur dans un placement ou un portefeuille de placements découlant des fluctuations des prix du marché.

Investissements PSP utilise les rendements des marchés sur une période de sept ans et sur un horizon de détention de douze mois pour calculer la volatilité absolue. En ce qui concerne les placements qui ne sont pas négociés activement, des titres ayant des caractéristiques de risque semblables sont utilisés pour calculer la volatilité absolue.

La volatilité absolue est valide, sur le plan statistique, dans des conditions normales de marché et ne tient pas particulièrement compte des pertes découlant d'événements marquants sur le marché. Elle suppose également que l'avenir se déroulera d'une manière semblable au passé. Par conséquent, si la conjoncture du marché varie grandement par rapport à la conjoncture passée, les pertes potentielles pourraient différer de celles qui avaient été estimées initialement.

Le tableau suivant présente la volatilité absolue pour l'ensemble du portefeuille, calculée en pourcentage des placements nets, à la fin de la période :

	31 mars 2019 (%)	31 mars 2018 (%)
<b>Volatilité absolue</b>	<b>7,3</b>	7,2

#### *Méthodes de simulation de crises*

Bien que la volatilité absolue soit une méthode très reconnue de mesure du risque, elle est complétée par d'autres méthodes de mesure du risque qui donnent un meilleur aperçu du risque de marché. Investissements PSP utilise donc des méthodes de simulation de crises et l'analyse de scénarios pour évaluer l'incidence sur les résultats financiers de fluctuations inhabituelles des facteurs de risque. Ces méthodes servent à évaluer la sensibilité d'un portefeuille à divers facteurs de risque et aux principales hypothèses de modélisation. Dans le cadre de ces méthodes, les périodes de crise passées servent également à évaluer comment un portefeuille actuel se comporte en pareilles circonstances. En outre, les méthodes de simulation de crises et l'analyse de scénarios permettent d'évaluer la performance d'un nouveau produit de placement.

## 7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.1. Risque de marché (suite)

#### 7.1.2. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt a trait à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif net du compte de régime. Les durées jusqu'à l'échéance des catégories d'instruments financiers, qui figurent à la note 4.1, qui sont les plus exposées au risque de taux d'intérêt étaient les suivantes :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019					
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Autres	Total
Trésorerie et titres du marché monétaire	–	–	–	–	2 340 <sup>A</sup>	2 340
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	234	2 383	1 184	961	400 <sup>B</sup>	5 162
Obligations indexées à l'inflation	–	450	1 540	767	–	2 757
Titres de créance privés	17	501	1 182	410	967 <sup>C</sup>	3 077
<b>Total des titres à revenu fixe</b>	<b>251</b>	<b>3 334</b>	<b>3 906</b>	<b>2 138</b>	<b>3 707</b>	<b>13 336</b>

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2018					
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Autres	Total
Trésorerie et titres du marché monétaire	–	–	–	–	2 243 <sup>A</sup>	2 243
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	689	1 632	1 029	676	433 <sup>B</sup>	4 459
Obligations indexées à l'inflation	–	809	870	758	–	2 437
Titres de créance privés	1	281	1 379	304	820 <sup>C</sup>	2 785
<b>Total des titres à revenu fixe</b>	<b>690</b>	<b>2 722</b>	<b>3 278</b>	<b>1 738</b>	<b>3 496</b>	<b>11 924</b>

<sup>A</sup> En raison de leur échéance à court terme, ces placements ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt.

<sup>B</sup> Certains titres à revenu fixe ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt étant donné que leurs taux d'intérêt prescrits sont variables.

<sup>C</sup> L'information liée à la durée jusqu'à l'échéance des placements dans des fonds et de certains placements détenus directement compris dans les titres de créance privés n'est pas disponible.

Tous les placements dans des actions canadiennes, les placements dans des actions étrangères, les placements immobiliers, les placements privés, les placements en infrastructures et les placements en ressources naturelles, totalisant 21 989 millions \$ au 31 mars 2019 (20 715 millions \$ au 31 mars 2018), n'ont pas d'échéance précise et ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt. Les placements alternatifs décrits à la note 4.1.4, totalisant 1 975 millions \$ au 31 mars 2019 (1 725 millions \$ au 31 mars 2018), n'ont également pas d'échéance précise. Certains de ces placements alternatifs, de même que des conventions de revente et des contrats de dérivés présentés respectivement aux notes 4.1.10 et 4.1.12 sont exposés au risque de taux d'intérêt. Ces expositions sont prises en compte dans le calcul de la volatilité absolue dont il est question à la note 7.1.1.

La durée jusqu'à l'échéance des titres de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP est présentée à la note 8.2.

## 7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.1. Risque de marché (suite)

#### 7.1.3. Risque de change

Investissements PSP est exposée à un risque de change découlant de la détention de placements (c'est-à-dire la détention directe et indirecte de titres, de parts de fonds en gestion commune et de parts de sociétés en commandite) ou de passifs liés à des placements dans diverses devises. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport aux devises peuvent influencer positivement ou négativement sur la juste valeur des placements. Afin d'atténuer ce risque, Investissements PSP peut prendre des positions en devises au moyen de contrats de change à terme ou de swaps de devises.

Les expositions au risque de change sous-jacentes des placements nets du compte de régime s'établissaient comme suit à la date indiquée :

Devise	31 mars 2019		31 mars 2018	
	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Pourcentage du total	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Pourcentage du total
Dollar américain	17 145	63,6	16 242	68,4
Euro	4 017	14,9	2 406	10,1
Livre sterling	1 557	5,8	582	2,5
Dollar australien	593	2,2	520	2,2
Yen japonais	546	2,0	701	3,0
Dollar de Hong Kong	508	1,9	473	2,0
Peso mexicain	474	1,8	386	1,6
Réal brésilien	315	1,2	425	1,8
Roupie indienne	314	1,2	272	1,1
Won sud-coréen	260	1,0	515	2,2
Franc suisse	181	0,7	157	0,7
Nouveau dollar taïwanais	180	0,7	203	0,9
Autres	845	3,0	856	3,5
<b>Total</b>	<b>26 935</b>	<b>100,0</b>	<b>23 738</b>	<b>100,0</b>

Au 31 mars 2019, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient en outre des engagements libellés en devises de 4 249 millions \$ pour le compte de régime (2 686 millions \$ US, 390 millions €, 21 millions £, 4 millions de rands d'Afrique du Sud, 1 million de réals brésiliens, 2 665 millions de pesos colombiens, 522 millions de pesos mexicains et 3 millions de dollars australiens). Ces engagements ne figurent pas dans le tableau des expositions au risque de change ci-dessus.

Au 31 mars 2018, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient en outre des engagements libellés en devises de 4 609 millions \$ pour le compte de régime (2 892 millions \$ US, 501 millions €, 36 millions £, 4 millions de rands d'Afrique du Sud, 2 672 millions de pesos colombiens et 284 millions de pesos mexicains). Ces engagements ne figurent pas dans le tableau des expositions au risque de change ci-dessus.



## 7 — Gestion du risque lié aux placements

(suite)

### 7.2. Risque de crédit

Investissements PSP est exposée au risque de crédit, c'est-à-dire le risque de non-exécution par un débiteur sur lequel Investissements PSP compte pour satisfaire à ses obligations contractuelles ou financières, soit le risque qu'un émetteur de titres d'emprunt ou qu'une contrepartie à une opération sur instruments dérivés, à une transaction de prêt et d'emprunt de titres ou à une transaction sur des titres acquis en vertu de conventions de revente ne puisse satisfaire à ses obligations financières.

Le risque de crédit comprend le risque d'une détérioration de la solvabilité et le risque de concentration concerné. La surveillance du risque de crédit comporte l'évaluation de la cote de crédit de chaque émetteur et de chaque contrepartie effectuant des transactions avec Investissements PSP. Cette évaluation à l'égard d'émetteurs et de contreparties publics est fondée sur les renseignements fournis par quatre agences de notation reconnues. Chaque titre est classé sur la foi d'au moins deux cotes de crédit. Si les agences accordent des cotes différentes à un même titre, Investissements PSP se fondera sur la notation la plus faible. Pour les émetteurs privés, Investissements PSP attribue des cotes de crédit internes aux émetteurs et évalue les profils de risques combinés par rapport aux objectifs fixés. Pour attribuer des cotes de crédit aux émetteurs, Investissements PSP utilise des méthodes comparables à celles utilisées par des agences de notation reconnues.

Au 31 mars 2019, l'exposition maximale du compte de régime au risque de crédit s'élevait à 14 milliards \$ (12 milliards \$ au 31 mars 2018). Ce montant est présenté compte non tenu des biens détenus en garantie et des conventions de compensation qui ne sont pas admissibles à la compensation selon les IFRS. Le risque de crédit maximum exclut les garanties présentées à la note 16 ainsi que les placements dans des fonds classés dans les placements alternatifs à la note 4.1. Ces fonds détiennent des titres à revenu fixe parmi d'autres types d'instruments.

Dans le cadre de son suivi du risque de crédit, Investissements PSP produit un rapport périodique sur la concentration par cote de crédit pour les titres sensibles au crédit. Le tableau suivant présente la concentration du risque de crédit en fonction des cotes de crédit, à la date indiquée :

Cote de crédit	31 mars 2019 (%)	31 mars 2018 (%)
AAA-AA	48,4	51,2
A	23,6	20,9
BBB	2,3	2,5
BB et moins	25,1	24,4
Aucune cote <sup>A</sup>	0,6	1,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

<sup>A</sup> Comprend des titres d'émetteurs et de contreparties publics qui ne sont pas cotés par des agences de notation du crédit ou qui sont cotés par une seule agence de notation du crédit.

## 7 — Gestion du risque lié aux placements

(suite)

### 7.2. Risque de crédit (suite)

#### 7.2.1. Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie représente le risque de crédit découlant de l'exposition actuelle ou potentielle liée à des transactions portant sur des contrats de dérivés, à des transactions portant sur des titres de prêt et d'emprunt et à des transactions portant sur des conventions de rachat et des conventions de revente de titres. Afin d'atténuer le risque de contrepartie, Investissements PSP exige des contreparties qu'elles fournissent des garanties adéquates et qu'elles répondent à ses exigences en matière de cote de crédit. Investissements PSP assure un suivi régulier des cotes de crédit de ses contreparties établies par des agences de notation du crédit reconnues. En ce qui concerne les contrats de dérivés, Investissements PSP peut mettre un terme à toute activité avec la plupart des contreparties dont la cote de crédit baisse en deçà de ses exigences.

En ce qui a trait aux instruments dérivés négociés hors cote, la politique d'Investissements PSP exige également que soit signée la convention-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (l'« ISDA ») avec toute contrepartie à un contrat de dérivés. Cette entente fournit l'encadrement contractuel régissant la manière dont doivent se dérouler les activités de négociation touchant toute une gamme de produits négociés hors cote. Dans le cas des instruments dérivés hors cote compensés, les activités de négociation entre les parties sont régies selon les modalités habituelles dans le cadre de telles transactions.

En tant que technique de limitation du risque de crédit, la convention-cadre de l'ISDA prévoit des dispositions exécutoires de compensation par liquidation en cas de défaut de l'une des contreparties. En outre, l'annexe sur le soutien des garanties (l'« ASG ») à la convention-cadre de l'ISDA permet à Investissements PSP de réaliser toute garantie qui lui est accordée en cas de défaillance de la contrepartie. L'ASG exige également d'Investissements PSP qu'elle fournisse une garantie supplémentaire si une telle garantie lui est demandée. Toutes les transactions assujetties à l'ASG portent sur des garanties en espèces, des titres de créance de qualité supérieure ou d'autres titres de qualité supérieure. L'ASG régit également l'échange de garanties lorsque l'exposition au crédit d'une contrepartie dépasse un seuil prédéterminé. Les contreparties sont, en règle générale, autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. De même, dans le cas d'instruments dérivés hors cote compensés, des garanties sont requises en espèces, en titres de créance de qualité supérieure ou d'autres titres de qualité supérieure et peuvent être vendues, redonnées en garantie ou autrement utilisées. Investissements PSP ne vend pas, ne redonne pas en garantie ni n'utilise autrement les biens détenus en garantie sous forme de titres, mais réinvestit toutes les garanties en espèces relativement aux contrats de dérivés.

En ce qui concerne les transactions portant sur des contrats de prêt et d'emprunt de titres, ainsi que sur des conventions de rachat et des conventions de revente de titres, il existe des obligations de garantie pour atténuer le risque de contrepartie. Les obligations de garantie pour les programmes de prêt et d'emprunt de titres ainsi que les conventions de rachat et les conventions de revente de titres sont décrites aux notes 2.3.5 et 2.3.6.

L'information relative aux biens donnés en garantie par Investissements PSP et ses contreparties figure à la note 5.

Dans le cas du programme de prêt de titres, l'exposition d'Investissements PSP au risque de contrepartie est davantage atténuée puisque le gardien des valeurs prêtées assume le risque que la contrepartie ne pourra respecter les obligations liées à la garantie.

La direction assure la surveillance et l'atténuation du risque de contrepartie et applique une procédure exhaustive et rigoureuse à l'échelle d'Investissements PSP dans le cadre de son suivi et de sa gestion du risque de contrepartie. Ainsi, la direction mesure le risque de contrepartie en continu, évalue et assure le suivi de la qualité du crédit des contreparties actuelles, et veille à atténuer le risque de contrepartie par la gestion des garanties.

## 7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.2. Risque de crédit (suite)

#### 7.2.2. Compensation

Investissements PSP est assujettie aux conventions-cadres de l'ISDA à l'égard de ses instruments financiers dérivés négociés hors cote, comme il a déjà été mentionné. Ces conventions contiennent des dispositions exécutoires de compensation par liquidation qui s'appliquent seulement en cas de défaut. Dans certains cas, ces conventions permettent la compensation. Lorsque les conditions de compensation étaient satisfaites, les instruments financiers ont été présentés selon leur montant net dans les états de la situation financière. Les conventions de rachat et les conventions de revente de titres, décrites aux notes 2.3.6 et 5, sont assujetties à des conventions similaires bien qu'elles ne soient pas compensées, les conditions de compensation n'étant pas satisfaites.

Les tableaux qui suivent présentent les actifs financiers et les passifs financiers susmentionnés :

#### Actifs financiers

(en millions de dollars canadiens)	Montant brut des actifs financiers comptabilisés	Moins : Montant brut des passifs financiers comptabilisés et compensés	Montant net des actifs financiers présentés dans les états de la situation financière	Moins : Montants connexes non compensés dans les états de la situation financière		Montant net
				Passifs financiers comptabilisés	Biens détenus en garantie et non comptabilisés	
<b>31 mars 2019</b>						
Conventions de revente	1 174	–	1 174 <sup>A</sup>	764	410	–
Dérivés négociés hors cote	270	1	269 <sup>B</sup>	150	105	14
<b>Total</b>	<b>1 444</b>	<b>1</b>	<b>1 443</b>	<b>914</b>	<b>515</b>	<b>14</b>
<b>31 mars 2018</b>						
Conventions de revente	368	–	368 <sup>A</sup>	98	270	–
Dérivés négociés hors cote	180	8	172 <sup>B</sup>	171	–	1
<b>Total</b>	<b>548</b>	<b>8</b>	<b>540</b>	<b>269</b>	<b>270</b>	<b>1</b>

#### Passifs financiers

(en millions de dollars canadiens)	Montant brut des passifs financiers comptabilisés	Moins : Montant brut des actifs financiers comptabilisés et compensés	Montant net des passifs financiers présentés dans les états de la situation financière	Moins : Montants connexes non compensés dans les états de la situation financière		Montant net
				Actifs financiers comptabilisés	Biens donnés en garantie et non décomptabilisés	
<b>31 mars 2019</b>						
Conventions de rachat	1 107	–	1 107 <sup>A</sup>	764	343	–
Dérivés négociés hors cote	169	1	168 <sup>B</sup>	149	18	1
Garanties à payer	1	–	1 <sup>C</sup>	1	–	–
<b>Total</b>	<b>1 277</b>	<b>1</b>	<b>1 276</b>	<b>914</b>	<b>361</b>	<b>1</b>
<b>31 mars 2018</b>						
Conventions de rachat	113	–	113 <sup>A</sup>	98	15	–
Dérivés négociés hors cote	319	8	311 <sup>B</sup>	171	140	–
<b>Total</b>	<b>432</b>	<b>8</b>	<b>424</b>	<b>269</b>	<b>155</b>	<b>–</b>

<sup>A</sup> Tel qu'il est décrit à la note 4.1.10.

<sup>B</sup> Tel qu'il est décrit à la note 4.1.12.

<sup>C</sup> Tel qu'il est décrit à la note 4.1.9. Le solde comprend la garantie en espèces reçue dans le cadre de certaines transactions sur dérivés hors cote, et fait partie des garanties à payer décrites à la note 4.1.

## 7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'Investissements PSP ne puisse respecter ses obligations financières en temps opportun au moyen de liquidités suffisantes et facilement disponibles. La situation de l'encaisse d'Investissements PSP fait l'objet d'un contrôle quotidien. En règle générale, les placements en trésorerie, les titres du marché monétaire, les billets à taux variable, les obligations et les actions de sociétés ouvertes sont présumés être très liquides, car ils seront investis dans des titres qui sont négociés activement. La direction utilise les méthodes pertinentes de mesure et de contrôle du risque de liquidité afin de s'assurer que la société dispose des liquidités suffisantes pour satisfaire à ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles. Un rapport sur la liquidité, qui prend en compte les flux de trésorerie futurs prévus, est dressé et présenté à la haute direction sur une base hebdomadaire. Cela permet d'assurer que les réserves d'encaisse sont suffisantes et disponibles pour financer les sorties de fonds prévues. En outre, Investissements PSP maintient des sources de liquidités suffisantes pour en faire usage en cas d'interruption des activités sur les marchés. Investissements PSP a la capacité de mobiliser des capitaux supplémentaires au moyen de son programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux. Ce programme permet à Investissements PSP d'émettre des billets à ordre à court terme et des billets à moyen terme. De l'information supplémentaire sur le recours au programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux est présentée à la note 8.2. En outre, Investissements PSP détient des facilités de crédit aux fins générales de la société. De l'information supplémentaire sur ces facilités de crédit est présentée à la note 8.1.

La valeur nominale des produits dérivés selon l'échéance est présentée à la note 4.1.12.

#### Passifs financiers

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ainsi que celle des instruments financiers liés à des produits dérivés, regroupés en fonction de leur échéance au 31 mars 2019, et compte non tenu de l'incidence des garanties et des indemnités mentionnées à la note 16 :

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés<sup>A</sup></b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	(188)	—	—	(188)
Intérêts à payer	(14)	—	—	(14)
Titres vendus à découvert	(1 238)	—	—	(1 238)
Garanties à payer	(592)	—	—	(592)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(1 107)	—	—	(1 107)
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(931)	(418)	(1 428)	(2 777)
Fournisseurs et autres passifs	(14)	(23)	(25)	(62)
<b>Total</b>	<b>(4 084)</b>	<b>(441)</b>	<b>(1 453)</b>	<b>(5 978)</b>
(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Instruments financiers liés à des produits dérivés</b>				
Actifs liés à des produits dérivés	130	109	71	310
Passifs liés à des produits dérivés <sup>A</sup>	(46)	(69)	(74)	(189)
<b>Total</b>	<b>84</b>	<b>40</b>	<b>(3)</b>	<b>121</b>

<sup>A</sup> Les passifs sont présentés selon la première des périodes pendant laquelle la contrepartie peut exiger le paiement.

## 7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.3. Risque de liquidité (suite)

#### Passifs financiers (suite)

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ainsi que celle des instruments financiers liés à des produits dérivés, regroupés en fonction de leur échéance au 31 mars 2018, et compte non tenu de l'incidence des garanties et des indemnités mentionnées à la note 16 :

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés<sup>A</sup></b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	(230)	–	–	(230)
Intérêts à payer	(11)	–	–	(11)
Titres vendus à découvert	(1 296)	–	–	(1 296)
Garanties à payer	(705)	–	–	(705)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(113)	–	–	(113)
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(933)	(313)	(1 158)	(2 404)
Fournisseurs et autres passifs	(32)	–	(22)	(54)
<b>Total</b>	<b>(3 320)</b>	<b>(313)</b>	<b>(1 180)</b>	<b>(4 813)</b>
(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Instruments financiers liés à des produits dérivés</b>				
Actifs liés à des produits dérivés	99	48	80	227
Passifs liés à des produits dérivés <sup>A</sup>	(163)	(94)	(85)	(342)
<b>Total</b>	<b>(64)</b>	<b>(46)</b>	<b>(5)</b>	<b>(115)</b>

<sup>A</sup> Les passifs sont présentés selon la première des périodes pendant laquelle la contrepartie peut exiger le paiement.

## 8 — Emprunts

### 8.1. Facilités de crédit

Investissements PSP détient une facilité de crédit renouvelable de 2 milliards \$ et une ligne de crédit à demande de 1 milliard \$ (collectivement, les « facilités de crédit »).

Les facilités de crédit servent aux fins générales de la société et sont offertes en dollars canadiens ou américains. Ces facilités de crédit sont assujetties aux modalités habituelles et sont consenties à des taux d'intérêt variables, notamment au taux préférentiel et au taux de base américain.

Aucun prélèvement n'avait été effectué sur ces facilités de crédit aux 31 mars 2019 et 2018.

### 8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP comprend le placement privé de billets à ordre à court terme, de même que des billets à moyen terme émis par PSP Capital Inc., filiale en propriété exclusive d'Investissements PSP. Les fonds mobilisés sont principalement affectés au financement des placements sur les marchés privés. Ils sont garantis inconditionnellement et irrévocablement par Investissements PSP conformément à la politique de levier corporative.

Pour le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux, le montant maximum autorisé par le conseil d'administration s'établit à 10 % des placements nets plus la totalité de l'encours de la dette avec recours d'Investissements PSP au moment de l'émission. Compte tenu de cette limite, la composante des billets à ordre à court terme ne doit pas dépasser 12 milliards \$ pour les émissions au Canada et aux États-Unis combinées.

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP respectait les limites autorisées par le conseil d'administration au cours des exercices clos les 31 mars 2019 et 2018.

Le tableau suivant présente les échéances et la juste valeur des billets émis en vertu du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux attribués au compte de régime à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019		31 mars 2018	
	Montants de capital payables à l'échéance	Juste valeur	Montants de capital payables à l'échéance	Juste valeur
Billets à ordre à court terme libellés en dollars canadiens, portant intérêt entre 1,79 % et 2,20 % et venant à échéance de 56 à 365 jours (entre 1,16 % et 1,85 % et venant à échéance de 26 à 364 jours au 31 mars 2018)	128	127	187	186
Billets à ordre à court terme libellés en dollars américains, portant intérêt entre 2,45 % et 2,84 % et venant à échéance de 21 à 365 jours (entre 1,39 % et 2,17 % et venant à échéance de 28 à 365 jours au 31 mars 2018)	1 229	1 222	1 063	1 060
Billets à moyen terme de série 5, portant intérêt à 3,03 % par année et venant à échéance le 22 octobre 2020	186	189	197	202
Billets à moyen terme de série 7, portant intérêt à 3,29 % par année et venant à échéance le 4 avril 2024	185	197	194	202
Billets à moyen terme de série 8, portant intérêt à 1,34 % par année et venant à échéance le 18 août 2021	246	243	246	239
Billets à moyen terme de série 9, portant intérêt à 2,09 % par année et venant à échéance le 22 novembre 2023	197	198	191	186
Billets à moyen terme de série 10, portant intérêt à 1,73 % par année et venant à échéance le 21 juin 2022	344	343	337	329
Billets à moyen terme de série 11, portant intérêt à 3,00 % par année et venant à échéance le 5 novembre 2025	246	258	-	-
<b>Total</b>	<b>2 761</b>	<b>2 777</b>	<b>2 415</b>	<b>2 404</b>

Les pertes non réalisées sur les emprunts s'élevaient à 37 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (gains non réalisés de 38 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018).

## 8 — Emprunts (suite)

### 8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux (suite)

Les charges d'intérêts pour les exercices clos les 31 mars s'établissaient comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Billets à ordre à court terme	30	15
Billets à moyen terme	28	23
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>38</b>

### 8.3. Rapprochement des passifs issus des activités de financement

Le tableau suivant présente le rapprochement des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Produits tirés des emprunts	Remboursement d'emprunts	Changements sans contrepartie de trésorerie		Solde de clôture
				Pertes de change	Pertes de juste valeur <sup>A</sup>	
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	2 404	6 634	(6 301)	5	35	2 777
Facilités de crédit	-	-	-	-	-	-
<b>Emprunts</b>	<b>2 404</b>	<b>6 634</b>	<b>(6 301)</b>	<b>5</b>	<b>35</b>	<b>2 777</b>

<sup>A</sup> Comprend les intérêts sur les billets à ordre à court terme, qui sont ajoutés au coût, lequel se rapproche de leur juste valeur.

Le tableau suivant présente le rapprochement des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Produits tirés des emprunts	Remboursement d'emprunts	Changements sans contrepartie de trésorerie		Solde de clôture
				Gains de change	Gains de juste valeur <sup>A</sup>	
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	2 127	5 382	(5 067)	(8)	(30)	2 404
Facilités de crédit	-	7	(7)	-	-	-
<b>Emprunts</b>	<b>2 127</b>	<b>5 389</b>	<b>(5 074)</b>	<b>(8)</b>	<b>(30)</b>	<b>2 404</b>

<sup>A</sup> Comprend les intérêts sur les billets à ordre à court terme, qui sont ajoutés au coût, lequel se rapproche de leur juste valeur.

## 9 — Capitaux propres

### 9.1. Droits prévus par la loi conférés au gouvernement du Canada

Les *Lois sur la pension* confèrent au gouvernement du Canada des droits sur l'actif net d'Investissements PSP réparti à chaque compte de régime aux fins décrites dans les *Lois sur la pension*. La répartition de l'actif net et du résultat global d'Investissements PSP à chaque compte de régime à une date donnée est fondée sur la politique de répartition décrite à la note 13.

### 9.2. Transferts de fonds

Investissements PSP a reçu des transferts de fonds du gouvernement du Canada de 679 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (827 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018) pour le Fonds. Les fonds ainsi transférés ont été comptabilisés dans le compte de régime.

## 10 — Informations sectorielles

### Secteurs de placements

En vue de s'acquitter de son mandat, Investissements PSP gère un portefeuille mondial diversifié comportant des placements effectués dans différentes catégories d'actifs. De plus, elle a adopté une approche de placements axée sur l'ensemble des Fonds plutôt que sur une seule catégorie d'actifs. Cette approche s'articule sur la stratégie de placements à long terme et repose sur la gestion de la répartition et de l'exposition des catégories d'actifs, des secteurs et des facteurs de risques de l'ensemble des Fonds.

Ainsi, les secteurs de placements d'Investissements PSP sont présentés ci-après afin de refléter la façon dont les catégories d'actifs sont gérées et comment la haute direction analyse les résultats pour faciliter la gestion de la performance et la prise de décision. Le montant de chaque secteur de placements comprend sa quote-part respective dans les actifs liés aux placements, dans les passifs liés aux placements, ainsi que les emprunts, qui sont présentés séparément selon la nature des placements sous-jacents à la note 4.1. En outre, à l'appui de l'approche de placement d'Investissements PSP, un portefeuille complémentaire est géré en sus de chaque portefeuille de catégories d'actifs, ce qui permet à Investissements PSP de saisir des occasions de placements qui s'inscrivent dans son mandat, mais qui se trouvent hors de la portée du cadre de placement d'une catégorie d'actifs prise individuellement.

Ces secteurs comprennent des placements détenus directement et en copropriété, ainsi que des placements détenus par les gestionnaires de fonds, et sont composés de ce qui suit :

- Placements sur les marchés publics – placements dans des actions négociées sur des marchés organisés, des titres de gouvernements et des titres à revenu fixe de sociétés.
- Placements immobiliers – placements dans des actifs immobiliers, principalement dans le secteur des résidences pour retraités, le secteur résidentiel, le secteur commercial, le secteur du commerce au détail et d'autres secteurs industriels.
- Placements privés – placements dans des entités fermées ayant des objectifs similaires.
- Placements en infrastructures – placements dans des entités fermées axés sur les actifs de sociétés du transport, énergétiques, des télécommunications et d'autres sociétés réglementées.
- Placements en ressources naturelles – placements dans des actifs réels axés sur les actifs des secteurs des terrains forestiers, de l'agriculture et du pétrole et du gaz naturel en amont.
- Titres de créance privés – placements dans des titres de créance principaux et secondaires de qualité inférieure.
- Portefeuille complémentaire – placements qui ne s'inscrivent pas dans le mandat des catégories d'actifs actuellement détenues, mais qui sont jugés avantageux pour l'ensemble des Fonds.

Les tableaux qui suivent présentent les placements nets par secteur de placements aux dates indiquées :

		31 mars 2019								
(en millions de dollars canadiens)	Placements sur les marchés publics	Placements immobiliers	Placements privés	Placements en infrastructures	Placements en ressources naturelles	Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	Autre <sup>A</sup>	Total	
	15 896	4 629	4 630	3 308	1 329	2 060	280	905	33 037	

		31 mars 2018								
(en millions de dollars canadiens)	Placements sur les marchés publics	Placements immobiliers	Placements privés	Placements en infrastructures	Placements en ressources naturelles	Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	Autre <sup>A</sup>	Total	
	15 119	4 584	3 822	2 952	953	1 746	434	577	30 187	

<sup>A</sup> Comprendent de la trésorerie et des titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.



## 10 — Informations sectorielles (suite)

### Secteurs de placements (suite)

Le tableau qui suit présente le résultat net d'exploitation par secteur de placements pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

(en millions de dollars canadiens)	Placements sur les marchés publics	Placements immobiliers	Placements privés	Placements en infrastructures	Placements en ressources naturelles	Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	Autre <sup>c</sup>	Total
Revenu de placement <sup>A</sup>	678	372	634	239	119	165	1	194	2 402
Charges <sup>B</sup>	(78)	(50)	(19)	(35)	(13)	(12)	(3)	(3)	(213)
<b>Résultat net</b>	<b>600</b>	<b>322</b>	<b>615</b>	<b>204</b>	<b>106</b>	<b>153</b>	<b>(2)</b>	<b>191</b>	<b>2 189</b>

<sup>A</sup> Comme il est mentionné à la note 11, les autres frais payés par certains placements dans des fonds en gestion commune et les frais de gestion qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP sont inclus dans le revenu de placement.

<sup>B</sup> Comprennent toutes les charges liées aux placements et les charges d'exploitation présentées respectivement aux notes 11 et 12.

<sup>C</sup> Comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.

Le tableau qui suit présente le résultat net d'exploitation par secteur de placements pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

(en millions de dollars canadiens)	Placements sur les marchés publics	Placements immobiliers	Placements privés	Placements en infrastructures	Placements en ressources naturelles	Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	Autre <sup>c</sup>	Total
Revenu de placement <sup>A</sup>	1 248	577	409	463	93	112	106	(164)	2 844
Charges <sup>B</sup>	(70)	(39)	(15)	(28)	(10)	(8)	(3)	(3)	(176)
<b>Résultat net</b>	<b>1 178</b>	<b>538</b>	<b>394</b>	<b>435</b>	<b>83</b>	<b>104</b>	<b>103</b>	<b>(167)</b>	<b>2 668</b>

<sup>A</sup> Comme il est mentionné à la note 11, les autres frais payés par certains placements dans des fonds en gestion commune et les frais de gestion qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP sont inclus dans le revenu de placement.

<sup>B</sup> Comprennent toutes les charges liées aux placements et les charges d'exploitation présentées respectivement aux notes 11 et 12.

<sup>C</sup> Comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.

## 11 — Charges liées aux placements

Les charges liées aux placements attribuées au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars comprenaient les éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Charges d'intérêts	66	42
Coûts de transaction	25	27
Frais de gestion externe des placements <sup>A</sup>	6	8
Autres (montant net)	17	11
<b>Total</b>	<b>114</b>	<b>88</b>

<sup>A</sup> Comprennent les montants engagés relativement à des placements sur les marchés publics qui sont payés directement par Investissements PSP. D'autres frais sont payés par certains placements dans des fonds en gestion commune classés en tant que placements alternatifs, lesquels ont totalisé 46 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (31 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018). Ces frais sont intégrés dans la juste valeur des fonds.

De même, les frais de gestion liés aux placements sur les marchés privés et les titres de créance privés ne sont pas payés directement par Investissements PSP. Ces frais, qui varient en règle générale entre 0,2 % et 2,5 % du montant total investi ou engagé, se sont élevés à 65 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (62 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018). Ces frais sont intégrés dans la juste valeur des placements.

## 12 — Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation attribuées au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars comprenaient les éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Salaires et avantages du personnel	57	52
Honoraires de consultation et de services professionnels	15	14
Locaux et matériel	6	5
Données de marché et applications commerciales	7	6
Amortissement des immobilisations corporelles	7	6
Droits de garde	1	1
Autres charges d'exploitation	6	4
<b>Total</b>	<b>99</b>	<b>88</b>

## 13 — Répartition du résultat global

La répartition du résultat global d'Investissements PSP entre les comptes de régime se détaille comme suit :

### 13.1. Revenu de placement

Le revenu de placement est réparti proportionnellement en fonction des placements nets de chaque compte de régime au moment où le revenu est gagné.

### 13.2. Charges

Selon la Loi, les coûts d'exploitation d'Investissements PSP doivent être imputés aux comptes de régime. Aux termes du paragraphe 4(3) de la Loi, le président du Conseil du Trésor détermine à quel compte de régime ces coûts seront imputés, de concert avec le ministre de la Défense nationale et le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Une politique de répartition a été élaborée afin d'imputer à chaque compte de régime les coûts directs des activités de placement, soit les frais de gestion externe de placement et les droits de garde, en fonction des placements nets de chaque compte de régime au moment où les charges sont engagées.

Pour les exercices clos les 31 mars, les charges d'exploitation et les autres éléments du résultat global, excluant les coûts directs des activités de placement mentionnés ci-dessus, ont été répartis au prorata du montant annuel des placements nets de chaque compte de régime, comme suit :

(%)	2019	2018
Compte du régime de pension de la fonction publique	72,6	72,6
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	19,7	19,7
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	7,3	7,2
Compte du régime de pension de la Force de réserve	0,4	0,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Les charges, réglées par Investissements PSP au moyen d'avances du compte du régime de pension de la fonction publique, sont remboursées trimestriellement par les autres comptes de régime.

## 14 — Transactions entre parties liées

### 14.1. Certaines entités émettrices

Comme il est mentionné à la note 2.1, les participations dans des filiales non consolidées, des entités émettrices contrôlées conjointement et des entreprises associées sont comptabilisées à la JVRN. Les transactions conclues entre Investissements PSP et ces entités ou les filiales de ces entités sont des transactions entre parties liées. Investissements PSP réalise des transactions de placement avec ces parties liées dans le cours normal de ses activités, notamment dans le cadre des placements sur les marchés privés et de certains placements dans des titres à revenu fixe décrits à la note 4.1, ainsi que des garanties, des indemnités et des engagements décrits respectivement aux notes 16 et 17. Comme les soldes liés à toutes les transactions de placement sont évalués à la JVRN, ces transactions réalisées avec des parties liées ont la même incidence sur l'actif net et le résultat global que celles réalisées avec des parties non liées.

Les transactions réalisées entre Investissements PSP et ses filiales consolidées ainsi que les soldes connexes sont éliminés et, par conséquent, ne sont pas présentés dans la présente note.

### 14.2. Le gouvernement du Canada et les entités liées au gouvernement

Puisque Investissements PSP est une société de la Couronne, comme il est mentionné à la note 1, elle est considérée comme étant liée au gouvernement du Canada, ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada (collectivement, les « entités liées au gouvernement »).

#### i) Gouvernement du Canada

Les seules transactions réalisées entre Investissements PSP et le gouvernement du Canada sont les transferts de fonds décrits à la note 9.2.

#### ii) Entités liées au gouvernement

Investissements PSP peut conclure des transactions de placement avec des entités liées au gouvernement dans le cours normal de ses activités, notamment dans le cadre des placements sur les marchés privés et de certains placements dans des titres à revenu fixe décrits à la note 4.1. Ces transactions de placement sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui peuvent s'appliquer aux transactions entre parties non liées et sont assujetties aux mêmes processus internes. À cet égard, les transactions avec ces parties liées ont la même incidence sur l'actif net et le résultat global que celles avec des parties non liées. Par conséquent, Investissements PSP se prévaut de l'exemption aux termes de l'IAS 24, *Parties liées*, qui lui permet de ne pas présenter des informations spécifiques sur les transactions conclues avec ces entités liées au gouvernement et les soldes liés à ces transactions.

### 14.3. Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont liés à Investissements PSP. Les principaux dirigeants désignent les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'Investissements PSP, directement ou indirectement, soit les membres du conseil d'administration, l'équipe de la haute direction et les dirigeants nommés par le conseil d'Investissements PSP. La rémunération des principaux dirigeants attribuée au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars a été comptabilisée dans les états du résultat global et se présente comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	2019	2018
Rémunération et autres avantages du personnel à court terme	2 926	3 899
Rémunération et autres avantages du personnel à long terme	1 844	945
<b>Total</b>	<b>4 770</b>	<b>4 844</b>

Comme il est indiqué à la note 16, Investissements PSP pourrait également être tenue d'indemniser certains des principaux dirigeants à l'égard des coûts engagés par suite de réclamations, de poursuites ou de litiges relativement à l'exercice de certains aspects de leurs fonctions.

## 15 — Gestion du capital

En tant que société de placement, Investissements PSP poursuit les objectifs suivants en ce qui a trait à la gestion de son capital :

- Investir les transferts de fonds, selon ce qui est énoncé à la note 9.2, dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires en vertu des *Lois sur la pension*. Les fonds reçus sont investis dans le but de réaliser un rendement optimal sans s'exposer à un risque de perte indu, en tenant compte du financement, des politiques et des exigences des régimes constitués en vertu des *Lois sur la pension* et de la capacité des régimes à respecter leurs obligations financières. Les fonds sont également investis conformément à la politique de gestion du risque lié aux placements dont il est question à la note 7.
- Conserver une cote de crédit lui assurant l'accès aux marchés des capitaux au meilleur coût. Par l'intermédiaire de PSP Capital Inc. et de ses politiques en matière d'endettement, Investissements PSP a la possibilité de mobiliser des capitaux au moyen de l'émission de billets à ordre à court terme et de billets à moyen terme. La note 8.2 présente de l'information relative au financement par emprunt sur les marchés des capitaux, et la note 7.3 présente de l'information sur la situation d'Investissements PSP en matière de liquidité.

La structure du capital d'Investissements PSP se compose des transferts de fonds et du financement par emprunt sur les marchés des capitaux. Investissements PSP n'est soumise à aucune restriction imposée de l'extérieur à l'égard du capital.

## 16 — Garanties et indemnités

Investissements PSP fournit une indemnisation à ses administrateurs, à ses dirigeants, à ses vice-présidents et à certains de ses représentants qui sont appelés à siéger à des conseils d'administration (ou à des organes similaires) ou à des conseils consultatifs en matière de placement (ou à des organes similaires) d'entités dans lesquelles Investissements PSP ou ses filiales qui sont des entités d'investissement ont effectué un placement ou ont une participation financière. Par conséquent, mais sous réserve des dispositions de la Loi, Investissements PSP pourrait être tenue d'indemniser ces représentants à l'égard des coûts engagés par suite de réclamations, de poursuites ou de litiges relativement à l'exercice de leurs fonctions, sauf dans les cas où la responsabilité de ces représentants est attribuable au fait qu'ils n'ont pas agi avec intégrité et de bonne foi. À ce jour, Investissements PSP n'a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités.

Dans certains cas, Investissements PSP fournit aussi une indemnisation à des tiers dans le cours normal de ses activités. Par conséquent, Investissements PSP peut être tenue d'indemniser ces tiers en lien avec la réalisation de leurs obligations contractuelles. À ce jour, Investissements PSP n'a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités.

Investissements PSP garantit de façon inconditionnelle et irrévocable toutes les facilités de crédit ainsi que tous les billets à ordre à court terme et les billets à moyen terme émis par PSP Capital Inc., tel qu'il est décrit à la note 8.

Dans le cadre de certaines transactions de placement, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement ont fourni des garanties, accordé des indemnisations ou émis des lettres de crédit à des tiers, les plus importantes étant les suivantes :

- Aux 31 mars 2019 et 2018, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient convenu d'offrir une garantie et, dans certains cas, d'accorder une indemnisation à l'égard du respect des exigences imposées à certaines entités détenues en vertu d'ententes contractuelles. La majorité de ces ententes sont des accords d'emprunt. Dans l'éventualité d'une défaillance en vertu de ces ententes, à recours limité dans certains cas, Investissements PSP ou ses filiales qui sont des entités d'investissement pourraient devoir assumer des obligations jusqu'à concurrence de 2 602 millions \$ au 31 mars 2019 (2 550 millions \$ au 31 mars 2018), dont un montant de 512 millions \$ a été attribué au compte de régime (503 millions \$ au 31 mars 2018), plus les intérêts et autres frais connexes applicables. Au 31 mars 2019, les accords d'emprunt venaient à échéance entre juillet 2019 et novembre 2029 (entre novembre 2018 et novembre 2029 au 31 mars 2018).
- De plus, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient émis des lettres de crédit d'un montant total de 54 millions \$ au 31 mars 2019 (53 millions \$ au 31 mars 2018), dont un montant de 11 millions \$ a été attribué au compte de régime (10 millions \$ au 31 mars 2018) relativement à des transactions de placement.

## 17 — Engagements

Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement ont convenu de conclure des transactions de placement qui seront financées au cours des exercices à venir conformément à des modalités convenues. La portion des engagements d'Investissements PSP qui aurait été prise en charge par le compte de régime était comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
Actions étrangères	–	1
Placements immobiliers	480	452
Placements privés	2 025	2 237
Placements en infrastructures	526	765
Placements en ressources naturelles	82	90
Titres de créance privés	815	741
Placements alternatifs	408	440
<b>Total</b>	<b>4 336</b>	4 726

Le financement des engagements susmentionnés peut être demandé à diverses dates jusqu'en 2035 au 31 mars 2019 (jusqu'en 2035 au 31 mars 2018).

# — Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada

# États financiers

## Rapport des auditeurs indépendants

Au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« le Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 mars 2019 et 2018, et les états du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada aux 31 mars 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité

de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada.

#### *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public dont nous avons pris connaissance durant l'audit

Pour le vérificateur général du Canada  
par intérim,



Mélanie Cabana, CPA auditrice, CA  
Directrice principale

Montréal, Canada  
Le 14 mai 2019

des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : les dispositions applicables de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* et ses règlements ainsi que les règlements administratifs de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et de ses filiales en propriété exclusive.

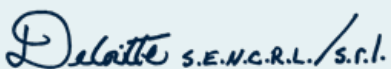
À notre avis, les opérations du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

### *Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées*

La direction est responsable de la conformité du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public à ces autorisations spécifiées.

### *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées*

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.



Montréal, Canada  
Le 14 mai 2019

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A121444

# États de la situation financière

À la date indiquée

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
<b>Actif</b>		
Placements (note 4.1)	14 383	12 987
Autres actifs	14	13
<b>Total de l'actif</b>	<b>14 397</b>	<b>13 000</b>
<b>Passif</b>		
Fournisseurs et autres passifs	23	19
Passifs liés à des placements (note 4.1)	1 224	992
Emprunts (notes 4.1, 8.2)	1 020	885
Somme à payer au compte du régime de pension de la fonction publique	-	9
<b>Total du passif</b>	<b>2 267</b>	<b>1 905</b>
<b>Actif net</b>	<b>12 130</b>	<b>11 095</b>
<b>Capitaux propres (note 9)</b>	<b>12 130</b>	<b>11 095</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>14 397</b>	<b>13 000</b>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



Martin Glynn  
Président du conseil



William A. Mackinnon  
Président du comité de vérification

## États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
<b>Revenu de placement</b>	<b>881</b>	1 046
<b>Charges liées aux placements (note 11)</b>	<b>(42)</b>	(32)
<b>Revenu de placement net</b>	<b>839</b>	1 014
<b>Charges d'exploitation (note 12)</b>	<b>(36)</b>	(33)
<b>Résultat net</b>	<b>803</b>	981
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	-	(1)
<b>Résultat global</b>	<b>803</b>	980

## États des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
<b>Transferts de fonds</b>		
Solde au début de la période	<b>5 400</b>	5 120
Transferts de fonds reçus au cours de la période (note 9.2)	<b>232</b>	280
Solde à la fin de la période	<b>5 632</b>	5 400
<b>Résultats non distribués</b>		
Solde au début de la période	<b>5 695</b>	4 715
Résultat global	<b>803</b>	980
Solde à la fin de la période	<b>6 498</b>	5 695
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>12 130</b>	11 095

Les notes font partie intégrante des états financiers.



# Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Résultat net	803	981
Ajustements pour tenir compte des éléments sans effet sur la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 12)	2	2
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(3)	1
Pertes (gains) non réalisé(e)s sur les emprunts	14	(14)
	816	970
<b>Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation</b>		
Augmentation des placements	(1 208)	(1 436)
Diminution (augmentation) des autres actifs	1	-
Augmentation des fournisseurs et autres passifs	4	2
Augmentation des passifs liés à des placements	231	94
<b>Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>(156)</b>	<b>(370)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Produits tirés des emprunts	2 437	1 980
Remboursement d'emprunts	(2 317)	(1 865)
Remboursement de somme à payer au compte du régime de pension de la fonction publique	(38)	(38)
Somme avancée par le compte du régime de pension de la fonction publique	30	39
Transferts de fonds reçus (note 9)	232	280
<b>Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement</b>	<b>344</b>	<b>396</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Acquisitions des immobilisations corporelles	(4)	(4)
<b>Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement</b>	<b>(4)</b>	<b>(4)</b>
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	184	22
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	2	(1)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	306	285
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période<sup>A</sup></b>	<b>492</b>	<b>306</b>
<b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Intérêts versés	(22)	(14)

<sup>A</sup> Au 31 mars 2019, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient un montant de 490 millions \$ (305 millions \$ au 31 mars 2018) détenu à des fins de placement et inclus à la note 4.1, ainsi qu'un montant de 2 millions \$ (1 million \$ au 31 mars 2018) détenu à des fins administratives et inclus dans les autres actifs.

Les notes font partie intégrante des états financiers.

# Notes des états financiers

Pour les exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

## 1 — Renseignements sur la société

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») est une société d'État créée en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi ») pour gérer et investir les sommes qui lui sont transférées, en vertu des *Lois sur la pension* (telles qu'elles sont définies ci-après), pour les fonds (tels qu'ils sont définis dans la Loi) au titre des régimes de retraite constitués en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* (« LPRFC »), de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* (collectivement, les « *Lois sur la pension* »), ainsi que de certains règlements afférents à la LPRFC (les « règlements afférents à la LPRFC »). Les régimes de retraite constitués en vertu des *Lois sur la pension* comprennent le régime de pension de la fonction publique, le régime de pension des Forces canadiennes et le régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada (le « régime »), et le régime de retraite constitué en vertu des règlements afférents à la LPRFC comprend le régime de pension de la Force de réserve. Le régime et les autres régimes de retraite sont désignés collectivement aux présentes, les « régimes ».

Les sommes qui sont actuellement transférées pour le fonds du régime par le gouvernement du Canada (le « Fonds ») à Investissements PSP ont trait aux obligations en matière de prestations de retraite en vertu du régime pour des services rendus à compter du 1<sup>er</sup> avril 2000 (les « services postérieurs à 2000 »). Le compte géré par Investissements PSP au nom du Fonds est désigné aux présentes, le « compte de régime ». Investissements PSP tient un registre des contributions nettes pour le Fonds, de même que de la répartition de ses placements et de ses résultats d'exploitation pour le Fonds dans le compte de régime. Investissements PSP gère aussi un compte de régime pour les fonds des autres régimes, qui sont, de même que le compte de régime, désignés collectivement aux présentes, les « comptes de régime ».

Il incombe à Investissements PSP de gérer les montants qui lui sont transférés pour le Fonds dans le meilleur intérêt des bénéficiaires et des contributeurs en vertu de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*. Les montants doivent être investis en vue d'obtenir un rendement maximal sans s'exposer à un risque de perte indu, en tenant compte du financement, des politiques et des exigences du régime et de la capacité du régime à respecter ses obligations financières.

En vertu de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, le gouvernement du Canada, qui administre le régime et le Fonds, peut en tout temps avoir recours à l'actif net d'Investissements PSP attribué au compte de régime du Fonds à l'égard des montants requis aux fins du versement des prestations de retraite en vertu du régime pour les services postérieurs à 2000, ou, généralement, en vue de réduire tout surplus non autorisé dans le Fonds.

Investissements PSP et la plupart de ses filiales sont exonérées de l'impôt de la Partie I en vertu respectivement des alinéas 149(1)d) et 149(1)d.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Le siège social d'Investissements PSP est situé au 1, rue Rideau, Ottawa (Ontario) Canada, et son établissement principal se trouve au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) Canada.

## 2 — Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers sont présentées sommairement ci-après et ont été appliquées à toutes les périodes présentées.

### 2.1. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Investissements PSP constitue une entité d'investissement selon la définition de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et, par conséquent, ne consolide que les filiales qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement. Investissements PSP évalue plutôt ses participations dans les filiales à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») selon l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), y compris les filiales qui ont été constituées par Investissements PSP et qui se qualifient à titre d'entités d'investissement (les « filiales qui sont des entités d'investissement »). Investissements PSP évalue également sa participation dans des entreprises associées, des coentreprises et des actifs financiers et des passifs financiers à la JVRN selon l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, et l'IFRS 9.

Les présents états financiers reflètent la situation financière du compte de régime et les résultats d'exploitation d'Investissements PSP et de ses filiales qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement, selon l'attribution au compte de régime. Ils tiennent compte de l'activité économique d'Investissements PSP en ce qui a trait au placement des contributions nettes qui lui sont transférées pour le Fonds à l'égard des services postérieurs à 2000. Par conséquent, ils ne présentent pas tous les actifs ni toutes les informations relatives aux contributions, aux versements et aux passifs au titre du régime.

La publication de ces états financiers a été autorisée par une résolution du conseil d'administration en date du 14 mai 2019.

## 2 — Principales méthodes comptables (suite)

### 2.2. Statut d'entité d'investissement

Investissements PSP a déterminé qu'elle respecte les critères obligatoires de la définition d'entité d'investissement selon l'IFRS 10, en se basant sur les faits et circonstances qui existaient à la fin de la période. Ces critères sont les suivants :

#### i) Mandat et objet de l'entité

Comme il est mentionné à la note 1, Investissements PSP a pour mandat de gérer et d'investir les montants qui lui sont transférés dans le meilleur intérêt des bénéficiaires et des contributeurs en vertu des *Lois sur la pension*. Par conséquent, l'objet d'Investissements PSP est d'investir dans le but de réaliser un rendement optimal sous forme de plus-values en capital et de revenu de placement, sans s'exposer à un risque de perte indu.

#### ii) Évaluation de la performance

Investissements PSP évalue et apprécie la performance de ses placements sur la base de la juste valeur.

Outre les critères obligatoires contenus dans la définition, l'IFRS 10 présente également certaines caractéristiques typiques d'une entité d'investissement. L'absence de l'une ou l'autre de ces caractéristiques ne signifie pas nécessairement que l'entité ne peut constituer une entité d'investissement. L'une de ces caractéristiques est qu'une entité d'investissement doit avoir des investisseurs qui ne sont pas des parties liées de l'entité.

Comme il est mentionné à la note 14, étant donné qu'Investissements PSP est une société de la Couronne, elle est considérée comme étant liée au gouvernement du Canada ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada. Par conséquent, puisque les fonds gérés par Investissements PSP proviennent de parties liées, elle pourrait ne pas respecter la caractéristique typique susmentionnée. Toutefois, la Loi prévoit un cadre qui garantit qu'Investissements PSP exerce ses activités dans des conditions normales de concurrence par rapport au gouvernement du Canada. Par conséquent, elle satisfait à tous les critères obligatoires de la définition susmentionnés et constitue une entité d'investissement. Investissements PSP évaluera l'incidence de tout changement dans les faits et circonstances sur son statut d'entité d'investissement.

### 2.3. Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées aux fins de la préparation des présents états financiers sont présentées ci-après.

#### 2.3.1. Instruments financiers

##### i) Classement

Les actifs financiers qui sont des placements sont gérés, à l'instar des passifs financiers connexes, selon le modèle économique de l'entité de façon à optimiser le rendement. La performance de ces instruments financiers est évaluée sur la base de la juste valeur et ces instruments financiers sont classés comme étant à la JVRN. Ils sont décrits à la note 4.1.

Les emprunts qui sont présentés à la note 8 sont des passifs financiers qui ont été désignés comme devant être évalués à la JVRN, puisqu'ils font partie des portefeuilles de placements gérés en commun dont la performance est évaluée sur la base de la juste valeur.

##### ii) Comptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle Investissements PSP devient partie aux dispositions contractuelles qui s'y rattachent. Les actifs financiers négociés sont comptabilisés à la date de transaction.

##### iii) Évaluation initiale et évaluation ultérieure

Tous les actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur et continuent à être évalués de cette manière de façon récurrente. Après l'évaluation initiale, les variations ultérieures de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers classés comme étant à la JVRN sont comptabilisées dans les états du résultat global.

Si des variations de juste valeur des passifs financiers désignés comme devant être évalués à la JVRN découlent des fluctuations du risque de crédit propre à Investissements PSP, elles sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Toutes les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le revenu de placement.

##### iv) Décomptabilisation

Un actif financier (ou, le cas échéant, une partie de celui-ci) est décomptabilisé lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- les droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ont expiré; ou
- Investissements PSP a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ou a l'obligation de payer les flux de trésorerie reçus à un tiers;

et

- Investissements PSP a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif; ou
- dans le cas où Investissements PSP n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif, elle a transféré le contrôle de l'actif.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation au titre du passif est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

## 2 — Principales méthodes comptables (suite)

### 2.3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### 2.3.2. Détermination de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Au moment de la comptabilisation initiale, Investissements PSP évalue les faits et circonstances liés à la transaction pour confirmer que le prix de transaction équivaut à la juste valeur d'un actif ou d'un passif. Par la suite, à chaque date de clôture, les cours du marché sont utilisés pour établir la juste valeur lorsqu'il y a un marché actif (par exemple, une Bourse reconnue), car ils représentent des transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de pleine concurrence. Lorsqu'un cours coté n'est pas disponible, la juste valeur est estimée au moyen de techniques d'évaluation fondées sur les données d'entrée disponibles à la fin de la période de présentation de l'information financière qui sont tirées de données de marché observables.

Les techniques d'évaluation s'appliquent, en règle générale, aux placements sur les marchés privés, aux placements alternatifs, aux instruments dérivés hors cote et à certains titres à revenu fixe. Le choix du modèle d'évaluation et les hypothèses sous-jacentes élaborées à propos de facteurs tels que le montant et le moment des flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation, la volatilité et le risque de crédit influent sur les valeurs obtenues au moyen de ces techniques. Dans certains cas, ces hypothèses ne sont pas étayées par des données de marché observables.

L'approche utilisée pour déterminer la juste valeur de tous les actifs financiers et de tous les passifs financiers est décrite à la note 4.

#### 2.3.3. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation d'Investissements PSP et de ses filiales consolidées, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel chacune des entités au sein du groupe consolidé exerce ses activités. Investissements PSP et ses filiales consolidées évaluent leur performance en dollars canadiens, et leur liquidité est gérée en dollars canadiens.

#### 2.3.4. Conversion des devises

Les transactions en devises réalisées au cours de la période, y compris l'achat et la vente de titres, les revenus et les charges, sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les profits et les pertes de change sur tous les actifs et passifs monétaires sont inclus dans le revenu de placement.

#### 2.3.5. Prêts et emprunts de titres et garantie connexe

Investissements PSP participe à des programmes de prêt et d'emprunt de titres aux termes desquels elle prête et emprunte des titres en vue d'augmenter le rendement du portefeuille. Les opérations de prêt et d'emprunt, y compris la garantie connexe, en vertu de ces programmes ne transfèrent à la contrepartie ni les risques ni les avantages liés au droit de propriété. Par conséquent, Investissements PSP ne décomptabilise pas les titres prêtés ou donnés en garantie et ne comptabilise pas les titres empruntés ou reçus en garantie. Les garanties en espèces obtenues sont comptabilisées tel qu'il est indiqué à la note 4.1.9.

Ces opérations de prêt et d'emprunt de titres requièrent des garanties en espèces, en titres de créance de qualité supérieure ou en titres. Les opérations portant sur des garanties sont conclues selon les modalités habituelles dans le cadre de programmes de prêt et d'emprunt de titres. Investissements PSP et ses contreparties sont autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. Les mêmes titres ou des titres équivalents doivent être rendus à la contrepartie à la fin du contrat, à moins qu'un cas de défaillance ne survienne.

#### 2.3.6. Titres vendus en vertu de conventions de rachat et acquis en vertu de conventions de revente et garantie connexe

Investissements PSP est partie à des conventions de rachat et à des conventions de revente. Ces conventions prévoient la vente de titres par une contrepartie et sont assorties d'une entente simultanée visant le rachat de ces titres à un prix et à une date future fixés à l'avance.

Les titres vendus ou achetés en vertu de conventions de rachat et de conventions de revente, respectivement, y compris la garantie connexe, ne sont pas décomptabilisés ou comptabilisés puisque tous les risques et les avantages liés au droit de propriété relativement à ces titres ne sont pas transférés. Ainsi, lorsque Investissements PSP est la contrepartie qui vend des titres en vertu de telles conventions, le revenu (la perte) relativement à ces titres continue d'être comptabilisé(e) dans le revenu de placement, et les obligations de racheter les titres vendus sont comptabilisées dans les passifs liés à des placements. La différence entre la juste valeur des titres vendus et le prix de rachat est comptabilisée comme des charges d'intérêts dans les charges liées aux placements. Par contre, lorsque Investissements PSP est la contrepartie qui acquiert des titres en vertu de telles conventions, aucun revenu (aucune perte) relativement à ces titres n'est comptabilisé(e), et les obligations de revendre les titres sont comptabilisées dans les montants à recevoir liés à des placements. La différence entre la juste valeur des titres achetés et le prix de revente est comptabilisée comme un revenu de placement.

Les transactions en vertu de conventions de rachat et de conventions de revente requièrent que des biens soient donnés en garantie sous forme d'espèces ou de titres jugés admissibles par les contreparties. Les transactions portant sur des garanties sont effectuées selon les modalités habituelles dans le cadre de conventions de rachat standards. Ces modalités exigent des contreparties concernées qu'elles donnent des garanties supplémentaires en fonction des variations de la juste valeur des biens déjà détenus en garantie ainsi que des titres connexes vendus ou achetés. Les contreparties sont autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. Les titres donnés en garantie doivent être rendus aux contreparties concernées à la fin du contrat, à moins qu'un cas de défaillance ne survienne.

## 2 — Principales méthodes comptables (suite)

### 2.3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### 2.3.7. Compensation des instruments financiers

Investissements PSP opère compensation entre les actifs financiers et les passifs financiers, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière uniquement si Investissements PSP a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

#### 2.3.8. Capitaux propres

Les droits du gouvernement du Canada en vertu des *Lois sur la pension* sont décrits à la note 1 et sont classés à titre d'instruments de capitaux propres sur la base qui suit :

- Ces lois confèrent en tout temps au gouvernement du Canada des droits sur l'actif net d'Investissements PSP aux fins décrites dans les *Lois sur la pension*. Ces droits ne comportent aucune obligation supplémentaire pour Investissements PSP de verser des montants au gouvernement du Canada.
- Ces droits prennent rang en dernier à l'égard de l'actif net d'Investissements PSP.
- Le total des flux de trésorerie prévus attribuables à ces droits, en tout temps, est uniquement fondé sur la juste valeur de l'actif net d'Investissements PSP à la date en question. De plus, la juste valeur de la totalité de l'actif net d'Investissements PSP correspond aux montants que le gouvernement du Canada peut exiger en tout temps.

#### 2.3.9. Revenu de placement

Le revenu de placement se compose des intérêts, des dividendes, des gains (pertes) à la cession des actifs et passifs financiers et des gains (pertes) qui tiennent compte de la variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des actifs financiers détenus et des passifs financiers en cours à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les intérêts sont comptabilisés de façon uniforme en utilisant les taux prescrits jusqu'à la maturité des placements. Les dividendes sont comptabilisés lorsque les droits de les recevoir ont été obtenus, en général à la date ex-dividende.

#### 2.3.10. Charges liées aux placements

Les charges liées aux placements comprennent les charges d'intérêts, comme il est mentionné à la note 4.1.7, les coûts de transaction, les frais de gestion externe des placements et autres (montant net).

Les coûts de transaction sont les coûts marginaux directement imputables à l'acquisition, au contrôle diligent, à l'émission ou à la sortie d'un actif financier ou d'un passif financier. Ils sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les frais de gestion externe des placements sont directement imputables à la gestion externe des actifs pour le compte d'Investissements PSP. Ces frais sont payés directement par Investissements PSP et comprennent les frais de gestion de base courus calculés en pourcentage de la juste valeur des actifs gérés à l'externe et les frais de gestion courus liés à la performance calculés en fonction de différents indicateurs de performance. Ils ne comprennent pas les montants qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP pour certains placements dans des fonds en gestion commune classés dans les placements alternatifs et pour les placements sur les marchés privés, comme il est indiqué à la note 11.

#### 2.3.11. Transferts de fonds

Les montants pour le Fonds sont comptabilisés quand ils sont reçus du gouvernement du Canada.

### 2.4. Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

Dans la préparation des états financiers, la direction pose certains jugements, fait des estimations et formule des hypothèses qui peuvent toucher les montants qui y sont présentés. Les jugements importants comprennent les jugements liés à la détermination du statut d'entité d'investissement comme il est décrit à la note 2.2.

La direction fait également des estimations et formule des hypothèses relatives à l'évaluation, à l'appréciation des risques et aux informations connexes à l'égard des placements sur les marchés privés et de certains titres à revenu fixe. Les principales hypothèses formulées par la direction relatives à l'évaluation des instruments financiers sont présentées à la note 4.2.3 et celles relatives à l'appréciation des risques, à la note 7.

Bien que les estimations et les hypothèses reflètent le meilleur jugement de la direction, les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison des incertitudes qui entourent leur utilisation.

### 3 — Modifications actuelles et futures de normes comptables

#### 3.1. Normes comptables actuelles

*IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*

L'IAS 28 modifiée est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Elle contient une mise au point permettant de clarifier que le choix d'évaluer à la juste valeur une participation dans une entité émettrice doit se faire sur une base individuelle. Ce choix ne s'applique pas uniformément pour évaluer les participations dans toutes les entreprises associées et les coentreprises. Investissements PSP a appliqué les modifications à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, ce qui n'a eu aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

*IFRS 9, Instruments financiers*

En 2014, l'IASB a terminé son projet de remplacement de l'IAS 39, *Instruments financiers: comptabilisation et évaluation* par l'IFRS 9. La norme comprend des exigences de comptabilisation, de décomptabilisation, de classement et d'évaluation des actifs et passifs financiers, ainsi que des dispositions en matière de dépréciation et de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'application anticipée est permise. Investissements PSP a adopté de façon anticipée l'IFRS 9 (2014) dans ses états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

Les principales méthodes comptables liées à l'IFRS 9 à l'égard de la comptabilisation, de la décomptabilisation, du classement et de l'évaluation des actifs et passifs financiers sont décrites à la note 2.3.1. Les dispositions de la norme en matière de dépréciation et de comptabilité de couverture n'ont aucune incidence.

#### 3.2. Modifications futures de normes comptables

Investissements PSP a déterminé que les normes, modifications et interprétations ayant été publiées par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur, n'ont eu aucune incidence importante sur ses états financiers consolidés.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les actifs financiers et les passifs financiers selon leur catégorie, leur pondération et le secteur dans lequel ils sont investis. Leur juste valeur s'établissait comme suit à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
<b>Placements sur les marchés publics</b>		
Actions canadiennes	245	309
Actions étrangères	2 343	2 515
<b>Placements sur les marchés privés</b>		
Placements immobiliers	2 034	1 937
Placements privés	1 462	1 181
Placements en infrastructures	1 453	1 295
Placements en ressources naturelles	543	387
<b>Titres à revenu fixe</b>		
Trésorerie et titres du marché monétaire	861	826
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	1 897	1 641
Obligations indexées à l'inflation	1 013	897
Titres de créance privés	1 130	1 025
<b>Placements alternatifs</b>	725	635
	<b>13 706</b>	12 648
<b>Actifs liés à des placements</b>		
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	85	81
Intérêts à recevoir	36	30
Dividendes à recevoir	10	9
Titres acquis en vertu de conventions de revente	432	136
Actifs liés à des produits dérivés	114	83
	<b>677</b>	339
<b>Placements représentant les actifs financiers à la JVRN</b>	<b>14 383</b>	12 987
<b>Passifs liés à des placements</b>		
Montants à payer liés à des transactions en cours	(69)	(84)
Intérêts à payer	(5)	(4)
Titres vendus à découvert	(456)	(477)
Garanties à payer	(218)	(259)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(406)	(42)
Passifs liés à des produits dérivés	(70)	(126)
<b>Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN</b>	<b>(1 224)</b>	(992)
<b>Emprunts</b>		
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(1 020)	(885)
<b>Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN</b>	<b>(1 020)</b>	(885)
<b>Placements nets</b>	<b>12 139</b>	11 110

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.1. Placements sur les marchés publics

Les placements sur les marchés publics comprennent les placements canadiens et étrangers dans les titres suivants : les actions ordinaires, les certificats américains d'actions étrangères, les certificats internationaux d'actions étrangères, les billets participatifs, les actions privilégiées, les parts de fiducies de revenu, les parts de fonds négociés en Bourse, les parts de fonds en gestion commune et les titres convertibles en actions ordinaires d'émetteurs cotés en Bourse.

Les placements directs dans des actions canadiennes et des actions étrangères sont évalués à la juste valeur en fonction des cours cotés dans des marchés actifs, d'après le prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur.

Dans le cas des placements dans des fonds en gestion commune, la juste valeur est établie en fonction des valeurs des parts obtenues des administrateurs de chacun des fonds, lesquelles proviennent de la juste valeur des placements sous-jacents dans chacun des fonds en gestion commune. La direction examine la juste valeur et, le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération.

#### 4.1.2. Placements sur les marchés privés

Les placements sur les marchés privés comprennent les placements immobiliers, les placements privés, les placements en infrastructures et les placements en ressources naturelles.

Les placements immobiliers comprennent les participations directes dans diverses entités fermées, les placements dans des fonds ainsi que des biens du secteur immobilier. Les placements immobiliers visent les sociétés de personnes, les sociétés et les biens immobiliers intervenant principalement dans le secteur des résidences pour aînés et le secteur résidentiel, les secteurs de l'immobilier commercial et du commerce au détail, et le secteur industriel, ainsi que des fonds privés investis dans des actifs immobiliers. Les placements immobiliers sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Les placements privés regroupent les placements dans des fonds ayant des objectifs similaires, les co-investissements dans des entités fermées et les participations directes.

Les placements en infrastructures regroupent les participations directes, les placements dans des fonds et les co-investissements dans diverses entités fermées. Les placements en infrastructures visent les entités exerçant leurs activités essentiellement dans la gestion, la détention ou l'exploitation d'actifs de sociétés énergétiques, du transport et d'autres sociétés réglementées. Les placements en infrastructures sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Les placements en ressources naturelles regroupent les participations directes, les placements dans des fonds et les co-investissements dans diverses entités fermées. Les placements en ressources naturelles visent les entités exerçant leurs activités dans la gestion, la détention ou l'exploitation d'actifs dans les secteurs des terrains forestiers, de l'agriculture et du pétrole et du gaz naturel en amont. Les placements en ressources naturelles sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Le processus d'évaluation de la juste valeur des placements sur les marchés privés est décrit à la note 4.2.2 et les techniques d'évaluation, ainsi que les données d'entrée importantes utilisées, sont décrites à la note 4.2.3.

#### 4.1.3. Titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire, les obligations gouvernementales et les obligations de sociétés, les obligations indexées à l'inflation et les titres de créance privés.

La trésorerie et les titres du marché monétaire regroupent les instruments dont la durée jusqu'à l'échéance ne dépasse pas un an, tels que les bons du Trésor, les certificats de dépôt et les acceptations bancaires. Une partie de ces instruments ont une échéance de 90 jours ou moins et sont détenus dans le but de faire face aux engagements financiers à court terme. Ces instruments sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changements de valeur. Ils sont inclus à titre de composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie aux fins des tableaux des flux de trésorerie et se sont établis à 490 millions \$ au 31 mars 2019 (305 millions \$ au 31 mars 2018). Les bons du Trésor sont évalués au moyen des prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont établis au moyen du prix le plus représentatif dans un écart de cotations de courtier. Compte tenu de leur nature à court terme, les certificats de dépôt et les acceptations bancaires sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

Les obligations gouvernementales et les obligations de sociétés comprennent les obligations canadiennes, étrangères, fédérales, provinciales, territoriales et municipales, les billets à taux variable, les billets à terme adossés à des actifs et les titres adossés à des créances hypothécaires. Les obligations indexées à l'inflation sont des titres à revenu fixe qui permettent d'obtenir un rendement rajusté selon l'inflation.

Les titres de créance privés sont des titres à revenu fixe de sociétés fermées détenus directement ou par l'intermédiaire de fonds privés. Ces titres de créance se présentent sous la forme de prêts de premier rang, de dettes mezzanines et de prêts en difficulté et de placements principaux et secondaires dans des prêts à effet de levier. Les titres de créance privés comprennent également des prêts à des tiers, tels que des prêts de premier rang et de rang inférieur, des prêts à la construction, des prêts-relais, des prêts participatifs, ainsi que d'autres produits financiers structurés dans le secteur immobilier.

La juste valeur des obligations gouvernementales et de la plupart des obligations de sociétés, des obligations indexées à l'inflation et des titres adossés à des créances hypothécaires est fondée sur les prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont calculés au moyen d'une courbe de taux d'intérêt appropriée et d'un écart témoignant de la qualité du crédit de l'émetteur ou d'autres méthodes d'évaluation généralement reconnues.

La juste valeur de certaines obligations de sociétés, des titres de créance privés et des billets à terme adossés à des actifs est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Ces techniques, ainsi que les données d'entrée importantes utilisées, sont décrites à la note 4.2.3.

L'évaluation de la juste valeur des placements dans des fonds faisant partie des titres de créance privés est décrite à la note 4.2.2.



## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.4. Placements alternatifs

Les placements alternatifs regroupent surtout des parts de fonds qui détiennent une combinaison d'actions, de titres à revenu fixe et d'instruments dérivés, ainsi que de fonds de couverture. La juste valeur de ces placements est déterminée selon les justes valeurs présentées par les administrateurs ou les gestionnaires principaux du fonds et reflète la juste valeur des actions, des titres à revenu fixe ou des instruments dérivés sous-jacents, selon le cas. La direction examine la juste valeur et, le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération.

#### 4.1.5. Montants à recevoir et à payer liés à des transactions en cours

Les montants à recevoir liés à des transactions en cours comprennent le produit des ventes de placements, excluant les instruments financiers dérivés, qui ont été négociés, mais demeurent non réglés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les montants à payer liés à des transactions en cours comprennent le coût des achats de placements, excluant les instruments financiers dérivés, qui ont été négociés, mais demeurent non réglés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

La juste valeur des montants à recevoir et à payer liés à des transactions en cours reflète la valeur à laquelle les transactions de vente ou d'achat initiales sous-jacentes ont été conclues.

#### 4.1.6. Intérêts et dividendes à recevoir

Les intérêts et les dividendes sont comptabilisés aux montants que l'on s'attend à recevoir à la fin de la période de présentation de l'information financière, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

#### 4.1.7. Intérêts à payer

En ce qui a trait aux emprunts décrits à la note 4.1.11, les intérêts courus sont comptabilisés au montant que l'on s'attend à payer à la fin de la période de présentation de l'information financière, ce qui se rapproche de la juste valeur.

#### 4.1.8. Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert reflètent l'obligation d'Investissements PSP d'acheter des titres dans le cadre de transactions de vente à découvert. Dans le cadre de ces transactions, Investissements PSP vend des titres qu'elle ne détient pas avec l'obligation d'acheter des titres semblables sur le marché afin de couvrir sa position.

À l'aide de cours cotés du marché qui sont fondés sur le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, la juste valeur des titres vendus à découvert est calculée au moyen de la même méthode que pour les positions acheteur décrites dans les sections portant sur les placements sur les marchés publics et sur les titres à revenu fixe.

#### 4.1.9. Garanties à payer

Dans le cadre de prêts de titres et de certaines transactions sur dérivés hors cote, une garantie en espèces est reçue et réinvestie par Investissements PSP. Investissements PSP comptabilise la garantie en espèces reçue, et un montant correspondant est comptabilisé dans les montants à payer. Le solde à payer représente l'obligation du cessionnaire de rembourser la garantie en espèces au cédant à la fin de la transaction en l'absence de défaillance de la part du cédant.

#### 4.1.10. Titres vendus en vertu de conventions de rachat et acquis en vertu de conventions de revente

Comme il est mentionné à la note 2.3.6, Investissements PSP est partie à des conventions de rachat et à des conventions de revente. Les obligations de racheter ou de revendre les titres vendus ou acquis en vertu de telles conventions sont comptabilisées au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

#### 4.1.11. Emprunts en vertu du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP est présenté à la note 8.2. Les billets à ordre à court terme sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des billets à moyen terme d'Investissements PSP se fonde sur des prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont établis à l'aide d'une courbe de taux d'intérêt et d'un écart témoignant de la qualité du crédit d'Investissements PSP.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers qui sont réglés à une date future. La valeur de ces instruments fluctue en fonction de la variation de la valeur des actifs, des taux d'intérêt ou des taux de change sous-jacents. En règle générale, les instruments financiers dérivés n'exigent aucun placement initial net. Dans certains cas, ils exigent un placement initial net inférieur à celui qui serait exigé pour détenir directement la position sous-jacente. Les instruments financiers dérivés peuvent être cotés en Bourse ou négociés hors cote. Les instruments négociés hors cote comprennent les instruments qui sont négociés bilatéralement et réglés, ainsi que ceux qui sont compensés (instruments dérivés hors cote compensés) par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Investissements PSP utilise des instruments financiers dérivés afin d'améliorer le rendement des placements ou de reproduire des placements de façon synthétique. En outre, les instruments dérivés permettent de réduire les risques liés aux placements actuellement détenus.

Investissements PSP utilise les instruments financiers dérivés suivants :

#### *Swaps*

Les swaps désignent des transactions dans le cadre desquelles deux contreparties conviennent d'échanger des flux de trésorerie selon des modalités prédéterminées comprenant notamment un montant nominal et une durée. Les swaps sont utilisés dans le but d'accroître les rendements ou pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder les actifs sous-jacents.

#### *Contrats à terme normalisés*

Les contrats à terme normalisés sont des contrats dont les modalités sont standardisées, et dans le cadre desquels un actif est reçu ou livré (acheté ou vendu) à un prix et à une date future fixés à l'avance. Ce type de contrat est utilisé pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder directement les actifs sous-jacents.

#### *Contrats à terme*

Les contrats à terme sont des contrats couvrant la vente par une partie et l'achat par une autre partie d'un montant prédéterminé d'un instrument sous-jacent, à un prix et à une date future fixés à l'avance. Ce type de contrat est utilisé pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder directement les actifs sous-jacents.

#### *Options*

Les options sont des contrats en vertu desquels le vendeur donne le droit à l'acquéreur, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un nombre donné de titres liés aux capitaux propres, aux indices, aux marchandises, aux devises, aux taux d'intérêt, au crédit ou d'autres instruments financiers sous-jacents, à un prix convenu d'avance, à une date déterminée ou en tout temps avant la date d'échéance prédéterminée.

#### *Bons et droits de souscription*

Le bon de souscription est une option visant l'achat d'un actif sous-jacent qui se présente sous la forme d'un titre transférable et qui peut être inscrite à la cote d'une Bourse ou négociée hors cote.

Le droit de souscription est un titre donnant à un actionnaire le droit d'acquérir de nouvelles actions émises par une société à un prix prédéterminé (habituellement inférieur au prix courant du marché), dans une proportion donnée de nombre d'actions que cet actionnaire détient déjà. Les droits de souscription ne sont émis que pour une courte période au terme de laquelle ils viennent à échéance.

#### *Détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés*

Les instruments financiers dérivés cotés sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction des cours cotés du marché, soit le prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur. Les instruments dérivés hors cote compensés sont comptabilisés à leur juste valeur au moyen des cours obtenus de la chambre de compensation centrale. Les instruments dérivés négociés hors cote sont évalués à l'aide de techniques appropriées comme la valeur actualisée des flux de trésorerie. Ces techniques ont recours à des données d'entrée importantes qui sont observables sur le marché, comme les taux de rendement du marché actuels.

#### *Valeur nominale et juste valeur des actifs et des passifs liés aux produits dérivés*

La valeur nominale des instruments financiers dérivés n'est comptabilisée ni à l'actif ni au passif, car elle représente le montant nominal du contrat. À l'exception des dérivés de crédit, la valeur nominale ne représente pas le potentiel de profit ou de perte associé au risque de marché ou de crédit des transactions présentées ci-après. Cette valeur sert plutôt de fondement pour établir les flux de trésorerie et la juste valeur des contrats.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés (suite)

Le tableau ci-après résume la situation du portefeuille des instruments dérivés à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019			31 mars 2018		
	Valeur nominale	Juste valeur		Valeur nominale	Juste valeur	
		Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
<b>Dérivés sur titres et marchandises</b>						
<b>Cotés</b>						
Contrats à terme normalisés	251	–	–	275	–	–
Bons et droits de souscription	–	–	–	–	–	–
Options : acquises	370	12	–	769	18	–
souscrites	333	–	(6)	524	–	(11)
<b>Hors cote</b>						
Swaps	1 890	47	(14)	1 943	11	(47)
Options : acquises	49	2	–	111	3	–
souscrites	39	–	(2)	62	–	(3)
<b>Dérivés sur devises</b>						
<b>Cotés</b>						
Contrats à terme normalisés	22	–	–	9	–	–
<b>Hors cote</b>						
Contrats à terme	1 436	8	(4)	2 014	14	(30)
Swaps	476	1	(3)	218	–	(4)
Options : acquises	465	4	–	601	4	–
souscrites	426	–	(3)	617	–	(4)
<b>Dérivés sur taux d'intérêt</b>						
<b>Cotés</b>						
Contrats à terme normalisés	806	–	–	1 060	–	–
Options : acquises	3 462	2	–	3 594	1	–
souscrites	3 174	–	(2)	3 109	–	(1)
<b>Hors cote</b>						
Contrats à terme	43	1	(1)	–	–	–
Swaps	1 846	18	(19)	1 059	13	(10)
Options : acquises	3 906	19	–	3 622	18	–
souscrites	3 696	–	(15)	3 788	–	(15)
<b>Hors cote compensés</b>						
Swaps	4 031	–	–	4 730	–	–
<b>Dérivés de crédit</b>						
<b>Hors cote</b>						
Swaps sur défaillance : acquis	48	–	(1)	90	–	(1)
souscrits <sup>A</sup>	7	–	–	17	–	–
Options : acquises	–	–	–	47	1	–
<b>Hors cote compensés</b>						
Swaps sur défaillance : acquis	59	–	–	90	–	–
souscrits <sup>A</sup>	–	–	–	43	–	–
<b>Total</b>		<b>114</b>	<b>(70)</b>		<b>83</b>	<b>(126)</b>

<sup>A</sup> Investissements PSP garanti indirectement, au moyen des swaps sur défaillance souscrits, les obligations de référence sous-jacentes. L'exposition potentielle maximale correspond à la valeur nominale des swaps sur défaillance souscrits présentée ci-dessus.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés (suite)

Le total des actifs et des passifs liés à des dérivés comprend ce qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019			31 mars 2018		
	Valeur nominale	Juste valeur		Valeur nominale	Juste valeur	
		Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
Instrumentés dérivés cotés	8 418	14	(8)	9 340	19	(12)
Instrumentés dérivés négociés hors cote	14 327	100	(62)	14 189	64	(114)
Instrumentés dérivés hors cote compensés	4 090	—	—	4 863	—	—
<b>Total</b>		<b>114</b>	<b>(70)</b>		<b>83</b>	<b>(126)</b>

Le tableau suivant présente la valeur nominale des produits dérivés selon l'échéance à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
Moins de 3 mois	6 817	9 142
De 3 à 12 mois	11 749	8 706
Plus d'un an	8 269	10 544

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur

#### 4.2.1. Classement

Les actifs financiers et les passifs financiers décrits à la note 4.1 sont classés au même niveau de la hiérarchie de la juste valeur, qui est présentée ci-après, que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble.

- Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) auxquels Investissements PSP peut avoir accès à la fin de la période de présentation de l'information financière, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :
  - i) les cours sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs similaires;
  - ii) les cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires;
  - iii) les données d'entrée autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif;
  - iv) les données d'entrée corroborées par le marché.
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif qui sont utilisées dans les techniques d'évaluation reposant sur des modèles. Elles reflètent l'appréciation par la direction des hypothèses que les autres intervenants sur le marché utiliseraient pour établir le prix des actifs et des passifs.

Le classement par niveaux hiérarchiques est établi au moment de la détermination initiale de la juste valeur de l'actif ou du passif et, par la suite, passé en revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Investissements PSP détermine s'il y a eu transfert entre les niveaux et comptabilise ce transfert au début de la période de présentation de l'information financière.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.1. Classement (suite)

Le tableau ci-après présente la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers au 31 mars 2019, selon leur classement dans la hiérarchie de la juste valeur :

(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
<b>Placements sur les marchés publics</b>				
Actions canadiennes	179	62	4	245
Actions étrangères	2 065	156	122	2 343
<b>Placements sur les marchés privés</b>				
Placements immobiliers	–	–	2 034	2 034
Placements privés	–	–	1 462	1 462
Placements en infrastructures	–	–	1 453	1 453
Placements en ressources naturelles	–	–	543	543
<b>Titres à revenu fixe</b>				
Trésorerie et titres du marché monétaire	–	861	–	861
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	–	1 894	3	1 897
Obligations indexées à l'inflation	–	1 013	–	1 013
Titres de créance privés	–	–	1 130	1 130
<b>Placements alternatifs</b>	–	154	571	725
	<b>2 244</b>	<b>4 140</b>	<b>7 322</b>	<b>13 706</b>
<b>Actifs liés à des placements</b>				
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	–	85	–	85
Intérêts à recevoir	–	36	–	36
Dividendes à recevoir	–	10	–	10
Titres acquis en vertu de conventions de revente	–	432	–	432
Actifs liés à des produits dérivés	9	105	–	114
	<b>9</b>	<b>668</b>	<b>–</b>	<b>677</b>
<b>Placements représentant les actifs financiers à la JVRN</b>	<b>2 253</b>	<b>4 808</b>	<b>7 322</b>	<b>14 383</b>
<b>Passifs liés à des placements</b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	–	(69)	–	(69)
Intérêts à payer	–	(5)	–	(5)
Titres vendus à découvert	(284)	(172)	–	(456)
Garanties à payer	–	(218)	–	(218)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	–	(406)	–	(406)
Passifs liés à des produits dérivés	(8)	(62)	–	(70)
<b>Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN</b>	<b>(292)</b>	<b>(932)</b>	<b>–</b>	<b>(1 224)</b>
<b>Emprunts</b>				
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	–	(1 020)	–	(1 020)
<b>Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN</b>	<b>–</b>	<b>(1 020)</b>	<b>–</b>	<b>(1 020)</b>
<b>Placements nets</b>	<b>1 961</b>	<b>2 856</b>	<b>7 322</b>	<b>12 139</b>

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.1. Classement (suite)

Le tableau ci-après présente la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers au 31 mars 2018, selon leur classement dans la hiérarchie de la juste valeur :

(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
<b>Placements sur les marchés publics</b>				
Actions canadiennes	247	62	–	309
Actions étrangères	2 143	234	138	2 515
<b>Placements sur les marchés privés</b>				
Placements immobiliers	–	–	1 937	1 937
Placements privés	–	–	1 181	1 181
Placements en infrastructures	–	–	1 295	1 295
Placements en ressources naturelles	–	–	387	387
<b>Titres à revenu fixe</b>				
Trésorerie et titres du marché monétaire	–	826	–	826
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	–	1 628	13	1 641
Obligations indexées à l'inflation	–	897	–	897
Titres de créance privés	–	–	1 025	1 025
<b>Placements alternatifs</b>	–	121	514	635
	2 390	3 768	6 490	12 648
<b>Actifs liés à des placements</b>				
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	–	81	–	81
Intérêts à recevoir	–	30	–	30
Dividendes à recevoir	–	9	–	9
Titres acquis en vertu de conventions de revente	–	136	–	136
Actifs liés à des produits dérivés	14	69	–	83
	14	325	–	339
<b>Placements représentant les actifs financiers à la JVRN</b>	2 404	4 093	6 490	12 987
<b>Passifs liés à des placements</b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	–	(84)	–	(84)
Intérêts à payer	–	(4)	–	(4)
Titres vendus à découvert	(368)	(109)	–	(477)
Garanties à payer	–	(259)	–	(259)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	–	(42)	–	(42)
Passifs liés à des produits dérivés	(12)	(114)	–	(126)
<b>Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN</b>	(380)	(612)	–	(992)
<b>Emprunts</b>				
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	–	(885)	–	(885)
<b>Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN</b>	–	(885)	–	(885)
<b>Placements nets</b>	2 024	2 596	6 490	11 110

Aucun transfert important n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, des titres cotés d'une juste valeur de 3 millions \$, classés au niveau 2 au 31 mars 2017, ont été transférés dans le niveau 1, les restrictions de négociation ayant expiré.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.2. Processus de détermination de la juste valeur des placements classés au niveau 3

Le processus d'évaluation est suivi et régi par un comité d'évaluation interne. Ce comité est responsable de la surveillance de tous les aspects de la détermination de la juste valeur, y compris l'élaboration des méthodes et procédures d'évaluation pour chaque type de placement et l'assurance qu'elles sont suivies. Les méthodes d'évaluation sont fondées sur des pratiques largement reconnues conformes aux normes d'évaluation professionnelles. Ces normes comprennent, entre autres, les *International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines*, les *Règles uniformes de pratique professionnelle en matière d'évaluation au Canada* et les *Uniform Standards of Professional Appraisal Practice* en vigueur aux États-Unis.

La juste valeur des placements classés au niveau 3 est établie au moins une fois l'an. Chaque trimestre, la juste valeur est passée en revue et ajustée, s'il y a lieu, pour refléter les répercussions de situations ou de circonstances importantes sur le marché en général ou propres aux placements. La méthode d'évaluation choisie pour chaque placement est, par la suite, appliquée de façon uniforme selon ce qui convient dans les circonstances. Le comité d'évaluation passe en revue les modifications importantes apportées aux méthodes d'évaluation pour déterminer si elles sont appropriées.

Dans les situations où elle recourt aux services d'évaluateurs indépendants, la direction s'assure qu'ils sont indépendants et que les méthodes d'évaluation employées sont conformes aux normes d'évaluation professionnelles susmentionnées. Pour valider le travail effectué par les évaluateurs, la direction s'assure que les hypothèses employées correspondent à l'information financière et aux prévisions du placement sous-jacent.

En ce qui concerne les placements dans des fonds classés au niveau 3, la juste valeur annuelle est habituellement déterminée selon les états financiers audités reçus du gestionnaire principal du fonds. Dans certains cas, la juste valeur est obtenue au moyen d'informations fournies par les administrateurs du fonds et revue par la direction pour s'assurer qu'elle est raisonnable et conforme aux méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur. Le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération pour déterminer la juste valeur.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.3. Données d'entrée importantes pour le classement au niveau 3

Le tableau ci-après présente les principales informations sur les données d'entrée importantes liées aux actifs financiers et aux passifs financiers classés au niveau 3 au 31 mars 2019:

Actifs financiers et passifs financiers	Type de placement	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Techniques d'évaluation importantes	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette (moyenne pondérée)
<b>Placements sur les marchés publics</b> Actions canadiennes	Placements directs	<b>4</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
	Actions étrangères	<b>122</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Placements sur les marchés privés</b> Placements immobiliers	Placements directs et co-investissements	<b>1 901</b>	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B, C</sup>	4,10 % – 20,00 % (7,55 %)
				Taux de capitalisation final <sup>B, C</sup>	4,25 % – 10,25 % (5,92 %)
			Capitalisation directe	Taux de capitalisation <sup>B, D</sup>	2,50 % – 8,98 % (5,57 %)
				Taux d'occupation stable <sup>D, E</sup>	93,00 % – 100,00 % (98,22 %)
			Approche des transactions comparables	Prix au pied carré <sup>D, E</sup>	0,95 \$ – 2 057,93 \$ (281,99 \$)
			Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
	Prix de la transaction	s. o.	s. o.		
Placements dans des fonds	<b>133</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
Autres placements sur les marchés privés	Placements directs et co-investissements	<b>2 442</b>	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	6,00 % – 12,50 % (8,79 %)
				Données de marché comparables	s. o.
			Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
	Prix de la transaction	s. o.	s. o.		
Placements dans des fonds	<b>1 016</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
<b>Titres à revenu fixe</b> Obligations de sociétés	Obligations convertibles	<b>2</b>	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	52,50 %
	Billets à terme adossés à des actifs	<b>1</b>	Prix obtenus de sources indépendantes <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
Titres de créance privés	Placements directs et co-investissements	<b>780</b>	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	5,54 % – 18,76 % (9,77 %)
				Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.
	Prix de la transaction	s. o.	s. o.		
Placements dans des fonds	<b>350</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
<b>Placements alternatifs</b>	Placements dans des fonds	<b>571</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Total</b>		<b>7 322</b>			

<sup>A</sup> Dans certains cas, la juste valeur est déterminée par des sources indépendantes. Investissements PSP n'a pas accès aux informations sur les évaluations.

<sup>B</sup> Toute augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une diminution (augmentation) de la juste valeur.

<sup>C</sup> Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation est en général accompagnée d'une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final.

<sup>D</sup> Il n'existe pas de relation directe prévisible entre cette donnée d'entrée et toute autre donnée d'entrée importante non observable.

<sup>E</sup> Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une augmentation (diminution) de la juste valeur.



## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.3. Données d'entrée importantes pour le classement au niveau 3 (suite)

Le tableau ci-après présente les principales informations sur les données d'entrée importantes liées aux actifs financiers et aux passifs financiers classés au niveau 3 au 31 mars 2018 :

Actifs financiers et passifs financiers	Type de placement	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Techniques d'évaluation importantes	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette (moyenne pondérée)
<b>Placements sur les marchés publics</b> Actions étrangères	Placements directs	138	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Placements sur les marchés privés</b> Placements immobiliers	Placements directs et co-investissements	1 818	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B, C</sup>	5,00 % – 22,10 % (7,94 %)
Taux de capitalisation final <sup>B, C</sup>				4,25 % – 9,75 % (5,92 %)	
Capitalisation directe			Taux de capitalisation <sup>B, D</sup>	2,75 % – 9,09 % (5,30 %)	
			Taux d'occupation stable <sup>D, E</sup>	94,00 % – 100,00 % (98,29 %)	
Approche des transactions comparables			Prix au pied carré <sup>D, E</sup>	27,50 \$ – 1 107,92 \$ (90,83 \$)	
Valeur de l'actif net <sup>A</sup>			s. o.	s. o.	
Prix de la transaction	s. o.	s. o.			
	Placements dans des fonds	119	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
Autres placements sur les marchés privés	Placements directs et co-investissements	1 976	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	6,00 % – 12,70 % (8,94 %)
				Données de marché comparables	s. o.
			Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
			Prix de la transaction	s. o.	s. o.
	Placements dans des fonds	887	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Titres à revenu fixe</b> Obligations de sociétés	Obligations convertibles	12	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	4,70 % – 10,00 % (7,40 %)
	Billets à terme adossés à des actifs	1	Prix obtenus de sources indépendantes <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
Titres de créance privés	Placements directs et co-investissements	737	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	5,90 % – 17,25 % (9,79 %)
				Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.
			Prix de la transaction	s. o.	s. o.
	Placements dans des fonds	288	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Placements alternatifs</b>	Placements dans des fonds	514	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Total</b>		6 490			

<sup>A</sup> Dans certains cas, la juste valeur est déterminée par des sources indépendantes. Investissements PSP n'a pas accès aux informations sur les évaluations.

<sup>B</sup> Toute augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une diminution (augmentation) de la juste valeur.

<sup>C</sup> Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation est en général accompagnée d'une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final.

<sup>D</sup> Il n'existe pas de relation directe prévisible entre cette donnée d'entrée et toute autre donnée d'entrée importante non observable.

<sup>E</sup> Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une augmentation (diminution) de la juste valeur.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.4. Niveau 3 – rapprochement

Le tableau suivant présente le rapprochement de tous les mouvements liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 mars 2019 :

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Achats	Ventes	Règlements	Gains réalisés	Gains (pertes) non réalisés <sup>A</sup>	Transfert hors du niveau 3	Solde de clôture
Placements sur les marchés publics	138	40	(49)	-	31	(34)	-	126
Placements sur les marchés privés	4 800	1 075	(685)	-	137	170	(5)	5 492
Titres à revenu fixe	1 038	418	(326)	(4)	11	(4)	-	1 133
Placements alternatifs	514	63	(40)	-	3	31	-	571
Montants nets à recevoir et à payer liés aux produits dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>6 490</b>	<b>1 596</b>	<b>(1 100)</b>	<b>(4)</b>	<b>182</b>	<b>163</b>	<b>(5)</b>	<b>7 322</b>

<sup>A</sup> Comprennent des ajustements liés à la répartition du compte de régime.

Au 31 mars 2018, un placement sur les marchés privés a été classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, étant donné que la juste valeur a été déterminée à l'aide de données d'entrée non observables importantes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, le placement a été transféré dans le niveau 1, les titres connexes ayant été inscrits en Bourse.

Le tableau suivant présente le rapprochement de tous les mouvements liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 mars 2018 :

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Achats	Ventes	Règlements	Gains réalisés	Gains non réalisés <sup>A</sup>	Transfert hors du niveau 3	Solde de clôture
Placements sur les marchés publics	21	48	(4)	-	-	73	-	138
Placements sur les marchés privés	4 021	713	(324)	-	81	310	(1)	4 800
Titres à revenu fixe	684	566	(233)	(2)	17	6	-	1 038
Placements alternatifs	472	97	(68)	-	5	8	-	514
Montants nets à recevoir et à payer liés aux produits dérivés	-	1	-	(1)	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>5 198</b>	<b>1 425</b>	<b>(629)</b>	<b>(3)</b>	<b>103</b>	<b>397</b>	<b>(1)</b>	<b>6 490</b>

<sup>A</sup> Comprennent des ajustements liés à la répartition du compte de régime.

Au 31 mars 2017, un placement sur les marchés privés a été classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, étant donné que la juste valeur a été déterminée à l'aide de données d'entrée non observables importantes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, le placement a été transféré dans le niveau 2, les titres connexes ayant été inscrits en Bourse. Les titres détenus par Investissements PSP ne sont pas inscrits en Bourse et ne peuvent être vendus qu'à compter du moment de leur inscription.

#### 4.2.5. Niveau 3 – analyse de sensibilité

Dans le processus d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation utilisées reposent sur des hypothèses fondées sur des données non observables. Les hypothèses importantes utilisées pour chaque catégorie d'actif sont décrites à la note 4.2.3. Bien que de telles hypothèses reflètent le meilleur jugement de la direction, l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles pourrait donner des justes valeurs différentes représentant, au minimum, une augmentation de 3 % et une diminution de 3 % au 31 mars 2019 (augmentation de 3 % et diminution de 3 % au 31 mars 2018) de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. Sont exclus les placements dans des fonds, pour lesquels une analyse de sensibilité n'est pas possible étant donné qu'Investissements PSP n'a pas accès aux hypothèses sous-jacentes utilisées. Pour ce qui est des placements dans des fonds, la juste valeur est établie tel qu'il est indiqué à la note 4.2.2.

## 5 — Biens donnés et obtenus en garantie

Investissements PSP est partie à des ententes qui requièrent que des biens soient donnés et obtenus en garantie, comme il est indiqué aux notes 2.3.5, 2.3.6 et 7.2.1. Le tableau qui suit présente la juste valeur de ces garanties attribuées au compte de régime, ainsi que les titres visés par les programmes de prêt et d'emprunt et les titres visés par les conventions de rachat et les conventions de revente à la date indiquée:

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
<b>Prêts et emprunts de titres</b>		
Titres prêtés	577	839
Biens détenus en garantie <sup>A</sup>	609	892
Titres empruntés	283	370
Biens donnés en garantie <sup>B</sup>	292	384
<b>Conventions de rachat et conventions de revente de titres</b>		
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	410	42
Biens donnés en garantie	408	42
Titres acquis en vertu de conventions de revente	434	137
Biens détenus en garantie <sup>C</sup>	433	136
<b>Contrats de dérivés</b>		
Biens donnés en garantie	66	129
Biens détenus en garantie <sup>D</sup>	41	-

<sup>A</sup> La juste valeur minimale de la garantie en espèces requise correspond à 102 % de la juste valeur des titres prêtés et, dans le cas des garanties sous forme de titres, à 105 %. Les biens détenus en garantie comprenaient 216 millions \$ en espèces pour le compte de régime au 31 mars 2019 (254 millions \$ au 31 mars 2018) et 393 millions \$ en titres au 31 mars 2019 (638 millions \$ au 31 mars 2018). Toutes les garanties en espèces sont réinvesties.

<sup>B</sup> La juste valeur minimale de la garantie requise correspond à 100 % de la juste valeur des titres empruntés.

<sup>C</sup> Au 31 mars 2019, un montant de 172 millions \$ (110 millions \$ au 31 mars 2018) des biens détenus en garantie sous forme de titres avait été utilisé dans le cadre de transactions de vente à découvert et un montant de 1 million \$ (néant au 31 mars 2018) avait été utilisé relativement à des titres vendus en vertu de conventions de rachat.

<sup>D</sup> Les biens détenus en garantie comprenaient 1 million \$ en espèces au 31 mars 2019 (174 mille \$ au 31 mars 2018) et 40 millions \$ en titres au 31 mars 2019 (49 mille \$ au 31 mars 2018). Toutes les garanties en espèces sont réinvesties.

## 6 — Intérêts détenus dans d'autres entités

### 6.1. Filiales, coentreprises et entreprises associées

À titre d'entité d'investissement, Investissements PSP ne consolide que les filiales qui lui fournissent des services liés à ses activités de placement. Investissements PSP évalue sa participation dans ses filiales, ses coentreprises et ses entreprises associées à la JVRN, comme il est mentionné à la note 2.1.

Aux fins de la préparation de cette note, la direction évalue le contrôle, le contrôle conjoint et l'influence notable comme suit :

#### *i) Contrôle et influence notable*

Investissements PSP détermine qu'elle exerce un contrôle sur une entité émettrice si elle est exposée ou si elle a le droit à des rendements variables en raison de sa participation dans une entité et si elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Dans certains cas, Investissements PSP n'exerce pas un contrôle sur une entité émettrice, mais a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice. Dans de tels cas, Investissements PSP détermine qu'elle exerce une influence notable sur l'entité émettrice.

Dans le cas du contrôle ou de l'influence notable, le pouvoir sur l'entité émettrice résulte des droits de vote conférés par les droits de propriété, d'autres accords contractuels, ou une combinaison de ces éléments.

#### *ii) Contrôle conjoint*

Investissements PSP détermine qu'elle est partie à un accord de coentreprise si elle exerce un contrôle conjoint sur une entité émettrice et détient des droits sur l'actif net de l'entité émettrice. Le contrôle conjoint est établi en vertu d'un accord contractuel qui exige le consentement unanime des parties partageant le contrôle à l'égard des activités qui ont une incidence importante sur les rendements de la coentreprise.

En général, la prise de décisions à l'égard des activités est régie par les droits de vote conférés par la participation de chaque partie. Dans certains cas, elle est régie uniquement en vertu des accords contractuels ou en combinaison avec les droits de propriété de chaque partie.

## 6 — Intérêts détenus dans d'autres entités (suite)

### 6.1. Filiales, coentreprises et entreprises associées (suite)

Dans le cours normal des activités, les placements sur les marchés privés sont généralement détenus par les filiales qui sont des entités d'investissement créées par Investissements PSP. Au 31 mars 2019, 108 filiales qui sont des entités d'investissement étaient constituées en Amérique du Nord, 17 en Europe, 11 en Océanie, 4 en Amérique centrale et en Amérique du Sud, 1 en Afrique et 1 en Asie (103 entités d'investissement en Amérique du Nord, 23 en Europe, 11 en Océanie, 4 en Amérique centrale et en Amérique du Sud, 1 en Afrique et 1 en Asie au 31 mars 2018).

De plus, Investissements PSP contrôlait 81 entités émettrices directement ou par l'intermédiaire de ses filiales qui sont des entités d'investissement au 31 mars 2019 (80 entités émettrices au 31 mars 2018).

Les tableaux ci-après présentent, en ordre décroissant, les entités émettrices importantes détenues directement ou indirectement par Investissements PSP, sur lesquelles elle exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

31 mars 2019			
Nom de l'entité	Établissement principal	Participation détenue par Investissements PSP (%)	Relation avec Investissements PSP
AviAlliance GmbH	Europe	100	Entité émettrice contrôlée
Revera Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
Kaingaroa Timberlands Ltd.	Océanie	56	Entité contrôlée conjointement
Roadis Transportation B.V.	Mondial	100	Entité émettrice contrôlée
FirstLight Power Resources Holding Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
SEGRO European Logistics Partnership S.a.r.l.	Europe	50	Entité contrôlée conjointement
Forth Ports Limited	Europe	51	Entité contrôlée conjointement
TDF S.A.S.	Europe	22	Entreprise associée
Roccapina Fund, L.P.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
Big Box Properties	Amérique du Nord	49	Entité contrôlée conjointement

31 mars 2018			
Nom de l'entité	Établissement principal	Participation détenue par Investissements PSP (%)	Relation avec Investissements PSP
Revera Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
AviAlliance GmbH	Europe	100	Entité émettrice contrôlée
Kaingaroa Timberlands Ltd.	Océanie	56	Entité contrôlée conjointement
Roadis Transportation B.V.	Mondial	100	Entité émettrice contrôlée
SEGRO European Logistics Partnership S.a.r.l.	Europe	50	Entité contrôlée conjointement
FirstLight Power Resources Holding Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
Roccapina Fund, L.P.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
TDF S.A.S.	Europe	22	Entreprise associée
Cubico Sustainable Investments Limited	Mondial	50	Entité contrôlée conjointement
Big Box Properties	Amérique du Nord	49	Entité contrôlée conjointement

Outre ce qui précède, Investissements PSP consolide les filiales en propriété exclusive qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement. Ces services comprennent la gestion de placements et le financement des placements sur les marchés privés dans le cadre du programme du financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP, décrit à la note 8.2.

### 6.2. Entités structurées

Investissements PSP détient des intérêts dans des sociétés de personnes et des fonds surtout dans le contexte de ses placements sur les marchés privés. En raison de leur nature, ces entités ont en général les caractéristiques d'une entité structurée comme elles sont définies par les IFRS. Ces entités sont détenues à titre de placements et n'exposent pas Investissements PSP à plus de risques ou de rendements que ses intérêts détenus dans des entités non structurées.

Des renseignements à l'égard des entités structurées sont compris, s'il y a lieu, dans les informations portant sur la gestion du risque lié aux placements à la note 7, les garanties et les indemnités, à la note 16 et les engagements, à la note 17.

## 7 — Gestion du risque lié aux placements

Investissements PSP est tenue d'agir dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires en vertu des régimes et de maximiser les rendements sans s'exposer à un risque de perte indu. Aux fins de l'atteinte de cet objectif, Investissements PSP a élaboré une politique de gestion du risque d'entreprise. La politique de gestion du risque d'entreprise fournit un cadre pour identifier, évaluer, gérer, atténuer, surveiller et signaler les risques liés et non liés aux placements auxquels Investissements PSP est exposée.

Dans le cadre de la politique globale de gestion du risque d'entreprise, la politique de gestion du risque de placement vise à appuyer la gestion des risques inhérents au processus de prise de décisions en matière de placement. La politique de gestion du risque de placement offre un cadre précisant la façon dont les activités de placement doivent se conformer à la philosophie d'Investissements PSP en matière de risque et s'aligner sur la tolérance et les limites de son appétit à l'égard du risque. La politique de gestion du risque de placement complète également l'Énoncé sur les principes, normes et procédures de placement (l'« ÉPNP »), dont l'objectif est d'assurer une gestion efficace des risques de placement dans le cadre de la mise en œuvre des diverses stratégies de placement d'Investissements PSP. Les risques liés aux placements comprennent le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

### 7.1. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de variation de la valeur d'un placement attribuable à des résultats financiers défavorables découlant de facteurs qui influent sur la valeur, comme les fluctuations des prix du marché, les fluctuations dues à des facteurs propres au placement, la volatilité des cours des actions et des marchandises, des taux d'intérêt, des taux de change, ou d'autres facteurs touchant des titres similaires négociés sur le marché.

#### 7.1.1. Mesure du risque de marché

La volatilité annualisée absolue pour l'ensemble du portefeuille est utilisée comme mesure principale du risque de marché. La volatilité absolue est une mesure statistique de l'ampleur des variations des rendements d'un placement ou d'un portefeuille de placements donné. Elle permet d'illustrer le potentiel de perte de valeur dans un placement ou un portefeuille de placements découlant des fluctuations des prix du marché.

Investissements PSP utilise les rendements des marchés sur une période de sept ans et sur un horizon de détention de douze mois pour calculer la volatilité absolue. En ce qui concerne les placements qui ne sont pas négociés activement, des titres ayant des caractéristiques de risque semblables sont utilisés pour calculer la volatilité absolue.

La volatilité absolue est valide, sur le plan statistique, dans des conditions normales de marché et ne tient pas particulièrement compte des pertes découlant d'événements marquants sur le marché. Elle suppose également que l'avenir se déroulera d'une manière semblable au passé. Par conséquent, si la conjoncture du marché varie grandement par rapport à la conjoncture passée, les pertes potentielles pourraient différer de celles qui avaient été estimées initialement.

Le tableau suivant présente la volatilité absolue pour l'ensemble du portefeuille, calculée en pourcentage des placements nets, à la fin de la période :

	31 mars 2019 (%)	31 mars 2018 (%)
<b>Volatilité absolue</b>	<b>7,3</b>	7,2

#### *Méthodes de simulation de crises*

Bien que la volatilité absolue soit une méthode très reconnue de mesure du risque, elle est complétée par d'autres méthodes de mesure du risque qui donnent un meilleur aperçu du risque de marché. Investissements PSP utilise donc des méthodes de simulation de crises et l'analyse de scénarios pour évaluer l'incidence sur les résultats financiers de fluctuations inhabituelles des facteurs de risque. Ces méthodes servent à évaluer la sensibilité d'un portefeuille à divers facteurs de risque et aux principales hypothèses de modélisation. Dans le cadre de ces méthodes, les périodes de crise passées servent également à évaluer comment un portefeuille actuel se comporte en pareilles circonstances. En outre, les méthodes de simulation de crises et l'analyse de scénarios permettent d'évaluer la performance d'un nouveau produit de placement.

## 7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.1. Risque de marché (suite)

#### 7.1.2. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt a trait à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif net d'Investissements PSP. Les durées jusqu'à l'échéance des catégories d'instruments financiers, qui figurent à la note 4.1, qui sont les plus exposées au risque de taux d'intérêt étaient les suivantes :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019					
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Autres	Total
Trésorerie et titres du marché monétaire	–	–	–	–	861 <sup>A</sup>	861
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	86	875	435	354	147 <sup>B</sup>	1 897
Obligations indexées à l'inflation	–	165	566	282	–	1 013
Titres de créance privés	6	184	434	151	355 <sup>C</sup>	1 130
<b>Total des titres à revenu fixe</b>	<b>92</b>	<b>1 224</b>	<b>1 435</b>	<b>787</b>	<b>1 363</b>	<b>4 901</b>

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2018					
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Autres	Total
Trésorerie et titres du marché monétaire	–	–	–	–	826 <sup>A</sup>	826
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	253	601	379	249	159 <sup>B</sup>	1 641
Obligations indexées à l'inflation	–	298	320	279	–	897
Titres de créance privés	–	104	508	112	301 <sup>C</sup>	1 025
<b>Total des titres à revenu fixe</b>	<b>253</b>	<b>1 003</b>	<b>1 207</b>	<b>640</b>	<b>1 286</b>	<b>4 389</b>

<sup>A</sup> En raison de leur échéance à court terme, ces placements ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt.

<sup>B</sup> Certains titres à revenu fixe ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt étant donné que leurs taux d'intérêt prescrits sont variables.

<sup>C</sup> L'information liée à la durée jusqu'à l'échéance des placements dans des fonds et de certains placements détenus directement compris dans les titres de créance privés n'est pas disponible.

Tous les placements dans des actions canadiennes, les placements dans des actions étrangères, les placements immobiliers, les placements privés, les placements en infrastructures et les placements en ressources naturelles, totalisant 8 079 millions \$ au 31 mars 2019 (7 624 millions \$ au 31 mars 2018), n'ont pas d'échéance précise et ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt.

Les placements alternatifs décrits à la note 4.1.4, totalisant 725 millions \$ au 31 mars 2019 (635 millions \$ au 31 mars 2018), n'ont également pas d'échéance précise. Certains de ces placements alternatifs, de même que des conventions de revente et des contrats de dérivés présentés respectivement aux notes 4.1.10 et 4.1.12 sont exposés au risque de taux d'intérêt. Ces expositions sont prises en compte dans le calcul de la volatilité absolue dont il est question à la note 7.1.1.

La durée jusqu'à l'échéance des titres de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP est présentée à la note 8.2.

## 7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.1. Risque de marché (suite)

#### 7.1.3. Risque de change

Investissements PSP est exposée à un risque de change découlant de la détention de placements (c'est-à-dire la détention directe et indirecte de titres, de parts de fonds en gestion commune et de parts de sociétés en commandite) ou de passifs liés à des placements dans diverses devises. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport aux devises peuvent influencer positivement ou négativement sur la juste valeur des placements. Afin d'atténuer ce risque, Investissements PSP peut prendre des positions en devises au moyen de contrats de change à terme ou de swaps de devises.

Les expositions au risque de change sous-jacentes des placements nets du compte de régime s'établissaient comme suit à la date indiquée :

Devise	31 mars 2019		31 mars 2018	
	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Pourcentage du total	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Pourcentage du total
Dollar américain	6 300	63,6	5 978	68,4
Euro	1 475	14,9	886	10,1
Livre sterling	572	5,8	214	2,5
Dollar australien	218	2,2	191	2,2
Yen japonais	201	2,0	258	3,0
Dollar de Hong Kong	186	1,9	174	2,0
Peso mexicain	174	1,8	142	1,6
Réal brésilien	116	1,2	156	1,8
Roupie indienne	115	1,2	100	1,1
Won sud-coréen	96	1,0	190	2,2
Franc suisse	66	0,7	58	0,7
Nouveau dollar taïwanais	66	0,7	75	0,9
Autres	311	3,0	315	3,5
<b>Total</b>	<b>9 896</b>	<b>100,0</b>	<b>8 737</b>	<b>100,0</b>

Au 31 mars 2019, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient en outre des engagements libellés en devises de 1561 millions \$ pour le compte de régime (987 millions \$ US, 143 millions €, 7 millions £, 2 millions de rands d'Afrique du Sud, 979 millions de pesos colombiens, 192 millions de pesos mexicains et 1 million de dollars australiens). Ces engagements ne figurent pas dans le tableau des expositions au risque de change ci-dessus.

Au 31 mars 2018, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient en outre des engagements libellés en devises de 1696 millions \$ pour le compte de régime (1 065 millions \$ US, 185 millions €, 13 millions £, 2 millions de rands d'Afrique du Sud, 984 millions de pesos colombiens et 104 millions de pesos mexicains). Ces engagements ne figurent pas dans le tableau des expositions au risque de change ci-dessus.



## 7 — Gestion du risque lié aux placements

(suite)

### 7.2. Risque de crédit

Investissements PSP est exposée au risque de crédit, c'est-à-dire le risque de non-exécution par un débiteur sur lequel Investissements PSP compte pour satisfaire à ses obligations contractuelles ou financières, soit le risque qu'un émetteur de titres d'emprunt ou qu'une contrepartie à une opération sur instruments dérivés, à une transaction de prêt et d'emprunt de titres ou à une transaction sur des titres acquis en vertu de conventions de revente ne puisse satisfaire à ses obligations financières.

Le risque de crédit comprend le risque d'une détérioration de la solvabilité et le risque de concentration concerné. La surveillance du risque de crédit comporte l'évaluation de la cote de crédit de chaque émetteur et de chaque contrepartie effectuant des transactions avec Investissements PSP. Cette évaluation à l'égard d'émetteurs et de contreparties publics est fondée sur les renseignements fournis par quatre agences de notation reconnues. Chaque titre est classé sur la foi d'au moins deux cotes de crédit. Si les agences accordent des cotes différentes à un même titre, Investissements PSP se fondera sur la notation la plus faible. Pour les émetteurs privés, Investissements PSP attribue des cotes de crédit internes aux émetteurs et évalue les profils de risques combinés par rapport aux objectifs fixés. Pour attribuer des cotes de crédit aux émetteurs, Investissements PSP utilise des méthodes comparables à celles utilisées par des agences de notation reconnues.

Au 31 mars 2019, l'exposition maximale du compte de régime au risque de crédit s'élevait à 5 milliards \$ (4 milliards \$ au 31 mars 2018). Ce montant est présenté compte non tenu des biens détenus en garantie et des conventions de compensation qui ne sont pas admissibles à la compensation selon les IFRS. Le risque de crédit maximum exclut les garanties présentées à la note 16 ainsi que les placements dans des fonds classés dans les placements alternatifs à la note 4.1. Ces fonds détiennent des titres à revenu fixe parmi d'autres types d'instruments.

Dans le cadre de son suivi du risque de crédit, Investissements PSP produit un rapport périodique sur la concentration par cote de crédit pour les titres sensibles au crédit. Le tableau suivant présente la concentration du risque de crédit en fonction des cotes de crédit, à la date indiquée :

Cote de crédit	31 mars 2019 (%)	31 mars 2018 (%)
AAA-AA	48,4	51,2
A	23,6	20,9
BBB	2,3	2,5
BB et moins	25,1	24,4
Aucune cote <sup>A</sup>	0,6	1,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

<sup>A</sup> Comprend des titres d'émetteurs et de contreparties publics qui ne sont pas cotés par des agences de notation du crédit ou qui sont cotés par une seule agence de notation du crédit.

## 7 — Gestion du risque lié aux placements

(suite)

### 7.2. Risque de crédit (suite)

#### 7.2.1. Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie représente le risque de crédit découlant de l'exposition actuelle ou potentielle liée à des transactions portant sur des contrats de dérivés, à des transactions portant sur des titres de prêt et d'emprunt et à des transactions portant sur des conventions de rachat et des conventions de revente de titres. Afin d'atténuer le risque de contrepartie, Investissements PSP exige des contreparties qu'elles fournissent des garanties adéquates et qu'elles répondent à ses exigences en matière de cote de crédit. Investissements PSP assure un suivi régulier des cotes de crédit de ses contreparties établies par des agences de notation du crédit reconnues. En ce qui concerne les contrats de dérivés, Investissements PSP peut mettre un terme à toute activité avec la plupart des contreparties dont la cote de crédit baisse en deçà de ses exigences.

En ce qui a trait aux instruments dérivés négociés hors cote, la politique d'Investissements PSP exige également que soit signée la convention-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (l'« ISDA ») avec toute contrepartie à un contrat de dérivés. Cette entente fournit l'encadrement contractuel régissant la manière dont doivent se dérouler les activités de négociation touchant toute une gamme de produits négociés hors cote. Dans le cas des instruments dérivés hors cote compensés, les activités de négociation entre les parties sont régies selon les modalités habituelles dans le cadre de telles transactions.

En tant que technique de limitation du risque de crédit, la convention-cadre de l'ISDA prévoit des dispositions exécutoires de compensation par liquidation en cas de défaut de l'une des contreparties. En outre, l'annexe sur le soutien des garanties (l'« ASG ») à la convention-cadre de l'ISDA permet à Investissements PSP de réaliser toute garantie qui lui est accordée en cas de défaillance de la contrepartie. L'ASG exige également d'Investissements PSP qu'elle fournisse une garantie supplémentaire si une telle garantie lui est demandée. Toutes les transactions assujetties à l'ASG portent sur des garanties en espèces, des titres de créance de qualité supérieure ou d'autres titres de qualité supérieure. L'ASG régit également l'échange de garanties lorsque l'exposition au crédit d'une contrepartie dépasse un seuil prédéterminé. Les contreparties sont, en règle générale, autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. De même, dans le cas d'instruments dérivés hors cote compensés, des garanties sont requises en espèces, en titres de créance de qualité supérieure ou d'autres titres de qualité supérieure et peuvent être vendues, redonnées en garantie ou autrement utilisées. Investissements PSP ne vend pas, ne redonne pas en garantie ni n'utilise autrement les biens détenus en garantie sous forme de titres, mais réinvestit toutes les garanties en espèces relativement aux contrats de dérivés.

En ce qui concerne les transactions portant sur des contrats de prêt et d'emprunt de titres, ainsi que sur des conventions de rachat et des conventions de revente de titres, il existe des obligations de garantie pour atténuer le risque de contrepartie. Les obligations de garantie pour les programmes de prêt et d'emprunt de titres ainsi que les conventions de rachat et les conventions de revente de titres sont décrites aux notes 2.3.5 et 2.3.6.

L'information relative aux biens donnés en garantie par Investissements PSP et ses contreparties figure à la note 5.

Dans le cas du programme de prêt de titres, l'exposition d'Investissements PSP au risque de contrepartie est davantage atténuée puisque le gardien des valeurs prêtées assume le risque que la contrepartie ne pourra respecter les obligations liées à la garantie.

La direction assure la surveillance et l'atténuation du risque de contrepartie et applique une procédure exhaustive et rigoureuse à l'échelle d'Investissements PSP dans le cadre de son suivi et de sa gestion du risque de contrepartie. Ainsi, la direction mesure le risque de contrepartie en continu, évalue et assure le suivi de la qualité du crédit des contreparties actuelles, et veille à atténuer le risque de contrepartie par la gestion des garanties.

## 7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.2. Risque de crédit (suite)

#### 7.2.2. Compensation

Investissements PSP est assujettie aux conventions-cadres de l'ISDA à l'égard de ses instruments financiers dérivés négociés hors cote, comme il a déjà été mentionné. Ces conventions contiennent des dispositions exécutoires de compensation par liquidation qui s'appliquent seulement en cas de défaut. Dans certains cas, ces conventions permettent la compensation. Lorsque les conditions de compensation étaient satisfaites, les instruments financiers ont été présentés selon leur montant net dans les états de la situation financière. Les conventions de rachat et les conventions de revente de titres, décrites aux notes 2.3.6 et 5, sont assujetties à des conventions similaires bien qu'elles ne soient pas compensées, les conditions de compensation n'étant pas satisfaites.

Les tableaux qui suivent présentent les actifs financiers et les passifs financiers susmentionnés :

#### Actifs financiers

(en millions de dollars canadiens)	Montant brut des actifs financiers comptabilisés	Moins : Montant brut des passifs financiers comptabilisés et compensés	Montant net des actifs financiers présentés dans les états de la situation financière	Moins : Montants connexes non compensés dans les états de la situation financière		Montant net
				Passifs financiers comptabilisés	Biens détenus en garantie et non comptabilisés	
<b>31 mars 2019</b>						
Conventions de revente	432	—	432 <sup>A</sup>	281	151	—
Dérivés négociés hors cote	100	—	100 <sup>B</sup>	56	39	5
<b>Total</b>	<b>532</b>	<b>—</b>	<b>532</b>	<b>337</b>	<b>190</b>	<b>5</b>
<b>31 mars 2018</b>						
Conventions de revente	136	—	136 <sup>A</sup>	36	100	—
Dérivés négociés hors cote	67	3	64 <sup>B</sup>	63	—	1
<b>Total</b>	<b>203</b>	<b>3</b>	<b>200</b>	<b>99</b>	<b>100</b>	<b>1</b>

#### Passifs financiers

(en millions de dollars canadiens)	Montant brut des passifs financiers comptabilisés	Moins : Montant brut des actifs financiers comptabilisés et compensés	Montant net des passifs financiers présentés dans les états de la situation financière	Moins : Montants connexes non compensés dans les états de la situation financière		Montant net
				Actifs financiers comptabilisés	Biens donnés en garantie et non décomptabilisés	
<b>31 mars 2019</b>						
Conventions de rachat	406	—	406 <sup>A</sup>	281	125	—
Dérivés négociés hors cote	62	—	62 <sup>B</sup>	55	6	1
Garanties à payer	1	—	1 <sup>C</sup>	1	—	—
<b>Total</b>	<b>469</b>	<b>—</b>	<b>469</b>	<b>337</b>	<b>131</b>	<b>1</b>
<b>31 mars 2018</b>						
Conventions de rachat	42	—	42 <sup>A</sup>	36	6	—
Dérivés négociés hors cote	117	3	114 <sup>B</sup>	63	51	—
Garanties à payer	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>159</b>	<b>3</b>	<b>156</b>	<b>99</b>	<b>57</b>	<b>—</b>

<sup>A</sup> Tel qu'il est décrit à la note 4.110.

<sup>B</sup> Tel qu'il est décrit à la note 4.112.

<sup>C</sup> Tel qu'il est décrit à la note 4.1.9. Le solde comprend la garantie en espèces reçue dans le cadre de certaines transactions sur dérivés hors cote, et fait partie des garanties à payer décrites à la note 4.1.

## 7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'Investissements PSP ne puisse respecter ses obligations financières en temps opportun au moyen de liquidités suffisantes et facilement disponibles. La situation de l'encaisse d'Investissements PSP fait l'objet d'un contrôle quotidien. En règle générale, les placements en trésorerie, les titres du marché monétaire, les billets à taux variable, les obligations et les actions de sociétés ouvertes sont présumés être très liquides, car ils seront investis dans des titres qui sont négociés activement. La direction utilise les méthodes pertinentes de mesure et de contrôle du risque de liquidité afin de s'assurer que la société dispose des liquidités suffisantes pour satisfaire à ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles. Un rapport sur la liquidité, qui prend en compte les flux de trésorerie futurs prévus, est dressé et présenté à la haute direction sur une base hebdomadaire. Cela permet d'assurer que les réserves d'encaisse sont suffisantes et disponibles pour financer les sorties de fonds prévues. En outre, Investissements PSP maintient des sources de liquidités suffisantes pour en faire usage en cas d'interruption des activités sur les marchés. Investissements PSP a la capacité de mobiliser des capitaux supplémentaires au moyen de son programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux. Ce programme permet à Investissements PSP d'émettre des billets à ordre à court terme et des billets à moyen terme. De l'information supplémentaire sur le recours au programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux est présentée à la note 8.2. En outre, Investissements PSP détient des facilités de crédit aux fins générales de la société. De l'information supplémentaire sur ces facilités de crédit est présentée à la note 8.1.

La valeur nominale des produits dérivés selon l'échéance est présentée à la note 4.1.12.

#### Passifs financiers

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ainsi que celle des instruments financiers liés à des produits dérivés, regroupés en fonction de leur échéance au 31 mars 2019, et compte non tenu de l'incidence des garanties et des indemnités mentionnées à la note 16 :

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés<sup>A</sup></b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	(69)	—	—	(69)
Intérêts à payer	(5)	—	—	(5)
Titres vendus à découvert	(456)	—	—	(456)
Garanties à payer	(218)	—	—	(218)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(406)	—	—	(406)
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(342)	(154)	(524)	(1 020)
Fournisseurs et autres passifs	(5)	(9)	(9)	(23)
<b>Total</b>	<b>(1 501)</b>	<b>(163)</b>	<b>(533)</b>	<b>(2 197)</b>
(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Instruments financiers liés à des produits dérivés</b>				
Actifs liés à des produits dérivés	48	40	26	114
Passifs liés à des produits dérivés <sup>A</sup>	(17)	(25)	(28)	(70)
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>15</b>	<b>(2)</b>	<b>44</b>

<sup>A</sup> Les passifs sont présentés selon la première des périodes pendant laquelle la contrepartie peut exiger le paiement.

## 7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.3. Risque de liquidité (suite)

#### Passifs financiers (suite)

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ainsi que celle des instruments financiers liés à des produits dérivés, regroupés en fonction de leur échéance au 31 mars 2018, et compte non tenu de l'incidence des garanties et des indemnités mentionnées à la note 16 :

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés<sup>A</sup></b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	(84)	–	–	(84)
Intérêts à payer	(4)	–	–	(4)
Titres vendus à découvert	(477)	–	–	(477)
Garanties à payer	(259)	–	–	(259)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(42)	–	–	(42)
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(343)	(116)	(426)	(885)
Fournisseurs et autres passifs	(11)	–	(8)	(19)
<b>Total</b>	<b>(1 220)</b>	<b>(116)</b>	<b>(434)</b>	<b>(1 770)</b>
(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Instruments financiers liés à des produits dérivés</b>				
Actifs liés à des produits dérivés	36	17	30	83
Passifs liés à des produits dérivés <sup>A</sup>	(60)	(35)	(31)	(126)
<b>Total</b>	<b>(24)</b>	<b>(18)</b>	<b>(1)</b>	<b>(43)</b>

<sup>A</sup> Les passifs sont présentés selon la première des périodes pendant laquelle la contrepartie peut exiger le paiement.

## 8 — Emprunts

### 8.1. Facilités de crédit

Investissements PSP détient une facilité de crédit renouvelable de 2 milliards \$ et une ligne de crédit à demande de 1 milliard \$ (collectivement, les « facilités de crédit »).

Les facilités de crédit servent aux fins générales de la société et sont offertes en dollars canadiens ou américains. Ces facilités de crédit sont assujetties aux modalités habituelles et sont consenties à des taux d'intérêt variables, notamment au taux préférentiel et au taux de base américain.

Aucun prélèvement n'avait été effectué sur ces facilités de crédit aux 31 mars 2019 et 2018.

### 8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP comprend le placement privé de billets à ordre à court terme, de même que des billets à moyen terme émis par PSP Capital Inc., filiale en propriété exclusive d'Investissements PSP. Les fonds mobilisés sont principalement affectés au financement des placements sur les marchés privés. Ils sont garantis inconditionnellement et irrévocablement par Investissements PSP conformément à la politique de levier corporative.

Pour le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux, le montant maximum autorisé par le conseil d'administration s'établit à 10 % des placements nets plus la totalité de l'encours de la dette avec recours d'Investissements PSP au moment de l'émission. Compte tenu de cette limite, la composante des billets à ordre à court terme ne doit pas dépasser 12 milliards \$ pour les émissions au Canada et aux États-Unis combinées.

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP respectait les limites autorisées par le conseil d'administration au cours des exercices clos les 31 mars 2019 et 2018.

Le tableau suivant présente les échéances et la juste valeur des billets émis en vertu du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux attribués au compte de régime à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019		31 mars 2018	
	Montants de capital payables à l'échéance	Juste valeur	Montants de capital payables à l'échéance	Juste valeur
Billets à ordre à court terme libellés en dollars canadiens, portant intérêt entre 1,79 % et 2,20 % et venant à échéance de 56 à 365 jours (entre 1,16 % et 1,85 % et venant à échéance de 26 à 364 jours au 31 mars 2018)	47	47	69	69
Billets à ordre à court terme libellés en dollars américains, portant intérêt entre 2,45 % et 2,84 % et venant à échéance de 21 à 365 jours (entre 1,39 % et 2,17 % et venant à échéance de 28 à 365 jours au 31 mars 2018)	451	449	391	390
Billets à moyen terme de série 5, portant intérêt à 3,03 % par année et venant à échéance le 22 octobre 2020	69	70	72	74
Billets à moyen terme de série 7, portant intérêt à 3,29 % par année et venant à échéance le 4 avril 2024	68	72	72	75
Billets à moyen terme de série 8, portant intérêt à 1,34 % par année et venant à échéance le 18 août 2021	91	90	91	88
Billets à moyen terme de série 9, portant intérêt à 2,09 % par année et venant à échéance le 22 novembre 2023	72	72	70	69
Billets à moyen terme de série 10, portant intérêt à 1,73 % par année et venant à échéance le 21 juin 2022	126	126	124	120
Billets à moyen terme de série 11, portant intérêt à 3,00 % par année et venant à échéance le 5 novembre 2025	90	94	-	-
<b>Total</b>	<b>1 014</b>	<b>1 020</b>	<b>889</b>	<b>885</b>

Les pertes non réalisées sur les emprunts s'élevaient à 14 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (gains non réalisés de 14 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018).

## 8 — Emprunts (suite)

### 8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux (suite)

Les charges d'intérêts pour les exercices clos les 31 mars s'établissaient comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Billets à ordre à court terme	11	6
Billets à moyen terme	10	8
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>14</b>

### 8.3. Rapprochement des passifs issus des activités de financement

Le tableau suivant présente le rapprochement des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Produits tirés des emprunts	Remboursement d'emprunts	Changements sans contrepartie de trésorerie		Solde de clôture
				Pertes de change	Pertes de juste valeur <sup>A</sup>	
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	885	2 437	(2 317)	2	13	1 020
Facilités de crédit	-	-	-	-	-	-
<b>Emprunts</b>	<b>885</b>	<b>2 437</b>	<b>(2 317)</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>1 020</b>

<sup>A</sup> Comprend les intérêts sur les billets à ordre à court terme, qui sont ajoutés au coût, lequel se rapproche de leur juste valeur.

Le tableau suivant présente le rapprochement des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Produits tirés des emprunts	Remboursement d'emprunts	Changements sans contrepartie de trésorerie		Solde de clôture
				Gains de change	Gains de juste valeur <sup>A</sup>	
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	784	1 978	(1 863)	(3)	(11)	885
Facilités de crédit	-	2	(2)	-	-	-
<b>Emprunts</b>	<b>784</b>	<b>1 980</b>	<b>(1 865)</b>	<b>(3)</b>	<b>(11)</b>	<b>885</b>

<sup>A</sup> Comprend les intérêts sur les billets à ordre à court terme, qui sont ajoutés au coût, lequel se rapproche de leur juste valeur.

## 9 — Capitaux propres

### 9.1. Droits prévus par la loi conférés au gouvernement du Canada

Les *Lois sur la pension* confèrent au gouvernement du Canada des droits sur l'actif net d'Investissements PSP réparti à chaque compte de régime aux fins décrites dans les *Lois sur la pension*. La répartition de l'actif net et du résultat global d'Investissements PSP à chaque compte de régime à une date donnée est fondée sur la politique de répartition décrite à la note 13.

### 9.2. Transferts de fonds

Investissements PSP a reçu des transferts de fonds du gouvernement du Canada de 232 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (280 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018) pour le Fonds. Les fonds ainsi transférés ont été comptabilisés dans le compte de régime.

## 10 — Informations sectorielles

### Secteurs de placements

En vue de s'acquitter de son mandat, Investissements PSP gère un portefeuille mondial diversifié comportant des placements effectués dans différentes catégories d'actifs. De plus, elle a adopté une approche de placements axée sur l'ensemble des Fonds plutôt que sur une seule catégorie d'actifs. Cette approche s'articule sur la stratégie de placements à long terme et repose sur la gestion de la répartition et de l'exposition des catégories d'actifs, des secteurs et des facteurs de risques de l'ensemble des Fonds.

Ainsi, les secteurs de placements d'Investissements PSP sont présentés ci-après afin de refléter la façon dont les catégories d'actifs sont gérées et comment la haute direction analyse les résultats pour faciliter la gestion de la performance et la prise de décision. Le montant de chaque secteur de placements comprend sa quote-part respective dans les actifs liés aux placements, dans les passifs liés aux placements, ainsi que les emprunts, qui sont présentés séparément selon la nature des placements sous-jacents à la note 4.1. En outre, à l'appui de l'approche de placement d'Investissements PSP, un portefeuille complémentaire est géré en sus de chaque portefeuille de catégories d'actifs, ce qui permet à Investissements PSP de saisir des occasions de placements qui s'inscrivent dans son mandat, mais qui se trouvent hors de la portée du cadre de placement d'une catégorie d'actifs prise individuellement.

Ces secteurs comprennent des placements détenus directement et en copropriété, ainsi que des placements détenus par les gestionnaires de fonds, et sont composés de ce qui suit :

- Placements sur les marchés publics – placements dans des actions négociées sur des marchés organisés, des titres de gouvernements et des titres à revenu fixe de sociétés.
- Placements immobiliers – placements dans des actifs immobiliers, principalement dans le secteur des résidences pour retraités, le secteur résidentiel, le secteur commercial, le secteur du commerce au détail et d'autres secteurs industriels.
- Placements privés – placements dans des entités fermées ayant des objectifs similaires.
- Placements en infrastructures – placements dans des entités fermées axés sur les actifs de sociétés du transport, énergétiques, des télécommunications et d'autres sociétés réglementées.
- Placements en ressources naturelles – placements dans des actifs réels axés sur les actifs des secteurs des terrains forestiers, de l'agriculture et du pétrole et du gaz naturel en amont.
- Titres de créance privés – placements dans des titres de créance principaux et secondaires de qualité inférieure.
- Portefeuille complémentaire – placements qui ne s'inscrivent pas dans le mandat des catégories d'actifs actuellement détenues, mais qui sont jugés avantageux pour l'ensemble des Fonds.

Les tableaux qui suivent présentent les placements nets par secteur de placements aux dates indiquées :

		31 mars 2019								
(en millions de dollars canadiens)	Placements sur les marchés publics	Placements immobiliers	Placements privés	Placements en infrastructures	Placements en ressources naturelles	Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	Autre <sup>A</sup>	Total	
	5 840	1 701	1 701	1 215	488	757	103	333	12 138	

		31 mars 2018								
(en millions de dollars canadiens)	Placements sur les marchés publics	Placements immobiliers	Placements privés	Placements en infrastructures	Placements en ressources naturelles	Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	Autre <sup>A</sup>	Total	
	5 564	1 687	1 407	1 086	351	643	160	212	11 110	

<sup>A</sup> Comprendent de la trésorerie et des titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.



## 10 — Informations sectorielles (suite)

### Secteurs de placements (suite)

Le tableau qui suit présente le résultat net d'exploitation par secteur de placements pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

(en millions de dollars canadiens)	Placements sur les marchés publics	Placements immobiliers	Placements privés	Placements en infrastructures	Placements en ressources naturelles	Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	Autre <sup>c</sup>	Total
Revenu de placement <sup>A</sup>	249	136	233	87	44	61	–	71	881
Charges <sup>B</sup>	(29)	(18)	(7)	(13)	(5)	(4)	(1)	(1)	(78)
<b>Résultat net</b>	<b>220</b>	<b>118</b>	<b>226</b>	<b>74</b>	<b>39</b>	<b>57</b>	<b>(1)</b>	<b>70</b>	<b>803</b>

<sup>A</sup> Comme il est mentionné à la note 11, les autres frais payés par certains placements dans des fonds en gestion commune et les frais de gestion qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP sont inclus dans le revenu de placement.

<sup>B</sup> Comprennent toutes les charges liées aux placements et les charges d'exploitation présentées respectivement aux notes 11 et 12.

<sup>C</sup> Comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.

Le tableau qui suit présente le résultat net d'exploitation par secteur de placements pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

(en millions de dollars canadiens)	Placements sur les marchés publics	Placements immobiliers	Placements privés	Placements en infrastructures	Placements en ressources naturelles	Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	Autre <sup>c</sup>	Total
Revenu de placement <sup>A</sup>	459	212	151	170	34	41	39	(60)	1 046
Charges <sup>B</sup>	(26)	(14)	(6)	(10)	(4)	(3)	(1)	(1)	(65)
<b>Résultat net</b>	<b>433</b>	<b>198</b>	<b>145</b>	<b>160</b>	<b>30</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>(61)</b>	<b>981</b>

<sup>A</sup> Comme il est mentionné à la note 11, les autres frais payés par certains placements dans des fonds en gestion commune et les frais de gestion qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP sont inclus dans le revenu de placement.

<sup>B</sup> Comprennent toutes les charges liées aux placements et les charges d'exploitation présentées respectivement aux notes 11 et 12.

<sup>C</sup> Comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.

## 11 — Charges liées aux placements

Les charges liées aux placements attribuées au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars comprenaient les éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Charges d'intérêts	25	15
Coûts de transaction	9	10
Frais de gestion externe des placements <sup>A</sup>	2	3
Autres (montant net)	6	4
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>32</b>

<sup>A</sup> Comprennent les montants engagés relativement à des placements sur les marchés publics qui sont payés directement par Investissements PSP. D'autres frais sont payés par certains placements dans des fonds en gestion commune classés en tant que placements alternatifs, lesquels ont totalisé 17 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (12 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018). Ces frais sont intégrés dans la juste valeur des fonds.

De même, les frais de gestion liés aux placements sur les marchés privés et les titres de créance privés ne sont pas payés directement par Investissements PSP. Ces frais, qui varient en règle générale entre 0,2 % et 2,5 % du montant total investi ou engagé, se sont élevés à 24 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (23 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018). Ces frais sont intégrés dans la juste valeur des placements.

## 12 — Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation attribuées au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars comprenaient les éléments suivants :

(en milliers de dollars canadiens)	2019	2018
Salaires et avantages du personnel	21 151	19 045
Honoraires de consultation et de services professionnels	5 568	5 231
Locaux et matériel	2 268	1 863
Données de marché et applications commerciales	2 677	2 287
Amortissement des immobilisations corporelles	2 362	2 241
Droits de garde	387	331
Autres charges d'exploitation	2 058	1 679
<b>Total</b>	<b>36 471</b>	<b>32 677</b>

## 13 — Répartition du résultat global

La répartition du résultat global d'Investissements PSP entre les comptes de régime se détaille comme suit :

### 13.1. Revenu de placement

Le revenu de placement est réparti proportionnellement en fonction des placements nets de chaque compte de régime au moment où le revenu est gagné.

### 13.2. Charges

Selon la Loi, les coûts d'exploitation d'Investissements PSP doivent être imputés aux comptes de régime. Aux termes du paragraphe 4(3) de la Loi, le président du Conseil du Trésor détermine à quel compte de régime ces coûts seront imputés, de concert avec le ministre de la Défense nationale et le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Une politique de répartition a été élaborée afin d'imputer à chaque compte de régime les coûts directs des activités de placement, soit les frais de gestion externe de placement et les droits de garde, en fonction des placements nets de chaque compte de régime au moment où les charges sont engagées.

Pour les exercices clos les 31 mars, les charges d'exploitation et les autres éléments du résultat global, excluant les coûts directs des activités de placement mentionnés ci-dessus, ont été répartis au prorata du montant annuel des placements nets de chaque compte de régime, comme suit :

(%)	2019	2018
Compte du régime de pension de la fonction publique	72,6	72,6
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	19,7	19,7
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	7,3	7,2
Compte du régime de pension de la Force de réserve	0,4	0,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Les charges, réglées par Investissements PSP au moyen d'avances du compte du régime de pension de la fonction publique, sont remboursées trimestriellement par les autres comptes de régime.

## 14 — Transactions entre parties liées

### 14.1. Certaines entités émettrices

Comme il est mentionné à la note 2.1, les participations dans des filiales non consolidées, des entités émettrices contrôlées conjointement et des entreprises associées sont comptabilisées à la JVRN. Les transactions conclues entre Investissements PSP et ces entités ou les filiales de ces entités sont des transactions entre parties liées. Investissements PSP réalise des transactions de placement avec ces parties liées dans le cours normal de ses activités, notamment dans le cadre des placements sur les marchés privés et de certains placements dans des titres à revenu fixe décrits à la note 4.1, ainsi que des garanties, des indemnités et des engagements décrits respectivement aux notes 16 et 17. Comme les soldes liés à toutes les transactions de placement sont évalués à la JVRN, ces transactions réalisées avec des parties liées ont la même incidence sur l'actif net et le résultat global que celles réalisées avec des parties non liées.

Les transactions réalisées entre Investissements PSP et ses filiales consolidées ainsi que les soldes connexes sont éliminés et, par conséquent, ne sont pas présentés dans la présente note.

### 14.2. Le gouvernement du Canada et les entités liées au gouvernement

Puisque Investissements PSP est une société de la Couronne, comme il est mentionné à la note 1, elle est considérée comme étant liée au gouvernement du Canada, ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada (collectivement, les « entités liées au gouvernement »).

#### i) Gouvernement du Canada

Les seules transactions réalisées entre Investissements PSP et le gouvernement du Canada sont les transferts de fonds décrits à la note 9.2.

#### ii) Entités liées au gouvernement

Investissements PSP peut conclure des transactions de placement avec des entités liées au gouvernement dans le cours normal de ses activités, notamment dans le cadre des placements sur les marchés privés et de certains placements dans des titres à revenu fixe décrits à la note 4.1. Ces transactions de placement sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui peuvent s'appliquer aux transactions entre parties non liées et sont assujetties aux mêmes processus internes. À cet égard, les transactions avec ces parties liées ont la même incidence sur l'actif net et le résultat global que celles avec des parties non liées. Par conséquent, Investissements PSP se prévaut de l'exemption aux termes de l'IAS 24, *Parties liées*, qui lui permet de ne pas présenter des informations spécifiques sur les transactions conclues avec ces entités liées au gouvernement et les soldes liés à ces transactions.

### 14.3. Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont liés à Investissements PSP. Les principaux dirigeants désignent les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'Investissements PSP, directement ou indirectement, soit les membres du conseil d'administration, l'équipe de la haute direction et les dirigeants nommés par le conseil d'Investissements PSP. La rémunération des principaux dirigeants attribuée au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars a été comptabilisée dans les états du résultat global et se présente comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Rémunération et autres avantages du personnel à court terme	1 075	1 435
Rémunération et autres avantages du personnel à long terme	678	348
<b>Total</b>	<b>1 753</b>	<b>1 783</b>

Comme il est indiqué à la note 16, Investissements PSP pourrait également être tenue d'indemniser certains des principaux dirigeants à l'égard des coûts engagés par suite de réclamations, de poursuites ou de litiges relativement à l'exercice de certains aspects de leurs fonctions.

## 15 — Gestion du capital

En tant que société de placement, Investissements PSP poursuit les objectifs suivants en ce qui a trait à la gestion de son capital :

- Investir les transferts de fonds, selon ce qui est énoncé à la note 9.2, dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires en vertu des *Lois sur la pension*. Les fonds reçus sont investis dans le but de réaliser un rendement optimal sans s'exposer à un risque de perte indu, en tenant compte du financement, des politiques et des exigences des régimes constitués en vertu des *Lois sur la pension* et de la capacité des régimes à respecter leurs obligations financières. Les fonds sont également investis conformément à la politique de gestion du risque lié aux placements dont il est question à la note 7.
- Conserver une cote de crédit lui assurant l'accès aux marchés des capitaux au meilleur coût. Par l'intermédiaire de PSP Capital Inc. et de ses politiques en matière d'endettement, Investissements PSP a la possibilité de mobiliser des capitaux au moyen de l'émission de billets à ordre à court terme et de billets à moyen terme. La note 8.2 présente de l'information relative au financement par emprunt sur les marchés des capitaux, et la note 7.3 présente de l'information sur la situation d'Investissements PSP en matière de liquidité.

La structure du capital d'Investissements PSP se compose des transferts de fonds et du financement par emprunt sur les marchés des capitaux. Investissements PSP n'est soumise à aucune restriction imposée de l'extérieur à l'égard du capital.

## 16 — Garanties et indemnités

Investissements PSP fournit une indemnisation à ses administrateurs, à ses dirigeants, à ses vice-présidents et à certains de ses représentants qui sont appelés à siéger à des conseils d'administration (ou à des organes similaires) ou à des conseils consultatifs en matière de placement (ou à des organes similaires) d'entités dans lesquelles Investissements PSP ou ses filiales qui sont des entités d'investissement ont effectué un placement ou ont une participation financière. Par conséquent, mais sous réserve des dispositions de la Loi, Investissements PSP pourrait être tenue d'indemniser ces représentants à l'égard des coûts engagés par suite de réclamations, de poursuites ou de litiges relativement à l'exercice de leurs fonctions, sauf dans les cas où la responsabilité de ces représentants est attribuable au fait qu'ils n'ont pas agi avec intégrité et de bonne foi. À ce jour, Investissements PSP n'a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités.

Dans certains cas, Investissements PSP fournit aussi une indemnisation à des tiers dans le cours normal de ses activités. Par conséquent, Investissements PSP peut être tenue d'indemniser ces tiers en lien avec la réalisation de leurs obligations contractuelles. À ce jour, Investissements PSP n'a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités.

Investissements PSP garantit de façon inconditionnelle et irrévocable toutes les facilités de crédit ainsi que tous les billets à ordre à court terme et les billets à moyen terme émis par PSP Capital Inc., tel qu'il est décrit à la note 8.

Dans le cadre de certaines transactions de placement, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement ont fourni des garanties, accordé des indemnisations ou émis des lettres de crédit à des tiers, les plus importantes étant les suivantes :

- Aux 31 mars 2019 et 2018, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient convenu d'offrir une garantie et, dans certains cas, d'accorder une indemnisation à l'égard du respect des exigences imposées à certaines entités détenues en vertu d'ententes contractuelles. La majorité de ces ententes sont des accords d'emprunt. Dans l'éventualité d'une défaillance en vertu de ces ententes, à recours limité dans certains cas, Investissements PSP ou ses filiales qui sont des entités d'investissement pourraient devoir assumer des obligations jusqu'à concurrence de 2 602 millions \$ au 31 mars 2019 (2 550 millions \$ au 31 mars 2018), dont un montant de 188 millions \$ a été attribué au compte de régime (185 millions \$ au 31 mars 2018), plus les intérêts et autres frais connexes applicables. Au 31 mars 2019, les accords d'emprunt venaient à échéance entre juillet 2019 et novembre 2029 (entre novembre 2018 et novembre 2029 au 31 mars 2018).
- De plus, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient émis des lettres de crédit d'un montant total de 54 millions \$ au 31 mars 2019 (53 millions \$ au 31 mars 2018), dont un montant de 4 millions \$ a été attribué au compte de régime (4 millions \$ au 31 mars 2018) relativement à des transactions de placement.

## 17 — Engagements

Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement ont convenu de conclure des transactions de placement qui seront financées au cours des exercices à venir conformément à des modalités convenues. La portion des engagements d'Investissements PSP qui aurait été prise en charge par le compte de régime était comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
Actions étrangères	–	–
Placements immobiliers	177	166
Placements privés	744	823
Placements en infrastructures	193	282
Placements en ressources naturelles	30	33
Titres de créance privés	299	273
Placements alternatifs	150	162
<b>Total</b>	<b>1 593</b>	<b>1 739</b>

Le financement des engagements susmentionnés peut être demandé à diverses dates jusqu'en 2035 au 31 mars 2019 (jusqu'en 2035 au 31 mars 2018).

# — Compte du régime de pension de la Force de réserve

# États financiers

## Rapport des auditeurs indépendants

Au ministre de la Défense nationale

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Compte du régime de pension de la Force de réserve de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« le Compte du régime de pension de la Force de réserve »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 mars 2019 et 2018, et les états du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Compte du régime de pension de la Force de réserve aux 31 mars 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Compte du régime de pension de la Force de réserve conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Compte du régime de pension de la Force de réserve à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si

la direction a l'intention de liquider le Compte du régime de pension de la Force de réserve ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Compte du régime de pension de la Force de réserve.

#### *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Compte du régime de pension de la Force de réserve;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Compte du régime de pension de la Force de réserve à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Compte du régime de pension de la Force de réserve à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Compte du régime de pension de la Force de réserve de l'Office d'investissement des régimes de pensions du

Pour le vérificateur général du Canada  
par intérim,



Mélanie Cabana, CPA auditrice, CA  
Directrice principale

Montréal, Canada  
Le 14 mai 2019

secteur public dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : les dispositions applicables de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* et ses règlements ainsi que les règlements administratifs de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et de ses filiales en propriété exclusive.

À notre avis, les opérations du Compte du régime de pension de la Force de réserve de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

### *Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées*

La direction est responsable de la conformité du Compte du régime de pension de la Force de réserve de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Compte du régime de pension de la Force de réserve de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public à ces autorisations spécifiées.

### *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées*

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.



Montréal, Canada  
Le 14 mai 2019

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A121444

# États de la situation financière

À la date indiquée

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
<b>Actif</b>		
Placements (note 4.1)	874 172	805 673
Autres actifs	850	767
<b>Total de l'actif</b>	<b>875 022</b>	806 440
<b>Passif</b>		
Fournisseurs et autres passifs	1 470	1 228
Passifs liés à des placements (note 4.1)	74 335	61 585
Emprunts (notes 4.1, 8.2)	62 013	54 893
Somme à payer au compte du régime de pension de la fonction publique	–	548
<b>Total du passif</b>	<b>137 818</b>	118 254
<b>Actif net</b>	<b>737 204</b>	688 186
<b>Capitaux propres (note 9)</b>	<b>737 204</b>	688 186
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>875 022</b>	806 440

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



Martin Glynn  
Président du conseil



William A. Mackinnon  
Président du comité de vérification

## États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)	2019	2018
<b>Revenu de placement</b>	<b>53 873</b>	65 296
<b>Charges liées aux placements (note 11)</b>	<b>(2 577)</b>	(2 028)
<b>Revenu de placement net</b>	<b>51 296</b>	63 268
<b>Charges d'exploitation (note 12)</b>	<b>(2 262)</b>	(2 070)
<b>Résultat net</b>	<b>49 034</b>	61 198
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	(16)	(65)
<b>Résultat global</b>	<b>49 018</b>	61 133

## États des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)	2019	2018
<b>Transferts de fonds</b>		
Solde au début de la période	<b>329 631</b>	329 631
Transferts de fonds reçus au cours de la période (note 9.2)	–	–
Solde à la fin de la période	<b>329 631</b>	329 631
<b>Résultats non distribués</b>		
Solde au début de la période	<b>358 555</b>	297 422
Résultat global	<b>49 018</b>	61 133
Solde à la fin de la période	<b>407 573</b>	358 555
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>737 204</b>	688 186

Les notes font partie intégrante des états financiers.



# Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)	2019	2018
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Résultat net	49 034	61 198
Ajustements pour tenir compte des éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 12)	147	142
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(142)	92
Pertes (gains) non réalisé(e)s sur les emprunts	835	(868)
	49 874	60 564
<b>Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation</b>		
Augmentation des placements	(57 613)	(69 089)
Diminution (augmentation) des autres actifs	38	(40)
Augmentation des fournisseurs et autres passifs	166	125
Augmentation des passifs liés à des placements	12 806	4 287
<b>(Entrées) sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation</b>	5 271	(4 153)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Produits tirés des emprunts	150 216	124 558
Remboursement d'emprunts	(143 985)	(118 819)
Remboursement de somme à payer au compte du régime de pension de la fonction publique	(2 380)	(2 404)
Somme avancée par le compte du régime de pension de la fonction publique	1 831	2 441
<b>Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement</b>	5 682	5 776
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Acquisitions des immobilisations corporelles	(186)	(206)
<b>Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement</b>	(186)	(206)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	10 767	1 417
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	142	(92)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	19 027	17 702
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période<sup>A</sup></b>	29 936	19 027
<b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Intérêts versés	(1 387)	(908)

<sup>A</sup> Au 31 mars 2019, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient un montant de 29 851 mille \$ (18 962 mille \$ au 31 mars 2018) détenu à des fins de placement et inclus à la note 4.1, ainsi qu'un montant de 85 mille \$ (65 mille \$ au 31 mars 2018) détenu à des fins administratives et inclus dans les autres actifs.

Les notes font partie intégrante des états financiers.

# Notes des états financiers

Pour les exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

## 1 — Renseignements sur la société

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») est une société d'État créée en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi ») pour gérer et investir les sommes qui lui sont transférées, en vertu des *Lois sur la pension* (telles qu'elles sont définies ci-après), pour les fonds (tels qu'ils sont définis dans la Loi) au titre des régimes de retraite constitués en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* (« LPRFC »), de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* (collectivement, les « *Lois sur la pension* »), ainsi que de certains règlements afférents à la LPRFC (les « règlements afférents à la LPRFC »). Les régimes de retraite constitués en vertu des *Lois sur la pension* comprennent le régime de pension de la fonction publique, le régime de pension des Forces canadiennes et le régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada, et le régime de retraite constitué en vertu des règlements afférents à la LPRFC comprend le régime de pension de la Force de réserve (le « régime »). Le régime et les autres régimes de retraite sont désignés collectivement aux présentes, les « régimes ».

Les sommes qui sont actuellement transférées pour le fonds du régime par le gouvernement du Canada (le « Fonds ») à Investissements PSP ont trait aux obligations en matière de prestations de retraite en vertu du régime pour des services rendus à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007 (les « services postérieurs à 2007 »). Le compte géré par Investissements PSP au nom du Fonds est désigné aux présentes, le « compte de régime ». Investissements PSP tient un registre des contributions nettes pour le Fonds, de même que de la répartition de ses placements et de ses résultats d'exploitation pour le Fonds dans le compte de régime. Investissements PSP gère aussi un compte de régime pour les fonds des autres régimes, qui sont, de même que le compte de régime, désignés collectivement aux présentes, les « comptes de régime ».

Il incombe à Investissements PSP de gérer les montants qui lui sont transférés pour le Fonds dans le meilleur intérêt des bénéficiaires et des contributeurs en vertu des règlements afférents à la LPRFC. Les montants doivent être investis en vue d'obtenir un rendement maximal sans s'exposer à un risque de perte indu, en tenant compte du financement, des politiques et des exigences du régime et de la capacité du régime à respecter ses obligations financières.

En vertu de la LPRFC et des règlements afférents à la LPRFC, le gouvernement du Canada, qui administre le régime et le Fonds, peut en tout temps avoir recours à l'actif net d'Investissements PSP attribué au compte de régime du Fonds à l'égard des montants requis aux fins du versement des prestations de retraite en vertu du régime pour les services postérieurs à 2007.

Investissements PSP et la plupart de ses filiales sont exonérées de l'impôt de la Partie I en vertu respectivement des alinéas 149(1)d) et 149(1)d.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Le siège social d'Investissements PSP est situé au 1, rue Rideau, Ottawa (Ontario) Canada, et son établissement principal se trouve au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) Canada.

## 2 — Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers sont présentées sommairement ci-après et ont été appliquées à toutes les périodes présentées.

### 2.1. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Investissements PSP constitue une entité d'investissement selon la définition de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et, par conséquent, ne consolide que les filiales qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement. Investissements PSP évalue plutôt ses participations dans les filiales à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») selon l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), y compris les filiales qui ont été constituées par Investissements PSP et qui se qualifient à titre d'entités d'investissement (les « filiales qui sont des entités d'investissement »). Investissements PSP évalue également sa participation dans des entreprises associées, des coentreprises et des actifs financiers et des passifs financiers à la JVRN selon l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, et l'IFRS 9.

Les présents états financiers reflètent la situation financière du compte de régime et les résultats d'exploitation d'Investissements PSP et de ses filiales qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement, selon l'attribution au compte de régime. Ils tiennent compte de l'activité économique d'Investissements PSP en ce qui a trait au placement des contributions nettes qui lui sont transférées pour le Fonds à l'égard des services postérieurs à 2007. Par conséquent, ils ne présentent pas tous les actifs ni toutes les informations relatives aux contributions, aux versements et aux passifs au titre du régime.

La publication de ces états financiers a été autorisée par une résolution du conseil d'administration en date du 14 mai 2019.

## 2 — Principales méthodes comptables (suite)

### 2.2. Statut d'entité d'investissement

Investissements PSP a déterminé qu'elle respecte les critères obligatoires de la définition d'entité d'investissement selon l'IFRS 10, en se basant sur les faits et circonstances qui existaient à la fin de la période. Ces critères sont les suivants :

#### i) Mandat et objet de l'entité

Comme il est mentionné à la note 1, Investissements PSP a pour mandat de gérer et d'investir les montants qui lui sont transférés dans le meilleur intérêt des bénéficiaires et des contributeurs en vertu des *Lois sur la pension*. Par conséquent, l'objet d'Investissements PSP est d'investir dans le but de réaliser un rendement optimal sous forme de plus-values en capital et de revenu de placement, sans s'exposer à un risque de perte indu.

#### ii) Évaluation de la performance

Investissements PSP évalue et apprécie la performance de ses placements sur la base de la juste valeur.

Outre les critères obligatoires contenus dans la définition, l'IFRS 10 présente également certaines caractéristiques typiques d'une entité d'investissement. L'absence de l'une ou l'autre de ces caractéristiques ne signifie pas nécessairement que l'entité ne peut constituer une entité d'investissement. L'une de ces caractéristiques est qu'une entité d'investissement doit avoir des investisseurs qui ne sont pas des parties liées de l'entité.

Comme il est mentionné à la note 14, étant donné qu'Investissements PSP est une société de la Couronne, elle est considérée comme étant liée au gouvernement du Canada ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada. Par conséquent, puisque les fonds gérés par Investissements PSP proviennent de parties liées, elle pourrait ne pas respecter la caractéristique typique susmentionnée. Toutefois, la Loi prévoit un cadre qui garantit qu'Investissements PSP exerce ses activités dans des conditions normales de concurrence par rapport au gouvernement du Canada. Par conséquent, elle satisfait à tous les critères obligatoires de la définition susmentionnés et constitue une entité d'investissement. Investissements PSP évaluera l'incidence de tout changement dans les faits et circonstances sur son statut d'entité d'investissement.

### 2.3. Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées aux fins de la préparation des présents états financiers sont présentées ci-après.

#### 2.3.1. Instruments financiers

##### i) Classement

Les actifs financiers qui sont des placements sont gérés, à l'instar des passifs financiers connexes, selon le modèle économique de l'entité de façon à optimiser le rendement. La performance de ces instruments financiers est évaluée sur la base de la juste valeur et ces instruments financiers sont classés comme étant à la JVRN. Ils sont décrits à la note 4.1.

Les emprunts qui sont présentés à la note 8 sont des passifs financiers qui ont été désignés comme devant être évalués à la JVRN, puisqu'ils font partie des portefeuilles de placements gérés en commun dont la performance est évaluée sur la base de la juste valeur.

##### ii) Comptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle Investissements PSP devient partie aux dispositions contractuelles qui s'y rattachent. Les actifs financiers négociés sont comptabilisés à la date de transaction.

##### iii) Évaluation initiale et évaluation ultérieure

Tous les actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur et continuent à être évalués de cette manière de façon récurrente. Après l'évaluation initiale, les variations ultérieures de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers classés comme étant à la JVRN sont comptabilisées dans les états du résultat global.

Si des variations de juste valeur des passifs financiers désignés comme devant être évalués à la JVRN découlent des fluctuations du risque de crédit propre à Investissements PSP, elles sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Toutes les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le revenu de placement.

##### iv) Décomptabilisation

Un actif financier (ou, le cas échéant, une partie de celui-ci) est décomptabilisé lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- les droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ont expiré; ou
- Investissements PSP a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ou a l'obligation de payer les flux de trésorerie reçus à un tiers;

et

- Investissements PSP a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif; ou
- dans le cas où Investissements PSP n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif, elle a transféré le contrôle de l'actif.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation au titre du passif est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

## 2 — Principales méthodes comptables (suite)

### 2.3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### 2.3.2. Détermination de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Au moment de la comptabilisation initiale, Investissements PSP évalue les faits et circonstances liés à la transaction pour confirmer que le prix de transaction équivaut à la juste valeur d'un actif ou d'un passif. Par la suite, à chaque date de clôture, les cours du marché sont utilisés pour établir la juste valeur lorsqu'il y a un marché actif (par exemple, une Bourse reconnue), car ils représentent des transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de pleine concurrence. Lorsqu'un cours coté n'est pas disponible, la juste valeur est estimée au moyen de techniques d'évaluation fondées sur les données d'entrée disponibles à la fin de la période de présentation de l'information financière qui sont tirées de données de marché observables.

Les techniques d'évaluation s'appliquent, en règle générale, aux placements sur les marchés privés, aux placements alternatifs, aux instruments dérivés hors cote et à certains titres à revenu fixe. Le choix du modèle d'évaluation et les hypothèses sous-jacentes élaborées à propos de facteurs tels que le montant et le moment des flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation, la volatilité et le risque de crédit influent sur les valeurs obtenues au moyen de ces techniques. Dans certains cas, ces hypothèses ne sont pas étayées par des données de marché observables.

L'approche utilisée pour déterminer la juste valeur de tous les actifs financiers et de tous les passifs financiers est décrite à la note 4.

#### 2.3.3. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation d'Investissements PSP et de ses filiales consolidées, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel chacune des entités au sein du groupe consolidé exerce ses activités. Investissements PSP et ses filiales consolidées évaluent leur performance en dollars canadiens, et leur liquidité est gérée en dollars canadiens.

#### 2.3.4. Conversion des devises

Les transactions en devises réalisées au cours de la période, y compris l'achat et la vente de titres, les revenus et les charges, sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les profits et les pertes de change sur tous les actifs et passifs monétaires sont inclus dans le revenu de placement.

#### 2.3.5. Prêts et emprunts de titres et garantie connexe

Investissements PSP participe à des programmes de prêt et d'emprunt de titres aux termes desquels elle prête et emprunte des titres en vue d'augmenter le rendement du portefeuille. Les opérations de prêt et d'emprunt, y compris la garantie connexe, en vertu de ces programmes ne transfèrent à la contrepartie ni les risques ni les avantages liés au droit de propriété. Par conséquent, Investissements PSP ne décomptabilise pas les titres prêtés ou donnés en garantie et ne comptabilise pas les titres empruntés ou reçus en garantie. Les garanties en espèces obtenues sont comptabilisées tel qu'il est indiqué à la note 4.1.9.

Ces opérations de prêt et d'emprunt de titres requièrent des garanties en espèces, en titres de créance de qualité supérieure ou en titres. Les opérations portant sur des garanties sont conclues selon les modalités habituelles dans le cadre de programmes de prêt et d'emprunt de titres. Investissements PSP et ses contreparties sont autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. Les mêmes titres ou des titres équivalents doivent être rendus à la contrepartie à la fin du contrat, à moins qu'un cas de défaillance ne survienne.

#### 2.3.6. Titres vendus en vertu de conventions de rachat et acquis en vertu de conventions de revente et garantie connexe

Investissements PSP est partie à des conventions de rachat et à des conventions de revente. Ces conventions prévoient la vente de titres par une contrepartie et sont assorties d'une entente simultanée visant le rachat de ces titres à un prix et à une date future fixés à l'avance.

Les titres vendus ou achetés en vertu de conventions de rachat et de conventions de revente, respectivement, y compris la garantie connexe, ne sont pas décomptabilisés ou comptabilisés puisque tous les risques et les avantages liés au droit de propriété relativement à ces titres ne sont pas transférés. Ainsi, lorsque Investissements PSP est la contrepartie qui vend des titres en vertu de telles conventions, le revenu (la perte) relativement à ces titres continue d'être comptabilisé(e) dans le revenu de placement, et les obligations de racheter les titres vendus sont comptabilisées dans les passifs liés à des placements. La différence entre la juste valeur des titres vendus et le prix de rachat est comptabilisée comme des charges d'intérêts dans les charges liées aux placements. Par contre, lorsque Investissements PSP est la contrepartie qui acquiert des titres en vertu de telles conventions, aucun revenu (aucune perte) relativement à ces titres n'est comptabilisé(e), et les obligations de revendre les titres sont comptabilisées dans les montants à recevoir liés à des placements. La différence entre la juste valeur des titres achetés et le prix de revente est comptabilisée comme un revenu de placement.

Les transactions en vertu de conventions de rachat et de conventions de revente requièrent que des biens soient donnés en garantie sous forme d'espèces ou de titres jugés admissibles par les contreparties. Les transactions portant sur des garanties sont effectuées selon les modalités habituelles dans le cadre de conventions de rachat standards. Ces modalités exigent des contreparties concernées qu'elles donnent des garanties supplémentaires en fonction des variations de la juste valeur des biens déjà détenus en garantie ainsi que des titres connexes vendus ou achetés. Les contreparties sont autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. Les titres donnés en garantie doivent être rendus aux contreparties concernées à la fin du contrat, à moins qu'un cas de défaillance ne survienne.

## 2 — Principales méthodes comptables (suite)

### 2.3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### 2.3.7. Compensation des instruments financiers

Investissements PSP opère compensation entre les actifs financiers et les passifs financiers, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière uniquement si Investissements PSP a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

#### 2.3.8. Capitaux propres

Les droits du gouvernement du Canada en vertu des *Lois sur la pension* sont décrits à la note 1 et sont classés à titre d'instruments de capitaux propres sur la base qui suit :

- Ces lois confèrent en tout temps au gouvernement du Canada des droits sur l'actif net d'Investissements PSP aux fins décrites dans les *Lois sur la pension*. Ces droits ne comportent aucune obligation supplémentaire pour Investissements PSP de verser des montants au gouvernement du Canada.
- Ces droits prennent rang en dernier à l'égard de l'actif net d'Investissements PSP.
- Le total des flux de trésorerie prévus attribuables à ces droits, en tout temps, est uniquement fondé sur la juste valeur de l'actif net d'Investissements PSP à la date en question. De plus, la juste valeur de la totalité de l'actif net d'Investissements PSP correspond aux montants que le gouvernement du Canada peut exiger en tout temps.

#### 2.3.9. Revenu de placement

Le revenu de placement se compose des intérêts, des dividendes, des gains (pertes) à la cession des actifs et passifs financiers et des gains (pertes) qui tiennent compte de la variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des actifs financiers détenus et des passifs financiers en cours à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les intérêts sont comptabilisés de façon uniforme en utilisant les taux prescrits jusqu'à la maturité des placements. Les dividendes sont comptabilisés lorsque les droits de les recevoir ont été obtenus, en général à la date ex-dividende.

#### 2.3.10. Charges liées aux placements

Les charges liées aux placements comprennent les charges d'intérêts, comme il est mentionné à la note 4.1.7, les coûts de transaction, les frais de gestion externe des placements et autres (montant net).

Les coûts de transaction sont les coûts marginaux directement imputables à l'acquisition, au contrôle diligent, à l'émission ou à la sortie d'un actif financier ou d'un passif financier. Ils sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les frais de gestion externe des placements sont directement imputables à la gestion externe des actifs pour le compte d'Investissements PSP. Ces frais sont payés directement par Investissements PSP et comprennent les frais de gestion de base courus calculés en pourcentage de la juste valeur des actifs gérés à l'externe et les frais de gestion courus liés à la performance calculés en fonction de différents indicateurs de performance. Ils ne comprennent pas les montants qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP pour certains placements dans des fonds en gestion commune classés dans les placements alternatifs et pour les placements sur les marchés privés, comme il est indiqué à la note 11.

#### 2.3.11. Transferts de fonds

Les montants pour le Fonds sont comptabilisés quand ils sont reçus du gouvernement du Canada.

### 2.4. Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

Dans la préparation des états financiers, la direction pose certains jugements, fait des estimations et formule des hypothèses qui peuvent toucher les montants qui y sont présentés. Les jugements importants comprennent les jugements liés à la détermination du statut d'entité d'investissement comme il est décrit à la note 2.2.

La direction fait également des estimations et formule des hypothèses relatives à l'évaluation, à l'appréciation des risques et aux informations connexes à l'égard des placements sur les marchés privés et de certains titres à revenu fixe. Les principales hypothèses formulées par la direction relatives à l'évaluation des instruments financiers sont présentées à la note 4.2.3 et celles relatives à l'appréciation des risques, à la note 7.

Bien que les estimations et les hypothèses reflètent le meilleur jugement de la direction, les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison des incertitudes qui entourent leur utilisation.

### 3 — Modifications actuelles et futures de normes comptables

#### 3.1. Normes comptables actuelles

*IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*

L'IAS 28 modifiée est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Elle contient une mise au point permettant de clarifier que le choix d'évaluer à la juste valeur une participation dans une entité émettrice doit se faire sur une base individuelle. Ce choix ne s'applique pas uniformément pour évaluer les participations dans toutes les entreprises associées et les coentreprises. Investissements PSP a appliqué les modifications à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, ce qui n'a eu aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

*IFRS 9, Instruments financiers*

En 2014, l'IASB a terminé son projet de remplacement de l'IAS 39, *Instruments financiers: comptabilisation et évaluation* par l'IFRS 9. La norme comprend des exigences de comptabilisation, de décomptabilisation, de classement et d'évaluation des actifs et passifs financiers, ainsi que des dispositions en matière de dépréciation et de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'application anticipée est permise. Investissements PSP a adopté de façon anticipée l'IFRS 9 (2014) dans ses états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

Les principales méthodes comptables liées à l'IFRS 9 à l'égard de la comptabilisation, de la décomptabilisation, du classement et de l'évaluation des actifs et passifs financiers sont décrites à la note 2.3.1. Les dispositions de la norme en matière de dépréciation et de comptabilité de couverture n'ont aucune incidence.

#### 3.2. Modifications futures de normes comptables

Investissements PSP a déterminé que les normes, modifications et interprétations ayant été publiées par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur, n'ont eu aucune incidence importante sur ses états financiers consolidés.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les actifs financiers et les passifs financiers selon leur catégorie, leur pondération et le secteur dans lequel ils sont investis. Leur juste valeur s'établissait comme suit à la date indiquée :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
<b>Placements sur les marchés publics</b>		
Actions canadiennes	14 908	19 187
Actions étrangères	142 418	156 005
<b>Placements sur les marchés privés</b>		
Placements immobiliers	123 609	120 170
Placements privés	88 875	73 227
Placements en infrastructures	88 282	80 326
Placements en ressources naturelles	33 001	24 035
<b>Titres à revenu fixe</b>		
Trésorerie et titres du marché monétaire	52 285	51 214
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	115 295	101 805
Obligations indexées à l'inflation	61 565	55 630
Titres de créance privés	68 712	63 595
<b>Placements alternatifs</b>	44 097	39 383
	<b>833 047</b>	784 577
<b>Actifs liés à des placements</b>		
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	5 167	5 022
Intérêts à recevoir	2 189	1 891
Dividendes à recevoir	628	598
Titres acquis en vertu de conventions de revente	26 220	8 406
Actifs liés à des produits dérivés	6 921	5 179
	<b>41 125</b>	21 096
<b>Placements représentant les actifs financiers à la JVRN</b>	<b>874 172</b>	805 673
<b>Passifs liés à des placements</b>		
Montants à payer liés à des transactions en cours	(4 200)	(5 240)
Intérêts à payer	(304)	(251)
Titres vendus à découvert	(27 661)	(29 612)
Garanties à payer	(13 228)	(16 087)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(24 716)	(2 589)
Passifs liés à des produits dérivés	(4 226)	(7 806)
<b>Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN</b>	<b>(74 335)</b>	(61 585)
<b>Emprunts</b>		
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(62 013)	(54 893)
<b>Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN</b>	<b>(62 013)</b>	(54 893)
<b>Placements nets</b>	<b>737 824</b>	689 195

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.1. Placements sur les marchés publics

Les placements sur les marchés publics comprennent les placements canadiens et étrangers dans les titres suivants : les actions ordinaires, les certificats américains d'actions étrangères, les certificats internationaux d'actions étrangères, les billets participatifs, les actions privilégiées, les parts de fiducies de revenu, les parts de fonds négociés en Bourse, les parts de fonds en gestion commune et les titres convertibles en actions ordinaires d'émetteurs cotés en Bourse.

Les placements directs dans des actions canadiennes et des actions étrangères sont évalués à la juste valeur en fonction des cours cotés dans des marchés actifs, d'après le prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur.

Dans le cas des placements dans des fonds en gestion commune, la juste valeur est établie en fonction des valeurs des parts obtenues des administrateurs de chacun des fonds, lesquelles proviennent de la juste valeur des placements sous-jacents dans chacun des fonds en gestion commune. La direction examine la juste valeur et, le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération.

#### 4.1.2. Placements sur les marchés privés

Les placements sur les marchés privés comprennent les placements immobiliers, les placements privés, les placements en infrastructures et les placements en ressources naturelles.

Les placements immobiliers comprennent les participations directes dans diverses entités fermées, les placements dans des fonds ainsi que des biens du secteur immobilier. Les placements immobiliers visent les sociétés de personnes, les sociétés et les biens immobiliers intervenant principalement dans le secteur des résidences pour aînés et le secteur résidentiel, les secteurs de l'immobilier commercial et du commerce au détail, et le secteur industriel, ainsi que des fonds privés investis dans des actifs immobiliers. Les placements immobiliers sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Les placements privés regroupent les placements dans des fonds ayant des objectifs similaires, les co-investissements dans des entités fermées et les participations directes.

Les placements en infrastructures regroupent les participations directes, les placements dans des fonds et les co-investissements dans diverses entités fermées. Les placements en infrastructures visent les entités exerçant leurs activités essentiellement dans la gestion, la détention ou l'exploitation d'actifs de sociétés énergétiques, du transport et d'autres sociétés réglementées. Les placements en infrastructures sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Les placements en ressources naturelles regroupent les participations directes, les placements dans des fonds et les co-investissements dans diverses entités fermées. Les placements en ressources naturelles visent les entités exerçant leurs activités dans la gestion, la détention ou l'exploitation d'actifs dans les secteurs des terrains forestiers, de l'agriculture et du pétrole et du gaz naturel en amont. Les placements en ressources naturelles sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Le processus d'évaluation de la juste valeur des placements sur les marchés privés est décrit à la note 4.2.2 et les techniques d'évaluation, ainsi que les données d'entrée importantes utilisées, sont décrites à la note 4.2.3.

#### 4.1.3. Titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire, les obligations gouvernementales et les obligations de sociétés, les obligations indexées à l'inflation et les titres de créance privés.

La trésorerie et les titres du marché monétaire regroupent les instruments dont la durée jusqu'à l'échéance ne dépasse pas un an, tels que les bons du Trésor, les certificats de dépôt et les acceptations bancaires. Une partie de ces instruments ont une échéance de 90 jours ou moins et sont détenus dans le but de faire face aux engagements financiers à court terme. Ces instruments sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changements de valeur. Ils sont inclus à titre de composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie aux fins des tableaux des flux de trésorerie et se sont établis à 29 851 mille \$ au 31 mars 2019 (18 962 mille \$ au 31 mars 2018). Les bons du Trésor sont évalués au moyen des prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont établis au moyen du prix le plus représentatif dans un écart de cotations de courtier. Compte tenu de leur nature à court terme, les certificats de dépôt et les acceptations bancaires sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

Les obligations gouvernementales et les obligations de sociétés comprennent les obligations canadiennes, étrangères, fédérales, provinciales, territoriales et municipales, les billets à taux variable, les billets à terme adossés à des actifs et les titres adossés à des créances hypothécaires. Les obligations indexées à l'inflation sont des titres à revenu fixe qui permettent d'obtenir un rendement rajusté selon l'inflation.

Les titres de créance privés sont des titres à revenu fixe de sociétés fermées détenus directement ou par l'intermédiaire de fonds privés. Ces titres de créance se présentent sous la forme de prêts de premier rang, de dettes mezzanines et de prêts en difficulté et de placements principaux et secondaires dans des prêts à effet de levier. Les titres de créance privés comprennent également des prêts à des tiers, tels que des prêts de premier rang et de rang inférieur, des prêts à la construction, des prêts-relais, des prêts participatifs, ainsi que d'autres produits financiers structurés dans le secteur immobilier.

La juste valeur des obligations gouvernementales et de la plupart des obligations de sociétés, des obligations indexées à l'inflation et des titres adossés à des créances hypothécaires est fondée sur les prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont calculés au moyen d'une courbe de taux d'intérêt appropriée et d'un écart témoignant de la qualité du crédit de l'émetteur ou d'autres méthodes d'évaluation généralement reconnues.

La juste valeur de certaines obligations de sociétés, des titres de créance privés et des billets à terme adossés à des actifs est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Ces techniques, ainsi que les données d'entrée importantes utilisées, sont décrites à la note 4.2.3.

L'évaluation de la juste valeur des placements dans des fonds faisant partie des titres de créance privés est décrite à la note 4.2.2.



## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.4. Placements alternatifs

Les placements alternatifs regroupent surtout des parts de fonds qui détiennent une combinaison d'actions, de titres à revenu fixe et d'instruments dérivés, ainsi que de fonds de couverture. La juste valeur de ces placements est déterminée selon les justes valeurs présentées par les administrateurs ou les gestionnaires principaux du fonds et reflète la juste valeur des actions, des titres à revenu fixe ou des instruments dérivés sous-jacents, selon le cas. La direction examine la juste valeur et, le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération.

#### 4.1.5. Montants à recevoir et à payer liés à des transactions en cours

Les montants à recevoir liés à des transactions en cours comprennent le produit des ventes de placements, excluant les instruments financiers dérivés, qui ont été négociés, mais demeurent non réglés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les montants à payer liés à des transactions en cours comprennent le coût des achats de placements, excluant les instruments financiers dérivés, qui ont été négociés, mais demeurent non réglés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

La juste valeur des montants à recevoir et à payer liés à des transactions en cours reflète la valeur à laquelle les transactions de vente ou d'achat initiales sous-jacentes ont été conclues.

#### 4.1.6. Intérêts et dividendes à recevoir

Les intérêts et les dividendes sont comptabilisés aux montants que l'on s'attend à recevoir à la fin de la période de présentation de l'information financière, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

#### 4.1.7. Intérêts à payer

En ce qui a trait aux emprunts décrits à la note 4.1.11, les intérêts courus sont comptabilisés au montant que l'on s'attend à payer à la fin de la période de présentation de l'information financière, ce qui se rapproche de la juste valeur.

#### 4.1.8. Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert reflètent l'obligation d'Investissements PSP d'acheter des titres dans le cadre de transactions de vente à découvert. Dans le cadre de ces transactions, Investissements PSP vend des titres qu'elle ne détient pas avec l'obligation d'acheter des titres semblables sur le marché afin de couvrir sa position.

À l'aide de cours cotés du marché qui sont fondés sur le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, la juste valeur des titres vendus à découvert est calculée au moyen de la même méthode que pour les positions acheteur décrites dans les sections portant sur les placements sur les marchés publics et sur les titres à revenu fixe.

#### 4.1.9. Garanties à payer

Dans le cadre de prêts de titres et de certaines transactions sur dérivés hors cote, une garantie en espèces est reçue et réinvestie par Investissements PSP. Investissements PSP comptabilise la garantie en espèces reçue, et un montant correspondant est comptabilisé dans les montants à payer. Le solde à payer représente l'obligation du cessionnaire de rembourser la garantie en espèces au cédant à la fin de la transaction en l'absence de défaillance de la part du cédant.

#### 4.1.10. Titres vendus en vertu de conventions de rachat et acquis en vertu de conventions de revente

Comme il est mentionné à la note 2.3.6, Investissements PSP est partie à des conventions de rachat et à des conventions de revente. Les obligations de racheter ou de revendre les titres vendus ou acquis en vertu de telles conventions sont comptabilisées au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

#### 4.1.11. Emprunts en vertu du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP est présenté à la note 8.2. Les billets à ordre à court terme sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des billets à moyen terme d'Investissements PSP se fonde sur des prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont établis à l'aide d'une courbe de taux d'intérêt et d'un écart témoignant de la qualité du crédit d'Investissements PSP.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers qui sont réglés à une date future. La valeur de ces instruments fluctue en fonction de la variation de la valeur des actifs, des taux d'intérêt ou des taux de change sous-jacents. En règle générale, les instruments financiers dérivés n'exigent aucun placement initial net. Dans certains cas, ils exigent un placement initial net inférieur à celui qui serait exigé pour détenir directement la position sous-jacente. Les instruments financiers dérivés peuvent être cotés en Bourse ou négociés hors cote. Les instruments négociés hors cote comprennent les instruments qui sont négociés bilatéralement et réglés, ainsi que ceux qui sont compensés (instruments dérivés hors cote compensés) par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Investissements PSP utilise des instruments financiers dérivés afin d'améliorer le rendement des placements ou de reproduire des placements de façon synthétique. En outre, les instruments dérivés permettent de réduire les risques liés aux placements actuellement détenus.

Investissements PSP utilise les instruments financiers dérivés suivants :

#### *Swaps*

Les swaps désignent des transactions dans le cadre desquelles deux contreparties conviennent d'échanger des flux de trésorerie selon des modalités prédéterminées comprenant notamment un montant nominal et une durée. Les swaps sont utilisés dans le but d'accroître les rendements ou pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder les actifs sous-jacents.

#### *Contrats à terme normalisés*

Les contrats à terme normalisés sont des contrats dont les modalités sont standardisées, et dans le cadre desquels un actif est reçu ou livré (acheté ou vendu) à un prix et à une date future fixés à l'avance. Ce type de contrat est utilisé pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder directement les actifs sous-jacents.

#### *Contrats à terme*

Les contrats à terme sont des contrats couvrant la vente par une partie et l'achat par une autre partie d'un montant prédéterminé d'un instrument sous-jacent, à un prix et à une date future fixés à l'avance. Ce type de contrat est utilisé pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder directement les actifs sous-jacents.

#### *Options*

Les options sont des contrats en vertu desquels le vendeur donne le droit à l'acquéreur, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un nombre donné de titres liés aux capitaux propres, aux indices, aux marchandises, aux devises, aux taux d'intérêt, au crédit ou d'autres instruments financiers sous-jacents, à un prix convenu d'avance, à une date déterminée ou en tout temps avant la date d'échéance prédéterminée.

#### *Bons et droits de souscription*

Le bon de souscription est une option visant l'achat d'un actif sous-jacent qui se présente sous la forme d'un titre transférable et qui peut être inscrite à la cote d'une Bourse ou négociée hors cote.

Le droit de souscription est un titre donnant à un actionnaire le droit d'acquérir de nouvelles actions émises par une société à un prix prédéterminé (habituellement inférieur au prix courant du marché), dans une proportion donnée de nombre d'actions que cet actionnaire détient déjà. Les droits de souscription ne sont émis que pour une courte période au terme de laquelle ils viennent à échéance.

#### *Détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés*

Les instruments financiers dérivés cotés sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction des cours cotés du marché, soit le prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur. Les instruments dérivés hors cote compensés sont comptabilisés à leur juste valeur au moyen des cours obtenus de la chambre de compensation centrale. Les instruments dérivés négociés hors cote sont évalués à l'aide de techniques appropriées comme la valeur actualisée des flux de trésorerie. Ces techniques ont recours à des données d'entrée importantes qui sont observables sur le marché, comme les taux de rendement du marché actuels.

#### *Valeur nominale et juste valeur des actifs et des passifs liés aux produits dérivés*

La valeur nominale des instruments financiers dérivés n'est comptabilisée ni à l'actif ni au passif, car elle représente le montant nominal du contrat. À l'exception des dérivés de crédit, la valeur nominale ne représente pas le potentiel de profit ou de perte associé au risque de marché ou de crédit des transactions présentées ci-après. Cette valeur sert plutôt de fondement pour établir les flux de trésorerie et la juste valeur des contrats.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés (suite)

Le tableau ci-après résume la situation du portefeuille des instruments dérivés à la date indiquée :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2019			31 mars 2018		
	Valeur nominale	Juste valeur		Valeur nominale	Juste valeur	
		Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
<b>Dérivés sur titres et marchandises</b>						
<b>Cotés</b>						
Contrats à terme normalisés	15 279	–	–	17 080	–	–
Bons et droits de souscription	6	6	–	12	13	–
Options : acquises	22 510	750	–	47 672	1 134	–
souscrites	20 249	–	(347)	32 490	–	(647)
<b>Hors cote</b>						
Swaps	114 901	2 809	(832)	120 538	656	(2 923)
Options : acquises	2 951	100	–	6 866	198	–
souscrites	2 377	–	(134)	3 838	–	(145)
<b>Dérivés sur devises</b>						
<b>Cotés</b>						
Contrats à terme normalisés	1 323	–	–	543	–	–
<b>Hors cote</b>						
Contrats à terme	87 289	513	(227)	124 937	893	(1 889)
Swaps	28 938	79	(159)	13 521	3	(252)
Options : acquises	28 283	230	–	37 266	260	–
souscrites	25 882	–	(212)	38 275	–	(225)
<b>Dérivés sur taux d'intérêt</b>						
<b>Cotés</b>						
Contrats à terme normalisés	48 970	–	–	65 728	–	–
Options : acquises	210 417	150	–	222 958	82	–
souscrites	192 914	–	(121)	192 844	–	(66)
<b>Hors cote</b>						
Contrats à terme	2 604	45	(72)	–	–	–
Swaps	112 261	1 077	(1 160)	65 718	788	(651)
Options : acquises	237 383	1 157	–	224 667	1 120	–
souscrites	224 627	–	(916)	235 039	–	(941)
<b>Hors cote compensés</b>						
Swaps	245 018	–	–	293 400	–	–
<b>Dérivés de crédit</b>						
<b>Hors cote</b>						
Swaps sur défaillance : acquis	2 934	1	(46)	5 598	–	(67)
souscrits <sup>A</sup>	396	4	–	1 059	9	–
Options : acquises	–	–	–	2 902	23	–
<b>Hors cote compensés</b>						
Swaps sur défaillance : acquis	3 607	–	–	5 586	–	–
souscrits <sup>A</sup>	–	–	–	2 710	–	–
<b>Total</b>		<b>6 921</b>	<b>(4 226)</b>		<b>5 179</b>	<b>(7 806)</b>

<sup>A</sup> Investissements PSP garanti indirectement, au moyen des swaps sur défaillance souscrits, les obligations de référence sous-jacentes. L'exposition potentielle maximale correspond à la valeur nominale des swaps sur défaillance souscrits présentée ci-dessus.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés (suite)

Le total des actifs et des passifs liés à des dérivés comprend ce qui suit :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2019			31 mars 2018		
	Valeur nominale	Juste valeur		Valeur nominale	Juste valeur	
		Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
Instrumentés dérivés cotés	511 668	906	(468)	579 327	1 229	(713)
Instrumentés dérivés négociés hors cote	870 826	6 015	(3 758)	880 224	3 950	(7 093)
Instrumentés dérivés hors cote compensés	248 625	—	—	301 696	—	—
<b>Total</b>		<b>6 921</b>	<b>(4 226)</b>		<b>5 179</b>	<b>(7 806)</b>

Le tableau suivant présente la valeur nominale des produits dérivés selon l'échéance à la date indiquée :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
Moins de 3 mois	414 333	567 125
De 3 à 12 mois	714 136	540 048
Plus d'un an	502 650	654 074

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur

#### 4.2.1. Classement

Les actifs financiers et les passifs financiers décrits à la note 4.1 sont classés au même niveau de la hiérarchie de la juste valeur, qui est présentée ci-après, que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble.

- Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) auxquels Investissements PSP peut avoir accès à la fin de la période de présentation de l'information financière, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :
  - i) les cours sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs similaires;
  - ii) les cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires;
  - iii) les données d'entrée autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif;
  - iv) les données d'entrée corroborées par le marché.
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif qui sont utilisées dans les techniques d'évaluation reposant sur des modèles. Elles reflètent l'appréciation par la direction des hypothèses que les autres intervenants sur le marché utiliseraient pour établir le prix des actifs et des passifs.

Le classement par niveaux hiérarchiques est établi au moment de la détermination initiale de la juste valeur de l'actif ou du passif et, par la suite, passé en revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Investissements PSP détermine s'il y a eu transfert entre les niveaux et comptabilise ce transfert au début de la période de présentation de l'information financière.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.1. Classement (suite)

Le tableau ci-après présente la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers au 31 mars 2019, selon leur classement dans la hiérarchie de la juste valeur :

(en milliers de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
<b>Placements sur les marchés publics</b>				
Actions canadiennes	10 858	3 785	265	14 908
Actions étrangères	125 488	9 566	7 364	142 418
<b>Placements sur les marchés privés</b>				
Placements immobiliers	–	–	123 609	123 609
Placements privés	–	–	88 875	88 875
Placements en infrastructures	–	–	88 282	88 282
Placements en ressources naturelles	–	–	33 001	33 001
<b>Titres à revenu fixe</b>				
Trésorerie et titres du marché monétaire	–	52 285	–	52 285
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	–	115 126	169	115 295
Obligations indexées à l'inflation	–	61 565	–	61 565
Titres de créance privés	–	–	68 712	68 712
<b>Placements alternatifs</b>	–	9 331	34 766	44 097
	<b>136 346</b>	<b>251 658</b>	<b>445 043</b>	<b>833 047</b>
<b>Actifs liés à des placements</b>				
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	–	5 167	–	5 167
Intérêts à recevoir	–	2 189	–	2 189
Dividendes à recevoir	–	628	–	628
Titres acquis en vertu de conventions de revente	–	26 220	–	26 220
Actifs liés à des produits dérivés	570	6 351	–	6 921
	<b>570</b>	<b>40 555</b>	<b>–</b>	<b>41 125</b>
<b>Placements représentant les actifs financiers à la JVRN</b>	<b>136 916</b>	<b>292 213</b>	<b>445 043</b>	<b>874 172</b>
<b>Passifs liés à des placements</b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	–	(4 200)	–	(4 200)
Intérêts à payer	–	(304)	–	(304)
Titres vendus à découvert	(17 212)	(10 449)	–	(27 661)
Garanties à payer	–	(13 228)	–	(13 228)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	–	(24 716)	–	(24 716)
Passifs liés à des produits dérivés	(468)	(3 758)	–	(4 226)
<b>Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN</b>	<b>(17 680)</b>	<b>(56 655)</b>	<b>–</b>	<b>(74 335)</b>
<b>Emprunts</b>				
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	–	(62 013)	–	(62 013)
<b>Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN</b>	<b>–</b>	<b>(62 013)</b>	<b>–</b>	<b>(62 013)</b>
<b>Placements nets</b>	<b>119 236</b>	<b>173 545</b>	<b>445 043</b>	<b>737 824</b>

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.1. Classement (suite)

Le tableau ci-après présente la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers au 31 mars 2018, selon leur classement dans la hiérarchie de la juste valeur :

(en milliers de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
<b>Placements sur les marchés publics</b>				
Actions canadiennes	15 307	3 880	–	19 187
Actions étrangères	132 952	14 526	8 527	156 005
<b>Placements sur les marchés privés</b>				
Placements immobiliers	–	–	120 170	120 170
Placements privés	–	–	73 227	73 227
Placements en infrastructures	–	–	80 326	80 326
Placements en ressources naturelles	–	–	24 035	24 035
<b>Titres à revenu fixe</b>				
Trésorerie et titres du marché monétaire	–	51 214	–	51 214
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	–	101 017	788	101 805
Obligations indexées à l'inflation	–	55 630	–	55 630
Titres de créance privés	–	–	63 595	63 595
<b>Placements alternatifs</b>	–	7 509	31 874	39 383
	148 259	233 776	402 542	784 577
<b>Actifs liés à des placements</b>				
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	–	5 022	–	5 022
Intérêts à recevoir	–	1 891	–	1 891
Dividendes à recevoir	–	598	–	598
Titres acquis en vertu de conventions de revente	–	8 406	–	8 406
Actifs liés à des produits dérivés	902	4 277	–	5 179
	902	20 194	–	21 096
<b>Placements représentant les actifs financiers à la JVRN</b>	149 161	253 970	402 542	805 673
<b>Passifs liés à des placements</b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	–	(5 240)	–	(5 240)
Intérêts à payer	–	(251)	–	(251)
Titres vendus à découvert	(22 824)	(6 788)	–	(29 612)
Garanties à payer	–	(16 087)	–	(16 087)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	–	(2 589)	–	(2 589)
Passifs liés à des produits dérivés	(713)	(7 093)	–	(7 806)
<b>Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN</b>	(23 537)	(38 048)	–	(61 585)
<b>Emprunts</b>				
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	–	(54 893)	–	(54 893)
<b>Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN</b>	–	(54 893)	–	(54 893)
<b>Placements nets</b>	125 624	161 029	402 542	689 195

Aucun transfert important n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, des titres cotés d'une juste valeur de 193 mille \$, classés au niveau 2 au 31 mars 2017, ont été transférés dans le niveau 1, les restrictions de négociation ayant expiré.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.2. Processus de détermination de la juste valeur des placements classés au niveau 3

Le processus d'évaluation est suivi et régi par un comité d'évaluation interne. Ce comité est responsable de la surveillance de tous les aspects de la détermination de la juste valeur, y compris l'élaboration des méthodes et procédures d'évaluation pour chaque type de placement et l'assurance qu'elles sont suivies. Les méthodes d'évaluation sont fondées sur des pratiques largement reconnues conformes aux normes d'évaluation professionnelles. Ces normes comprennent, entre autres, les *International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines*, les *Règles uniformes de pratique professionnelle en matière d'évaluation au Canada* et les *Uniform Standards of Professional Appraisal Practice* en vigueur aux États-Unis.

La juste valeur des placements classés au niveau 3 est établie au moins une fois l'an. Chaque trimestre, la juste valeur est passée en revue et ajustée, s'il y a lieu, pour refléter les répercussions de situations ou de circonstances importantes sur le marché en général ou propres aux placements. La méthode d'évaluation choisie pour chaque placement est, par la suite, appliquée de façon uniforme selon ce qui convient dans les circonstances. Le comité d'évaluation passe en revue les modifications importantes apportées aux méthodes d'évaluation pour déterminer si elles sont appropriées.

Dans les situations où elle recourt aux services d'évaluateurs indépendants, la direction s'assure qu'ils sont indépendants et que les méthodes d'évaluation employées sont conformes aux normes d'évaluation professionnelles susmentionnées. Pour valider le travail effectué par les évaluateurs, la direction s'assure que les hypothèses employées correspondent à l'information financière et aux prévisions du placement sous-jacent.

En ce qui concerne les placements dans des fonds classés au niveau 3, la juste valeur annuelle est habituellement déterminée selon les états financiers audités reçus du gestionnaire principal du fonds. Dans certains cas, la juste valeur est obtenue au moyen d'informations fournies par les administrateurs du fonds et revue par la direction pour s'assurer qu'elle est raisonnable et conforme aux méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur. Le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération pour déterminer la juste valeur.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.3. Données d'entrée importantes pour le classement au niveau 3

Le tableau ci-après présente les principales informations sur les données d'entrée importantes liées aux actifs financiers et aux passifs financiers classés au niveau 3 au 31 mars 2019:

Actifs financiers et passifs financiers	Type de placement	Juste valeur (en milliers de dollars canadiens)	Techniques d'évaluation importantes	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette (moyenne pondérée)
<b>Placements sur les marchés publics</b> Actions canadiennes	Placements directs	<b>265</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
	Actions étrangères	<b>7 364</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Placements sur les marchés privés</b> Placements immobiliers	Placements directs et co-investissements	<b>115 549</b>	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B, C</sup>	4,10 % – 20,00 % (7,55 %)
				Taux de capitalisation final <sup>B, C</sup>	4,25 % – 10,25 % (5,92 %)
			Capitalisation directe	Taux de capitalisation <sup>B, D</sup>	2,50 % – 8,98 % (5,57 %)
				Taux d'occupation stable <sup>D, E</sup>	93,00 % – 100,00 % (98,22 %)
	Approche des transactions comparables	Prix au pied carré <sup>D, E</sup>	0,95 \$ – 2 057,93 \$ (281,99 \$)		
	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.		
	Prix de la transaction	s. o.	s. o.		
Placements dans des fonds	<b>8 060</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
Autres placements sur les marchés privés	Placements directs et co-investissements	<b>148 427</b>	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	6,00 % – 12,50 % (8,79 %)
				Données de marché comparables	s. o.
			Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
	Prix de la transaction	s. o.	s. o.		
Placements dans des fonds	<b>61 731</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
<b>Titres à revenu fixe</b> Obligations de sociétés	Obligations convertibles	<b>129</b>	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	52,50 %
	Billets à terme adossés à des actifs	<b>40</b>	Prix obtenus de sources indépendantes <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
Titres de créance privés	Placements directs et co-investissements	<b>47 425</b>	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	5,54 % – 18,76 % (9,77 %)
				Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.
	Prix de la transaction	s. o.	s. o.		
Placements dans des fonds	<b>21 287</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
<b>Placements alternatifs</b>	Placements dans des fonds	<b>34 766</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Total</b>		<b>445 043</b>			

<sup>A</sup> Dans certains cas, la juste valeur est déterminée par des sources indépendantes. Investissements PSP n'a pas accès aux informations sur les évaluations.

<sup>B</sup> Toute augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une diminution (augmentation) de la juste valeur.

<sup>C</sup> Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation est en général accompagnée d'une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final.

<sup>D</sup> Il n'existe pas de relation directe prévisible entre cette donnée d'entrée et toute autre donnée d'entrée importante non observable.

<sup>E</sup> Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une augmentation (diminution) de la juste valeur.



## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.3. Données d'entrée importantes pour le classement au niveau 3 (suite)

Le tableau ci-après présente les principales informations sur les données d'entrée importantes liées aux actifs financiers et aux passifs financiers classés au niveau 3 au 31 mars 2018 :

Actifs financiers et passifs financiers	Type de placement	Juste valeur (en milliers de dollars canadiens)	Techniques d'évaluation importantes	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette (moyenne pondérée)
<b>Placements sur les marchés publics</b> Actions étrangères	Placements directs	8 527	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Placements sur les marchés privés</b> Placements immobiliers	Placements directs et co-investissements	112 766	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B, C</sup>	5,00 % – 22,10 % (7,94 %)
				Taux de capitalisation final <sup>B, C</sup>	4,25 % – 9,75 % (5,92 %)
			Capitalisation directe	Taux de capitalisation <sup>B, D</sup>	2,75 % – 9,09 % (5,30 %)
				Taux d'occupation stable <sup>D, E</sup>	94,00 % – 100,00 % (98,29 %)
			Approche des transactions comparables	Prix au pied carré <sup>D, E</sup>	27,50 \$ – 1 107,92 \$ (90,83 \$)
			Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
	Prix de la transaction	s. o.	s. o.		
	Placements dans des fonds	7 404	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
Autres placements sur les marchés privés	Placements directs et co-investissements	122 551	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	6,00 % – 12,70 % (8,94 %)
				Données de marché comparables	s. o.
			Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
			Prix de la transaction	s. o.	s. o.
	Placements dans des fonds	55 037	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Titres à revenu fixe</b> Obligations de sociétés	Obligations convertibles	740	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	4,70 % – 10,00 % (7,40 %)
	Billets à terme adossés à des actifs	48	Prix obtenus de sources indépendantes <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
Titres de créance privés	Placements directs et co-investissements	45 741	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	5,90 % – 17,25 % (9,79 %)
				Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.
			Prix de la transaction	s. o.	s. o.
	Placements dans des fonds	17 854	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Placements alternatifs</b>	Placements dans des fonds	31 874	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Total</b>		402 542			

<sup>A</sup> Dans certains cas, la juste valeur est déterminée par des sources indépendantes. Investissements PSP n'a pas accès aux informations sur les évaluations.

<sup>B</sup> Toute augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une diminution (augmentation) de la juste valeur.

<sup>C</sup> Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation est en général accompagnée d'une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final.

<sup>D</sup> Il n'existe pas de relation directe prévisible entre cette donnée d'entrée et toute autre donnée d'entrée importante non observable.

<sup>E</sup> Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une augmentation (diminution) de la juste valeur.

## 4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.4. Niveau 3 – rapprochement

Le tableau suivant présente le rapprochement de tous les mouvements liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 mars 2019 :

(en milliers de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Achats	Ventes	Règlements	Gains réalisés	Gains (pertes) non réalisés <sup>A</sup>	Transfert hors du niveau 3	Solde de clôture
Placements sur les marchés publics	8 527	2 457	(2 997)	-	1 896	(2 256)	2	7 629
Placements sur les marchés privés	297 758	66 185	(42 046)	-	8 444	3 820	(394)	333 767
Titres à revenu fixe	64 383	25 841	(20 082)	(264)	681	(1 678)	-	68 881
Placements alternatifs	31 874	3 913	(2 484)	-	200	1 263	-	34 766
Montants nets à recevoir et à payer liés aux produits dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>402 542</b>	<b>98 396</b>	<b>(67 609)</b>	<b>(264)</b>	<b>11 221</b>	<b>1 149</b>	<b>(392)</b>	<b>445 043</b>

<sup>A</sup> Comprennent des ajustements liés à la répartition du compte de régime.

Au 31 mars 2018, un placement sur les marchés privés a été classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, étant donné que la juste valeur a été déterminée à l'aide de données d'entrée non observables importantes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, le placement a été transféré dans le niveau 1, les titres connexes ayant été inscrits en Bourse.

Le tableau suivant présente le rapprochement de tous les mouvements liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 mars 2018 :

(en milliers de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Achats	Ventes	Règlements	Gains réalisés	Gains non réalisés <sup>A</sup>	Transfert hors du niveau 3	Solde de clôture
Placements sur les marchés publics	1 367	3 021	(264)	-	30	4 373	-	8 527
Placements sur les marchés privés	256 625	44 816	(20 444)	-	5 060	11 760	(59)	297 758
Titres à revenu fixe	43 638	35 538	(14 646)	(118)	1 000	(1 029)	-	64 383
Placements alternatifs	30 049	6 088	(4 259)	-	359	(363)	-	31 874
Montants nets à recevoir et à payer liés aux produits dérivés	-	78	-	(78)	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>331 679</b>	<b>89 541</b>	<b>(39 613)</b>	<b>(196)</b>	<b>6 449</b>	<b>14 741</b>	<b>(59)</b>	<b>402 542</b>

<sup>A</sup> Comprennent des ajustements liés à la répartition du compte de régime.

Au 31 mars 2017, un placement sur les marchés privés a été classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, étant donné que la juste valeur a été déterminée à l'aide de données d'entrée non observables importantes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, le placement a été transféré dans le niveau 2, les titres connexes ayant été inscrits en Bourse. Les titres détenus par Investissements PSP ne sont pas inscrits en Bourse et ne peuvent être vendus qu'à compter du moment de leur inscription.

#### 4.2.5. Niveau 3 – analyse de sensibilité

Dans le processus d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation utilisées reposent sur des hypothèses fondées sur des données non observables. Les hypothèses importantes utilisées pour chaque catégorie d'actif sont décrites à la note 4.2.3. Bien que de telles hypothèses reflètent le meilleur jugement de la direction, l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles pourrait donner des justes valeurs différentes représentant, au minimum, une augmentation de 3 % et une diminution de 3 % au 31 mars 2019 (augmentation de 3 % et diminution de 3 % au 31 mars 2018) de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. Sont exclus les placements dans des fonds, pour lesquels une analyse de sensibilité n'est pas possible étant donné qu'Investissements PSP n'a pas accès aux hypothèses sous-jacentes utilisées. Pour ce qui est des placements dans des fonds, la juste valeur est établie tel qu'il est indiqué à la note 4.2.2.

## 5 — Biens donnés et obtenus en garantie

Investissements PSP est partie à des ententes qui requièrent que des biens soient donnés et obtenus en garantie, comme il est indiqué aux notes 2.3.5, 2.3.6 et 7.2.1. Le tableau qui suit présente la juste valeur de ces garanties attribuées au compte de régime, ainsi que les titres visés par les programmes de prêt et d'emprunt et les titres visés par les conventions de rachat et les conventions de revente à la date indiquée:

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
<b>Prêts et emprunts de titres</b>		
Titres prêtés	35 088	52 016
Biens détenus en garantie <sup>A</sup>	36 980	55 349
Titres empruntés	17 222	22 981
Biens donnés en garantie <sup>B</sup>	17 746	23 794
<b>Conventions de rachat et conventions de revente de titres</b>		
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	24 881	2 631
Biens donnés en garantie	24 818	2 628
Titres acquis en vertu de conventions de revente	26 360	8 477
Biens détenus en garantie <sup>C</sup>	26 314	8 444
<b>Contrats de dérivés</b>		
Biens donnés en garantie	4 018	8 009
Biens détenus en garantie <sup>D</sup>	2 442	14

<sup>A</sup> La juste valeur minimale de la garantie en espèces requise correspond à 102 % de la juste valeur des titres prêtés et, dans le cas des garanties sous forme de titres, à 105 %. Les biens détenus en garantie comprenaient 13 099 mille \$ en espèces pour le compte de régime au 31 mars 2019 (15 779 mille \$ au 31 mars 2018) et 23 881 mille \$ en titres au 31 mars 2019 (39 570 mille \$ au 31 mars 2018). Toutes les garanties en espèces sont réinvesties.

<sup>B</sup> La juste valeur minimale de la garantie requise correspond à 100 % de la juste valeur des titres empruntés.

<sup>C</sup> Au 31 mars 2019, un montant de 10 449 mille \$ (6 788 mille \$ au 31 mars 2018) des biens détenus en garantie sous forme de titres avait été utilisé dans le cadre de transactions de vente à découvert et un montant de 69 mille \$ (néant au 31 mars 2018) avait été utilisé relativement à des titres vendus en vertu de conventions de rachat.

<sup>D</sup> Les biens détenus en garantie comprenaient 33 mille \$ en espèces au 31 mars 2019 (11 mille \$ au 31 mars 2018) et 2 409 mille \$ en titres au 31 mars 2019 (3 mille \$ au 31 mars 2018). Toutes les garanties en espèces sont réinvesties.

## 6 — Intérêts détenus dans d'autres entités

### 6.1. Filiales, coentreprises et entreprises associées

À titre d'entité d'investissement, Investissements PSP ne consolide que les filiales qui lui fournissent des services liés à ses activités de placement. Investissements PSP évalue sa participation dans ses filiales, ses coentreprises et ses entreprises associées à la JVRN, comme il est mentionné à la note 2.1.

Aux fins de la préparation de cette note, la direction évalue le contrôle, le contrôle conjoint et l'influence notable comme suit :

#### *i) Contrôle et influence notable*

Investissements PSP détermine qu'elle exerce un contrôle sur une entité émettrice si elle est exposée ou si elle a le droit à des rendements variables en raison de sa participation dans une entité et si elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Dans certains cas, Investissements PSP n'exerce pas un contrôle sur une entité émettrice, mais a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice. Dans de tels cas, Investissements PSP détermine qu'elle exerce une influence notable sur l'entité émettrice.

Dans le cas du contrôle ou de l'influence notable, le pouvoir sur l'entité émettrice résulte des droits de vote conférés par les droits de propriété, d'autres accords contractuels, ou une combinaison de ces éléments.

#### *ii) Contrôle conjoint*

Investissements PSP détermine qu'elle est partie à un accord de coentreprise si elle exerce un contrôle conjoint sur une entité émettrice et détient des droits sur l'actif net de l'entité émettrice. Le contrôle conjoint est établi en vertu d'un accord contractuel qui exige le consentement unanime des parties partageant le contrôle à l'égard des activités qui ont une incidence importante sur les rendements de la coentreprise.

En général, la prise de décisions à l'égard des activités est régie par les droits de vote conférés par la participation de chaque partie. Dans certains cas, elle est régie uniquement en vertu des accords contractuels ou en combinaison avec les droits de propriété de chaque partie.

## 6 — Intérêts détenus dans d'autres entités (suite)

### 6.1. Filiales, coentreprises et entreprises associées (suite)

Dans le cours normal des activités, les placements sur les marchés privés sont généralement détenus par les filiales qui sont des entités d'investissement créées par Investissements PSP. Au 31 mars 2019, 108 filiales qui sont des entités d'investissement étaient constituées en Amérique du Nord, 17 en Europe, 11 en Océanie, 4 en Amérique centrale et en Amérique du Sud, 1 en Afrique et 1 en Asie (103 entités d'investissement en Amérique du Nord, 23 en Europe, 11 en Océanie, 4 en Amérique centrale et en Amérique du Sud, 1 en Afrique et 1 en Asie au 31 mars 2018).

De plus, Investissements PSP contrôlait 81 entités émettrices directement ou par l'intermédiaire de ses filiales qui sont des entités d'investissement au 31 mars 2019 (80 entités émettrices au 31 mars 2018).

Les tableaux ci-après présentent, en ordre décroissant, les entités émettrices importantes détenues directement ou indirectement par Investissements PSP, sur lesquelles elle exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

31 mars 2019			
Nom de l'entité	Établissement principal	Participation détenue par Investissements PSP (%)	Relation avec Investissements PSP
AviAlliance GmbH	Europe	100	Entité émettrice contrôlée
Revera Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
Kaingaroo Timberlands Ltd.	Océanie	56	Entité contrôlée conjointement
Roadis Transportation B.V.	Mondial	100	Entité émettrice contrôlée
FirstLight Power Resources Holding Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
SEGRO European Logistics Partnership S.a.r.l.	Europe	50	Entité contrôlée conjointement
Forth Ports Limited	Europe	51	Entité contrôlée conjointement
TDF S.A.S.	Europe	22	Entreprise associée
Roccapina Fund, L.P.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
Big Box Properties	Amérique du Nord	49	Entité contrôlée conjointement

31 mars 2018			
Nom de l'entité	Établissement principal	Participation détenue par Investissements PSP (%)	Relation avec Investissements PSP
Revera Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
AviAlliance GmbH	Europe	100	Entité émettrice contrôlée
Kaingaroo Timberlands Ltd.	Océanie	56	Entité contrôlée conjointement
Roadis Transportation B.V.	Mondial	100	Entité émettrice contrôlée
SEGRO European Logistics Partnership S.a.r.l.	Europe	50	Entité contrôlée conjointement
FirstLight Power Resources Holding Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
Roccapina Fund, L.P.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
TDF S.A.S.	Europe	22	Entreprise associée
Cubico Sustainable Investments Limited	Mondial	50	Entité contrôlée conjointement
Big Box Properties	Amérique du Nord	49	Entité contrôlée conjointement

Outre ce qui précède, Investissements PSP consolide les filiales en propriété exclusive qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement. Ces services comprennent la gestion de placements et le financement des placements sur les marchés privés dans le cadre du programme du financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP, décrit à la note 8.2.

### 6.2. Entités structurées

Investissements PSP détient des intérêts dans des sociétés de personnes et des fonds surtout dans le contexte de ses placements sur les marchés privés. En raison de leur nature, ces entités ont en général les caractéristiques d'une entité structurée comme elles sont définies par les IFRS. Ces entités sont détenues à titre de placements et n'exposent pas Investissements PSP à plus de risques ou de rendements que ses intérêts détenus dans des entités non structurées.

Des renseignements à l'égard des entités structurées sont compris, s'il y a lieu, dans les informations portant sur la gestion du risque lié aux placements à la note 7, les garanties et les indemnités, à la note 16 et les engagements, à la note 17.

## 7 — Gestion du risque lié aux placements

Investissements PSP est tenue d'agir dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires en vertu des régimes et de maximiser les rendements sans s'exposer à un risque de perte indu. Aux fins de l'atteinte de cet objectif, Investissements PSP a élaboré une politique de gestion du risque d'entreprise. La politique de gestion du risque d'entreprise fournit un cadre pour identifier, évaluer, gérer, atténuer, surveiller et signaler les risques liés et non liés aux placements auxquels Investissements PSP est exposée.

Dans le cadre de la politique globale de gestion du risque d'entreprise, la politique de gestion du risque de placement vise à appuyer la gestion des risques inhérents au processus de prise de décisions en matière de placement. La politique de gestion du risque de placement offre un cadre précisant la façon dont les activités de placement doivent se conformer à la philosophie d'Investissements PSP en matière de risque et s'aligner sur la tolérance et les limites de son appétit à l'égard du risque. La politique de gestion du risque de placement complète également l'Énoncé sur les principes, normes et procédures de placement (l'« ÉPNP »), dont l'objectif est d'assurer une gestion efficace des risques de placement dans le cadre de la mise en œuvre des diverses stratégies de placement d'Investissements PSP. Les risques liés aux placements comprennent le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

### 7.1. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de variation de la valeur d'un placement attribuable à des résultats financiers défavorables découlant de facteurs qui influent sur la valeur, comme les fluctuations des prix du marché, les fluctuations dues à des facteurs propres au placement, la volatilité des cours des actions et des marchandises, des taux d'intérêt, des taux de change, ou d'autres facteurs touchant des titres similaires négociés sur le marché.

#### 7.1.1. Mesure du risque de marché

La volatilité annualisée absolue pour l'ensemble du portefeuille est utilisée comme mesure principale du risque de marché. La volatilité absolue est une mesure statistique de l'ampleur des variations des rendements d'un placement ou d'un portefeuille de placements donné. Elle permet d'illustrer le potentiel de perte de valeur dans un placement ou un portefeuille de placements découlant des fluctuations des prix du marché.

Investissements PSP utilise les rendements des marchés sur une période de sept ans et sur un horizon de détention de douze mois pour calculer la volatilité absolue. En ce qui concerne les placements qui ne sont pas négociés activement, des titres ayant des caractéristiques de risque semblables sont utilisés pour calculer la volatilité absolue.

La volatilité absolue est valide, sur le plan statistique, dans des conditions normales de marché et ne tient pas particulièrement compte des pertes découlant d'événements marquants sur le marché. Elle suppose également que l'avenir se déroulera d'une manière semblable au passé. Par conséquent, si la conjoncture du marché varie grandement par rapport à la conjoncture passée, les pertes potentielles pourraient différer de celles qui avaient été estimées initialement.

Le tableau suivant présente la volatilité absolue pour l'ensemble du portefeuille, calculée en pourcentage des placements nets, à la fin de la période :

	31 mars 2019 (%)	31 mars 2018 (%)
<b>Volatilité absolue</b>	<b>7,3</b>	7,2

#### *Méthodes de simulation de crises*

Bien que la volatilité absolue soit une méthode très reconnue de mesure du risque, elle est complétée par d'autres méthodes de mesure du risque qui donnent un meilleur aperçu du risque de marché. Investissements PSP utilise donc des méthodes de simulation de crises et l'analyse de scénarios pour évaluer l'incidence sur les résultats financiers de fluctuations inhabituelles des facteurs de risque. Ces méthodes servent à évaluer la sensibilité d'un portefeuille à divers facteurs de risque et aux principales hypothèses de modélisation. Dans le cadre de ces méthodes, les périodes de crise passées servent également à évaluer comment un portefeuille actuel se comporte en pareilles circonstances. En outre, les méthodes de simulation de crises et l'analyse de scénarios permettent d'évaluer la performance d'un nouveau produit de placement.

## 7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.1. Risque de marché (suite)

#### 7.1.2. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt a trait à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif net du compte de régime. Les durées jusqu'à l'échéance des catégories d'instruments financiers, qui figurent à la note 4.1, qui sont les plus exposées au risque de taux d'intérêt étaient les suivantes :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2019					
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Autres	Total
Trésorerie et titres du marché monétaire	–	–	–	–	52 285 <sup>A</sup>	52 285
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	5 233	53 213	26 433	21 487	8 929 <sup>B</sup>	115 295
Obligations indexées à l'inflation	–	10 051	34 391	17 123	–	61 565
Titres de créance privés	371	11 196	26 391	9 151	21 603 <sup>C</sup>	68 712
<b>Total des titres à revenu fixe</b>	<b>5 604</b>	<b>74 460</b>	<b>87 215</b>	<b>47 761</b>	<b>82 817</b>	<b>297 857</b>

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2018					
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Autres	Total
Trésorerie et titres du marché monétaire	–	–	–	–	51 214 <sup>A</sup>	51 214
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	15 734	37 263	23 494	15 428	9 886 <sup>B</sup>	101 805
Obligations indexées à l'inflation	–	18 469	19 857	17 304	–	55 630
Titres de créance privés	16	6 417	31 505	6 938	18 719 <sup>C</sup>	63 595
<b>Total des titres à revenu fixe</b>	<b>15 750</b>	<b>62 149</b>	<b>74 856</b>	<b>39 670</b>	<b>79 819</b>	<b>272 244</b>

<sup>A</sup> En raison de leur échéance à court terme, ces placements ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt.

<sup>B</sup> Certains titres à revenu fixe ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt étant donné que leurs taux d'intérêt prescrits sont variables.

<sup>C</sup> L'information liée à la durée jusqu'à l'échéance des placements dans des fonds et de certains placements détenus directement compris dans les titres de créance privés n'est pas disponible.

Tous les placements dans des actions canadiennes, les placements dans des actions étrangères, les placements immobiliers, les placements privés, les placements en infrastructures et les placements en ressources naturelles, totalisant 491 093 mille \$ au 31 mars 2019 (472 950 mille \$ au 31 mars 2018), n'ont pas d'échéance précise et ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt. Les placements alternatifs décrits à la note 4.1.4, totalisant 44 097 mille \$ au 31 mars 2019 (39 383 mille \$ au 31 mars 2018), n'ont également pas d'échéance précise. Certains de ces placements alternatifs, de même que des conventions de revente et des contrats de dérivés présentés respectivement aux notes 4.1.10 et 4.1.12 sont exposés au risque de taux d'intérêt. Ces expositions sont prises en compte dans le calcul de la volatilité absolue dont il est question à la note 7.1.1.

La durée jusqu'à l'échéance des titres de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP est présentée à la note 8.2.

## 7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.1. Risque de marché (suite)

#### 7.1.3. Risque de change

Investissements PSP est exposée à un risque de change découlant de la détention de placements (c'est-à-dire la détention directe et indirecte de titres, de parts de fonds en gestion commune et de parts de sociétés en commandite) ou de passifs liés à des placements dans diverses devises. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport aux devises peuvent influencer positivement ou négativement sur la juste valeur des placements. Afin d'atténuer ce risque, Investissements PSP peut prendre des positions en devises au moyen de contrats de change à terme ou de swaps de devises.

Les expositions au risque de change sous-jacentes des placements nets du compte de régime s'établissaient comme suit à la date indiquée :

Devise	31 mars 2019		31 mars 2018	
	Juste valeur (en milliers de dollars canadiens)	Pourcentage du total	Juste valeur (en milliers de dollars canadiens)	Pourcentage du total
Dollar américain	382 917	63,6	370 823	68,4
Euro	89 705	14,9	54 933	10,1
Livre sterling	34 777	5,8	13 295	2,5
Dollar australien	13 243	2,2	11 873	2,2
Yen japonais	12 208	2,0	15 998	3,0
Dollar de Hong Kong	11 323	1,9	10 790	2,0
Peso mexicain	10 587	1,8	8 807	1,6
Réal brésilien	7 036	1,2	9 707	1,8
Roupie indienne	7 005	1,2	6 199	1,1
Won sud-coréen	5 808	1,0	11 758	2,2
Franc suisse	4 035	0,7	3 592	0,7
Nouveau dollar taïwanais	4 029	0,7	4 633	0,9
Autres	18 872	3,0	19 550	3,5
<b>Total</b>	<b>601 545</b>	<b>100,0</b>	<b>541 958</b>	<b>100,0</b>

Au 31 mars 2019, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient en outre des engagements libellés en devises de 94 893 mille \$ pour le compte de régime (59 981 mille \$ US, 8 713 mille €, 450 mille £, 97 mille rands d'Afrique du Sud, 13 mille réals brésiliens, 59 527 mille pesos colombiens, 11 652 mille pesos mexicains et 69 mille dollars australiens). Ces engagements ne figurent pas dans le tableau des expositions au risque de change ci-dessus.

Au 31 mars 2018, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient en outre des engagements libellés en devises de 105 232 mille \$ pour le compte de régime (66 036 mille \$ US, 11 439 mille €, 808 mille £, 99 mille rands d'Afrique du Sud, 61 014 mille pesos colombiens et 6 480 mille pesos mexicains). Ces engagements ne figurent pas dans le tableau des expositions au risque de change ci-dessus.



## 7 — Gestion du risque lié aux placements

(suite)

### 7.2. Risque de crédit

Investissements PSP est exposée au risque de crédit, c'est-à-dire le risque de non-exécution par un débiteur sur lequel Investissements PSP compte pour satisfaire à ses obligations contractuelles ou financières, soit le risque qu'un émetteur de titres d'emprunt ou qu'une contrepartie à une opération sur instruments dérivés, à une transaction de prêt et d'emprunt de titres ou à une transaction sur des titres acquis en vertu de conventions de revente ne puisse satisfaire à ses obligations financières.

Le risque de crédit comprend le risque d'une détérioration de la solvabilité et le risque de concentration concerné. La surveillance du risque de crédit comporte l'évaluation de la cote de crédit de chaque émetteur et de chaque contrepartie effectuant des transactions avec Investissements PSP. Cette évaluation à l'égard d'émetteurs et de contreparties publics est fondée sur les renseignements fournis par quatre agences de notation reconnues. Chaque titre est classé sur la foi d'au moins deux cotes de crédit. Si les agences accordent des cotes différentes à un même titre, Investissements PSP se fondera sur la notation la plus faible. Pour les émetteurs privés, Investissements PSP attribue des cotes de crédit internes aux émetteurs et évalue les profils de risques combinés par rapport aux objectifs fixés. Pour attribuer des cotes de crédit aux émetteurs, Investissements PSP utilise des méthodes comparables à celles utilisées par des agences de notation reconnues.

Au 31 mars 2019, l'exposition maximale du compte de régime au risque de crédit s'élevait à 322 millions \$ (279 millions \$ au 31 mars 2018). Ce montant est présenté compte non tenu des biens détenus en garantie et des conventions de compensation qui ne sont pas admissibles à la compensation selon les IFRS. Le risque de crédit maximum exclut les garanties présentées à la note 16 ainsi que les placements dans des fonds classés dans les placements alternatifs à la note 4.1. Ces fonds détiennent des titres à revenu fixe parmi d'autres types d'instruments.

Dans le cadre de son suivi du risque de crédit, Investissements PSP produit un rapport périodique sur la concentration par cote de crédit pour les titres sensibles au crédit. Le tableau suivant présente la concentration du risque de crédit en fonction des cotes de crédit, à la date indiquée :

Cote de crédit	31 mars 2019 (%)	31 mars 2018 (%)
AAA-AA	48,4	51,2
A	23,6	20,9
BBB	2,3	2,5
BB et moins	25,1	24,4
Aucune cote <sup>A</sup>	0,6	1,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

<sup>A</sup> Comprend des titres d'émetteurs et de contreparties publics qui ne sont pas cotés par des agences de notation du crédit ou qui sont cotés par une seule agence de notation du crédit.

## 7 — Gestion du risque lié aux placements

(suite)

### 7.2. Risque de crédit (suite)

#### 7.2.1. Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie représente le risque de crédit découlant de l'exposition actuelle ou potentielle liée à des transactions portant sur des contrats de dérivés, à des transactions portant sur des titres de prêt et d'emprunt et à des transactions portant sur des conventions de rachat et des conventions de revente de titres. Afin d'atténuer le risque de contrepartie, Investissements PSP exige des contreparties qu'elles fournissent des garanties adéquates et qu'elles répondent à ses exigences en matière de cote de crédit. Investissements PSP assure un suivi régulier des cotes de crédit de ses contreparties établies par des agences de notation du crédit reconnues. En ce qui concerne les contrats de dérivés, Investissements PSP peut mettre un terme à toute activité avec la plupart des contreparties dont la cote de crédit baisse en deçà de ses exigences.

En ce qui a trait aux instruments dérivés négociés hors cote, la politique d'Investissements PSP exige également que soit signée la convention-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (l'« ISDA ») avec toute contrepartie à un contrat de dérivés. Cette entente fournit l'encadrement contractuel régissant la manière dont doivent se dérouler les activités de négociation touchant toute une gamme de produits négociés hors cote. Dans le cas des instruments dérivés hors cote compensés, les activités de négociation entre les parties sont régies selon les modalités habituelles dans le cadre de telles transactions.

En tant que technique de limitation du risque de crédit, la convention-cadre de l'ISDA prévoit des dispositions exécutoires de compensation par liquidation en cas de défaut de l'une des contreparties. En outre, l'annexe sur le soutien des garanties (l'« ASG ») à la convention-cadre de l'ISDA permet à Investissements PSP de réaliser toute garantie qui lui est accordée en cas de défaillance de la contrepartie. L'ASG exige également d'Investissements PSP qu'elle fournisse une garantie supplémentaire si une telle garantie lui est demandée. Toutes les transactions assujetties à l'ASG portent sur des garanties en espèces, des titres de créance de qualité supérieure ou d'autres titres de qualité supérieure. L'ASG régit également l'échange de garanties lorsque l'exposition au crédit d'une contrepartie dépasse un seuil prédéterminé. Les contreparties sont, en règle générale, autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. De même, dans le cas d'instruments dérivés hors cote compensés, des garanties sont requises en espèces, en titres de créance de qualité supérieure ou d'autres titres de qualité supérieure et peuvent être vendues, redonnées en garantie ou autrement utilisées. Investissements PSP ne vend pas, ne redonne pas en garantie ni n'utilise autrement les biens détenus en garantie sous forme de titres, mais réinvestit toutes les garanties en espèces relativement aux contrats de dérivés.

En ce qui concerne les transactions portant sur des contrats de prêt et d'emprunt de titres, ainsi que sur des conventions de rachat et des conventions de revente de titres, il existe des obligations de garantie pour atténuer le risque de contrepartie. Les obligations de garantie pour les programmes de prêt et d'emprunt de titres ainsi que les conventions de rachat et les conventions de revente de titres sont décrites aux notes 2.3.5 et 2.3.6.

L'information relative aux biens donnés en garantie par Investissements PSP et ses contreparties figure à la note 5.

Dans le cas du programme de prêt de titres, l'exposition d'Investissements PSP au risque de contrepartie est davantage atténuée puisque le gardien des valeurs prêtées assume le risque que la contrepartie ne pourra respecter les obligations liées à la garantie.

La direction assure la surveillance et l'atténuation du risque de contrepartie et applique une procédure exhaustive et rigoureuse à l'échelle d'Investissements PSP dans le cadre de son suivi et de sa gestion du risque de contrepartie. Ainsi, la direction mesure le risque de contrepartie en continu, évalue et assure le suivi de la qualité du crédit des contreparties actuelles, et veille à atténuer le risque de contrepartie par la gestion des garanties.

## 7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.2. Risque de crédit (suite)

#### 7.2.2. Compensation

Investissements PSP est assujettie aux conventions-cadres de l'ISDA à l'égard de ses instruments financiers dérivés négociés hors cote, comme il a déjà été mentionné. Ces conventions contiennent des dispositions exécutoires de compensation par liquidation qui s'appliquent seulement en cas de défaut. Dans certains cas, ces conventions permettent la compensation. Lorsque les conditions de compensation étaient satisfaites, les instruments financiers ont été présentés selon leur montant net dans les états de la situation financière. Les conventions de rachat et les conventions de revente de titres, décrites aux notes 2.3.6 et 5, sont assujetties à des conventions similaires bien qu'elles ne soient pas compensées, les conditions de compensation n'étant pas satisfaites.

Les tableaux qui suivent présentent les actifs financiers et les passifs financiers susmentionnés :

#### Actifs financiers

(en milliers de dollars canadiens)	Montant brut des actifs financiers comptabilisés	Moins : Montant brut des passifs financiers comptabilisés et compensés	Montant net des actifs financiers présentés dans les états de la situation financière	Moins : Montants connexes non compensés dans les états de la situation financière		Montant net
				Passifs financiers comptabilisés	Biens détenus en garantie et non comptabilisés	
<b>31 mars 2019</b>						
Conventions de revente	26 220	–	26 220 <sup>A</sup>	17 060	9 156	4
Dérivés négociés hors cote	6 042	27	6 015 <sup>B</sup>	3 346	2 345	324
<b>Total</b>	<b>32 262</b>	<b>27</b>	<b>32 235</b>	<b>20 406</b>	<b>11 501</b>	<b>328</b>
<b>31 mars 2018</b>						
Conventions de revente	8 406	–	8 406 <sup>A</sup>	2 234	6 172	–
Dérivés négociés hors cote	4 129	179	3 950 <sup>B</sup>	3 919	3	28
<b>Total</b>	<b>12 535</b>	<b>179</b>	<b>12 356</b>	<b>6 153</b>	<b>6 175</b>	<b>28</b>

#### Passifs financiers

(en milliers de dollars canadiens)	Montant brut des passifs financiers comptabilisés	Moins : Montant brut des actifs financiers comptabilisés et compensés	Montant net des passifs financiers présentés dans les états de la situation financière	Moins : Montants connexes non compensés dans les états de la situation financière		Montant net
				Actifs financiers comptabilisés	Biens donnés en garantie et non décomptabilisés	
<b>31 mars 2019</b>						
Conventions de rachat	24 716	–	24 716 <sup>A</sup>	17 060	7 648	8
Dérivés négociés hors cote	3 785	27	3 758 <sup>B</sup>	3 320	408	30
Garanties à payer	33	–	33 <sup>C</sup>	26	–	7
<b>Total</b>	<b>28 534</b>	<b>27</b>	<b>28 507</b>	<b>20 406</b>	<b>8 056</b>	<b>45</b>
<b>31 mars 2018</b>						
Conventions de rachat	2 589	–	2 589 <sup>A</sup>	2 234	355	–
Dérivés négociés hors cote	7 272	179	7 093 <sup>B</sup>	3 912	3 176	5
Garanties à payer	11	–	11 <sup>C</sup>	7	–	4
<b>Total</b>	<b>9 872</b>	<b>179</b>	<b>9 693</b>	<b>6 153</b>	<b>3 531</b>	<b>9</b>

<sup>A</sup> Tel qu'il est décrit à la note 4.1.10.

<sup>B</sup> Tel qu'il est décrit à la note 4.1.12.

<sup>C</sup> Tel qu'il est décrit à la note 4.1.9. Le solde comprend la garantie en espèces reçue dans le cadre de certaines transactions sur dérivés hors cote, et fait partie des garanties à payer décrites à la note 4.1.

## 7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'Investissements PSP ne puisse respecter ses obligations financières en temps opportun au moyen de liquidités suffisantes et facilement disponibles. La situation de l'encaisse d'Investissements PSP fait l'objet d'un contrôle quotidien. En règle générale, les placements en trésorerie, les titres du marché monétaire, les billets à taux variable, les obligations et les actions de sociétés ouvertes sont présumés être très liquides, car ils seront investis dans des titres qui sont négociés activement. La direction utilise les méthodes pertinentes de mesure et de contrôle du risque de liquidité afin de s'assurer que la société dispose des liquidités suffisantes pour satisfaire à ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles. Un rapport sur la liquidité, qui prend en compte les flux de trésorerie futurs prévus, est dressé et présenté à la haute direction sur une base hebdomadaire. Cela permet d'assurer que les réserves d'encaisse sont suffisantes et disponibles pour financer les sorties de fonds prévues. En outre, Investissements PSP maintient des sources de liquidités suffisantes pour en faire usage en cas d'interruption des activités sur les marchés. Investissements PSP a la capacité de mobiliser des capitaux supplémentaires au moyen de son programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux. Ce programme permet à Investissements PSP d'émettre des billets à ordre à court terme et des billets à moyen terme. De l'information supplémentaire sur le recours au programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux est présentée à la note 8.2. En outre, Investissements PSP détient des facilités de crédit aux fins générales de la société. De l'information supplémentaire sur ces facilités de crédit est présentée à la note 8.1.

La valeur nominale des produits dérivés selon l'échéance est présentée à la note 4.1.12.

#### Passifs financiers

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ainsi que celle des instruments financiers liés à des produits dérivés, regroupés en fonction de leur échéance au 31 mars 2019, et compte non tenu de l'incidence des garanties et des indemnités mentionnées à la note 16 :

(en milliers de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés<sup>A</sup></b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	(4 200)	—	—	(4 200)
Intérêts à payer	(296)	(8)	—	(304)
Titres vendus à découvert	(27 661)	—	—	(27 661)
Garanties à payer	(13 228)	—	—	(13 228)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(24 716)	—	—	(24 716)
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(20 797)	(9 340)	(31 876)	(62 013)
Fournisseurs et autres passifs	(339)	(559)	(572)	(1 470)
<b>Total</b>	<b>(91 237)</b>	<b>(9 907)</b>	<b>(32 448)</b>	<b>(133 592)</b>
(en milliers de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Instruments financiers liés à des produits dérivés</b>				
Actifs liés à des produits dérivés	2 901	2 434	1 586	6 921
Passifs liés à des produits dérivés <sup>A</sup>	(1 031)	(1 540)	(1 655)	(4 226)
<b>Total</b>	<b>1 870</b>	<b>894</b>	<b>(69)</b>	<b>2 695</b>

<sup>A</sup> Les passifs sont présentés selon la première des périodes pendant laquelle la contrepartie peut exiger le paiement.

## 7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.3. Risque de liquidité (suite)

#### Passifs financiers (suite)

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ainsi que celle des instruments financiers liés à des produits dérivés, regroupés en fonction de leur échéance au 31 mars 2018, et compte non tenu de l'incidence des garanties et des indemnités mentionnées à la note 16 :

(en milliers de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés<sup>A</sup></b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	(5 240)	–	–	(5 240)
Intérêts à payer	(242)	(9)	–	(251)
Titres vendus à découvert	(29 612)	–	–	(29 612)
Garanties à payer	(16 087)	–	–	(16 087)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(2 589)	–	–	(2 589)
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(21 299)	(7 152)	(26 442)	(54 893)
Fournisseurs et autres passifs	(763)	–	(465)	(1 228)
<b>Total</b>	<b>(75 832)</b>	<b>(7 161)</b>	<b>(26 907)</b>	<b>(109 900)</b>
<b>Instruments financiers liés à des produits dérivés</b>				
(en milliers de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
Actifs liés à des produits dérivés	2 254	1 085	1 840	5 179
Passifs liés à des produits dérivés <sup>A</sup>	(3 730)	(2 146)	(1 930)	(7 806)
<b>Total</b>	<b>(1 476)</b>	<b>(1 061)</b>	<b>(90)</b>	<b>(2 627)</b>

<sup>A</sup> Les passifs sont présentés selon la première des périodes pendant laquelle la contrepartie peut exiger le paiement.

## 8 — Emprunts

### 8.1. Facilités de crédit

Investissements PSP détient une facilité de crédit renouvelable de 2 milliards \$ et une ligne de crédit à demande de 1 milliard \$ (collectivement, les « facilités de crédit »).

Les facilités de crédit servent aux fins générales de la société et sont offertes en dollars canadiens ou américains. Ces facilités de crédit sont assujetties aux modalités habituelles et sont consenties à des taux d'intérêt variables, notamment au taux préférentiel et au taux de base américain.

Aucun prélèvement n'avait été effectué sur ces facilités de crédit aux 31 mars 2019 et 2018.

### 8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP comprend le placement privé de billets à ordre à court terme, de même que des billets à moyen terme émis par PSP Capital Inc., filiale en propriété exclusive d'Investissements PSP. Les fonds mobilisés sont principalement affectés au financement des placements sur les marchés privés. Ils sont garantis inconditionnellement et irrévocablement par Investissements PSP conformément à la politique de levier corporative.

Pour le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux, le montant maximum autorisé par le conseil d'administration s'établit à 10 % des placements nets plus la totalité de l'encours de la dette avec recours d'Investissements PSP au moment de l'émission. Compte tenu de cette limite, la composante des billets à ordre à court terme ne doit pas dépasser 12 milliards \$ pour les émissions au Canada et aux États-Unis combinées.

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP respectait les limites autorisées par le conseil d'administration au cours des exercices clos les 31 mars 2019 et 2018.

Le tableau suivant présente les échéances et la juste valeur des billets émis en vertu du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux attribués au compte de régime à la date indiquée :

	31 mars 2019		31 mars 2018	
	Montants de capital payables à l'échéance	Juste valeur	Montants de capital payables à l'échéance	Juste valeur
(en milliers de dollars canadiens)				
Billets à ordre à court terme libellés en dollars canadiens, portant intérêt entre 1,79 % et 2,20 % et venant à échéance de 56 à 365 jours (entre 1,16 % et 1,85 % et venant à échéance de 26 à 364 jours au 31 mars 2018)	2 863	2 844	4 266	4 248
Billets à ordre à court terme libellés en dollars américains, portant intérêt entre 2,45 % et 2,84 % et venant à échéance de 21 à 365 jours (entre 1,39 % et 2,17 % et venant à échéance de 28 à 365 jours au 31 mars 2018)	27 441	27 293	24 261	24 203
Billets à moyen terme de série 5, portant intérêt à 3,03 % par année et venant à échéance le 22 octobre 2020	4 160	4 241	4 502	4 605
Billets à moyen terme de série 7, portant intérêt à 3,29 % par année et venant à échéance le 4 avril 2024	4 138	4 378	4 435	4 618
Billets à moyen terme de série 8, portant intérêt à 1,34 % par année et venant à échéance le 18 août 2021	5 490	5 435	5 628	5 462
Billets à moyen terme de série 9, portant intérêt à 2,09 % par année et venant à échéance le 22 novembre 2023	4 392	4 405	4 344	4 255
Billets à moyen terme de série 10, portant intérêt à 1,73 % par année et venant à échéance le 21 juin 2022	7 687	7 653	7 698	7 502
Billets à moyen terme de série 11, portant intérêt à 3,00 % par année et venant à échéance le 5 novembre 2025	5 490	5 764	-	-
<b>Total</b>	<b>61 661</b>	<b>62 013</b>	<b>55 134</b>	<b>54 893</b>

Les pertes non réalisées sur les emprunts s'élevaient à 835 mille \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (gains non réalisés de 868 mille \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018).

## 8 — Emprunts (suite)

### 8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux (suite)

Les charges d'intérêts pour les exercices clos les 31 mars s'établissaient comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	2019	2018
Billets à ordre à court terme	668	351
Billets à moyen terme	637	525
<b>Total</b>	<b>1 305</b>	876

### 8.3. Rapprochement des passifs issus des activités de financement

Le tableau suivant présente le rapprochement des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

(en milliers de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Produits tirés des emprunts	Remboursement d'emprunts	Changements sans contrepartie de trésorerie		Solde de clôture
				Pertes de change	Pertes de juste valeur <sup>A</sup>	
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	54 893	150 216	(143 985)	100	789	62 013
Facilités de crédit	-	-	-	-	-	-
<b>Emprunts</b>	<b>54 893</b>	<b>150 216</b>	<b>(143 985)</b>	<b>100</b>	<b>789</b>	<b>62 013</b>

<sup>A</sup> Comprend les intérêts sur les billets à ordre à court terme, qui sont ajoutés au coût, lequel se rapproche de leur juste valeur.

Le tableau suivant présente le rapprochement des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

(en milliers de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Produits tirés des emprunts	Remboursement d'emprunts	Changements sans contrepartie de trésorerie		Solde de clôture
				Gains de change	Gains de juste valeur <sup>A</sup>	
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	50 035	124 400	(118 661)	(175)	(706)	54 893
Facilités de crédit	-	158	(158)	-	-	-
<b>Emprunts</b>	<b>50 035</b>	<b>124 558</b>	<b>(118 819)</b>	<b>(175)</b>	<b>(706)</b>	<b>54 893</b>

<sup>A</sup> Comprend les intérêts sur les billets à ordre à court terme, qui sont ajoutés au coût, lequel se rapproche de leur juste valeur.

## 9 — Capitaux propres

### 9.1. Droits prévus par la loi conférés au gouvernement du Canada

Les *Lois sur la pension* confèrent au gouvernement du Canada des droits sur l'actif net d'Investissements PSP réparti à chaque compte de régime aux fins décrites dans les *Lois sur la pension*. La répartition de l'actif net et du résultat global d'Investissements PSP à chaque compte de régime à une date donnée est fondée sur la politique de répartition décrite à la note 13.

### 9.2. Transferts de fonds

Investissements PSP n'a reçu aucun transfert de fonds du gouvernement du Canada au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019 (aucun transfert au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018) pour le Fonds.

## 10 — Informations sectorielles

### Secteurs de placements

En vue de s'acquitter de son mandat, Investissements PSP gère un portefeuille mondial diversifié comportant des placements effectués dans différentes catégories d'actifs. De plus, elle a adopté une approche de placements axée sur l'ensemble des Fonds plutôt que sur une seule catégorie d'actifs. Cette approche s'articule sur la stratégie de placements à long terme et repose sur la gestion de la répartition et de l'exposition des catégories d'actifs, des secteurs et des facteurs de risques de l'ensemble des Fonds.

Ainsi, les secteurs de placements d'Investissements PSP sont présentés ci-après afin de refléter la façon dont les catégories d'actifs sont gérées et comment la haute direction analyse les résultats pour faciliter la gestion de la performance et la prise de décision. Le montant de chaque secteur de placements comprend sa quote-part respective dans les actifs liés aux placements, dans les passifs liés aux placements, ainsi que les emprunts, qui sont présentés séparément selon la nature des placements sous-jacents à la note 4.1. En outre, à l'appui de l'approche de placement d'Investissements PSP, un portefeuille complémentaire est géré en sus de chaque portefeuille de catégories d'actifs, ce qui permet à Investissements PSP de saisir des occasions de placements qui s'inscrivent dans son mandat, mais qui se trouvent hors de la portée du cadre de placement d'une catégorie d'actifs prise individuellement.

Ces secteurs comprennent des placements détenus directement et en copropriété, ainsi que des placements détenus par les gestionnaires de fonds, et sont composés de ce qui suit :

- Placements sur les marchés publics – placements dans des actions négociées sur des marchés organisés, des titres de gouvernements et des titres à revenu fixe de sociétés.
- Placements immobiliers – placements dans des actifs immobiliers, principalement dans le secteur des résidences pour retraités, le secteur résidentiel, le secteur commercial, le secteur du commerce au détail et d'autres secteurs industriels.
- Placements privés – placements dans des entités fermées ayant des objectifs similaires.
- Placements en infrastructures – placements dans des entités fermées axés sur les actifs de sociétés du transport, énergétiques, des télécommunications et d'autres sociétés réglementées.
- Placements en ressources naturelles – placements dans des actifs réels axés sur les actifs des secteurs des terrains forestiers, de l'agriculture et du pétrole et du gaz naturel en amont.
- Titres de créance privés – placements dans des titres de créance principaux et secondaires de qualité inférieure.
- Portefeuille complémentaire – placements qui ne s'inscrivent pas dans le mandat des catégories d'actifs actuellement détenues, mais qui sont jugés avantageux pour l'ensemble des Fonds.

Les tableaux qui suivent présentent les placements nets par secteur de placements aux dates indiquées :

		31 mars 2019								
(en milliers de dollars canadiens)	Placements sur les marchés publics	Placements immobiliers	Placements privés	Placements en infrastructures	Placements en ressources naturelles	Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	Autre <sup>A</sup>	Total	
	354 995	103 388	103 392	73 870	29 688	46 010	6 263	20 218	737 824	

		31 mars 2018								
(en milliers de dollars canadiens)	Placements sur les marchés publics	Placements immobiliers	Placements privés	Placements en infrastructures	Placements en ressources naturelles	Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	Autre <sup>A</sup>	Total	
	345 166	104 649	87 258	67 404	21 758	39 874	9 909	13 177	689 195	

<sup>A</sup> Comprendent de la trésorerie et des titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.



## 10 — Informations sectorielles (suite)

### Secteurs de placements (suite)

Le tableau qui suit présente le résultat net d'exploitation par secteur de placements pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

(en milliers de dollars canadiens)	Placements sur les marchés publics	Placements immobiliers	Placements privés	Placements en infrastructures	Placements en ressources naturelles	Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	Autre <sup>c</sup>	Total
Revenu de placement <sup>A</sup>	14 898	8 407	14 346	5 400	2 700	3 729	(4)	4 397	53 873
Charges <sup>B</sup>	(1 755)	(1 152)	(446)	(792)	(302)	(270)	(59)	(63)	(4 839)
<b>Résultat net</b>	<b>13 143</b>	<b>7 255</b>	<b>13 900</b>	<b>4 608</b>	<b>2 398</b>	<b>3 459</b>	<b>(63)</b>	<b>4 334</b>	<b>49 034</b>

<sup>A</sup> Comme il est mentionné à la note 11, les autres frais payés par certains placements dans des fonds en gestion commune et les frais de gestion qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP sont inclus dans le revenu de placement.

<sup>B</sup> Comprennent toutes les charges liées aux placements et les charges d'exploitation présentées respectivement aux notes 11 et 12.

<sup>C</sup> Comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.

Le tableau qui suit présente le résultat net d'exploitation par secteur de placements pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

(en milliers de dollars canadiens)	Placements sur les marchés publics	Placements immobiliers	Placements privés	Placements en infrastructures	Placements en ressources naturelles	Titres de créance privés	Portefeuille complémentaire	Autre <sup>c</sup>	Total
Revenu de placement <sup>A</sup>	28 858	13 182	9 337	10 571	2 112	2 553	2 418	(3 735)	65 296
Charges <sup>B</sup>	(1 621)	(920)	(363)	(653)	(233)	(185)	(60)	(63)	(4 098)
<b>Résultat net</b>	<b>27 237</b>	<b>12 262</b>	<b>8 974</b>	<b>9 918</b>	<b>1 879</b>	<b>2 368</b>	<b>2 358</b>	<b>(3 798)</b>	<b>61 198</b>

<sup>A</sup> Comme il est mentionné à la note 11, les autres frais payés par certains placements dans des fonds en gestion commune et les frais de gestion qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP sont inclus dans le revenu de placement.

<sup>B</sup> Comprennent toutes les charges liées aux placements et les charges d'exploitation présentées respectivement aux notes 11 et 12.

<sup>C</sup> Comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.

## 11 — Charges liées aux placements

Les charges liées aux placements attribuées au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars comprenaient les éléments suivants :

(en milliers de dollars canadiens)	2019	2018
Charges d'intérêts	1 497	968
Coûts de transaction	569	635
Frais de gestion externe des placements <sup>A</sup>	125	185
Autres (montant net)	386	240
<b>Total</b>	<b>2 577</b>	<b>2 028</b>

<sup>A</sup> Comprennent les montants engagés relativement à des placements sur les marchés publics qui sont payés directement par Investissements PSP. D'autres frais sont payés par certains placements dans des fonds en gestion commune classés en tant que placements alternatifs, lesquels ont totalisé 1 038 mille \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (723 mille \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018). Ces frais sont intégrés dans la juste valeur des fonds.

De même, les frais de gestion liés aux placements sur les marchés privés et les titres de créance privés ne sont pas payés directement par Investissements PSP. Ces frais, qui varient en règle générale entre 0,2 % et 2,5 % du montant total investi ou engagé, se sont élevés à 1 451 mille \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (1 407 mille \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018). Ces frais sont intégrés dans la juste valeur des placements.

## 12 — Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation attribuées au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars comprenaient les éléments suivants :

(en milliers de dollars canadiens)	2019	2018
Salaires et avantages du personnel	1 312	1 207
Honoraires de consultation et de services professionnels	345	331
Locaux et matériel	141	118
Données de marché et applications commerciales	166	145
Amortissement des immobilisations corporelles	147	142
Droits de garde	24	21
Autres charges d'exploitation	127	106
<b>Total</b>	<b>2 262</b>	<b>2 070</b>

## 13 — Répartition du résultat global

La répartition du résultat global d'Investissements PSP entre les comptes de régime se détaille comme suit :

### 13.1. Revenu de placement

Le revenu de placement est réparti proportionnellement en fonction des placements nets de chaque compte de régime au moment où le revenu est gagné.

### 13.2. Charges

Selon la Loi, les coûts d'exploitation d'Investissements PSP doivent être imputés aux comptes de régime. Aux termes du paragraphe 4(3) de la Loi, le président du Conseil du Trésor détermine à quel compte de régime ces coûts seront imputés, de concert avec le ministre de la Défense nationale et le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Une politique de répartition a été élaborée afin d'imputer à chaque compte de régime les coûts directs des activités de placement, soit les frais de gestion externe de placement et les droits de garde, en fonction des placements nets de chaque compte de régime au moment où les charges sont engagées.

Pour les exercices clos les 31 mars, les charges d'exploitation et les autres éléments du résultat global, excluant les coûts directs des activités de placement mentionnés ci-dessus, ont été répartis au prorata du montant annuel des placements nets de chaque compte de régime, comme suit :

(%)	2019	2018
Compte du régime de pension de la fonction publique	72,6	72,6
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	19,7	19,7
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	7,3	7,2
Compte du régime de pension de la Force de réserve	0,4	0,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Les charges, réglées par Investissements PSP au moyen d'avances du compte du régime de pension de la fonction publique, sont remboursées trimestriellement par les autres comptes de régime.

## 14 — Transactions entre parties liées

### 14.1. Certaines entités émettrices

Comme il est mentionné à la note 2.1, les participations dans des filiales non consolidées, des entités émettrices contrôlées conjointement et des entreprises associées sont comptabilisées à la JVRN. Les transactions conclues entre Investissements PSP et ces entités ou les filiales de ces entités sont des transactions entre parties liées. Investissements PSP réalise des transactions de placement avec ces parties liées dans le cours normal de ses activités, notamment dans le cadre des placements sur les marchés privés et de certains placements dans des titres à revenu fixe décrits à la note 4.1, ainsi que des garanties, des indemnités et des engagements décrits respectivement aux notes 16 et 17. Comme les soldes liés à toutes les transactions de placement sont évalués à la JVRN, ces transactions réalisées avec des parties liées ont la même incidence sur l'actif net et le résultat global que celles réalisées avec des parties non liées.

Les transactions réalisées entre Investissements PSP et ses filiales consolidées ainsi que les soldes connexes sont éliminés et, par conséquent, ne sont pas présentés dans la présente note.

### 14.2. Le gouvernement du Canada et les entités liées au gouvernement

Puisque Investissements PSP est une société de la Couronne, comme il est mentionné à la note 1, elle est considérée comme étant liée au gouvernement du Canada, ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada (collectivement, les « entités liées au gouvernement »).

#### i) Gouvernement du Canada

Les seules transactions réalisées entre Investissements PSP et le gouvernement du Canada sont les transferts de fonds décrits à la note 9.2.

#### ii) Entités liées au gouvernement

Investissements PSP peut conclure des transactions de placement avec des entités liées au gouvernement dans le cours normal de ses activités, notamment dans le cadre des placements sur les marchés privés et de certains placements dans des titres à revenu fixe décrits à la note 4.1. Ces transactions de placement sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui peuvent s'appliquer aux transactions entre parties non liées et sont assujetties aux mêmes processus internes. À cet égard, les transactions avec ces parties liées ont la même incidence sur l'actif net et le résultat global que celles avec des parties non liées. Par conséquent, Investissements PSP se prévaut de l'exemption aux termes de l'IAS 24, *Parties liées*, qui lui permet de ne pas présenter des informations spécifiques sur les transactions conclues avec ces entités liées au gouvernement et les soldes liés à ces transactions.

### 14.3. Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont liés à Investissements PSP. Les principaux dirigeants désignent les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'Investissements PSP, directement ou indirectement, soit les membres du conseil d'administration, l'équipe de la haute direction et les dirigeants nommés par le conseil d'Investissements PSP. La rémunération des principaux dirigeants attribuée au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars a été comptabilisée dans les états du résultat global et se présente comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	2019	2018
Rémunération et autres avantages du personnel à court terme	66	89
Rémunération et autres avantages du personnel à long terme	41	22
<b>Total</b>	<b>107</b>	<b>111</b>

Comme il est indiqué à la note 16, Investissements PSP pourrait également être tenue d'indemniser certains des principaux dirigeants à l'égard des coûts engagés par suite de réclamations, de poursuites ou de litiges relativement à l'exercice de certains aspects de leurs fonctions.

## 15 — Gestion du capital

En tant que société de placement, Investissements PSP poursuit les objectifs suivants en ce qui a trait à la gestion de son capital :

- Investir les transferts de fonds, selon ce qui est énoncé à la note 9.2, dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires en vertu des *Lois sur la pension*. Les fonds reçus sont investis dans le but de réaliser un rendement optimal sans s'exposer à un risque de perte indu, en tenant compte du financement, des politiques et des exigences des régimes constitués en vertu des *Lois sur la pension* et de la capacité des régimes à respecter leurs obligations financières. Les fonds sont également investis conformément à la politique de gestion du risque lié aux placements dont il est question à la note 7.
- Conserver une cote de crédit lui assurant l'accès aux marchés des capitaux au meilleur coût. Par l'intermédiaire de PSP Capital Inc. et de ses politiques en matière d'endettement, Investissements PSP a la possibilité de mobiliser des capitaux au moyen de l'émission de billets à ordre à court terme et de billets à moyen terme. La note 8.2 présente de l'information relative au financement par emprunt sur les marchés des capitaux, et la note 7.3 présente de l'information sur la situation d'Investissements PSP en matière de liquidité.

La structure du capital d'Investissements PSP se compose des transferts de fonds et du financement par emprunt sur les marchés des capitaux. Investissements PSP n'est soumise à aucune restriction imposée de l'extérieur à l'égard du capital.

## 16 — Garanties et indemnités

Investissements PSP fournit une indemnisation à ses administrateurs, à ses dirigeants, à ses vice-présidents et à certains de ses représentants qui sont appelés à siéger à des conseils d'administration (ou à des organes similaires) ou à des conseils consultatifs en matière de placement (ou à des organes similaires) d'entités dans lesquelles Investissements PSP ou ses filiales qui sont des entités d'investissement ont effectué un placement ou ont une participation financière. Par conséquent, mais sous réserve des dispositions de la Loi, Investissements PSP pourrait être tenue d'indemniser ces représentants à l'égard des coûts engagés par suite de réclamations, de poursuites ou de litiges relativement à l'exercice de leurs fonctions, sauf dans les cas où la responsabilité de ces représentants est attribuable au fait qu'ils n'ont pas agi avec intégrité et de bonne foi. À ce jour, Investissements PSP n'a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités.

Dans certains cas, Investissements PSP fournit aussi une indemnisation à des tiers dans le cours normal de ses activités. Par conséquent, Investissements PSP peut être tenue d'indemniser ces tiers en lien avec la réalisation de leurs obligations contractuelles. À ce jour, Investissements PSP n'a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités.

Investissements PSP garantit de façon inconditionnelle et irrévocable toutes les facilités de crédit ainsi que tous les billets à ordre à court terme et les billets à moyen terme émis par PSP Capital Inc., tel qu'il est décrit à la note 8.

Dans le cadre de certaines transactions de placement, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement ont fourni des garanties, accordé des indemnisations ou émis des lettres de crédit à des tiers, les plus importantes étant les suivantes :

- Aux 31 mars 2019 et 2018, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient convenu d'offrir une garantie et, dans certains cas, d'accorder une indemnisation à l'égard du respect des exigences imposées à certaines entités détenues en vertu d'ententes contractuelles. La majorité de ces ententes sont des accords d'emprunt. Dans l'éventualité d'une défaillance en vertu de ces ententes, à recours limité dans certains cas, Investissements PSP ou ses filiales qui sont des entités d'investissement pourraient devoir assumer des obligations jusqu'à concurrence de 2 602 millions \$ au 31 mars 2019 (2 550 millions \$ au 31 mars 2018), dont un montant de 11 429 mille \$ a été attribué au compte de régime (11 482 mille \$ au 31 mars 2018), plus les intérêts et autres frais connexes applicables. Au 31 mars 2019, les accords d'emprunt venaient à échéance entre juillet 2019 et novembre 2029 (entre novembre 2018 et novembre 2029 au 31 mars 2018).
- De plus, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient émis des lettres de crédit d'un montant total de 54 millions \$ au 31 mars 2019 (53 millions \$ au 31 mars 2018), dont un montant de 239 mille \$ a été attribué au compte de régime (236 mille \$ au 31 mars 2018) relativement à des transactions de placement.

## 17 — Engagements

Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement ont convenu de conclure des transactions de placement qui seront financées au cours des exercices à venir conformément à des modalités convenues. La portion des engagements d'Investissements PSP qui aurait été prise en charge par le compte de régime était comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2019	31 mars 2018
Actions étrangères	–	21
Placements immobiliers	10 725	10 320
Placements privés	45 225	51 062
Placements en infrastructures	11 744	17 465
Placements en ressources naturelles	1 837	2 055
Titres de créance privés	18 190	16 920
Placements alternatifs	9 110	10 047
<b>Total</b>	<b>96 831</b>	107 890

Le financement des engagements susmentionnés peut être demandé à diverses dates jusqu'en 2035 au 31 mars 2019 (jusqu'en 2035 au 31 mars 2018).